ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

François Eudes

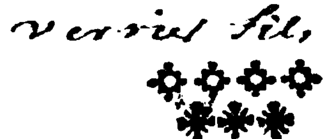
Par le Sieur DE MEZERAY, *Historiographe de France.*

NOUVELLE EDITION AUGMENTÉE.

TOME CINQUIEME.

Contenant la suite de PHILIPPE II. *& finissant à la fin du Regne de* JEAN I. *avec la Vie des* REINES.

verrier fils

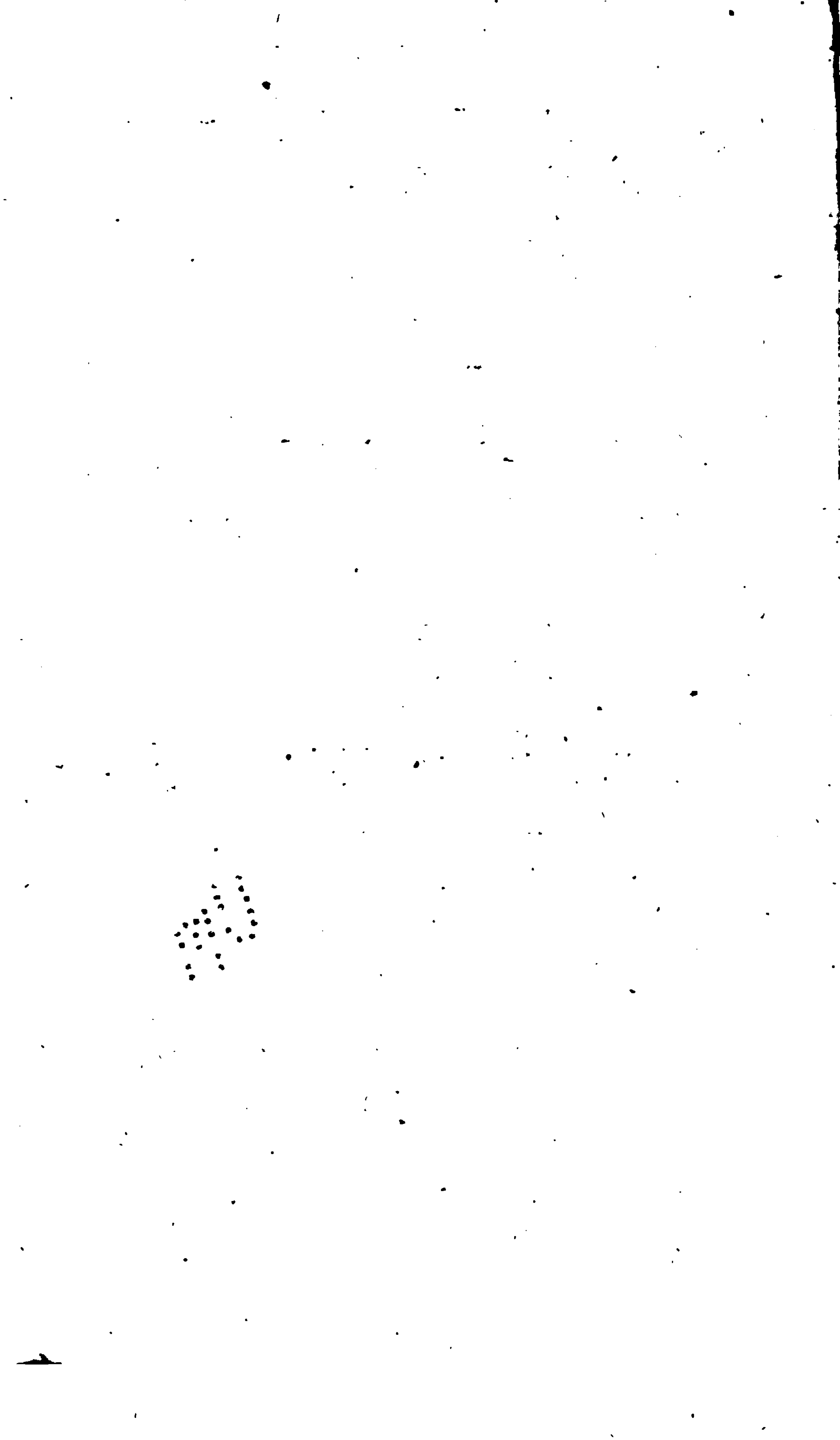


A PARIS,

Par la Compagnie des Libraires.

M. DCCXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



ROIS ET REINES DE FRANCE

contenus dans ce cinquiéme Volume.

CHARLES V.



SUITTE DE PHILIPPE II. SURNOMMÉ AUGUSTE OU LE CONQUERANT, ROY XLI.

DEPUIS la naissance de l'Eglise il n'y avoit point eu de siecle où elle eût été plus déchirée par les schismes qu'elle le fut en celuy-cy. Je ne parle point de celuy qui fut causé par l'Empereur Henry IV. car il est plus du siecle précedent que de celuy-cy, bien qu'il n'ait pris fin qu'avec la vie de cet Empereur, qui mourut à Liege l'an 1106. Eglise du 12. siecle.

Eglise du 11 siecle.
aprés avoir été malheureusement dépoüillé de l'Empire par son propre fils, Je diray pourtant que sa conduite tyrannique & scandaleuse donna belle prise au Pape Gregoire VII. dont la vie paroissoit irreprochable & exemplaire, de se constituer son juge, de le
Schismes.
faire citer à son tribunal sur les plaintes universelles de ses sujets, de l'excommunier & de le déposer de l'Empire, & aprés tout cela de luy arracher la disposition des benefices. Ce qui paroissoit d'autant plus favorable que ce Prince en faisoit un honteüx & infame trafic; qu'il les donnoit aux plus méchans, lesquels il mettoit en possession avant même qu'ils fussent sacrez; & qu'il les en investissoit par la verge & par l'anneau, comme si c'eussent été des fiefs.

Aprés ce schisme il y en eût trois autres, sçavoir deux causez par les querelles que l'Empereur Henry V. fils de ce Henry, & puis Federic surnommé Barberousse, eurent avec les Papes; & un troisiéme, qui arriva entre ces deux par l'ambition du Cardinal Pierre de Leon. Celuy de Henry V. commença l'an 1118. cet Empereur ayant fait élire un nommé Maurice Burdin

Archevêque de Braga en Portugal, qui se nomma Gregoire VIII. Il finit l'an 1122. cet Antipape étant tombé entre les mains de Calliste, & Henry ensuite ayant obtenu absolution de ce Pape. Le schisme que Federic fit naître l'an 1159. se continua sous trois Antipapes, Octavian, Guy de Creme, & Jean Abbé de Stirum, qui prirent les noms de Victor IV. Pascal III. & Calliste III. & ne se termina que l'an 1183. Car encore que Federic eût été absous à Venise l'an 1177. il ne se reconcilia parfaitement avec le vray Pape que six ans aprés. Egl. s. du 12 siecle

Nous parlerons cy-aprés du schisme de Pierre de Leon. Aprés sa mort la paix de l'Eglise dura seulement sept ans : puis elle fut troublée par la rebellion de la ville de Rome. Arnaud Clerc de la ville de Bresse excita ces mouvemens, l'an 1145. le peuple Romain par son instigation ayant voulu secoüer le joug des Prêtres & rétablir l'ancienne Republique. Ils cesserent entierement l'an 1155. car alors ce Boutefeu ayant été chassé de la Ville, il se retira vers l'Empereur Federic, lequel le sacrifia à ses interêts, le livrant au Pape Adrien, qui le fit pendre & brusler.

Eglise du 12. siecle.

Durant les troubles de ces schismes & pendant les combustions qu'Arnaud suscita à Rome, il y eut cinq Papes qui se refugierent en France, Pascal II. l'an 1106. Gelase IV. l'an 1118. Innocent II. l'an 1130. Eugene l'an 1147. & Alexandre III. l'an 1161. sans compter Calliste II. qui y sejourna quelque temps apres son élection, faite à Clugny l'an 1119.

L'Empereur Henry V. fils du malheureux Henry IV. lequel il avoit contraint d'abdiquer l'Empire, montra bien qu'il ne s'estoit pas rebellé contre son pere pour l'amour de la Religion Chrétienne, puisqu'aussi-tôt qu'il se crut bien établi dans le thrône, il commença à reprendre les mêmes erres que luy. Dés l'année d'aprés, qui étoit 1107. il fit sçavoir au Pape Pascal, & au Concile de Troyes, qu'il vouloit jouïr du Privilege Apostolique d'instituer les Evêques, lequel il pretendoit avoir été donné à Charlemagne. Cette question fut remise à un Concile general qui se devoit celebrer à Rome l'an 1110. Pascal s'y en retourna donc ; mais Henry s'y étant rendu avec une armée, se saisit de sa personne, & le

força de passer un traité, par lequel il luy accordoit les Investitures, s'obligeant luy & ses Cardinaux, par les sermens les plus saints, de l'observer inviolablement. Tous les Prelats de l'Europe se récrierent contre cet accommodement, qui remettant les élections au pouvoir des Princes temporels, causoit un grand desordre dans l'*Eglise*. Ils tinrent plusieurs Conciles en diverses Provinces pour le rompre, excommunierent l'Empereur, & mirent en avant que c'étoit une heresie de dire que les Investitures pussent être faites par des laïques, ne considerant pas que cette proposition faisoit le Pape même heretique, puisqu'il venoit de les accorder à l'Empereur. Eglise du 12. siecle.

La même question des Investitures avoit aussi troublé l'Angleterre, les Rois Guillaume & Henry soûtenant que c'étoit un droit de leur Couronne, & de tout temps possedé par leurs ancestres. A cause de quoy Anselme Archevêque de Cantorbery avoit été banni de son siege : mais enfin ce differend avoit été terminé l'an 1117. à telle condition que le Roy relâcheroit pour toûjours les Investitures des Eglises, & que reciproquement les

Eglise du 12 siecle. Evêques luy rendroient hommage.

Ce n'étoit, à proprement parler que changer de termes : car qui fait hommage est vassal, & tient & releve de celuy à qui il le fait. Aussi les Papes eussent bien desiré que les Evêques ne l'eussent point rendu aux Princes laïques ; & ils l'avoient expressément deffendu à ceux de France : mais la fermeté que le Roy Louis le Gros & ses successeurs témoignerent sur ce point-là, les obligea de relascher. Ils n'oserent pas se mettre tout au même temps ce grand Royaume & la Germanie sur les bras ; il faloit se garder un refuge en cas de besoin : & d'ailleurs ils ne se soucioient pas tant d'affoiblir les Rois de France, avec lesquels ils n'avoient rien à démêler pour la domination, que d'abaisser les Empereurs. qui étant fort puissans en Italie, tendoient toûjours à relever leur thrône Imperial dans la ville de Rome. De plus, la France étoit mieux unie, & par consequent plus mal-aisée à subjuguer que l'Empire, dont les Sujets, (aussi bien que ceux d'Allemagne, ceux d'Italie, & ceux du Royaume d'Arles,) étant divisez entr'eux, & ayant tous des

interêts d'établissemens particuliers, ont enfin ruiné ce grand Corps par leurs jalousies & par leurs rebellions. C'étoit pour cette raison que les Papes prenoient si fort à tâche d'abaisser cette puissance ; & il est vray encore, que tous les autres Princes de l'Europe, qui avoient jalousie d'elle, comme de la plus formidable qui fut alors, se rallioient volontiers avec les Papes pour la deprimer ; la deffense du saint Siege & l'autorité de l'Eglise leur fournissant une belle couleur pour prendre ce parti-là. Cette reflexion n'est pas inutile.

Eglise du 12. siecle.

Maintenant pour revenir à nôtre narration, Henry V. succomba sous de si pesantes attaques, aussi-bien qu'avoit fait son pere. Du commencement sa presence fit prosperer ses affaires en Italie ; mais comme aprés divers succés il en eut été chassé, son Burdin demeura à la mercy de Calliste, qui le confina dans une prison perpetuelle. Puis luy même incessamment fatigué des remonstrances qu'on luy faisoit de toutes parts, & n'ayant plus la force de soûtenir tant de conspirations & tant de revoltes qui menaçoient à toute heure de l'accabler, ceda enfin à ces

Eglise du 12. Siecle.

maux : il renonça entierement aux Investitures, & promit de laisser la liberté des Elections aux Ecclesiastiques. Ce fut l'an 1122.

Les scandales & les persecutions que ce schisme causa dans la Chrêtienté, donnerent lieu, selon mon avis, à une fausse prédiction qui courut alors, ou du moins la firent entrer plus fortement dans les esprits. On disoit par tout que la fin du monde étoit fort proche, & que le regne de l'antechrist avoit commencé. Saint Norbert, & quelques autres personnes d'une sainteté irrefragable, le prêcherent comme une verité certaine : on n'osoit pas en douter, & l'épouvante fut si grande, que le Pape Pascal, qui se sauvoit en France pour éviter la persecution de l'Empereur, s'arresta quelque temps à Florence, pour voir à quoy aboutiroit un bruit si terrible.

Peu aprés l'accommodement, Henry V. étant mort sans enfans, l'Empire fut deferé à Lotaire Duc de Saxe, & aprés luy à Conrad. Ces deux Princes laisserent les Papes en paix, & ne rompirent point avec eux; ainsi il n'y eut plus de schisme à crain-

dre de ce côté-là. L'état de l'Eglise ayant été assez tranquille huit ans durant, commença derechef à être troublé par une autre division tres-dangereuse : car aprés la mort d'Honorius II. qui arriva l'an 1134. deux brigues contraires dans le sacré College, éleurent chacune un Pape en même jour : l'une le Cardinal Gregoire du titre de S. Ange, qui prit le nom d'Innocent II. l'autre le Cardinal Pierre de Leon, qui se fit appeller Anaclet. Ce dernier avoit été Moine à Clugny, mauvaise recommandation pour luy envers l'Ordre de Cisteaux, qui étoit alors devenu le plus puissant en France. Son droit, à l'examiner selon les formes, paroissoit le meilleur ; mais son procedé ambitieux & superbe le fit trouver mauvais ; les grandes largesses qu'il fit des dépoüilles des Eglises, pour se rendre maistre de Rome, donnerent lieu de croire qu'il y avoit de la simonie dans sa promotion, & qu'il ne meritoit pas le Pontificat, puisqu'il l'achetoit. Plusieurs gens de bien eussent été d'avis (c'est ainsi qu'en parle Jean de Salisbery) qu'en pareilles contentions on n'eust recon-

Eglise du 12. siecle.

Eglise du 12. siecle.

nu pas-un de ces concurrens, & qu'on eust éleu un Pape tout de nouveau, qui n'eust point brigué le Pontificat, lequel est de telle nature, aussi-bien que tous les autres benefices, que quiconque le brigue s'en rend indigne. Aussi le Roy Louis VII. vacilla quelque temps entre les deux partis, & assembla le Concile d'Estampes, pour sçavoir lequel des deux étoit le legitime. Les persuasions de Henry II. Roy d'Angleterre l'avoient déja un peu incliné vers Innocent; le Concile l'y determina tout-à-fait: cette Assemblée l'ayant été elle-même par les discours de S. Bernard, qui y deduisit avec beaucoup de zele & de vehemence le droit & le merite de ce Pape. Aprés un coup si important, presque tous les Princes de l'Europe se declarerent pour luy: il n'y eut que Roger Duc de la Poüille, & Guillaume Duc d'Aquitaine, qui adhererent à Anaclet: le premier, afin d'avoir un Pape qui luy fût commode, & plus facile à manier que n'avoient été les precedens; le second ayant été persuadé par Gerard Evêque d'Angoulesme, que son élection étoit canonique. On reprocha à ce Gerard

que d'abord il avoit été d'un parti contraire ; mais que le dépit de n'avoir pas été continué dans la Legation d'Aquitaine par Innocent, l'avoit jetté dans celuy d'Anaclet, qui en effet la luy confirma. C'étoit un des plus beaux emplois & des plus lucratifs que la Cour de Rome pût donner: car outre les trois Aquitaines, la Touraine & la Bretagne y étoient comprises. Eglise du 12 siecle.

Je separe la Bretagne de la Touraine, d'autant que la premiere avoit encore son Archevêque à part, sçavoir l'Evêque de Dol, qui, depuis le soûlevement de Neomene, s'en étoit toûjours porté pour Metropolitain. Les plaintes souvent reïterées de celuy de Tours, & les instances des Rois de France en Cour de Rome n'avoient encore pû faire juger ce differend: mais Philippe Auguste lassé de le voir durer si long-temps, poursuivit cette affaire avec tant de fermeté, & en parla si haut, qu'Innocent III. la termina l'an 1198. par une sentence diffinitive, qui remit Dol & les autres Evêchez de Bretagne sous la Metropole de Tours.

On voit dans la vie de saint Ber-

Eglise du 12. siecle. nard comme il retira le Duc Guillaume du parti d'Anaclet ; de sorte qu'il n'y demeura plus que Roger Duc de la Poüille, auquel Anaclet donna le titre de Roy de Sicile, à condition de payer six cens écus de redevance tous les ans au saint Siege. Le Royaume de Sicile comprenoit l'Isle de ce nom, la Poüille, la Calabre, & quelques autres terres voisines, que Roger possedoit en Italie.

Or quoi-que Guillaume Duc d'Aquitaine se fût laissé ramener à l'obéïssance d'Innocent II. l'an 1135. neanmoins Gerard demeura opiniâtre pour Anaclet jusqu'a la fin de ses jours; aussi quelque-tems aprés fut-il trouvé mort dans son lit, horriblement livide & bouffy, par punition où de la part de Dieu ou de celle des hommes. A trois ans de là, sçavoir l'an 1138. Anaclet mourut aussi ; Ses parens mirent en sa place un autre Cardinal, auquel ils donnerent le nom de Victor. Enfin Innocent trouva meilleur de rachepter la paix d'eux, que de laisser plus long-temps fumer ce reste de division. Lors qu'ils furent contens, Victor déposa la tiare & vint se jetter à ses pieds. Toutefois Roger per-

sista encore quelque temps sans le re- Eglise du 12. siecle.
connoistre pour Pape, parce qu'il refusoit de le reconnoître pour Roy, jusqu'a ce que l'ayant pris en guerre l'an 1139. il s'accommoda de bonne grace avec luy, & en obtint la confirmation de sa Royauté.

Federic I. étant venu à l'Empire, jeune, fier, & ambitieux comme il étoit, entreprit d'en rétablir la dignité, à quoy la facilité du Pape Anastase sembloit luy frayer le chemin. Mais le Pape Adrien IV. qui tint le siege aprés Anastase, resolut de s'opposer à ses desseins, & de le tenir bas comme son dependant. De là vinrent les inimitiez mortelles d'entre ces deux puissances; elles n'aboutirent pourtant pas sitot à une rupture ouverte; mais elles firent connoître plus clairement à Federic qu'il luy étoit necessaire d'avoir un Pape à sa devotion. Adrien étant donc mort l'an 1159. il arriva que tous les Cardinaux, à la reserve de trois, élurent le Cardinal Rolland, qui se nomma Alexandre III. mais tandis qu'il s'efforçoit de témoigner de la resistance à accepter le Pontificat, ces trois qui ne vouloient point de luy, élurent

Eglise du 12. siecle.

promptement le Cardinal Octavian, qui se fit nommer Victor. L'Empereur en ayant eu avis, le favorisa premierement sous main, afin d'intimider Alexandre, & de le ployer à ses intentions; puis tout ouvertement quand il vit qu'il ne pouvoit pas mener l'autre à sa fantaisie. Ainsi il fit autoriser son élection par le Concile de Pise, lequel il avoit assemblé de son autorité, à l'exemple des anciens Empereurs, & employa tous ses efforts pour persuader aux autres Princes de luy adherer. Les Rois de France & d'Angleterre, qui se faisoient la guerre, s'étant accordez, assemblerent leurs Evêques, Abbez & Barons; l'un à Beauvais & l'autre au Neuf-marché, pour disputer le droit des deux concurrents. Les Legats de l'un & de l'autre party y ayant été entendus, Alexandre fut approuvé de tous, & Victor excommunié. Cela advint l'an 1161. Le droit du premier fut cette année même confirmé par grand nombre de miracles, à ce qu'écrivent plusieurs Autheurs; & neanmoins il s'en trouve un qui assure aussi, que Dieu en fit quelques-uns en faveur de Victor aprés son trépas. Cependant, ce dernier es-

tant le plus fort à Rome, Alexandre chercha un asile en France, & y sejourna trois ans; Au bout desquels ses affaires ayant pris un meilleur train en Italie, le Clergé & le peuple le rappellerent à Rome l'an 1164. Il fut obligé pour faire les frais de son voyage, d'imposer une collecte sur l'Eglise Gallicane. Eglise du 12. siecle.

La même année Victor son rival mourut dans la ville de Lucques. Quelques Prelats de sa faction, s'étant assemblez au même lieu, defererent le Pontificat à un de ces deux Cardinaux qui l'avoient éleu, sçavoir, à Guy de Creme. Celuy là vêcut cinq ans, & finit en l'an 1170. Ceux de son party luy substituerent je ne sçay quel Abbé, qui n'étoit connu que par ses débauches; ils le nommerent Calliste III. & Federic le supporta comme il avoit fait les deux autres.

Il y eut en ce même temps-là une grande broüillerie en Angleterre; le Roy Henry se roidissant à conserver certains droits pretendus, qu'il appelloit les Coûtumes du Royaume, & Thomas Archevêque de Cantorberi à ne les point souffrir, comme étant contraires à la liberté Ecclesiastique.

Eglise du 12. siecle. On trouveroit bien étrange aujourd'huy qu'un Evêque tinst tête si hautement à son Prince pour de semblables choses : mais en ce temps-là les plus gens de bien étoient persuadez que ces libertez étoient les colomnes de la Religion. La querelle dura sept à huit ans, & ne fut terminée que par la mort de l'Archevêque, qui fut assassiné dans sa Cathedrale l'an 1170. & par la penitence du Roy, qui fut si grande & si publique, que l'Eglise fut plus édifiée d'un tel exemple qu'elle n'avoit été scandalisée par son offense.

L'Empereur Federic ne fut pas plus heureux que les deux Henrys : Estant battu par les foudres de Rome, & plus rigoureusement encore par la mauvaise fortune, chassé de l'Italie, & apprehendant la prochaine revolte d'Allemagne, il ne trouva point d'autre voye de salut, que de demander pardon au saint Pere, & de se prosterner à ses pieds pour obtenir son absolution ; ce qui se passa à Venise l'an 1177. Son Antipape Calliste en fit autant l'année suivante, s'estant allé jetter aux pieds de ce même Alexandre. Depuis Federic eut encore quelques

brouilleries

broüilleries avec les Papes Luce, Urbain & Clement; mais enfin il se reconcilia avec Clement, & vécut assez bien avec le saint Siege jusqu'à sa mort. Henry VI. son fils fut couronné par Celestin III. l'an 1191. Il n'entreprit rien directement contre les Papes; neanmoins il se laissa excommunier, non pour avoir détenu Richard Roy d'Angleterre prisonnier, mais pour n'avoir pas voulu rendre l'argent qu'il avoit extorqué de ce Prince pour le mettre en liberté. Il mourut sans en avoir été absous l'an 1177.

Eglise du 12. siecle.

Parlons maintenant des Heresies. Vers la fin du douziéme siecle les opinions d'un nommé Roussel in, dont nous avons déja parlé, avoient fait quelque bruit. Il disoit que les trois Personnes Divines étoient trois choses separées, comme l'étoient trois Anges; & que si l'usage le permettoit, on pourroit dire que c'estoit trois Dieux, car autrement il s'ensuivroit que le Pere & le saint Esprit se seroient incarnez. Ces impietez sophistiques furent condamnées en un Concile tenu à Soissons; neanmoins l'autheur ne laissoit pas de les debiter en cachette; & peut-estre eust-il fait plus

Heresies.

Eglise du 12. siecle

de progrez s'il ne se fut trouvé des surveillants, entre autres Yves de Chartres; qui rompirent ses mesures. Je ne sçay si c'est le même contre lequel saint Anselme n'estant encore qu'Abbé du Bec, a écrit son traité de l'Incarnation du Verbe, qu'il envoya au Pape Urbain II. pour l'examiner l'an 1094.

Vers l'an 1125. un certain Tanchelin le plus scelerat de tous les hommes, infecta le Brabant & les païs voisins de ses erreurs fanatiques: il assuroit que le ministere des Evêques & des Prestres étoit un abus, & que la Communion de la sainte Eucharistie ne servoit de rien à salut. Il traisnoit les peuples aprés luy par la magnificence de ses festins, & par la pompe de ses habits, étant revêtu de drap d'or, & ayant les cheveux tressez avec des cordons de même. Ceux qui le suivoient en étoient si fort enchantez, qu'ils beuvoient de ses urines, les gardoient comme des tresors, & des reliques, & tenoient à grace particuliere qu'il voulût abuser de leurs femmes & de leurs filles en leur presence.

Il couroit au même-temps dans la Provence, Gascogne & Languedoc,

un autre Novateur nommé Pierre de Bruys, qui prêchoit que le Baptême étoit inutile avant l'âge de puberté ; qu'il faloit abatre les Eglises ; ces lieux, disoit-il, n'étant point necessaires aux Chrêtiens pour adorer ; que le sacrifice de la Messe n'étoit rien ; que les prieres des vivants ne soulageoient point les morts ; & sur tout il pretendoit que l'on devoit avoir les croix en abomination, à cause que Nôtre-Seigneur y avoit été ignominieusement attaché. Il en brûla luy-même un grand monceau le jour du Vendredy Saint, & avec ce feu il fit cuire plein des marmites de chair, dont il mangea publiquement, & convia les peuples d'en manger. Mais Pierre de Clugny étant allé en ces païs-là luy donner la chasse, les peuples se saisirent de sa personne, & le brûlerent tout vif dans la ville de S. Gilles. Eglise du 12. siecle

Sa secte ne s'en alla pas au vent avec ses cendres ; un de ses disciples nommé Henry s'en rendit le chef ; c'étoit un moine defroqué, lequel étant [plongé dans la débauche du jeu & des femmes, &] devenu vagabond, parce que son apostasie ne luy laissoit trouver seureté nulle part, se mit à prê-

Eglise du 12. siecle.

cher ces heresies de lieu en lieu, & y en ajoûta encore quelques autres de son invention. Pierre de Clugny le refuta par un puissant traitté. Saint Bernard dans le voyage qu'il fit dans le païs, le confondit par ses predications efficaces soûtenuës de quantité de miracles, desabusa les peuples qu'il avoit seduits, & le poursuivit de si prés, qu'enfin il fut pris & livré à son Evêque, pieds & mains liez l'an 1147. On nommoit ces novateurs PETROBRUSIENS & HENRICIENS, du nom de leurs deux principaux docteurs.

Le même saint Bernard eut aussi à combattre une autre sorte d'heretiques, qui se faisoient nommer les APOSTOLIQUES. C'étoit des paysans & gens grossiers, qui se vantoient d'être les seuls qui suivissent exactement la doctrine des Apôtres, & qui fussent le vray corps mystique de JESUS-CHRIST, tous les autres Chrêtiens n'ayant point la vraye croyance comme eux. Ils tenoient beaucoup des extravagances de ceux que depuis on a appellez les Illuminez.

Il faut bien compter parmi les heresies, les propositions trop hardies &

trop subtiles que Pierre Abailard avança touchant la Trinité, puisqu'elles furent condamnées comme telles l'an 1140. au Concile de Sens, qui fut confirmé par le Pape : quoiqu'il semble à quelques-uns que s'il y eut beaucoup de présomption de sa part, il y eut aussi un peu de chaleur & de faute d'intelligence du costé de ses parties. Quoy qu il en soit, son humilité repara sa faute ; car en ayant appellé au saint Siege, il se laissa facilement arrester à Clugny par Pierre le Venerable, & y finit le reste de ses jours. Son épouse Heloise avoit aussi pris le voile sacré. On sçait assez l'histoire de leurs amours & de leurs vies ; ce n'est pas icy le lieu d'en parler. Eglise du 12. siecle.

Les predications d'un certain moine nommé Raoul, étoient quelque chose de pire que l heresie. Du temps de la Croisade de l an 1146. ce furieux zelé ayant assemblé je ne sçay combien de mille hommes pour passer en Terre-Sainte, preschoit qu'il faloit avant que de partir, tuer tous les Juifs, qui étoient plus ennemis de JESUS-CHRIST, que les Mahometans. S. Bernard eut bien de la peine à sauver ces malheureux de la fureur du menu

Eglise du 12. siecle. peuple ; qui n'est jamais plus aisé à émouvoir, que quand on luy propose d'exercer quelque cruauté. Au reste ses persuasions furent si efficaces sur l'esprit du Moine, qu'il l'obligea de se retirer dans son Convent.

Les gens d'Eglise étoient persecutez par d'autres heretiques, ou plustost athées, qui faisant les POLITIQUES, ne vouloient point que le Clergé eust aucune domination ny juridiction sur le temporel, [ny même aucunes possessions en fonds que sous le bon plaisir des Princes seculiers.. Le plus sçavant & le maître de tous, étoit Arnaud Prêtre natif de Bresse en Lombardie, qui avoit été disciple de Pierre Abailard, & avoit meslé la subtilité de la Dialectique dans les matieres de politique ; esprit vif, subtil & souple, qui se voulut signaler par la singularité de ses opinions ; à la verité disert & beau parleur ; mais plus abondant en paroles qu'en raisons solides, qui embroüilloit plus les chos s par un grand flux de discours qu'il ne les éclaircissoit, trouvant à dire à tout, mordant, déchirant, ennemy des moines, & detracteur des Evêques ; mais grand flateur

des laïques, ausquels il attribuoit la puissance, & la disposition de toutes choses: de sorte qu'il ne rendoit pas seulement l'Eglise tributaire, mais encore la mettoit en servitude, elle qui comme épouse de JESUS-CHRIST est la maîtresse des nations, & la souveraine des Estats Chrêtiens.] Les Romains suscitez, comme nous avons dit, par cet Arnaud, avoient fortement resolu d'oster au Pape tout le pouvoir temporel dans leur ville, & de luy laisser seulement le spirituel; de sorte qu Eugene III. fuyant leur persecution, fut contraint de se retirer en France l'an 1147.]

Eglise du 11. sie. le.

Tandis qu'il y étoit, il convoqua un Concile à Rheims, où l'on examina les propositions de Gilbert Porret ou Porée Evêque de Poitiers: lequel avoit trente ans durant professé la Philosophie dans les plus celebres villes du Royaume, mais parloit de Dieu & des personnes de la Trinité, plutôt selon les Topiques d'Aristote, que selon le langage de l'Ecriture sainte. Il disoit entr'autres choses, Que la nature divine ou la divinité n'estoit point Dieu, mais la forme par laquelle il étoit Dieu: non plus, di-

Eglise du 12. siecle. soit-il, que l'humanité n'étoit pas l'homme; mais la forme qui faisoit l'homme: Que la nature divine ne s'estoit point incarnée: Qu'il ny avoit point d'autre merite que celuy de JESUS-CHRIST, & que personne n'étoit veritablement baptisé s'il ne devoit étre sauvé. Ses Archidiacres mêmes, meus de zele, ou d'inimitié, se rendirent ses accusateurs. Saint Bernard les soûtint puissamment: l'affaire fut traittée en deux conferences, l'une à Auxerre, & l'autre à Paris, & à la fin terminée dans une troisiéme qui se tint aprés le Concile de Reims. En celle-là, le Pape l'examina luy-même, n'ayant pas voulu traduire devant une si grande assemblée un Evêque d'une si éminente doctrine, & qui d'ailleurs protestoit de se soûmettre à ce qui en seroit jugé par sa *Sainteté*. Aprés avoir ouï ses propositions, elle les condamna; & il reçût ce jugement avec toute la soumission possible: neanmoins quelques-uns de ses disciples s'aheurterent encore à les soûtenir.

Afin que vous connoissiez que l'esprit humain donne facilement dans toutes les nouveautez les plus extravagantes,

vagantes, il ne faut que considerer un malheureux visionnaire qui fut presenté au Pape au commencement de ce Concile de Reims. On le nommoit Eon de l'Estoile, Gentilhomme Breton; il étoit tellement ignorant, qu'ayant oüi chanter dans l'Eglise, *Per EUM qui venturus est judicare vivos & mortuos*, il s'étoit imaginé, & l'asseuroit, que c'étoit luy qui devoit juger les morts. Il n'est pas croyable combien de gens s'infatuerent de cette ridicule extravagance: on le suivoit comme un grand Prophete; tantôt il marchoit avec un pompeux équipage, tantôt il se cachoit, puis il reparoissoit plus glorieux qu'auparavant. [Il y avoit deux classes de ses sectateurs; il en appelloit les uns Anges, les autres Apostres. [On disoit qu'il étoit Magicien, & que pour attirer le monde, il faisoit de grands festins, & de fort riches presens, mais que ce n'étoit que des illusions qui alienoient l'esprit. L'Archevêque de Reims l'ayant fait prendre, le presenta au Concile & au saint Pere. Ses réponses pleines de rêveries phrenetiques, firent qu'on le traita de fou; & pourtant on le resserra en une pri-

Eglise du 12. siecle.

Eglise du XII. siecle.

son fort étroite, où il mourut bientôt aprés. Trois ou quatre de ses principaux disciples, encore plus insensez que luy, & qui s'étoient entestez des grands noms qu'il leur avoit imposez, à l'un de *Sapience*, à l'autre de *Science*, à l'autre de *Jugement*; aimerent mieux souffrir les flammes que de le renoncer.

Il étoit sans doute demeuré quelque levain des Petrobrusiens & des Henriciens, qui rebroüillant les esprits, les porta à remuer plusieurs questions nouvelles & dangereuses : mais outre cela il se glissa d'Italie en France quelques autres empoisonneurs qui y apporterent le plus pernicieux venin des Manichéens; & ce furent ceux-là, à mon avis, qui infecterent premierement le Diocese d'Alby, à cause de quoy on nomma ces heretiques ALBIGEOIS. Ils furent convaincus dans une conference qui se tint dans cette ville-là chez l'Evêque, qui avoit été nommé arbitre par les deux partis; & cela se passa en presence de quantité de Seigneurs & de Prelats, & même de Constance femme de Raimond Comte de Toulouze, & sœur du Roy de France. Gozelin Evêque de Lode-

ve refuta leurs erreurs par des passages du nouveau Testament : car ils ne recevoient point le vieux. Eglise du 12. siecle.

Ce remede n'arracha point cette mauvaise graine, elle se multiplia de plus en plus, & gagna bien-tôt Toulouze, la Capitale du Languedoc. Dés ce temps-là les Rois de France & d'Angleterre furent sur le point d'employer le fer pour exterminer ces opiniâtres ; toutefois ils trouverent plus à propos d'y envoyer des Predicateurs qui travaillassent à les convertir, ou à les confondre, & à les retrancher de la communion des fidelles, afin qu'ils ne gâtassent plus personne.

Un Legat du Pape y étant allé l'an 1170. accompagné de quatre ou cinq Evêques, & de plusieurs autres Ecclesiastiques ; découvrit beaucoup de ces gens-là dans Toulouze, entr'autres le plus riche & le plus ancien, & pour ainsi dire, le coq de tous les autres, qui prestoit ses* tours à leurs docteurs pour y faire leurs prêches. Il le contraignit de se soûmettre à la penitence publique, rasa ses tours, & excommunia & bannit plusieurs de ces heretiques, qui se retirerent dans l'Albigeois; c'étoit comme leur fort, par-

* Les principaux Bourgeois de Toulouze & d'Avignon avoient des tours dans leurs maisons.

Eglise du 12. siecle. ce que Roger Comte d'Alby les favorisoit, & se servoit d'eux pour tenir l'Evêque de sa ville prisonnier.

Ces païs de Languedoc & de Gascogne, tant à cause de leur éloignement que de leur situation, & aussi de l'humeur boüillante & guerriere de leurs habitans, étoient remplis d'une autre sorte de bêtes ravissantes qui n'aimoient que la proye & le carnage; j'entens des troupes de bandits, qui se loüoient à ceux qui en avoient besoin pour se venger de leurs ennemis, ou ravageoient eux-mêmes pour leur compte. Ils ne s'en prenoient pas aux biens seulement, mais aux personnes & à la vie, sans épargner ni condition, ni âge, ni sexe. Ils n'étoient d'aucune Religion, mais ils assistoient les Heretiques, pour avoir sujet de piller les Clercs & les Eglises. Les uns s'appelloient Brabançons, Arragonois, Navarrois, & Basques, à cause qu'ils venoient de ces païs-là; les autres Cotereaux, & Triaverdins, par quelque sobriquet dont je ne sçay point l'origine. Leurs cavaliers se nommoient *Routiers*, du mot Tudesque *Reuter*. Le Concile general de Latran, qui se tint l'an 1179. excommunia les

uns & les autres, deffendit de les inhumer en terre sainte; & exhorta les Catholiques de leur courir sus, de se saisir de leurs biens, & de mettre leurs personnes en servitude; accordant à ceux qui prendroient les armes pour une si bonne œuvre, des Indulgences ou Relaxations de penitence, à proportion de leurs services, & selon *la discretion* des Evêques.

Eglise du 12. siecle.

Entre ces Heretiques il y en avoit qu'on nommoit POPELICAINS, qui tenoient quantité de forts Châteaux en Gascogne, où ils s'étoient cantonnez, & faisoient un corps ensemble depuis qu'on les avoit separez de l'Eglise. Henry, qui d'Abbé de Clervaux avoit été fait Evêque d'Albe, ayant, en qualité de Legat, assemblé des troupes assez nombreuses, les alla visiter avec mainforte l'an 1181. Ils feignirent, pour éviter cet orage, d'abjurer leurs erreurs; mais le peril passé, ils vecurent comme auparavant.

Cette contagion s'étendit en plusieurs Provinces deça & déla la Loire. Un de ces faux Apôtres, nommé Terric qui s'étoit tenu long-temps caché dans une grotte à Corbigny au Diocese de Nevre, fut pris & brûlé. Plusieurs

Eglise du 12. siecle.

autres souffrirent le même supplice en divers endroits, particulierement deux horribles vieilles dans la ville de Troyes ; à l'une desquelles disoit-on, ils avoient donné le nom de *Sainte Eglise*, & à l'autre celuy de *Sainte Marie*, afin que lorsqu'ils étoient interrogez par les Juges, ils pussent jurer par *sainte Marie* qu'ils n'avoient point d'autre croyance que celle de *Sainte Eglise*.

Ces Popelicains, entre autres points, impugnoient ouvertement la realité du Corps de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST dans le saint Sacrement ; à cause de quoy il y eut en ce temps-là plusieurs miracles pour confirmer le peuple dans la Foy de ce mystere. Ils furent condamnez au Concile de Sens de l'an 1198. comme aussi les VAUDOIS, les PATARINS & les CATHARES. Le nom de Patarins venoit de ce qu'ils faisoient gloire de patir pour la verité ; celuy de Cathares, * de ce qu'ils professoient faussement une grande pureté de vie. Ces derniers étoient en Flandre appellez Pisles ; & en France, Tisserans, pource que la pluspart gagnoient leur vie à ce mestier.

* *Catharos* en Grec signifie *pur*.

Il faudroit un Traité entier pour

rapporter toutes ces sectes, leurs divers noms, & leurs opinions, qui estoient semblables en quelques points, & differentes en d'autres : mais il me semble qu'elles peuvent toutes se reduire à deux, sçavoir, des Albigeois & des Vaudois, & que ceux-cy avoient à peu prés les mêmes opinions que ceux qu'on nomme aujourd'huy Calvinistes. Eglise du 12. siecle.

Il s'éleva aussi, sinon une heresie, au moins quelques doutes assez grands touchant la resurrection des corps, du temps de Maurice Evêque de Paris: à cause de quoy, pour temoigner quelle étoit sa foy sur cet article-là, il ordonna qu'on graveroit sur son tombeau le premier Respons * qui se dit dans l'Office des Trespassez. A son exemple plusieurs Ecclesiastiques ordonnoient en mourant, qu'on le mist aussi en écrit sur leurs poitrines, & qu'on l'enterrast avec eux.

* *Credo quód Redemptor meus vivit, &c.*

Plus les erreurs & les schismes choquoient la puissance du Pape & celle des Ecclesiastiques, plus ils l'affermissoient & l'augmentoient. Car premierement les Papes remporterent sur les Empereurs l'avantage tout entier dans le differend des Investitures :

Eglise du XI. siecle.

puis lorsqu'ils eurent acquis cette liberté à l'Eglise pour les Elections ; ils la voulurent aussi étendre aux personnes & aux biens des Ecclesiastiques. Ils soûtenoient que l'Eglise ne devoit point de contribution qu'à son Chef, qui étoit le Vicaire de JESUS-CHRIST en terre ; & que les Ecclesiastiques ne pouvoient être corrigez que par leurs Superieurs. Ce qu'ils fondoient sur cette maxime, que le moins noble ne devoit point avoir d'empire sur le plus noble, ni l'inferieur être le Juge de celuy qui est au dessus de luy. Toutefois ce point blessant l'autorité de tous les autres Princes temporels, aussi-bien que celle des Empereurs, ne put passer que dans les terres de ceux qui étoient foibles, & delà les monts.

Puissance des Papes.

Le troisiéme sujet du differend que les Souverains Pontifes eurent avec les Empereurs fut, qu'ils pretendoient que c'étoit à eux de donner l'Empire, & que l'élection des Grands qui en relevoient, ne pouvoit faire qu'un Roy, si leur autorité ne l'honoroit du titre d'Empereur. Cette croyance étoit procedée de ce qu'en effet ils avoient premierement deferé

la dignité & la charge de Patrice au Roy Pepin & à Charlemagne, & puis l'Empire même à ce dernier. Pour ce chef ils l'emportetent hautement sur les Empereurs; l'exemple de de Henry VI. ne nous laisse aucun sujet d'en douter: car quand il prit la couronne Imperiale à Rome l'an 1191. le Pape Celestin III. qui *étoit assis* en son thrône sur un échaffaut, la tenant entre ses pieds, la poussa à terre, pour montrer qu'il étoit en son pouvoir de la renverser; & les Cardinaux l'ayant receuë entre leurs mains, la poserent sur la tête de l'Empereur qui étoit en bas & à genoux, en attendant cette grace avec soûmission.

Eglise du 12. siecle.

Mais les Papes ne purent pas si facilement gagner un quatriéme point, qui étoit d'empêcher que les Evêques ne rendissent hommage à leurs Souverains temporels. La raison qu'ils avoient de s'opposer à cette soûmission étoit, qu'ils estimoient indigne que des mains sacrées qui operoient les plus augustes mysteres de la Religion, fussent serrées * entre des mains profanes. Or quoique les Souverains, & sur tout les Rois de France, eus-

* Celuy qui rend hommage, met ses mains entre celles de son Seigneur.

Eglise du 12. siecle.

sent un grand respect pour tout ce qui venoit du saint Siege, ils ne purent neanmoins leur déferer pour ce chef, ni pour celuy de la franchise des biens & des personnes. Ainsi le Roy Louis VI. ne voulut point permettre à Raoul de rentrer dans l'Archevêché de Bourges, qu'il ne luy eust fait hommage; ce qu'Yves de Chartre excusa envers le Pape Pascal, sur la crainte d'un plus grand inconvenient. Et ce Pape ayant donné une Bulle, à la requisition du Clergé de France, qui défendoit, sous peine d'excommunication, aux Baillifs & Prevosts du Roy d'exiger aucune prestation des Clercs; le même Roy écrivit des lettres pleines de chaleur à Yves, menaçant qu'il prendroit le bien des Clercs par tout où il le trouveroit, si cette bulle n'estoit revoquée. Je ne sçay ce qui en arriva.

Il s'estoit établi en ces siecles-là une maxime qui donnoit une domination indirecte aux Papes sur les Princes, & droit d'animadversion sur leur gouvernement. C'est qu'encore qu'ils ne creussent pas que les Princes dépendissent d'eux pour le temporel, ils pensoient pourtant être bien fondez, à cause du spirituel, de juger si leurs actions

étoient bonnes ou mauvaises, de les admonester, de les corriger, de leur deffendre ce qu'ils ne croyoient pas licite, & de leur commander ce qu'ils croyoient juste. Ils se mêloient donc, quand deux Princes étoient en guerre, de leur ordonner des tréves, de mettre leurs differends en arbitrage, & de les obliger à debattre leur droit pardevant eux. Le Roy Jean étant pressé par le Roy Philippe Auguste, eut recours à Innocent III. lequel écrivit là dessus, qu'étant préposé au « gouvernement de l'Eglise universelle, « il se sentoit obligé par le commande- « ment de Dieu, de proceder en cette « affaire suivant les formes de l'Eglise, « & de dénoncer le Roy de France pour « idolâtre & publicain, s'il ne faisoit ap- « paroître de son droit devant luy ou « devant son Legat. Car encore, disoit- « il, qu'il ne luy appartinst pas de juger « du fief, toutefois il avoit droit de con- « noître du peché; & il appartenoit au « saint Siege de corriger toutes person- « nes, de quelque qualité qu'elles puf- « sent être, & si elles étoient refractaires « à ses commandemens, d'y employer les « armes de l'Eglise. C'étoit à dire l'ex- « communication, & même l'interdit;

Eglise da- ns-siecle.

Eglise du 12. siecle.
cruel remede qui ôtoit l'usage des Sacremens, & le Service divin aux vivans, & quelquefois même la sepulture aux morts. Ils se persuadoient qu'il y alloit de leur devoir de remedier à tous les scandales publics; qu'il étoit de leur soin paternel de soulager & de proteger tous les opprimez; & de la grandeur de leur tribunal, de faire justice à toute la terre. Ainsi ils recevoient les plaintes de tous ceux qui souffroient oppression; ils alloient même au devant, & prenoient connoissance des injustices que les Princes faisoient à leurs peuples, & des impositions nouvelles, si bien qu'ils prononçoient quelquefois anathême sur ceux qui les levoient; assez souvent ils exposoient en proye les biens de ceux qu'ils excommunioient, & commandoient de se saisir de leurs personnes, & de les reduire en servitude.

Les Souverains ne furent pas à couvert de ces foudres: car soit en vertu de cette opinion, qui alors étoit assez commune, mais à mon avis peu soûtenable, que les excommuniez sont décheus de la possession de leurs biens; soit qu'ils ne crussent pas qu'on deût

laisser le gouvernement des peuples Catholiques à des Princes revoltez contre l'Eglise : ils allerent jusques à les déposer, à déclarer leurs sujets déliez du serment qu'ils leur avoient fait, & à leur défendre de leur obeïr. Gregoire VII. commença d'exercer cette autorité sur l'Empereur Henry IV. Et il en voulut user de même à l'endroit de Philippe I. Roy de France : car une fois il écrivit aux grands du Royaume d'empêcher les excez qu'il commettoit, specialement à l'endroit des Marchands qui alloient aux foires : & une autre fois il le menaça de rompre les liens de la foy dont ses sujets luy étoient attachez, s'il ne cessoit de vendre les benefices, & s'il ne permettoit à l'éleu Evêque de Mascon d'entrer dans son Episcopat. Victor II. l'excommunia en effet dans le Concile de Clermont. D'autres Papes ont excommunié & déposé les Empereurs Henry V. Federic I. & Federic II. & ont attenté pareille chose sur plusieurs autres têtes couronnées.

Eglise du 12. siecle.

Si on s'étonne que des Papes qui estoient en reputation de si grands hommes de bien, particulierement Gregoire VII. & Alexandre III. ayent

Eglise du 12. siecle.

fait de telles entreprises, qui semblent si éloignées des maximes des anciens Peres & des premiers siecles: il faut sçavoir que ces lettres supposées des premiers Papes, sur lesquelles on avoit établi un nouveau droit Canon, avoient persuadé à leurs successeurs dés la fin du huitiéme siecle, que leur autorité sur les fidelles n'avoit point de bornes; qu'en qualité de Pasteurs universels, ils pouvoient faire des commandemens & des défenses à tous les fidelles en ce qui regardoit leur salut & le bien de la Religion, les admonester premierement, & aprés les punir s'ils n'obeïssoient pas. Que si les predecesseurs de Gregoire n'avoient point usé de ce pretendu pouvoir sur les Empereurs; c'est qu'alors ceux-cy étoient Princes plus reglez, & les Papes de ce temps-là plongez dans d'extrêmes desordres: mais que tout au contraire, Henry IV. s'étoit rendu execrable par ses vices infames, & que Gregoire étoit venerable à toute la Chrétienté par ses vertus.

J'oseray ajoûter qu'il y avoit même quelque chose dans les siecles precedens qui pouvoit donner un peu de couleur à ce que ce Pape entreprenoit.

Car dans la sixiéme l'Eglise s'étoit mise en possession d'exclure des fonctions civiles & militaires, & même du mariage, ceux qu'elle mettoit en penitence publique, afin que leur conversion fût plus humble & plus parfaite. Saint Leon Pape l'avoit seulement conseillé; ses successeurs en firent une loy; & les Conciles de Tolede la reduisirent en pratique à l'égard de leurs Rois même. Témoin Vamba, l'un des plus illustres & des plus glorieux qu'ils ayent eu: lequel ayant été consacré à la penitence comme il étoit à l'agonie, non point de son consentement, car il avoit perdu toute connoissance, mais selon l'usage de ce temps-là, se vit neanmoins obligé, lorsqu'il fut revenu en convalescence, de renoncer à la Royauté. Remarquez encore, s'il vous plaît, que ces Conciles d Espagne fournirent de grands prejugez aux Papes pour soûmettre les Souverains à leur disposition. Car les Rois Visigoths étant électifs, les Evêques avoient beaucoup de part à leur élection; & leurs Conciles étoient comme des assemblées, où les Grands & les Rois même se trouvoient. On y corrigeoit les dé-

Eglise du vi. siecle.

Eglise du XI. siecle.

reglemens de la souveraineté, & on leur imposoit des loix avec peine d'anathême, & de position s'ils les violoient.

Les Evêques de France entreprirent la même chose en déposant Louis le Debonnaire; & quoique ce fût une pure faction, ce Prince toutefois ne reprit point la Couronne que par l'autorité d'une autre assemblée d'Evêques. Foulques Archevêque de Reims menaça Charles le Simple de soustraire ses sujets de son obeïssance, s'il s'allioit avec les Normands, qui alors étoient encore barbares & infidelles. Or les Papes croyoient comme un article de foy, que leur pouvoir étoit beaucoup plus grand que celuy de tous les Evêques ensemble, & qu'il n'avoit point d'autres bornes que celles que luy donnoient les Canons exprés des Conciles, & les Decrets du Siege Apostolique; lesquels n'avoient garde de leur défendre de déposer les Rois, puisqu'on n'avoit pas pû prevoir qu'il se trouveroit des occasions qui leur donneroient cette pensée. Gregoire II. en l'an 730. ayant fulminé anathême contre Leon l'Isaurien, suspendit au moins le payement des tri-

buts

buts & l'obeïſſance des peuples, ou peut-être les en délia tout à fait, comme quelques-uns le pretendent. De plus, s'étant attribué, comme ils firent, l'autorité de créer des Rois, laquelle d'ailleurs leur étoit deferée par l'ambition de ceux qui recherchoient ce titre : ils s'allerent imaginer qu'ils pouvoient bien ôter la Couronne à ceux qui en étoient indignes, puis qu'ils en pouvoient honorer ceux qui la meritoient. Egliſe du 12. ſiecle.

Il y eut avec cela beaucoup d'occaſions qui ne ſervirent pas peu à confirmer cette opinion; entre autres la prohibition de contracter mariage entre parens, juſqu'au ſeptiéme degré, & entre alliez juſqu'au quatriéme & cinquiéme; la connoiſſance qu'ils prenoient de toutes les grandes cauſes, non ſeulement entre les Eccleſiaſtiques, mais encore entre les Princes; & les frequentes Croiſades. Car pour le premier ils trouvoient toûjours aſſez de parentez ou d'alliances pour diſſoudre les mariages des Princes, & par ce moyen ſe rendoient formidables. Et pour le ſecond, le pouvoir qu'ils avoient de juger de tout, les rendoit fort conſiderables, d'au-

Eglise du 12. siecle. tant que les parties ont naturellement de la crainte & du respect pour leurs Juges ; & qu'eux ayant dans cette incroyable affluence d'affaires de quoy employer un nombre innombrable de personnes, attiroient à leur Cour tous ceux qui avoient l'ambition de parvenir, ou la curiosité de se façonner & de s'instruire dans cette Ecole la plus celebre du monde. En effet tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits par toute l'Europe y couroient pour avoir des emplois ; & comme l'on a toûjours affection pour celuy de qui l'on tient son avancement, quand ils sortoient de là, aprés avoir bien fait leurs affaires, ils portoient par tout la grandeur des Papes par un zele ardent pour établir leurs maximes.

Croisades. Les Croisades rendirent aussi les Papes tres-puissants : car dans celles qui se faisoient pour la Terre-sainte, ils ordonnoient aux Princes de s'y enroller, ils retenoient le souverain commandement dans ces armées-là par leurs Legats, & ils se rendoient en quelque façon les Seigneurs de tous les Croisez, non seulement parce qu'ils en exigeoient obeïssance, mais de plus parce qu'ils les prenoient sous leur

protection jusqu'à leur retour ; ce qui étoit comme des lettres d'Estat qui surseoient toutes procedures civiles & criminelles. Dans les autres Croisades qui se faisoient contre les schismatiques & les heretiques, ils établirent pour loy, que ceux qui étoient convaincus de ces crimes perdoient tous leurs biens, honneurs & dignitez ; ensuite de cela il les en privoient ou les en faisoient priver par des Conciles que leurs Legats assembloient ; puis ils donnoient leurs dépoüilles à ceux qui avoient bien servi dans ces expeditions, sans trop consulter le Seigneur souverain dont ces terres étoient mouvantes, parce qu'il n'eust pas osé en refuser l'Investiture à ceux qu'une puissance si sainte en avoit pourveus. Eglise du 12. siecle

Mais leur plus grande force consistoit en celle du Clergé & des Religieux ; ces grands corps estant en ce temps-là fort unis pour la manutention de leurs franchises & de leurs libertez, qu'ils croyoient fermement être de droit divin, consideroient le Pape comme un chef puissant qui ne leur manquoit pas au besoin. Il est vray que son autorité trop absoluë pesoit un peu sur la teste

Eglise du 11. siecle.

des Evêques : mais quand elle les pressoit trop, ils avoient recours à celle du Prince, comme protecteur des biens & de la liberté des Ecclesiastiques. Reciproquement ils se servoient de celle des Papes, pour se defendre des entreprises des Princes : & se gouvernant ainsi entre les deux Puissances, ils tâchoient de moderer l'une par l'autre.

Au reste ils avoient sujet de se plaindre de ce que les Papes leur ostoient une bonne partie de l'autorité qui leur appartenoit, comme aux vrais successeurs des Apostres ; de ce qu'ils attiroient immediatement à leur tribunal la connoissance de toutes les causes, ne leur laissant presque rien à juger en premiere instance ; de ce qu'ils les obligeoient à leur prester serment, selon une formule dans laquelle Gregoire VII. avoit ajoûté des termes qui emportoient foy & hommage ; de ce qu'ils leur imposoient la necessité d'aller à Rome ; de ce qu'ils s'arrogeoient à eux seuls le droit de sacrer les Metropolitains ; de ce qu'ils donnoient les dispenses des saints Canons, comme si toute la discipline Ecclesiastique n'eust dépendu que de leur volonté absoluë ; de ce qu'ils accordoient des exemptions

aux inferieurs pour les soustraire à l'obeïssance de leurs superieurs. Ils se plaignoient encore de ce qu'ils s'étoient reservé à eux seuls le pouvoir de recevoir les coadjutoreries, celuy de dissoudre le mariage spirituel des Evêques c'est-à-dire, de les separer de leur Eglise par voye de cession, *ou de* translation, ou de déposition ; & de ce qu'ils empietoient la disposition de la pluspart des benefices.

Eglise du 12. siecle.

Disons quelque chose de plus singulier sur les principaux de ces points. La pluspart des differends d'entre les particuliers se traitoient par la Cour de Rome seule dans le douziéme siecle : toutesfois quand les causes étoient trop importantes, ou qu'elles touchoient toute l'Eglise, ou tout un Estat, il les remettoient au jugement d'un Concile. Ainsi Gregoire VII. lorsque la querelle d'entre luy & l'Empereur Henry V. vint à se renouveler, assura qu'il assigneroit un Concile dans un lieu seur, où tous se pussent trouver, amis ou ennemis, tant de l'ordre Clerical que de l'ordre Laïque, pour juger lequel de luy ou de l'Empereur avoit rompu la paix, & pour aviser aux moyens de la réta-

Eglise du 12. siecle.

blir. Gelase II. dît la même chose, & qu'il *acquiesceroit au jugement de ses freres les Evêques, que Dieu avoit constituez Juges dans son Eglise, & sans lesquels une cause de cette nature ne se pouvoit traiter.* Innocent III. écrivit qu'il n'osoit rien decider sur le mariage du Roy Philippe II. sans la détermination d'un Concile general : & que s'il le faisoit, *il en pourroit courir risque de son ordre & de son office*; Paroles remarquables en ce qu'elles semblent insinuer qu'un Pape peut être déposé, non seulement pour heresie, mais aussi pour avoir abusé de sa puissance.

Cardinaux.

De ce temps-là ils étoient encore obligez de gouverner l'Eglise par l'avis des Cardinaux, dont la puissance étoit montée à un tel degré depuis l'an mille, qu'ils étoient leurs collateraux & leurs coadjuteurs, comme le „ dit saint Bernard; que leurs droits „ étoient plus grands que ceux des Pa„ triarches & des Primats, & qu'ils „ avoient pouvoir de porter une censu„ re autentique sur les Papes mêmes. Le secours & les merites de tant de grands personnages, desquels le sacré College étoit rempli, n'aiderent pas peu aux Papes à soûtenir le fardeau des

affaires, & à maintenir & augmenter leur autorité dans tous les païs les plus éloignez. Mais quand ils se furent agrandis par leur moyen, ils s'affranchirent de leur dépendance ; & aujourd'huy ils leur demandent seulement leur avis, & ne se tiennent point obligez de le suivre.

Eglise du 11. siecle.

Quand à la disposition des benefices, ils l'avoient presque toute attirée à eux ; celle des grands, & que l'on appelle Consistoriaux, comme sont les Archevêchez, Evêchez & Abbayes, en se rendant maître des élections, sous pretexte de juger des differends qui naissoient entre les brigues opposées ; & celle des moindres, comme sont les Dignitez & Chanoinies des Eglises Cathedrales & Collegiales, par les recommandations qu'ils faisoient aux Chapitres en faveur des Clercs suivans leur Cour. Leurs recommandations ayant souvent obtenu l'effet qu'ils desiroient, se tournerent peu à peu en commandement absolu, à l'incitation des flateurs & des interessez. Et puis elles furent suivies des reservations, & aprés des expectatives, dont l'abus alla toûjours en augmentant, nonobstant la Pragmatique de

Benefices

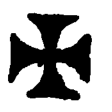
Eglise du 11. siecle. ſaint Louis, & les remedes que Philippe le Bel y voulut apporter, & dura juſques au temps du grand ſchiſme. Alors le Roy Charles VI. & aprés luy Charles VII. y mirent la main de bonne ſorte, & ramenerent les élections, collations & preſentations dans l'ordre des Decrets des Conciles generaux, ſans plus avoir d'égard aux paſſe-droits que la Cour de Rome avoit introduits.

Pelerinages à Rome. Dés le cinquiéme ſiecle, non ſeulement les Evêques, mais preſque tous les Eccleſiaſtiques de deçà les monts, avoient cette pieuſe coûtume d'aller à Rome viſiter les ſepulcres de ſaint Pierre & ſaint Paul, comme pour y rendre leurs hommages, & témoigner qu'ils tenoient la même foy que ces Princes des Apoſtres avoient prêchées. Par même moyen ils rendoient leurs reſpects aux ſouverains Pontifes: leſquels avec le temps convertirent cette devotion volontaire en une obligation indiſpenſable, ſi bien qu'ils faiſoient de grands reproches à ceux qui y manquoient.

Diſpenſes. Les diſpenſes étoient tout-à-fait inconnuës dans les premiers ſiecles, & lors que l'on commença d'en donner, ce

ce ne fut pas pour permettre d'enfrein-dre les Canons, mais plutôt pour absoudre ceux qui les avoient enfraints. Aprés l'onzième siecle l'usage en devint tres-frequent. J'en remarque trois ou quatre causes; les guerres continuelles entre les particuliers, aussi-bien qu'entre les Princes; la multitude des Decrets qui étoit si grande qu'il etoit difficile qu'on n'en violast quelqu'un; la corruption des mœurs; & le peu de compte que l'on tenoit des regles Ecclesiastiques: de sorte que l'on étoit obligé d'obvier à ce mépris par des dispenses, & on croyoit couvrir la transgression en la permettant. Les Papes ne dispensoient pourtant pas en chose contre la Foy, ni contre les bonnes mœurs, mais bien en celles qui n'étoient défenduës ou permises que par le droit positif. Quand au droit divin & naturel, ils n'en dispensoient pas directement, mais par interpretation & par declaration.

Eglise au 12. siecle.



Pour les exemptions des Monasteres, nous avons marqué dans le sixiéme siecle comme elles cõmencerent par la concession des Evêques, & comme tous les Grands se piquerent d'en

Exemptions des Monasteres.

Eglise du 12. siecle. décoter les Abbayes qu'ils fondoient. Les premieres que l'on trouve avoir esté accordées n'étoient que pour délivrer les Moines des charges & droits temporels ; depuis ils y firent adjoûter quelques autres privileges : entre autres qu'ils éliroient leurs Abbez, qu'ils seroient maîtres de leur discipline ; & que les Evêques leur ordonneroient des Prêtres à leur requisition. Aprés ils trouverent aussi moyen de les étendre à la jurisdiction spirituelle, & de se soustraire de la dépendance de leurs Evêques : à quoy trois choses étoient requises, le consentement de l'Evêque, l'autorité du S. Siege, & les lettres patentes du Roy.

Le nombre de ces exemptions s'accroissant de jour en jour, le Pape s'arrogea à luy seul le pouvoir de les donner, & de soûmettre les Monasteres au S. Siege, malgré les Evêques Diocesains. Il en usa de même à l'égard de quelques Evêques & de quelques Chapitres, soustrayant ceux-cy à leurs Evêques, & les Evêques à leurs Metropolitains. Les gens de bien ne se purent taire de ce desordre, leurs écrits en parlent encore: saint Bernard, quoique Moine, & trés-zelé pour le



S. Siege, les condamnoit hautement. Car exempter les Abbez de la jurisdiction des Evêques, qu'étoit-ce autre chose, disoit ce grand Saint, que de leur commander la felonnie & la rebellion ? & n'étoit-ce pas une deformité aussi monstrueuse dans le corps de l'Eglise, d'unir immediatement un Chapitre ou une Abbaye au S. Siege, que dans le corps humain d'attacher un doigt à la tête ?

Eglise du 12 siecle.

Ces graces ne se donnoient pas gratuitement à Rome, les Abbez & les Moines dépoüilloient leurs Monasteres pour acheter cette indépendance, & les rendoient souvent tributaires au S. Siege de certaine quantité de marcs d'argent, payable tous les ans.

Nonobstant ces exemptions les Abbez ne laissoient pas d'être obligez aprés leur élection de rendre obeïssance aux Evêques, & par écrit: mais la pluspart le refusoient, de sorte qu'il falut que le Concile de Reims fist un decret pour les y astreindre; & neanmoins ils ne se mirent pas trop en devoir d'y déferer. Cette désobeïssance étoit tellement passée en droit commun, que Henry II. Roy d'An-

Egl'se du 12. siecle. gleterre se plaignoit amerement au Pape Innocent II. de ce que Hugues Archevêque de Roüen exigeoit ce devoir des Abbez de Normandie. Le Pape voyant la chaleur avec laquelle ce Roy luy en écrivoit, manda à l'Archevêque qu'il eût à relâcher pour quelque temps de la rigueur de son droit, pour éviter de plus grands inconveniens.

Abbez. Le besoin que les Papes eurent du credit de l'Ordre de saint Benoist durant leurs querelles avec les Empereurs, les porta, comme je croy, à communiquer aux principaux Abbez de ces Congregations les ornemens qui n'avoient appartenu qu'aux Evêques; sçavoir la croce, la dalmatique, les gants & les sandales; quelques-uns depuis y ajoûterent la mitre. Mais ceux qui aimoient l'ordre hierarchique detestoient cet abus, & les Abbez qui conservoient encore un peu de l'humilité religieuse, ne se chargeoient guere de cet honneur, croyant que ce qui est la marque de la jurisdiction dans un Evêque, est une tache d'ambition dans un Moine. Pierre de Blois écrivit à son frere, Abbé dans le Royaume de Naples, à qui le Pape

avoit fait present de ces ornemens Pontificaux, qu'il eût à les luy renvoyer, ou à se défaire de son Abbaye. Le Pape Urbain II. voyant le bienheureux Pierre Abbé de Caves nuë teste dans un Concile, luy envoya une mitre pour se couvrir; ce saint homme l'ayant receuë avec grand respect, ne la voulut pourtant point mettre, & la tint toûjours sur ses genoux. Mais Hugues Abbé de Clugny ne refusa pas ces ornemens des mains du Pape, qui les accorda à luy & à tous ses successeurs. Callisté II. desirant gratifier cette Abbaye-là, parce qu'il y avoit été éleu & sacré, donna aussi le titre de Cardinal à l'Abbé Ponce de Melgueil, pour en joüir luy & tous les Abbez de cette maison.

Eglise du 12. siecle.

Les Papes originairement n'avoient droit de confirmer que les élections des Metropolitains de la Diocese * Romaine. Le *pallium* qu'ils s'aviserent d'envoyer à ceux de l'Eglise Gallicane, leur fraya le chemin à l'empieter aussi sur eux. Du commencement saint Boniface Archevêque de Mayence, les engagea à rechercher cet honneur, afin de les faire entrer

* La Diocese est toute l'étenduë d'un grand Siege ou Patriarchat, le Diocese n'est qu'un Evêché.

Eglise du 12 siecle

par ce moyen dans une plus grande dépendance : puis quand ils furent accoûtumez à se parer de cet ornement, qui à leur avis les distinguoit fort des Evêques, le Pape les obligea à le prendre toûjours de luy comme une chose necessaire, & leur défendit de faire aucunes fonctions qu'ils ne l'eussent receu.

Les Evêques ne pouvoient passer à un autre Evêché, s'ils n'étoient chassez du leur par les barbares, ou s'il n'y en avoit une necessité tres-urgente ; & cela par la sentence du Metropolitain & des Evêques de la Province : les Papes neanmoins le leur permirent sans les astreindre à aucune de ces formes. Ce qui s'introduisit dans ce douziéme siecle, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, & pour ainsi dire en sondant le gué.

Elections

L'ancienne forme des élections se conservoit encore comme l'ame de la hierarchie, c'est à dire qu'elles se faisoient par le Clergé & par le peuple : aprés elles étoient examinées par le Metropolitain, assisté du conseil de ses suffragans. S'il les jugeoit bonnes, il les approuvoit, & s'il y trouvoit quelque défaut, il les cassoit, & ren-



voyoit ordre aux Electeurs de proceder à une nouvelle : s'entend s'ils n'avoient pas sciemment & de propos déliberé, éleu un sujet qui en fût indigne, ou qui fût lié par quelque empêchement canonique ; car alors le Metropolitain & ses suffragans en élisoient un eux-mêmes. Les Evêques n'étoient pas obligez d'assister en personne à ces élections & à ces jugemens : mais ils y envoyoient des Ecclesiastiques, qui representoient leur personne.

Eglise du 12. siecle.

La consecration des Evêques se faisoit en France par le Metropolitain, & ses suffragans, sans que le Pape & ses Legats y eussent aucun droit : mais si le Metropolitain refusoit de sacrer l'éleu, les Electeurs en appelloient au Pape, qui quelquefois le sacroit luy-même. Quand les Metropolitains étoient suspendus de leurs fonctions Episcopales, les Legats, comme representant le saint Pere, pretendoient que celle-là leur appartenoit.

Consecrations.

Les élections & le droit qu'avoient les Metropolitains de sacrer les Evêques, ne furent pas directement renversez durant ce siecle-cy, mais y souf-

Eglise du 11. siecle.

firent de grandes bréches. Car la nouvelle jurisprudence fondée sur les epîtres supposées des premiers Papes, ayant perverti tous les anciens canons, & reduit toutes les élections aux formes de la chicane : comme il arrivoit souvent des contestations entre les brigues des élisans, ou des difficultez sur le jugement des Metropolitains, l'une des deux parties ne manquoit jamais d'en appeller à Rome. Cette Cour-là étoit un labyrinthe inextricable de procedures; & s'il y avoit manque de quelque formalité à l'élection, le Pape la declaroit nulle, & se reservoit à luy seul le droit de pourvoir à l'Evêché, & de sacrer celuy qu'il choisissoit.

Quoiqu'il fût deffendu de rien prendre pour cela, neanmoins les Officiers de la Cour de Rome exigeoient furieusement, sous pretexte de leurs salaires, de leur papier & de leur ancre. Ensuite les Papes même, qui avoient tant condamné ces exactions, convertirent à leur profit propre les abus qu'ils n'avoient pû empêcher. Je trouve que l'Evêque du Mans donna pour son ordination sept cens marcs d'argent. Avec le temps ils

fixerent, cette action au revenu d'une année * moderément taxée, qu'eux & les Cardinaux partagèoient ensemble.

Eglise du 12. siecle. Annates.

La puissance des Evêques de France étoit aussi fort grande à proportion. Outre qu'ils étoient le membre le plus puissant de l'Estat, outre qu'ils avoient le plus de pouvoir dans les grands Parlemens ou Assemblées generales, les Rois déferoient beaucoup à leurs conseils, se soûmettoient à leurs admonitions, & recevoient la couronne de leurs mains à toutes les fêtes solemnelles de l'année. Si bien que lorsqu'un Roy étoit excommunié, comme le fut Philippe I. les Evêques refusoient de faire cet office, & tenoient en quelque façon comme en suspens, non pas la Royauté, mais le respect des peuples. A l'exemple des Papes, ils se servoient quelquefois d'interdits, souvent d'excommunications; lesquelles, à force d'être employées pour de legeres occasions, devinrent si odieuses, que les Juges seculiers se soûlevant contre, faisoient prendre au corps ceux qui les portoient, les tourmentoient en leurs biens & en ceux

Puissance des Evêques.

Excommunications.

Eglise du 13. siecle. de leurs parens ; & vexoient même ceux qui obeïssoient à ces fulminations, ou qui refusoient d'avoir communication avec ceux qui étoient excommuniez. C'est pourquoy l'an 1274. le Concile de Lyon, l'un des plus celebres qui ayent été tenus en France, ordonna en presence du Roy Philippe le Hardy, & des Empereurs d'Orient & d'Occident, que ceux qui en useroient de la sorte, seroient retranchez de la communion de l'Eglise ; & que s'ils demeuroient deux mois en cet état, ils ne pourroient être absous que par le saint Siege. Ce qui fut receu en France, pourveu que ces excommunications fussent justes, & qu'elles ne blessassent point les droits du Roy. Or comme il dépendoit de ses Officiers de prononcer là-dessus, ils les rendoient le plus souvent illusoires, & saisissoient le temporel tant de ceux qui les portoient, que de ceux qui y deferoient; & même faisoient abattre leurs maisons.

La raison pourquoy on se prémunissoit si fort contre ces censures, estoit qu'en ce temps-là on avoit la croyance que dés qu'un homme étoit

excommunié, il perdoit l'usage de ses biens, honneurs & dignitez; que chacun pensoit avoir droit de le piller; qu'on luy dénioit les Sacremens & la sepulture, & qu'il ne pouvoit être absous qu'à de fort rudes conditions, & en faisant une penitence publique, dont la mortification est plus cruelle que la mort à ceux qui ont plus la honte du monde que la crainte de Dieu devant les yeux. Aussi les Ecclesiastiques ne vengeoint leurs injures, quelques grandes qu'elles fussent, que par le glaive spirituel; & ils étoient si jaloux de leurs sentences, que si un Juge seculier eût voulu prendre un homme qui eust été excommunié pour avoir tué un Ecclesiastique, & le châtier selon les loix du Prince; ils s'y fussent opposez, comme à un attentat sur leur jurisdiction. Voilà pourquoy le meurtre d'un Laïque étoit puni de mort, & celuy d'un Prêtre, & d'un Prelat même, n'étoit souvent puni que d'excommunication.

Eglise du 12. siecle.

La plusspart des Evêques étoient tirez des Monasteres; car comme les élections avoient lieu, & que ces maisons passoient pour des Ecoles de

Evêques tirez des Monasteres.

Eglise du [?] siecle. pieté & de sageſſe, ceux qui aſpiroient à cette dignité, ou à celle d'Abbé, qui n'étoit pas ſi honorable, mais plus commode, ſe jettoient dans le fond d'un cloiſtre. Pluſieurs en effet y apprenoient une vertu tres-auſtere & une profonde humilité; mais pluſieurs auſſi n'en affectoient que l'exterieur; ils s'abaiſſoient ainſi afin de s'élever, & ſe cachoient pour ſe faire rechercher: puis quand leur hypocriſie avoit ſi bien ébloüi les yeux des ſimples, qu'on les avoit éleus, ils levoient le maſque, & ſe donnoient du bon temps.

Souvent les bons Prelats qui n'avoient point été portez à l'Epiſcopat par d'autre motif que par celuy d'une puiſſante vocation, lorſqu'ils ſentoient diminuer leurs forces, quittoient l'Evêché, & faiſoient retraite dans quelque Monaſtere pour s'y recolliger, & ſe préparer à rendre compte de leur adminiſtration au ſouverain Juge.

Canoniſations. Ils avoient encore alors le pouvoir de declarer au peuple ceux qu'il pouvoit honorer & prier en qualité de Saints; c'eſt ce qu'on appelle canoniſer. Cet acte ſe faiſoit ordinaire-

ment dans un Concile, ou dans une Assemblée de leurs confreres : l'Evêque dans le diocese duquel étoit morte la personne qui meritoit cet honneur, y faisoit le rapport des grandes vertus qui avoient illustré sa vie, & des miracles qui éclatoient sur son tombeau, selon la renommée publique, & le témoignage de plusieurs particuliers ; & là-dessus l'Assemblée donnant son jugement par des acclamations plûtôt que par écrit, ils alloient tous *relever le corps saint*, le mettoient dans une châsse sur l'autel, l'exposoient à la devotion du peuple, & ordonnoient qu'on celebreroit sa fête.

Eglise du 13. siecle.

C'avoit été un abus fort ancien dans les Eglises d'Orient & dans celles d'Occident, que les Clercs pilloient les biens de l'Evêque dés qu'il avoit les yeux clos. En France depuis l'an mille, au moins à ce que j'ay pû remarquer, les Laïques prenoient la même licence, tant à l'égard des Evêques que de tous les autres Beneficiers, se fondant peut-être sur ce que les biens d'Eglise sont les biens des pauvres, & que le peuple les pouvoit reprendre, quand le Pasteur à qui il les avoit donnez pour cette fin-là, les

Regale.

Eglise du 12. siecle.

avoit retenus pour luy. Quoy qu'il en soit, cet abus passa en coûtume malgré toutes les deffenses des Papes & des Conciles. Or les Souverains qui pensent que tous les droits du peuple leur appartiennent eminemment, parce qu'ils en sont les chefs, s'en firent un de cette coûtume, & dans peu de temps l'étendirent sur les revenus des Evêchez vacans, & aprés s'attribuerent la collation des Canonicats & de tous les autres Benefices qui en dépendent, hormis de ceux qui ont charge d'ames. On appelle ce droit REGALE. Cette coûtume étoit avant le regne de Louis VII. quoique de son temps elle ne fût pas loüée de tout le monde, ni receuë qu'en peu d'Evêchez. Yves de Chartres la racheta du Roy Philippe I. pour son Evêché; & Louis VII. permit à Pierre Archevêque de Bourges de tester des fruits de cette Eglise, lorsqu'il mourroit.

La coûtume du Royaume, qui obligeoit les Evêques de suivre les Rois à cause de leurs fiefs, n'étoit pas fort désagreable à ceux d'entre eux qui se plaisoient plus à la Cour qu'à l'Eglise. Toutefois les autres qui aimoient

mieux être considerez comme Pasteurs que comme Grands de l'Etat, se retiroient de la Cour : mais quelquefois les Rois interpretoient cette retraite à un manque de devoir. Nous avons vû que le Roy Loüis le Gros en voulut mal à l'Archevêque de Sens, & à l'Evêque de Paris : & que Philippe Auguste fit saisir les biens des Evêques de Paris & d'Auxerre, parce qu'ils avoient manqué de se trouver à l'armée. A la fin les bons & vertueux gagnerent ce point sur l'esprit des Rois, qu'ils les dispenserent d'aller en personne à la guerre, pourvû qu'ils y envoyassent le nombre d'hommes à quoy ils étoient obligez par leurs fiefs.

Eglise du 12. siecle.

Les Eglises paroissiales des bourgs & villes avoient été long-temps desservies par des Prêtres canoniques que l'Evêque y envoyoit, & qu'il retiroit à sa Cathedrale quand il luy plaisoit. Les Seigneurs ayant bâti des chapelles aux champs pour la commodité de leurs coulons & paysans, s'en approprierent les oblations, les prémices & les collectes : car originairement elles n'avoient point les dixmes des fruits de la terre & du bétail ; & c'étoient les Seigneurs qui les prenoient. C'est une

Parroisses de la Champagne.

Eglise du 8. siecle. grande question de sçavoir à quel titre; je pense moy qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient sur leurs tenanciers; presque dans tous les lieux la dixiéme, en d'autres la treiziéme, la quinziéme, la vingtiéme. Quoy qu'il en soit, quand ils furent bien persuadez qu'elles appartenoient de droit divin aux Ministres de l'Eglise, & qu'il les leur faloit restituer, ils en donnerent une bonne partie aux Moines Benedictins, qui en ce temps-là rendoient de grands services à l'Eglise, & se faisoient fort aimer de la Noblesse, parce que leurs Monasteres étoient comme des hostelleries gratuites pour les Gentilshommes & autres voyageurs, & des écoles pour instruire leurs enfans. Moyennant ces donations ils commettoient de leurs Prêtres pour desservir ces chapelles; & comme ils virent que ce fonds étoit excellent, parce qu'il vient sans main mettre, ils en attirerent tout autant qu'ils purent. Les Chanoines Reguliers en prirent aussi quelques-unes: si bien qu'il n'en demeura guere aux Prêtre seculiers.

Dixmes.

Ces Moines de saint Benoist ainsi

disperfez

disperfez par les villages, se détraquant de l'obfervance de leur Regle, & se corrompant hors de leur Monaftere, de même que le poiffon se meurt hors de l'eau; le Concile de Clermont, l'an 1095. ordonna qu'ils abandonneroient cet employ aux Prêtres feculiers. Mais ce decret ne fut pas executé, non plus que celuy du Concile de Poictiers de l'an 1109. qui leur deffendoit les fonctions Paroiffiales: ils retinrent ces Cures jufqu'en l'an 1115. que le Concile de Latran les leur ofta toutes par une conftitution generale. On leur laiffa pourtant le droit d'y prefenter, & les dixmes auffi, hormis une mediocre partie pour la fubfiftance des Curez qui defferviroient ces Eglifes. Eglife du 12. fiecle,

On excepta de cette conftitution les Chanoines Reguliers de faint Auguftin, à condition qu'ils auroient un compagnon afin de s'entretenir avec luy, & de ne pas s'abrutir dans la frequentation des païfans, beaucoup pire que la folitude. Ce compagnon n'étoit que le fecond, & par confequent l'autre qui deffervoit étoit le premier à fon égard; à caufe de cela on le nomma *Prieur*; & voilà

Eglise du 12. siecle. pourquoy ces Benefices s'appellerent Prieurez-Cures, quoiqu'ils ne soient en effet que simples Cures, non plus que celles qui sont tenuës par les Prêtres seculiers.

Pluralité des Benefices défenduë. Il y a plusieurs preuves dans les Conciles & ailleurs, que la pluralité des Benefices étoit deffenduë ; abus qui sera toûjours condamné par les vrais Ecclesiastiques, qui regardent les Benefices comme des charges ; mais toûjours pratiqué par ceux qui ne les considerent que comme des revenus.

Les Princes de ce temps-là s'emportoient facilement à de grandes vengeances & à des violences extrêmes ; mais lorsque le premier feu de leur passion étoit ralenti, ils se laissoient bien-tôt ramener à la repentance, tant par les sentimens du Christianisme qu'ils avoient bien avant imprimé dans le cœur, leur Religion n'étant pas une politique, mais une vraye foy, que par les remontrances des Evêques & des autres Ecclesiastiques. Car ces veritables Pasteurs ne sçachant ce que c'étoit de dissi-*Penitence des Grands* muler les pechez manifestes de qui que ce fût, encore moins de flater

la delicatesse de la domination, & de dissimuler le déreglement des Grands, les reprenoient hardiment de leurs fautes, parce qu'autrement ils en eussent été chargez eux-mêmes devant Dieu. Ils y employoient premierement les admonitions secretes, qu'ils faisoient ou de bouche, s'ils pouvoient avoir accés auprés d'eux; ou par lettres. Aprés, s'ils voyoient le mal devenir incurable, & le scandale continuer & s'augmenter, ils y ajoûtoient des reprehensions publiques, & à la fin ils lâchoient les censures de l'Eglise. Avec cette liberté Evangelique soûtenuë de l'Esprit de Dieu, ils amolissoient souvent les ames les plus endurcies, & faisoient reverer leur fermeté Apostolique, tandis que l'on avoit à mépris la lâcheté de ceux qui n'avoient osé ouvrir la bouche.

Eglise du 12 siecle.

Quand quelque Eglise étoit persecutée en sa liberté ou en ses biens, les Pasteurs en descendoient les châsses & les images des Saints, & les posoient à terre, soit pour toucher le cœur des persecuteurs, & les induire à penitence; soit pour irriter l'indignation du peuple contre eux,

Eglise du 12. siecle. Ceux qui ne tenoient pas la croyance de la realité du corps de JESUS-CHRIST dans le saint Sacrement, étoient heretiques : mais les trop curieux faisoient plusieurs questions sur la maniere & sur les circonstances de ce mystere incomprehensible. Quelques-uns ne concevant point ce que pouvoit devenir le sacré corps de Nôtre-Seigneur aprés qu'on l'avoit pris par la bouche, disoient qu'il s'en alloit avec les restes de la digestion. Rupert Abbé de Tuit étoit dans ce sentiment, que le pain & le vin demeuroient avec le corps & le sang de JESUS-CHRIST : & il semble que Pierre de Blois croyoit que l'on ne consacroit point le calice sans eau, & que le Sacrement ne se faisoit point sans le calice, d'autant que c'est un repas mystique, & que dans un repas il faut qu'il y ait à boire aussi-bien qu'à manger.

On communioit encore en ce tems-là sous les deux especes : mais plusieurs, entre autres les Moines de Clugny, pour empêcher la profanation qui se pouvoit faire, si le calice se répandoit, ou s'il en demeuroit quelque goutte dans les moustaches des com- Calice retranché

munians, adminiſtroient le pain trempé dans le Calice ; & ce pain étoit rond & grand comme un écu. Or cet uſage ne ſemblant pas conforme à l'inſtitution du Sacrement faite par JESUS-CHRIST, fut ſouvent repris & condamné par les Papes même, leſquels enfin n'ayant pû oſter cet abus, retrancherent tout à fait *le calice* aux Laïques. Au reſte ceux qui impugnent la realité ſont mal fondez de dire que le mot de *transſubſtantier* fut introduit par le Concile de Latran, qui ſe tint l'an 1215. car on le trouve dans Pierre de Blois, qui écrivoit quelques années auparavant : mais il eſt vray que le Concile autoriſa ce terme-là.

Egliſe du 12. ſiecle.

L'uſage de la penitence publique étoit encore fort commun. Les penitens ne pouvoient entrer dans l'Egliſe, ni communier, ou recevoir le baiſer de paix, ni ſe faire les cheveux, ni ſe raſer, ni vêtir du linge, ni tenir des enfans ſur les fonts. Ils ne mangeoient que du pain ſec, & ne beuvoient que de l'eau le Lundy, le Mercredy & le Samedy de chaque ſemaine. Mais cette rigueur fut fort adoucie par les indulgences, ou relaxations des peines

Penitences publiques.

Eglise du 12. siecle.
portées par les canons. Les Papes en donnoient liberalement à ceux qui se croisoient pour la Terre-sainte, ou contre les schismatiques & heretiques: les Evêques aussi, quand ils dédioient quelque Eglise, n'en étoient point chiches à ceux qui la visiteroient, à la charge qu'ils y vinssent faire la veille, & qu'ils y apportassent quelques aumônes pour l'entretien de la fabrique.

Ils avoient alors un goût particulier pour bâtir des chapelles soûterraines. J'ay remarqué qu'en édifiant des Eglises, ils y enterroient quelquefois dans les fondemens des vases pleins d'argent, afin que lorsque le temps, ou quelque accident les détruiroit, on trouvât dequoy les rétablir. Avec cela quand elles tomboient, ils portoient les reliques du Saint qui y étoit honoré, par tout le pays des environs, pour exciter la devotion des peuples à contribuer à leur réedification. Au reste il ne se pouvoit pas qu'elles ne devinssent fort riches, d'autant qu'il ne mouroit personne qui ne les avantageât de quelque legs. Je marqueray en passant que plusieurs, par leurs testamens, affranchissoient quelque nombre de serfs selon leurs facultez, & qu'on peut com-

pter cela entre les causes qui ont peu à peu aboli la servitude en France. Eglise du 12. siecle.

✠

Les personnes qui avoient commis de grands pechez, quoiqu'ils ne fussent pas de ceux à qui les canons ordonnoient une penitence publique, ne laissoient pas, particulierement à l'article de la mort, de les confesser publiquement; & plusieurs grands Princes vouloient mourir à plate terre, couchez sur une croix de cendre; quelques uns même la corde au col, d'autres avec l'habit de Moine, croyant que cette sainte livrée les mettroit plus à couvert des peines de l'autre monde.

La Confession auriculaire avoit toûjours été pratiquée dans l'Eglise. Gratian examinant dans la seconde partie du Decret, si elle étoit de necessité absoluë, ou non, aprés avoir apporté les raisons de part & d'autre, suivant sa methode, semble en laisser le jugement libre, asseurant que les personnes pieuses & devotes étoient partagées pour & contre. Mais l'Eglise a décidé nettement pour l'affirmative. *Confessions.*

Les Religieux n'administroient point les Sacremens aux Laïques, & n'entendoient point les confessions, si ce n'étoit de ceux de leur robbe, leurs

Eglise du 12. siecle. étant défendu par les Conciles de faire les fonctions curiales. Un certain Abbé de S. Riquier ayant entrepris de confesser des seculiers, & de prescher sans permission des Ordinaires, il y en eut des plaintes à Rome, & le Pape le fit citer pardevant luy ; mais il plaida si bien sa cause que le saint Pere luy accorda l'un & l'autre, & luy donna des sandales, qui en ce temps-là étoient la marque de Prédicateur.

Les Ecclesiastiques s'occuperent fort à multiplier les cérémonies, les ornemens, & les pratiques de devotion ; & à faire plusieurs questions assez inutiles sur ces choses-là.

Les Laïques ne s'adonnant guere à l'étude, la profession de Medecin & celle d'Avocat n'étoient presque exercées que par des gens d'Eglise. Comme elles étoient fort lucratives, il prit aussi envie aux Moines & aux Chanoines Réguliers de les embrasser : le Concile de Latran sous Innocent II. leur en fit une expresse défense.

Austeritez. Les mortifications & austeritez, la haire, le cilice & la fustigation volontaire, qu'on nomme discipline, étoient fort en pratique, pour le moins dés le siecle précedent ; puisque Pierre Damien

mien en parle comme d'une chose tres commune. Lorsque l'on vouloit appaiser la colere de Dieu, ou obtenir quelque grace particuliere de sa bonté, le Pape, & quelquefois les Evêques de leur chef, ordonnoient de nouveaux jeûnes. Ainsi l'an 1187. Gregoire VIII. amerement touché de la perte de Jerusalem, trouva bon, afin d'animer les Chrêtiens à s'armer puissamment pour la recouvrer, de leur commander à tous, hommes & femmes, de jeûner pendant cinq ans tous les Vendredis de chaque semaine, avec la même rigueur qu'en Carême; & de s'abstenir de charnage le Mercredy & le Samedy. Il enjoignit pareille abstinence aux Cardinaux & à leur famille pour le Mercredy, & se l'imposa à lui même & aux siens.

Eglise du 12. siecle.

Quant au jeûne du Carême, on l'observoit alors fort austerement: on ne mangeoit qu'une fois le jour, & aprés le Soleil couché, tout le Service divin étant fait, & les Messes dites à ces heures là. On en voit encore des vestiges aujourd'huy, en ce qu'on y dit Vêpres avec la Messe avant midy. Quelques uns se donnoient la liberté de manger à l'heure de None; c'est à

Jeûnes.

Eglise du 12. siecle. trois heures de relevée. Les Moines ne jeûnoient que jusques à cette heure là depuis la Septuagesime jusqu'à la Quadragesime ; mais depuis la quadragesime jusques à Pâques, eux & tous les Fidelles ne mangeoient qu'aprés Vêpres. Les Princes & les Grands ne se dispensoient point de l'abstinence, ni du jeûne même, qui n'alteroient pas tant leur santé comme ils amortissoient leur concupiscence : & dans ce saint temps les plus indevots estoient obligez, au moins par honneur, de faire tous les jours des aumosnes.

Ordres. Les fonctions des Ordres sacrez étoient encore differentes & separées ; les Prestres ne faisoient guere celle de Diacre & de Soudiacre. Plusieurs, par humilité, demeuroient toûjours Diacres, ou au moins fort long-tems, ne prenant l'Ordre de Prestrise que sur la fin de leurs jours. Nous lisons que Celestin III. lorsqu'il fût élû Pape, n'étoit que Diacre, & qu'il avoit passé soixante-cinq ans dans cet Ordre-là sans aspirer à la Prestrise.

On toleroit quelquefois le mariage aux Soudiacres, mais c'étoit un sacrilege aux Diacres.

Le Baptême ne se conferoit ordinairement qu'à la fête de Pasques, si ceux qui devoient le recevoir n'estoient en danger de mort. On les plongeoit par trois fois dans les sacrez fonts; ce qui marquoit bien l'operation que ce Sacrement fait dans l'ame, la lavant & nettoyant de la tache du peché originel. Eglise du XII. siecle.

Aprés avoir donné l'Extrême-Onction aux malades, on les couchoit ordinairement sur la paille, où ils rendoient l'esprit. Quelques-uns vouloient mourir sur un lit de cendre, une pierre sous leur tête.

En ces temps-là les Ecclesiastiques appelloient Martyrs tous ceux de leur Ordre qui étoient tuez, quand même ce n'eust pas été pour soûtenir la Religion & les veritez Chrestiennes. On voit dans les Decretales des Lettres Apostoliques d'Alexandre III. qui deffend d'honorer pour Martyr le Prieur du Monastere de Gristan. L'Histoire en est assez étrange. Les Moines distribuoient au peuple je ne sçay quelle eau qu'ils benissoient avec certaines oraisons, & par cette invention attiroient beaucoup d'aumônes, dont ils faisoient grand'-chere. *Faux Martyrs.*

Eglise du 12. siecle.

Il arriva un jour, que leur Prieur étant yvre, donna deux coups de coûteau à deux de ses Religieux, & qu'eux se sentant blessez, l'assommerent sur l'heure d'une perche qu'ils trouverent là par hazard. Les autres, au lieu de couvrir ce scandale, eurent l'effronterie d'en vouloir tirer du profit, & feignirent divers miracles sur ce corps, en vertu desquels ils le couronnoient de l'aureole du martyre, & le peuple trop facile les en croyoit.

Celibat.

On avoit eu de la peine dans l'autre siecle à reduire les Prêtres dans le celibat. Il y en avoit encore quelques-uns qui ne pouvoient s'y accoûtumer. Les Papes Caliste II. & Eugene III. les y contraignirent par diverses peines ; entre autres choses ils les priverent de leurs Benefices, & excommunierent ceux qui entendroient leurs Messes. La loy de Dieu, c'est à dire son Eglise*, leur deffendant d'avoir des enfans, l'auteur de tout dereglement substituoit de grandes bandes de neveux en place. De là s'ensuivoient d'extrêmes desordres ; car si ces neveux étoient Ecclesiastiques, ils perpetuoient les Benefices dans leur maison par coadjutoreries

* *Cumque Sator rerum privasset semine Clerum. Ad Satanæ votum successit turba nepotum.*

ou autrement, & *possedoient comme par droit d'heredité le sanctuaire du Seigneur*: S'ils étoient Laïques, & qu'ils fussent ménagers, ils rendoient leurs oncles avares, usuriers & concussionaires pour leur amasser des thresors; ou bien ils tâchoient par tous moyens de distraire les terres de l'Eglise pour les mêler parmi les leurs, & se les approprier. Bien souvent ils se rendoient les maîtres des maisons de leur parent, & s'y logeant avec leur train, dissipoient le patrimoine du Crucifix & des pauvres en festins, & équipage de chiens & de chevaux, & souvent en quelque chose de plus mauvais. On pourroit rapporter quantité d'exemples de ces scandales: j'en cotteray un qui est de deux neveux d'un Archidiacre de Paris. Ces jeunes gens commettant d'extrêmes violences & exactions dans sa charge, Thomas Prieur de S. Victor leur en fit souvent de fortes remonstrances: mais au lieu d'en profiter, ils assassinerent ce saint Religieux entre les bras de l'Evêque même, auprés de Gournay, comme il revenoit de sa visite. Eglise du 12. siecle.

Les Conciles de l'Eglise Gallicane n'ayant plus guere d'autorité, parce *Conciles.*

[illegible]ise du [illegible] siecle.

que les decisions en estoient souvent cassées à Rome sans oüir leurs motifs, les Evêques ne se mettoient plus tant en peine d'en tenir. Je ne sçay auquel ce fut qu'un vieil Evêque comparut avec un méchant habit, une mître toute déchirée, & une croce demy-rompuë, pour montrer, par cet équipage, l'avilissement où l'on avoit reduit ces saintes Assemblées. Presque tous ceux que la France vit durant ce siecle, furent convoquez par les Papes, ou par les Legats. Les Papes assisterent en personne à six. Pascal II. à celuy de Troyes l'an 1107. & là les Simoniaques, & les Laïques qui conferoient les Benefices, furent excommuniez. Gelase en tint un à Vienne l'année 1118. où il lança anathême sur l'Empereur Henry V. & sur son Antipape. Calliste II. son successeur (qui avoit été Guy Archevêque de Vienne) fit la même chose l'année suivante dans celuy de Reims, qui avoit été indict par Gelase. Ceux qui vendoient les choses sacrées, & qui prenoient de l'argent pour les sepultures des morts, pour le chrême & pour le Baptême, y furent aussi excommuniez. Innocent II. en tint un à Clermont l'an

1130. & un autre à Reims l'an 1131. où il fulmina contre l'Antipape Anaclet & ses adherans. Eugene III. en celebra un à Reims l'an 1148. où il se fit plusieurs beaux Reglemens. Et Alexandre III. un à Tours l'an 1163. où il rendit compte de son élection, & montra la nullité de celle d'Octavien son rival. Eglise du 12. siecle.

Voicy une bonne partie de ceux qui furent convoquez par les Legats. Un à Troyes l'an 1104. auquel l'Evêque de Senlis fut accusé de simonie par quelques malveillans ; mais les Evêques les rejetterent comme parties incapables. Il demanda neanmoins à se purger de ce soupçon par serment devant le Legat ; à quoy il fut receu. Deux Cardinaux Legats en assemblerent un à Poitiers l'an 1109. pour reformer les mœurs & les habits des Ecclesiastiques : il leur fût deffendu à tous de prendre aucun Benefice de la main des Laïques : aux Abbez d'user de gants, de sandales & d'anneau ; & aux Moines d'exercer les fonctions Parochiales comme de baptiser & de prêcher ; ce qu'on permit neanmoins aux Chanoines Reguliers. Il y en eut un à Vienne l'an 1112. où présidoit

Eglise du 12. siecle

Godefroy Evêque d'Amiens, en qualité de Legat, parce que l'Archevêque Guy n'avoit pas la langue bien libre. L'Empereur Henry V. y fut excommunié, comme aussi les simoniaques, & les Laïques qui donnoient les investitures des Benefices.

Il y en eut trois l'an 1114. un à Soissons, un à Beauvais, & un autre à Reims pour excommunier Henry V. & Burdin son Antipape. Un à Toulouze l'an 1124. qui condamna certains faux Moines qui declamoient contre les biens temporels de l'Eglise, & contre les Sacremens. Un à Troyes l'an 1127. où l'Ordre des Templiers fut confirmé. Les Abbez Estienne de Cisteaux, & Bernard de Clervaux y assisterent; & le dernier y dressa la Regle de ces Chevaliers. Il en fut assemblé un l'an 1130. à Estampes pour condamner l'Antipape Anaclet. Un aussi à Joüare en la même année, pour venger par les peines canoniques le meurtre du B. Thomas Prieur de saint Victor. Un autre à Soissons l'an 1136. qui condamna les erreurs de Pierre Abailard. Un à Sens, quatre ans aprés, pour le même sujet: le Roy Louis le Jeune y as-

fista. Un autre à Vezelay en Bourgogne, l'an 1145. pour l'expedition de la Terre sainte. Celuy de Paris de l'an 1147. donna atteinte aux opinions de Gilbert Porée Evêque de Poitiers : lequel se retracta devant le Pape Eugene à Reims, aprés le Concile qui se tint en cette Ville-là. Eglise du 12 siecle.

Celuy de Beaugency l'an 1151. fut pour dissoudre le mariage du Roy Louis VII. & d'Alienor d'Aquitaine. Dans celuy d'Avranches en Normandie l'an 1172. les Legats donnerent pour la seconde fois l'absolution du meurtre de S. Thomas de Cantorbery à Henry II. Roy d'Angleterre. Celuy d'Alby, qui fut l'an 1176. condamna l'heresie des Albigeois. Dans celuy de Dijon, qui se tint le jour de saint Nicolas de l'an 1199. le Legat du Pape Innocent III. mit toute la France en interdit, pour contraindre le Roy Philippe Auguste à quitter Agnés de Meranie, qu'il avoit épousée au prejudice d'Isemburge sa femme legitime. Dans celuy de Sens, qui fut tenu l'an 1198. l'Abbé de saint Martin de Nevers, & le Doyen de la grande Eglise de la mê-

Eglise du 12. siecle.

me Ville presens, furent convaincus de l'heresie des Popelicains, l'Abbé déposé, le Doyen suspendu, & tous deux envoyez au S. Siege.

Il s'en trouve à peine cinq ou six qui ayent été tenus par l'ordre du Roy, & par l'autorité des Evêques de France. Entre autres un à Reims l'an 1109. un à Estampes l'an 1130. & deux à Paris : le premier l'an 1186. l'autre l'an 1188. Tous deux furent convoquez par le Roy Philippe, pour aviser aux moyens de secourir la Terre-sainte ; & dans le dernier on luy accorda la dixme, qu'on nomma la *Saladine*, parce qu'elle devoit être employée contre le Sultan Saladin. Celuy d'Estampes fut assemblé par le Roy Louis VII. afin de juger auquel des deux Papes il falloit obeïr, à Innocent ou à Victor. Celuy de Reims le fut par le mouvement propre des Evêques de cette Province, pour faire droit à Godefroy Evêque d'Amiens, contre les Moines de saint Valery. Il avoit decouvert que certaines lettres d'exemption par eux obtenuës du saint Siege étoient fausses : leur cause ne valoit rien en France, ils la traduisirent à Rome, & y trouverent des Avocats qui leur fi-

rent donner sentence à leur profit. L'Evêque s'en plaignit à l'assemblée. On voit dans la LXVIII. Epître de Pierre de Blois, qu'il se trouvoit quelquefois de semblables lettres qui étoient fabriquées : celles-là furent declarées telles par le Concile. Ainsi le rapporte Nicolas Moine à Soissons, qui a écrit *la vie de* ce saint Evêque. Un auteur moderne s'est efforcé de détruire cette narration par la contradiction des temps : on peut examiner ses raisons. Eglise du 12. siecle.

La discipline Religieuse étoit en vigueur dans les Ordres nouveaux : mais quelques-uns des vieux Monasteres, tant d'hommes que de filles, & les anciens Chanoines s'étoient fort dereglez. Il se trouvoit quelquefois des Evêques qui prenoient soin de les reformer par la voye de douceur ; mais quand la débauche y étoit trop grande, on mettoit des Chanoines reguliers, ou de nouveaux Moines en la place.

Il y avoit de temps immemorial des Chanoines dans l'Eglise de sainte Geneviéve du Mont, que l'on appelloit le Chapitre saint Pierre, & qui à la recommandation du Roy Robert

Eglise du 12. siecle.

avoient été exemptez de la dépendance de l'Evêque, & soûmis immediatement au saint Siege. Il arriva que le Pape Eugene IV. étant logé dans leur maison, il s'émeut querelle entre eux & ses Officiers, ceux-cy voulant emporter un riche tapis de soye, dont le Roy avoit fait present au saint Pere pour couvrir son Prie-Dieu; & les autres pretendant qu'il devoit demeurer à leur Eglise. Des paroles ils en vinrent aux mains; les Chanoines chargerent si rudement les Officiers du Pape, qu'il y en eut plusieurs de blessez: le Roy même pensa l'être, comme il se mesloit d'empêcher cette échaufourée. En punition de cette insolence, & sur la plainte du S. Pere, il resolut de les chasser de cette maison-là, & en donna la charge à Suger Abbé de saint Denys: qui y mit douze Chanoines reguliers qu'il tira de saint Victor. Ainsi d'un Chapitre on fit une Abbaye, dont le premier Abbé fut un nommé Odon.

Quant à celle de saint Victor, elle avoit été bâtie l'an 1113. ou plûtost amplifiée par Louis le Gros, car auparavant il y avoit une demeure d'un reclus. Un fameux professeur nommé

Guillaume de Champeaux, qui enseignoit la Philosophie à Nostre-Dame, ayant pris l'habit de cet Ordre, fut chargé de la conduite de cette nouvelle institution, & transporta les écoles en ce lieu-là, où il fit ses leçons, jusqu'à ce qu'il fut appellé à l'Episcopat de Chaalons. Geduin son disciple luy succeda, & porta le titre d'Abbé. On peut dire à la loüange de cette maison, qu'elle ne s'est jamais soustraite de l'obeïssance de son Evêque, & qu'elle a toûjours receu sa visite & sa correction: dont elle s'est si bien trouvée, que depuis cinq cens cinquante ans qu'elle subsiste, elle n'est jamais tombée dans aucun desordre qui ait eu besoin d'une entiere reforme, comme l'ont eu toutes les autres, qui ont secoüé le joug de cette legitime autorité. Eglise du 12. siecle.



L'Ordre de Fontevraud, dont nous avons parlé sur la fin du dernier siecle, fut confirmé par le Pape Paschal II. l'an 1117. L'année suivante quelques Gentilshommes zelez pour la défense des saints lieux, entre autres Hugues de Paganis & Gefroy de saint Ademar, instituerent pour cette fin un Ordre de Chevaliers re- *Ordres Militaires.*

Eglise du 12. siecle. ligieux, que l'on nomma premierement *les Pauvres Chevaliers de la Sainte-Cité*, puis *les Templiers*, à cause qu'ils avoient leur premier logement prés du *Temple* de Jerusalem. Par la même raison on appella aussi *Temples* les maisons qu'ils avoient en France & aux autres païs. Leur Ordre receut sa confirmation, sa regle & son habit au Concile de Troyes de l'an 1127. Sa regle fut composée par saint Bernard; & son habit devoit être blanc pour les Chevaliers profez, & noir ou gris pour les freres servans. Leur nombre étoit alors fort petit, mais ils s'augmenta dans peu de temps jusqu'à trois cens. J'entends celuy des Chevaliers seulement, car celuy des Servans estoit presque innombrable. L'Ordre de Prémontré fut institué l'an 1120. par saint Norbert, qui depuis fut promeu à l'Archevêché de Magdebourg. Celuy des Carmes ne commença que l'an 1181. comme nous le dirons dans l'autre siecle.

Les Ordres des Chartreux, de Grandmont & de Cisteaux, avoient été instituez dés le precedent, comme nous l'avons dit. Ils étoient tous en grande veneration à cause de leur

austerité, & les deux premiers l'étoient encore par leur affreuse solitude. Aussi les mettoit-on l'un & l'autre au rang des Hermites; & de plus on consideroit celuy de Grandmont par sa rigoureuse pauvreté. Les freres Convers de ce dernier (on les nommoit *les Barbus*, parce qu'ils portoient la barbe grande) ils avoient du commencement le maniement des biens temporels; & par ce moyen ils vouloient avoir le gouvernement de l'Ordre, & reduire les Prêtres sous leur ferule; mais à la fin ils perdirent leur cause.

Eglise du 12 siecle

Les Chartreux ont conservé jusqu'à cette heure leur closture & leur discipline, pource qu'ils se sont toûjours éloignez des intrigues du monde, de la frequentation des femmes, & de l'ambition de parvenir aux Prelatures; Trois écueils qui ont toûjours été, & qui seront toûjours funestes aux Ordres Religieux.

Ces bons Peres avoient tant de respect pour le saint sacrifice de la Messe, qu'ils ne la celebroient dans leurs maisons que les Dimanches & les Fêtes; neanmoins ils accordoient quelquefois la liberté de la dire tous les jours à ceux qui avoient cette devotion. Il ne

Eglise du 12. siecle. faut pas s'étonner de cette pratique, qui sembleroit étrange aujourd'huy; puisque S. François par ses lettres qu'on nomme son testament, ordonne à ses Freres qu'il ne se dise qu'une Messe par jour aux lieux où ils demeureront, selon la coûtume de l'Eglise Romaine. Alors elles ne faisoient pas encore une partie considerable de la subsistance des Convens, & des pauvres Prêtres.

Il y avoit cent ans que la Congregation de Clugny étoit en haute reputation : mais ses Moines s'étoient rendus un peu trop delicats, prenant trop de complaisance à être vêtus des plus fines étoffes, se choyant contre le chaud & le froid, fuyant le travail & le grand air, & cherchant l'ombre & le repos. Ils amassoient du bien à toutes mains, tiroient à eux presque toutes les Cures pour en avoir les offrandes & les dixmes, & même obligeoient les Chapitres & les Evêques de leur donner des prebendes dans leurs Eglises. Tellement que quand la reforme de Cisteaux parut, & qu'on vit ces nouveaux Religieux observant la regle de saint Benoît à la lettre, sans en obmettre un seul point,

point, travaillant de leurs mains, refusant d'accepter aucunes dixmes, & se comportant avec beaucoup de soûmission envers leurs Prelats ; la veneration du peuple, & les devotions tournerent de ce côté-là. Ainsi ils acquirent de grandes richesses, tant par les donations qu'on leur faisoit, que par leur travail assidu, y ayant telles de leurs maisons où il se trouvoit trois ou quatre cens Freres qui défrichoient la terre, desséchoient les marais, labouroient & plantoient, & avec cela vivoient dans une grande épargne & frugalité. A cause que du commencement ils étoient fort pauvres, le Pape Innocent voulut qu'ils fussent exempts de payer aucunes dixmes pour leurs terres ; cette grace fut aussi accordée à quelques autres Abbayes, aux Ladreries, aux Chanoines reguliers & aux Chevaliers Templiers & Hospitaliers. Or comme leurs ménagemens & les donations des personnes pieuses, leur fournissoient des moyens de faire sans cesse de nouvelles acquisitions ; les Prelats se plaignirent fort de cette avarice, qui leur ôtoit un bien qu'ils croyoient leur appartenir

Eglise du 12. siecle.

Eglise du 12. siecle.

de droit divin. Les Moines de Clugny qui en recevoient aussi un notable prejudice, parce qu'ils levoient les dixmes en plusieurs endroits, en firent du bruit en tous les lieux où ils purent faire écouter leurs plaintes; tant qu'enfin au Concile de Latran, qui se tint l'an 1115. on restraignit ce privilege aux acquisitions déja faites.

Ce differend joint à la jalousie de la puissance, contrepointa ces deux Congregations, & les poussa à se décrier mutuellement. Toutes deux estoient fort puissantes, les Papes & les Rois prenoient leur conseil, leur donnoient avis de leurs bons & mauvais succés, se recommandoient à leurs prieres pour les entreprises importantes, & leur faisoient de riches donations, afin d'être associez & participans aux merites de leurs Religieux. Celle de Clugny avoit acquis beaucoup d'éclat par les vertus de quatre ou cinq de ses premiers Abbez; mais elle en perdit un peu [par la delicatesse de ses Moines, &] par les déreglemens de l'Abbé Ponce, qui dissipa une partie des biens de cette riche maison. Au contraire Cisteaux

s'accrut si fort en credit par la reputation de son saint Bernard, que ses Moines devinrent les agens ou les organes de toutes les grandes affaires de ce temps-là.

Eglise du 12. siecle

Je diray icy (& peut être que je l'ay dit ailleurs) que la destination des parens faisoit le Moine, aussi bien que son propre choix. Le pere pouvoit donner ses enfans à la Religion sans y appeller la mere, & même malgré elle. Il avoit ce droit sur eux jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans; aprés on étendit ce terme jusqu'à l'âge de treize ans, comme le dit Yves de Chartres; puis jusqu'à quatorze, comme on le voit dans Gratian. Quand le pere avoit destiné un enfant au Monachat, il l'offroit à Dieu dans l'Eglise du Monastere, enveloppé tout entier, ou le bras seulement, dans une nappe de l'autel; & par cette tradition, il l'y attachoit si fort, qu'il ne s'en pouvoit dédire. Mais Clement III. & Calliste III. changerent ce droit trop dénaturé, & prononcerent que les enfans ne devoient point être devoüez à la vie monastique, s'ils ne s'y obligeoient eux-mêmes par leur propre choix,

Eglise du 12. siecle. lorsqu'ils auroient atteint l'âge [d'adolescence.]

Cardinaux. La dignité des Cardinaux étoit en grand éclat, leur College fort nombreux, & leur vertu ou leur naissance tres-éminente. La France avoit pour le moins autant de part à cet avantage que l'Italie. André Duchesne qui a tres-exactement écrit leurs vies, en a marqué dans ce douziéme siecle plus de cinquante de François, dont la plus grande partie avoient été élevez dans les Monasteres, particulierement de la Congregation de Clugny & de l'Ordre de Cisteaux. Ces derniers étoient presque tous intimes amis ou disciples de saint Bernard. Galon disciple d'Yves de Chartres, ensuite Evêques de Beauvais, puis de Paris, Guy frere d'Estienne Comte de Bourgogne, Archevêque de Vienne, & aprés souverain Pontife sous le nom de Calliste II. Ponce de Melgueil Abbé de Clugny, Estienne fils de Thierry Comte de Montbeliard, Guillaume de Champagne successivement Archevêque de Sens & de Reims, oncle maternel du Roy Philippe Auguste, & tout puissant dans le gouvernement du Royaume; Raoul de Nesle, Henry de Sully

& Albert frere du Duc de Brabant, furent tous de sang illustre, & avec cela de rare vertu. J'en excepte Ponce qui se signala par les désordres de sa vie ; si scandaleux depuis qu'il fut rentré par force dans cette Abbaye à laquelle il avoit renoncé, qu'étant allé à Rome sur la citation du Pape, il fut confiné dans une prison perpetuelle où il mourut un mois aprés. Et neanmoins, un certain martyrologe cité par Duchesne le nomme saint. Egl se du 12. siecle.

La fin d'Albert fut aussi tragique ; mais la cause en étant belle, sa memoire en est plus glorieuse. Il avoit été élû Evêque de Liege par les poursuites de Henry Duc de Brabant son frere ; l'Empereur Henry VI. qui les haïssoit tous deux, refusa de donner son consentement à cette élection ; le Pape cependant la confirma, & Albert se vint faire sacrer à Reims, qui alors étoit la metropole de Liege. L'Empereur prit cela pour un mépris outrageux, & dépêcha quelques cavaliers Allemands aprés luy pour s'en venger. Ces assassins s'étant adroitement insinuez dans la familiarité de l'Evêque, qui pour lors sejournoit à Reims, n'osant pas retourner à Liege, trouverent moyen

Eglise du 12. siecle. de l'attirer un jour à la promenade hors de la Ville, & le tuerent de dix-neuf coups, puis se sauverent à Verdun, & de-là en Allemagne vers l'Empereur. Quatre cens vingt ans aprés, sçavoir l'an 1612. l'Archiduc Albert d'Austriche, & son épouse l'Infante Claire Eugenie, obtinrent permission du Roy Tres-Chrétien Loüis XIII. d'enlever ce corps saint de l'Eglise Cathedrale de Reims, où il étoit demeuré en dépôt jusqu'à ce jour-là, & le firent porter en grand' pompe à Bruxelles. Paul V. acheva de combler sa gloire en le canonisant comme martyr de la liberté de l'Eglise, qui est l'épouse de JESUS-CHRIST.

Je remarque huit ou dix autres Cardinaux qui n'avoient aucune noblesse que celle que donne la vertu; comme un Robert de Paris, qui avec quelques autres pressa tant le Pape Paschal, qu'il luy fit rompre le traité par lequel il avoit concedé les Investitures à l'Empereur Henry V. Foulcher de Chartres, Matthieu de Reims, & Alberic de Beauvais, desquels le premier avoit été Secretaire de Godefroy de Buillon dans l'expedition de la Terre-sainte; le second, Prieur de S. Martin des Champs;

& le troisiéme, Religieux à Clugny & Abbé de Vezelay; de plus Estienne de Chaalons, Bernard de Rennes (ces deux avoient aussi été Moines) Rolland d'Avranches & Matthieu d'Angers; tous lesquels portoient le nom de leurs Villes natales, selon la coûtume des gens de lettres qui étoient issus de bas lieu. Eglise du 12. siecle.

Il y en eut plusieurs autres dont les parens nous sont tout-à-fait inconnus; comme Yves Chanoine de S. Victor élevé par sa doctrine à la Pourpre sacrée, & un Martin qui sortit de l'Abbaye de Cistaux, & fut Evêque d'Ostie, Prelat d'une continence & d'une frugalité vraiment apostolique. On raconte de luy qu'ayant été envoyé Legat en Dannemarc pour la conversion des Infidelles, il en revint si pauvre, qu'il s'en retourna à pied jusqu'à Florence; en cela beaucoup plus semblable aux humbles Apôtres de JESUS-CHRIST, que les autres Legats de ce temps-là, qui venant fort gueux dans les Provinces où le Pape les envoyoit, en sortoient aprés avec de riches dépoüilles, comme d'un pays de conquête, & s'en retournoient à Rome avec un équipage de Rois. L'Evêque de Florence voyant ce bon homme à pied, luy fit present d'un cheval,

Eglise du 12. siecle. non point par generosité, mais dans la veuë de l'obliger à le servir dans un procez qu'il avoit en Cour de Rome prest à vuider: mais quand on vint à le juger, & que ce fut à ce bon homme à dire son avis, il adressa sa parole à l'Evêque, & luy dit tout franchement, qu'il n'avoit pas preveu qu'il dust estre son juge, & qu'ainsi il le prioit d'aller en son écurie reprendre son cheval, afin que son suffrage fust libre.

Evêques. La France ne manqua pas aussi d'Evêques, à qui la doctrine, le merite, le zele & la pieté ont acquis le titre de grands & de saints. Sans remettre en compte ce Galon, ce Guy de Bourgogne, ce Guillaume de Champagne, cet Albert de Brabant que nous venons de voir parmi les Cardinaux: elle eut entre autres sept grands Archevêques, sçavoir Hildebert de Tours, Pierre de Bourges, il étoit de la maison de la Chastre, Odart de Cambray, Arnoul-Amaulry de Narbonne, Henry de Reims, Rotrou de Roüen, & Hugues de Vienne. Arnoul avoit été Abbé de Clervaux, & fut le premier Inquisiteur de la foy pour déraciner l'heresie des Albigeois. Rotrou étoit fils du Comte de

Varvic,

Varvic, proche parent du Roy d'Angleterre, & Henry l'étoit du Roy Louis le Gros: mais tous deux plus eminens par leur humilité chrêtienne, que par leur haute naissance. Hugues souffrit d'être chassé de son siege par l'Empereur Federic I. plûtost que de renoncer Alexandre III. qu'il croyoit le vray & legitime Pape. Eglise du 12. siecle.

Je n'aurois jamais fait de rapporter tous les Evêques de ce temps-là qui meritent place dans l'immortalité. Mais peut-on oublier Yves & Jean de Salisbery, qui gouvernerent l'Eglise de Chartres, le premier au commencement du siecle, & le dernier sur la fin: Godefroy d'Amiens, dont nous parlerons cy-aprés; Pierre de Poitiers, lequel resista courageusement à Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine, qui le vouloit forcer à l'absoudre de l'excommunication dont il étoit lié: Gilbert Porée qui tint le même siege que Pierre, mais vingt-cinq ans aprés; Arnoul Evêque de Lisieux; Robert de Beauvais, il étoit fils de Hugues Duc de Bourgogne: Jean surnommé de la Grille, qui transporta l'Evêché de Quidalet au lieu qu'on nomme maintenant saint

Eglise du 12. siecle. Malo ; Simon de Noyon , & Guerin de Senlis ; Du temps de Simon, tandis qu'il étoit au voyage de Jerusalem avec le Roy Louis VII. (c'étoit l'an 1246. l'Eglise de Tournay fut démembrée de celle de Noyon, à laquelle elle avoit été jointe du temps de saint Medard, & eut pour premier Evêque Anselme qui étoit Abbé de saint Vincent de Laon. Guerin de Senlis fut tout-puissant sous le regne de Philippe II. & de Louis VIII. Garde des sceaux sous le premier, Chancelier sous le second.

Je finiray par quatre Evêques de Paris, dont la memoire doit être fort chere à cette grande Ville, & à toute l'Eglise Gallicane: Estienne de Garlande, Pierre Lombard, Maurice & Odon. Ces deux derniers portoient le surnom de Sully : Maurice, parce qu'il en étoit natif, mais de tres-pauvres parens, Odon, parce qu'il étoit de cette illustre maison issuë des Comtes de Champagne. Estienne avoit été Chancelier de France sous Louis VI. Pierre Lombard fut surnommé *le Maistre des Sentences*, à cause de ce livre si connu de toute la Chrestienté, & qui a été le fondement de la

Theologie Scholastique. Maurice avoit l'ame noble, liberale & magnanime. Il fonda les Abbayes de Herivaux & de Hermieres, comme aussi deux Monasteres de filles, Gif & Hierres, & jetta les fondemens de l'Eglise Nôtre-Dame de Paris, l'un des plus grands bâtimens qui se voyent en France. Odon son successeur l'acheva, & fonda un Monastere de filles de l'Ordre de Cisteaux au Port-Royal, étant aidé en cette œuvre pieuse par la liberalité de Mathilde fille de Guillaume de Garlande. Eglise du 12. siecle.

Il travailla encore à arracher une ancienne, mais ridicule coûtume, qui s'étoit soufferte dans l'Eglise de Paris, & en plusieurs autres du Royaume. C'étoit LA FESTE DES FOUX; en quelques endroits on l'appelloit LA FESTE DES INNOCENS. Elle se faisoit à Paris, principalement le jour de la Circoncision: les Prêtres & les Clers alloient en masque à l'Eglise, & y commettoient mille insolences; au sortir de là ils se promenoient dans des chariots par les Ruës, & montoient sur des theatres chantant toutes les chansons les plus vilaines, & faisant toutes les postures & toutes les

Fête des Foux ou des Innocens.

Eglise du 11. siecle. bouffonneries les plus effrontées dont les bâteleurs ayent accoûtumé de divertir la sotte populace. Odon s'efforça d'ôter cette detestable mommerie, ayant à cet effet obtenu un mandement d'un Legat du S. Siege, qui venoit visiter son Eglise: mais il faut bien croire que son intention n'eut pas son entier effet, & que cette folie dura encore plus de deux cens cinquante ans; puisque nous trouvons que l'an 1444. la Faculté de Theologie, à la requête des Evêques, écrivit une lettre à tous les Prelats & Chapitres, pour la condamner & l'abolir, & que le Concile de Sens, qui se tint l'an 1460. en parle encore comme d'un abus qu'il faloit retrancher.

Tous ces Evêques travaillerent puissamment à edifier & instruire les fidelles par leurs œuvres & par leur doctrine: la plusspart ont laissé des écrits, dont quelques-uns ont été mis au jour, les autres sont encore cachez dans les bibliotheques. Et certes comme ce siecle ne fut pas ingrat au merite, la liberté des élections fournissant de quoy le recompenser, il se trouva plus de beaux esprits qu'on n'en avoit veu de long-temps, qui

cultiverent les ſciences aſſez heureuſement, & attirerent à Paris un nombre incroyable d'étudians en Philoſophie & en Theologie. Egliſe du 12. ſiecle.

[Il y avoit eu de tous temps bon nombre d'Ecole dans la France; Charlemagne, Louis le Debonnaire & Charles le Chauve en avoient inſtitué pluſieurs : Le premier entre autres celle de Tours, dont Alcuin étoit l'Intendant, une autre encore dans ſon Palais Royal, & ſelon la probabilité, une troiſiéme à Paris. La pluſpart des Evêchez & des celebres Abbayes en avoient auſſi. Leur luſtre fut extrêmement diminué par la confuſion que causerent les guerres civiles pendant les cinq ou ſix derniers Rois de la ſeconde race. Sous la troiſiéme elles commencerent à refleurir, & il s'en établit quantité d'autres; on les peut voir dans le livre que le tres ſçavant Docteur Jean de Launoy en a donné au public.

Celles de Paris les a toutes offuſquées, ayant recueilli dans ſon ſein tous les arts & toutes les ſciences pour les diſtribuer au reſte de la Chreſtienté. Il y a apparence qu'elle commença par celle de l'Evêché veritablement

Eglise du 11. siecle. peu celebre, & où je croy qu'on n'enseignoit que la Grammaire & quelques principes de Theologie. Guillaume de Champeaux, puis ce fameux Pierre Abailard, tous deux étant encore seculiers, enseignerent la Philosophie à Paris; aprés ils y leurent les saintes Ecritures avec une ardente emulation, & pour ainsi dire avec un flux & reflux d'auditeurs, favorable tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Tous deux avoient fait leurs études dans l'Ecole de Laon, tres celebre durant l'onziéme siecle & dans les commencemens du douziéme. Champeaux s'étant fait Chanoine regulier à saint Victor, il s'y établit un fameux auditoire. Le concours des Ecoliers y fut encore plus grand sous ses successeurs, Hugues & Richard qu'on a tous deux surnommez de saint Victor, à cause qu'ils en étoient Chanoines. Le premier étoit Parisien, & l'autre Irlandois.

Il y avoit donc trois Ecoles pour le moins à Paris celle de Nostre-Dame, celle de saint Victor, & celle de sainte Geneviéve du Mont. Pour cette derniere il y avoit eu des celebres Professeurs dés l'an mille.

Elle fut r'ouverte quelque cent trente ans aprés par Abailard. Je ne sçay pas qui luy succeda. Eglise du 12. siecle.

Dans toutes les trois on n'enseignoit d'abord que la Grammaire, la Rhetorique, la Dialectique, & la Philosophie ; mais dans peu de tems il s'en établit encore d'autres, où l'on enseigna aussi le Droit-Civil, le Droit-Canon & la Medecine, & il y afflua de divers endroits, ou s'y forma de tres-sçavans personnages. Enfin de toutes ces differentes Ecoles il se fit un corps, qui peu à peu prit une forme certaine & durable, lorsque Louis VII. & à son exemple Philippe Auguste l'eurent pris sous leur protection, & qu'eux & les Papes eurent donné de fort beaux privileges aux Maistres & aux Ecoliers, comme l'a écrit fort exactement Cesar Egasse du Boulay, qui a été Professeur en Eloquence au College Royal de Navarre, & Recteur de cette tres illustre Université.]

Les belles lettres firent aussi quelques efforts pour se déterrer, qui ne furent pas tout-à-fait inutiles. On le voit par les écrits de Hildebert de Sçavans.

Eglise du 12. siecle. Lavardin Evêque du Mans, puis Archevêque de Tours; d'Arnoul Evêque de Lisieux, de Gefroy Abbé de Vendosme, de Pierre de Blois Archidiacre de Bathe en Angleterre; de Jean de Salisbery, d'Estienne de Tournay premierement Abbé de sainte Geneviéve, & d'Yves de Chartres, sçavant Collecteur, & vigoureux défenseur des saints Canons. Nous avons les Epîtres de tous ces sept; d'où l'on peut tirer beaucoup de choses remarquables pour l'Histoire de leur temps.] Pierre Comestor ou le Mangeur, Doyen de l'Eglise de Troyes; & aprés Moine de S. Victor, compila l'Histoire Ecclesiastique, aussi en fut-il appellé *le Maistre*, & Elinand natif de Beauvais, Moine de Froidmond, fit l'Histoire universelle jusqu'en l'an 1212. en quarante-huit Livres, dont la plus grande partie est perduë.

Poëtes. Nous avons de ce siecle-là quelques versificateurs Latins, qui ne sont pas à mépriser. Trois entre autres, Galterus, Guillaume le Breton, & Leonius. Le premier composa un Poëme de beaux faits d'Alexandre, qu'il appella l'Alexandreïde, le Breton à

ſon exemple fit la Philippide, contenant l'Hiſtoire du Roy Philippe Auguſte ; & Leonius fut connu par pluſieurs pieces qui ne ſont pas veritablement de longue haleine, mais pleines d'eſprit & de gentilleſſe. Il eſtoit Chanoine de ſaint Victor. Egliſe du 12. ſiecle.

[Pour la Philoſophie & la Theologie, nous avons Rouſſelin, Abailard & Gilbert Porée Evêque de Poitiers, qui s'égarerent pour n'avoir pas voulu ſuivre le grand chemin, mais ſe laiſſerent ramener; Hugues & Richard ſurnommez de S. Victor; Pierre Abbé de Clugny, dit le venerable; Pierre le Chantre, & Pierre Lombard. Celuy-cy fit un corps de Theologie de paſſage tirez des Saints Peres, qui a depuis été le canevas ſur lequel tous les Scholaſtiques ont baſti leurs écrits. Il fut Evêque de Paris, Maurice qui luy avoit ſuccedé en la Charge d'Eſcolaſtre luy ſucceda en l'Evêché.

Je ne cotteray point tous ceux de ce douziéme ſiecle que l'Egliſe mit au nombre des Saints; mais je nommeray ſeulement les deux Bernards, l'un premier Abbé de Tiron de l'Ordre de ſaint Benoiſt; & l'autre Abbé de Saints.

Eglise du 12. siecle.

Clervaux. Qant à ce dernier, la beauté & les lumieres de son esprit, son zele & sa pieté, sa conduite & sa capacité pour les grandes affaires, le firent briller avec plus d'éclat qu'aucun autre de son temps. J'ajoûteray trois Instituteurs d'Ordres Religieux; Robert Abbé de Molesme, de celuy de Cisteaux, Estienne de celuy de Grandmont, & Norbert de celuy de Prémontré; cinq Evêques, Anselme Archevêque de Cantorbery, que je mets au rang des François, quoy qu'il fut natif du Val d'Aoste, parce qu'il étudia en France, & fut Abbé du Bec; Pierre Abbé de la Celle, puis Evêque de Troyes; un autre Pierre Evêque de Poitiers; Albert de Brabant Evêque de Liege; & Godefroy Evêque d'Amiens. Nous avons parlé déja de ces trois derniers.

On raconte de Godefroy une action que nostre temps admireroit plûtost qu'il ne la voudroit imiter. C'étoit la mode d'alors que ceux qui faisoient les beaux & les galants, portoient les cheveux longs, frisez & tressez: un jour ce courageux Prelat refusa d'admettre à la sainte table

tous ceux qui s'y presenterent ajustez de la sorte. Ce refus les étonna, & leur causa tant de confusion, qu'ils se les couperent eux-mêmes tout sur l'heure, aimant mieux perdre ce vain ornement de leur tête, que la consolation de manger le sacré pain des Anges. Quand il les vit dans une si bonne disposition, il receut en hommes & en Chrêtiens ceux qu'il avoit repoussez comme des femmes dissoluës. Eglise du 12. siecle.

Vers l'an 1180. le peuple reveroit pour sainte une certaine fille nommée Elpide, ou Alpaide, demeurant au village de Cudot, Diocese de Sens; laquelle, depuis dix ans entiers, ne pouvoit rien avaler que la sainte Hostie; & quoique simple villageoise, avoit de grandes lumieres des choses naturelles & des choses divines. Cette debilité luy étoit demeurée d'une fascheuse maladie qui luy avoit mis tout le corps en pus & en bouë extrêmement infecte. Je ne sçay pas combien elle vécut aprês l'an 1180. mais on voit encore dans l'Eglise Paroissiale de ce lieu-là son tombeau de pierre, & son effigie qui est dessus, couronnée de fleurs. Ceux du païs

asseurent que Dieu a approuvé par quantité de miracles la devotion que le peuple a pour elle.

ISABEL,

I. FEMME DE PHILIPPE AUGUSTE.

CHARLES I. Duc de Lorraine fils de Louis d'Outre-mer eut, à ce que l'on pretend, de sa premiere femme trois enfans, Othon qui lui succeda au Duché, & deux filles, Ermengarde & Gerberge. La premiere fut mariée à Albert Comte de Namur, dont provint Albert II. qui eut pour fils & successeur Godefroy. Ce Godefroy épousa une Comtesse de Luxembourg, de laquelle il eut Henry surnommé l'Aveugle, & deux filles, dont l'une appellée Elis fut mariée à Baudoüin III. Comte de Hainaut, duquel mariage sortit Baudoüin IV. aussi Comte de Hainaut, qui épousa Marguerite de Flandres sœur de Philippe d'Alsace, &



en eut Baudoüin V. qui fut Comte de Flandres & Empereur de Constantinople, & une fille nommé Isabel, mariée à Philippe Auguste. Elle étoit, comme vous voyez, issuë du sang Carlovingien, mais de bien loin, & par les femmes doublement; néanmoins les auteurs du tems publient hautement cela, tant les François selon l'inconstance des hommes honoroient une Race qu'ils avoient ruinée. Louis le Jeune voulut donner cette alliance à son fils, parce qu'il voyoit que le Hennuyer s'en alloit bien tôt être heritier de Flandres, & que les Seigneurs de Montmorency & de Coucy trés-puissans en son Royaume, & plus encore dans son esprit, lui persuadoient de le faire, d'autant qu'ils étoient alliez de cette Maison. En faveur de ce mariage l'Artois fut donné à Philippe, & les nôces furent faites à Bapaume l'an 1180. le Lundy d'aprés le Dimanche de la *Quasimodo*, mais elles ne furent pas consommées: car ils n'avoient tous deux que douze ans. Son Epoux l'emmena à quelques jours de là à Paris, & par la permission de son pere le jour de l'Ascension il se

entre les deux Epoux, soit que la Reine lui representât avec trop d'importunité le droit de son Oncle, soit que les Champenois lui joüassent ce mauvais tour. De quelque façon que cela vint, Isabel fut traitée de rudes paroles & de mépris en suite; enfin ses actions furent éclairées de prés; & comme elle ne se pouvoit taire, quelque discours qu'elle fit ayant augmenté le soupçon & la colere du Roy, elle fut chassée tout à fait de la Cour; ce qui arriva quelque trois ans aprés le mariage. Mais cette Princesse sçachant bien que qui quitte la partie la perd, n'eut garde de se retirer aux Païs-bas, ni de s'éloigner de la Cour de plus d'une journée: elle s'en alla à Senlis, d'où elle pouvoit agir & entretenir facilement ses creatures & ses amis, pour trouver l'occasion de rentrer en grace. Toutefois elle dissimuloit plus sagement que son âge ne permettoit & ses ressentimens & ses esperances; & déja comme toute détachée du monde elle ne parloit des affaires de la Cour qu'à ceux qu'elle connoissoit fideles & secrets, & ne voyoit aucune compagnie que de personnes dévotes &

pieuses,

pieuses, passant presque toute la journée dans les Eglises & dans l'oratoire. C'étoit pour ne point donner d'ombrage à ses ennemis, lesquels toutefois ne laisserent pas d'en prendre; & poussans jusqu'au bout la haine du Roy qui étant jeune retenoit facilement leurs impressions, ils le firent enfin resoudre de la repudier, lui remontrant qu'il n'auroit jamais la paix dans sa maison avec une femme qui s'opiniâtroit à défendre le parti de son ennemi. Le divorce n'étoit pas difficile à faire parce qu'à mon avis, les deux parties n'ayant encore que quinze ans elles ne s'étoient point approchées. Le Roy ayant recherché des causes il s'en trouva quelques-unes sur la parenté, non pas si éloignée que selon le desir de ses Oncles de Champagne dans la rigueur du droit, comme on le pratiquoit alors, elle ne fut capable de dissoudre un mariage. Un Synode d'Evêques assemblez pour cet effet le jugea de la sorte, & le seul Henry Evêque de Senlis s'y oposa. La Princesse sans s'inquiéter beaucoup, n'y remplir le Ciel & la terre de plaintes, en donna avis à son pere, lequel ne voyant

point de remede plus propre à ce mal que la douceur, au lieu de suivre la passion du Comte de Flandres son beau-frere, qui avoit pris les armes contre le Roy, s'en vint en France avec peu d'équipage pour consoler sa fille, & pour songer aux moyens de la rétablir. Le Conseil n'avoit pas aprouvé de la laisser dans Senlis à cause que le Flamand vint jusques aux environs avec son armée, & pour cette raison on l'avoit envoyée à Pontoise. Ce fut là que son pere la vit, & lui donna un bon conseil de renoncer entierement aux interêts de son Oncle, pour s'attacher à ceux de son mari. La nécessité lui ayant apris ce qui lui étoit le plus salutaire, elle le crût, elle récrivit au Roy son mari, & pria l'Evêque de Senlis & quelques saints Personnages de lui protester de sa part, qu'elle n'auroit jamais d'autre volonté ni d'autre affection que pour sa personne. Son pere alla aussi le trouver, & lui fit les mêmes protestations pour sa fille; il negocia si bien, qu'enfin elle fut rappellée, mais elle ne fut toutefois bien rassurée, qu'aprés l'accord du Comte de Flandres fait en-

l'an 1184. ou 85. Ensuite de cela cette Reine se gouverna tout d'une autre façon qu'elle n'avoit accoûtumé; car connoissant qu'il lui étoit impossible de choquer sa Maison de Champagne sans se ruïner, elle fit en sorte d'en gagner l'amitié, faisant adroitement valoir son autorité par la puissance de ses ennemis, par la faveur desquels elle éloigna de la Cour les Coucy & Montmorency, qu'elle haïssoit d'une haine secrette. Mais afin que cette bonne intelligence ne vint à se rompre, elle moyenna une alliance entre leurs deux Maisons, de Baudoüin de Hainaut avec Marie fille de Henry Comte de Champagne. Il y en avoit déja eu une autre commencée entre ces deux familles, le jeune Comte de Champagne ayant du vivant de Henry le Large son pere fiancé Yoland fille du Hennuyer; mais il avoit rompu sa promesse pour épouser Hermencete fille du Comte de Namur, ce qui donna occasion au Hennuyer de faire une guerre. Cette nouvelle alliance la termina & mit nôtre Isabel en repos. Il ne lui manquoit que des enfans pour être heureuse. Etant âgée

de dix-huit ou vingt ans, le cinquiéme de Septembre de l'an 1187. elle mit au monde Louis qui regna aprés son pere, dont le peuple de Paris où il fut né, fit une réjouïssance continuelle huit jours durant; faisant des feux de joye, & tenant la nuit des torches & des flambeaux allumez aux fenêtres de toutes les maisons. Le Roy en dépêcha des Couriers aux autres Villes & à tous ses Alliez, cherit son Epouse avec plus de tendresse, qu'auparavant, & se lia avec elle d'une affection qui ne craignoit plus les traits de l'envie ni de la jalousie. Deux ans se passerent en ces douceurs, jusqu'à tant que la Reine étant grosse derechef, perdit la vie en la
Sa mort l'an 1190. donnant à deux Jumeaux, lesquels, comme n'étant venus au monde que pour saluer la lumiere, en sortirent deux ou trois jours aprés leur mere. Le Roy qui étoit pour lors occupé à la guerre contre l'Anglois en ayant reçû la nouvelle, s'abandonna tellement à la douleur, que sans le secours & les soins des Seigneurs François il eut aussi abandonné toutes ses affaires. En son absence Maurice Evêque de Paris (celui dont la sepulture est à

Nôtre-Dame, & qui combatit fortement une certaine hérésie qui nioit la Résurrection)eut soin de ses obseques, & la fit enterrer honorablement dans cette Eglise Cathedrale. Elle n'avoit qu'environ vingt-deux ans, Maïer dit seulement vingt, quand elle mourut : quelques-uns l'ont appellée Sainte à cause de sa grande dévotion, & de la patience qu'elle témoigna quand elle fut éloignée. Au reste je vous avertis qu'un de nos Historiens peu curieux, & qui vous trompera souvent si vous le croyez, s'est trompé, en ce qu'il a crû qu'aprés la mort d'Isabel Philippe épousa Alix fille du Roy de Hongrie.



ISEMBERGE,

II. FEMME DE PHILIPPE AUGUSTE.

* Ildeburge aussi.

ISEMBERGE, * ou Isembourg, que quelques-uns nomment Engelberge, étoit fille de Valdemar le grand, Roy de Dannemarc, née environ l'an mil cent soixante & seize. Elle fut accordée à l'Empereur Federic premier pour son fils, n'étant encore âgée que de huit à neuf ans. Mais Canut fils & successeur de Valdemar ayant reconnu que la prétention de l'Empereur étoit d'avoir avec sa sœur quelque droit de lui disputer son Royaume, il rompit cet accord, si bien que l'Infante demeura sans parti jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans. Philippe Auguste, qui étoit alors de retour de la Terre-sainte, n'ayant encore que vingt-cinq ans, & veuf depuis trois ans de sa premiere femme, dont il n'avoit qu'un enfant,

ayant jetté les yeux par tout, ne trouva point d'épouse en Europe plus sortable à sa condition. Ce Roy dépêcha donc pour la demander l'Evêque de Noyon, avec une solemnelle Ambassade vers le Roy Canut, lequel tenant cela à grand honneur, lui mit l'Infante entre les mains. L'Evêque la conduisit jusqu'à Arras, où le Roy se trouva avec les Prelats & les Princes du Royaume, l'y reçût & fiança, puis la menant à Amiens il l'épousa deux jours avant l'Assomption, & la fit couronner le lendemain. Mais le jour même des épousailles, bien qu'il l'eût si ardemment souhaitée, il conçût une si grande aversion contre elle, qu'il ne pût jamais se résoudre de la toucher. Je voudrois bien sçavoir quelque raison d'une haine si prompte, est-ce qu'il y a des personnes naturellement oposées l'une à l'autre, de sorte que même sans se connoître elles ne peuvent se souffrir l'un l'autre? Ou bien si par quelques charmes de Magie ou naturelle ou diabolique, on peut lier l'affection, & même la puissance d'engendrer en une personne, & blesser son imagination d'une certaine horreur pour l'objet qu'il

devroit aimer. C'est néanmoins ce que l'on dit être arrivé à Philippe. Les Philosophes agiteront ces questions, mais je sçay bien qu'ils ne les décideront pas, & ne satisferont point sur ce sujet ni vous ni eux. Pour moi sans m'engager dans une si profonde speculation, je croirois plûtôt que cette Princesse étant instruite d'une façon étrangere & barbare, & n'ayant ni le langage François, ni cette grace naturelle à nos Dames, ne fut pas agréable aux yeux de Philippe, & qu'il ne la voulût plus regarder depuis qu'elle lui eut déplû. La Cour qui suit les mouvemens de son Roy, ne fit pareillement aucune estime de cette Princesse, laquelle ne trouvant que des mépris par tout, avoit besoin d'une pa ience extraordinaire. Jugez quelle contenance elle pût tenir trois ans durant que le Roy ne le regardoit point, & ne lui faisoit fournir qu'un mediocre entretien pour sa Maison. Mais comme il falloit qu'il se mariât pour des considerations d'Etat, il résolut de se dégager d'avec Isemberge, & consulta plusieurs Canonistes pour chercher quelque sujet de la repudier. Ces Docteurs ayant long-temps & péniblement

niblement cherché, trouverent quelque petite parenté entre les deux parties, & bien qu'elle ne fut pas au degré défendu, Philippe fit assembler les Evêques, lesquels élargissant leur conscience pour rétrecir le droit, lui donnerent une sentence de divorce l'an 1192.* avec permission de se pourvoir où il lui plairoit. En faveur de cette sentence, il contracta aussi tôt un autre mariage avec Marie, ou si vous voulez Agnés fille du Duc de Meranie.

* a repudiée trois ans auparavant.

Isemberge ainsi abandonnée fut conseillée par quelques-uns de sa suite, comme je croy Danois, de s'en retourner en Dannemarc, où elle ne manqueroit pas d'avoir bien-tôt pour parti quelque autre grand Prince Alleman, & que puisque Philippe la méprisoit, elle en devoit faire de même. Dans l'affliction où elle se voyoit, elle étoit résoluë de suivre ce conseil, & elle aprochoit déja des frontieres de France, quand un meilleur sentiment luy fit voir, qu'elle se condamneroit elle même par cet éloignement préjudiciable à son honneur. Ainsi reprenant courage & retournant sur ses pas, elle s'enferma dans un Con-

yent, d'où elle fit sçavoir sa disgrace à son frere. Il fut indigné au dernier point de cet affront, par lequel on ôtoit à sa sœur la qualité de femme; & l'Anglois prenant cette occasion de nuire à Philippe, il l'animoit encore d'avantage. Il en fit donc ses plaintes au Pape Celestin, lequel envoya aussi-tôt deux Cardinaux avec pleine puissance d'y remedier, & de contraindre le Roy par toutes voyes justes & raisonnables d'obéïr aux saints Canons de l'Eglise. Le Roy à moins que d'user d'une violence peu conforme au Christianisme, ne pouvoit pas empêcher que les Prelats ne s'assemblassent pour porter jugement de sa cause, mais il empêcha neanmoins qu'ils décernassent aucune chose contre lui. Car dans le Concile qui fut tenu à Paris, où presiderent les Legats, il se trouva grand nombre de Docteurs qui plaiderent sa cause, mais pas un qui parlât pour la Princesse, parce que tous les Prelats craignoient la colere du Roy, qu'ils connoissoient attaché à ses sentimens; de sorte que la chose demeura pour cette fois indécise. Innocent troisiéme qui succeda à Celestin, averti de la timidité ou du res-

pect du Clergé de France, & pressé par le Danois de lui rendre Justice, écrivit au Cardinal de sainte Sabine son Legat en ce Royaume, de pourvoir au scandale que ce divorce avoit fait. Le Legat assembla le Concile de l'Eglise Gallicane à Lyon, & fit citer Philippe, lequel s'imaginant bien qu'il seroit condamné y envoya ses Agens, pour en appeller de tout ce qui seroit dit, & jugé à son préjudice pardevant le saint Siege & le Consistoire de Rome, ou au prochain Concile général. Il s'avisa de cette apellation pour pousser le tems, ou parce qu'il aimoit mieux être jugé par le saint Pere que par ses propres Sujets. Néanmoins ce subterfuge ne lui servit de rien, le Legat passa outre, il excommunia sa Cour, son Royaume & ses Sujets, mais non pas sa personne, & mit toutes ses terres en interdit. Cette sentence foudroyée l'an 1199. dés le mois de Décembre, ne fut publiée que vingt jours aprés la fête de Noël, afin que le Roy eût le tems de se resoudre à un meilleur avis. Mais tant s'en faut qu'il reconnût sa faute pour cela, que se portant à une fureur extrême, il fit saisir les terres & les benefices de

tous les Prelats qui avoient assisté à cette censure, ou qui en quelque façon avoient averti ou favorisé le Legat. Il s'en prit encore aux Chanoines & aux Curez, & les chassa de leurs Eglises, puis sa fureur débordée par ces violens efforts, se porta indifferemment sur toutes sortes de personnes & d'état. Il priva plusieurs de ses Officiers de leurs apointemens, il prit la troisiéme partie du bien de la Noblesse, & fit sur les villes & sur la campagne des exactions violentes, que les François suporterent, s'il faut ainsi dire, par miracle. Isemberge qui étoit sortie du Monastere pour solliciter sa cause, éprouva pareillement son indignation : il la fit enlever & resserrer dans le Château d'Etampes, & lui ôta tout son train. Cette prison n'étoit point ennuyeuse à celle qui s'étoit accoûtumée à vivre dans un Convent ; elle y fut prés de deux ans, sans recevoir aucune consolation que du saint Esprit, qu'elle prioit continuellement de vouloir inspirer le Roy, qui s'opiniâtrant de plus en plus dans sa faute, méprisoit & l'excommunication & l'interdit. Le Pape voyant ses censures inutiles députa deux autres Legats, lesquels repre-

nant les voyes de douceur leverent l'interdit, & par leurs exhortations obtinrent du Roy qu'il reprît Isemberge: mais aprés l'avoir gardée seulement quarante jours, il la chassa derechef plus mécontente que jamais. Les Legats étonnez de cette inconstance rassemblerent un Concile à Soissons, où le Roy étant venu avec quantité de Canonistes & de Docteurs pour défendre son droit, il se passa quinze jours en disputes sophistiques & en chicanes, au bout desquels reconnoissant bien qu'avec tout cela, il ne faisoit que differer de quelques heures l'Arrest de sa condamnation, il s'avisa, pour ne point soûmettre sa Majesté à un jugement humain, de se juger soi-même. Il se fit donc droit, & reprenant un beau matin en trousse Isemberge, qui étoit là dans un Monastere, il partit sans dire adieu à l'Assemblée, lui mandant qu'il avoit repris sa femme. Il y en a qui content que ce changement si prompt provint de ce que personne ne plaidant assez hardiment la cause de cette Reine, il se leva au milieu de l'Assemblée qui se tenoit dans la grande Eglise, un jeune homme inconnu, mais fort bien fait,

qui plaida pour elle avec une éloquence si puissante, que le Roy étonné & touché interieurement, se resolut de la reprendre, qu'au reste, ce jeune homme étant disparu dans la presse aprés sa harangue, & n'ayant point été vû depuis, on crût que c'étoit un Ange. Mais je croi que Philippe ne fut porté à cela que par un coup d'Etat : car il ne coucha point avec elle que douze ans aprés, son caprice ou le sortilege n'étant pas encore passé. Cette bonne Reine n'eut aucuns enfans, & survécut à son mari huit ans, pendant lesquels elle fit bâtir l'Abbaye de saint Jean de l'Isle prés de Corbeil ; Ou son corps fut enterré aprés sa mort, qui arriva l'an mil deux cens vingt-six, vers la soixantiéme année de son âge. Par sa vie vous la loüerez d'une grande force d'esprit, & de n'avoir point perdu patience aprés tant d'affront, & son Epitaphe nous fait raport de sa chasteté & de sa dévotion,

Nobilis hujus erat, quod in ortus sanguine claro
Invenies rara, mens pia, casta pia.

LOUIS VIII.

ROY XLII.

Encore HONO-RE III. tout du long de ce regne, & par delà.



Dans les euenements que la guerre fit naistre,
Ce Roy fut des premiers, quand il falut donner;
Et de ses passions se rendant tousjours maistre,
Il sceut, comme un Lion, & vaincre, & pardonner.

LOUIS VIII.

SURNOMMÉ LE LION, ET LE PERE DE SAINT LOUIS.

ROY LII.

Agé de trente-six ans.

PHILIPPE Auguste n'avoit point fait couronner son fils de son vivant, soit qu'il eust quelque jalousie de luy, soit qu'il crust sa maison si bien établie, qu'il n'eust pas besoin de cette précaution pour luy asseurer la couronne. Il fut donc sacré à Reims le dixiéme du mois d'Aoust par l'Archevêque Guillaume de Joinville, qui le même jour couronna aussi la Reine Blanche son espouse. 1223. en Aoust

Le Roy d'Angleterre n'assista pas à son Sacre, comme il le devoit en

1223. qualité de Pair de France : mais il envoya des Ambassadeurs le sommer, que suivant le serment solemnel qu'il en avoit fait dans Londres, il eust à luy rendre la Normandie & les autres terres qui avoient été prises sur le Roy Jean son pere. Ils receurent la même réponse que l'autre fois : on leur dit qu'elles avoient été confisquées par le Jugement des Pairs, & qu'on avoit resolu d'avoir encore celles qu'il detenoit, bien loin de luy ren-
1222. dre celles qu'il redemandoit.
& Les peuples du Languedoc étant
1223. retournez facilement à leur Seigneur naturel Raimond Comte de Toulouze, Amaulry ne se trouva plus assez fort pour tenir ferme en ce païs-là ; voilà pourquoy il vint remettre & ceder tous les droits qu'il y avoit, entre les mains du Roy, qui pour recompense le fit son Connestable.

Ce n'étoit alors qu'un employ, qui ne duroit pas plus long-temps que la guerre : de sorte que l'on trouve quelquefois tel Seigneur à qui il a été con-
1224. *feré deux ou trois diverses fois.*

Aprés cela, Raimond s'etant adressé au Pape Honorius avec toute sorte de soûmission, le saint Pere manda à son Legat de convoquer un Con-

cile à Montpellier, pour le reconcilier à l'Eglise. Ensuite de la sentence de ce Concile, Raimond promit devant une assemblée du Clergé de Languedoc, & jura entiere obeïssance à l'Eglise Romaine, pleine seureté aux Ecclesiastiques pour la restitution & pour la jouïssance de leurs biens, & l'extirpation des Heretiques de toutes ses terres. Cette satisfaction accomplie, le Pape le reçût à mercy, & le reconnût pour Comte de Toulouze. 1224.

Mais comme la resistance de ses Sujets l'empêcha de tenir ses promesses, le Pape qui desiroit les dompter, envoya un Legat vers le Roy, (c'étoit Romain Bonaventure, Cardinal du titre de saint Ange) pour luy persuader d'entreprendre cette expedition. Si elle étoit conforme à son zele, elle s'accommodoit encore mieux avec ses interêts : il promit donc avec joye d'y employer ses armes si-tôt qu'il auroit vuidé ses plus pressantes affaires.

Cependant il s'aboucha avec Henry d'Allemagne, fils aîné de l'Empereur Federic, à Vaucouleurs, pour traiter de plusieurs differends d'entre leurs Couronnes. On les y discuta avec di-

1224. vers raisonnemens de part & d'autre ; & il s'y fit plusieurs propositions, mais ce fut sans rien conclure.

Au retour de-là, suivant la resolution qui avoit été prise de chasser entierement l'Anglois des terres de France, Louis entra dans le Poitou, puissamment armé. Il y gagna une bataille sur Savary de Meuleon, General des armes d'Angleterre dans la Guyenne; se rendit maistre des villes de Niort & de saint Jean d'Angely, & generalement de toutes les places jusques à la Garonne, & receut les hommages de tous les Seigneurs de ces quartiers-là.

Il ne restoit plus que la Rochelle : Savary de Mauleon s'y deffendit assez long-temps, attendant le secours d'Angleterre. Enfin ayant été trompé vilainement par les Ministres du Roy Henry, qui luy envoyerent des coffres pleins de ferrailles, au lieu de l'argent qu'il esperoit pour le païement de sa garnison, il fut obligé de rendre la ville le 28. du mois de Juilélet. Et depuis luy-même, prenant pretexte, vray ou faux, d'avoir été traité en Angleterre comme une personne de foy suspecte, quitta son ancien

Maistre, se donna au Roy de France. 1225.

Depuis la prise de cette ville importante, les Rois de France, pour se la conserver, l'avoient, comme à l'envi, gratifiée de plusieurs grands privileges, par le moyen desquels elle s'étoit élevée à un haut degré de gloire, de richesses & de liberté: mais pour avoir mal ménagé ces avantages, elle les a tous perdus dans ces derniers temps.

[Le reste de la Guyenne eust été emporté par les François, si le Roy Henry n'y eut pas envoyé de bonne heure Richard son frere, luy ayant donné la Comté de Cornoüaille, & le titre de celle de Poitou. Ce Prince étant descendu à Bordeaux avec une puissante armée, retint les courages fort ébranlez, & signala son voyage par la prise de la place de saint Macaire, au dessus de Bordeaux; de celle de Bergerac, & de plusieurs autres qui s'estoient soustraites à la domination Angloise. Mais la Reoule le repoussa vigoureusement; & comme il eut appris que l'armée Françoise, commandée par le Comte de la Marche, venoit à luy, & qu'elle approchoit des bords de la Garonne, il se rembar-

1225. qua, & laissa la charge à Aimery Vicomte de Thouars de moyenner une tréve. Toutefois les Historiens Anglois écrivent qu'il battit les François dans une embuscade, & qu'il prit la place.]

Il couroit alors en Flandre un homme qui se disoit être ce Baudoüin Comte du païs, & Empereur de Constantinople; qui avoit été pris par le Roy des Bulgares. Il racontoit comme il étoit échappé de prison, & donnoit quantité de marques pour se faire reconnoître. Les Flamands, qui avoient fort aimé le veritable Baudoüin, donnerent croyance à cet homme, & le mirent en possession presque de toute la Flandre.

La Comtesse Jeanne, fille de Baudoüin, se trouvant fort empeschée, (car son mary Ferrand étoit toûjours prisonnier à Paris) eut recours au Roy, qui manda à ce pretendu Baudoüin qu'il eust à le venir trouver à Peronne. Il y vint hardiment: mais ayant dédaigné de répondre aux questions qu'on luy faisoit sur des choses qu'il devoit bien sçavoir, soit qu'il ne s'en souvinst pas, s'il étoit le vray Baudoüin; soit qu'il l'ignorast, s'il

étoit un fourbe ; le Roy luy comman- 1225.
da de sortir de ses terres dans trois jours, & neanmoins luy donna un sauf-conduit pour aller où il luy plaisoit. Estant ensuite delaissé de tout le monde, il tâcha de se sauver en habit déguisé ; mais il fut pris en Bourgogne, & amené à la Comtesse, qui, aprés luy avoir fait souffrir diverses tortures, l'envoya au gibet comme un imposteur. Son supplice n'empescha point le peuple malin de croire que sa fille avoit mieux aimé pendre son pere, que de luy remettre la Souveraineté. [Et la confession qu'on fit faire à ce miserable, passa dans les esprits pour une chose ou extorquée, ou supposée ; d'autant plus qu'on accusoit cette Princesse de ne pas apporter tous les soins, ni faire toutes les instances qu'elle devoit pour delivrer son mary ; mais de le laisser croupir en prison, afin de n'avoir point de compagnon dans le gouvernement de ses Estats.]



Cette même année le Roy étant en Touraine, le Legat l'alla trouver, & l'obligea de prolonger la tréve avec Aimery Vicomte de Thoüars, le seul Seigneur qui resistast encore aux Fran-

çois dans le Poitou. Ce Vicomte peu aprés vint à Paris rendre hommage au Roy, en presence des Ambassadeurs d'Angleterre.

1226. Toutes les affaires de Louis terminées, il songea à s'acquitter de la promesse qu'il avoit faite au saint Pere d'aller contre les Albigeois; & pour cet effet, vers la feste de la Chandeleur, il prit la Croix des mains du Legat, avec grand nombre de Prelats & de Seigneurs. Ils assignerent leur rendez-vous general à Bourges; & leur dessein étoit de nettoyer la Provence d'heresies, puis de passer de là en Languedoc pour y faire la même chose.

La ville d'Avignon, qui appartenoit à Raymond, ayant refusé le passage à leurs troupes, fut assiegée le 14. de Juin. Elle se deffendit opiniâtrement; Guy Comte de saint Pol, l'un des plus braves des assiegeans, y fut tué; la peste se mit dans l'armée; & le Comte de Champagne mal-content partit du camp sans congé. Le Roy neanmoins jura de ne point décamper de là qu'il n'eust mis les assiegez à la raison. En effet il les pressa si fort, que le jour de l'Assomption ils furent reduits à capituler. Ils donnerent

deux

deux cens ostages, leurs murailles furent abattuës, leurs fossez comblez, & trois cens maisons à tourelles démolies. C'estoient les hostels des Gentilshommes, qui en avoient de même à Toulouze, & aux autres grandes villes de ces Provinces-là. 1226.

Au partir de là le Roy entra dans la Provence, puis dans le Languedoc, & toutes les villes se rendirent à luy jusqu'à quatre lieuës prés de Toulouze. Mais comme la saison devenoit mauvaise, & que sa santé étoit delicate, il reprit le chemin de France, laissant la conduite des troupes, & le gouvernement de ce païs-là à Imbert de Beaujeu.

Sur son retour, il fut attaqué d'une dysenterie fort violente, qui le contraignit de s'arrester au Château de Montpensier en Auvergne, & y trancha le fil de sa vie un jour de Dimanche dans l'Octave de la Toussaints 1226. Il avoit tenu le sceptre trois ans & quatre mois, & en avoit vécu trente-neuf. On l'inhuma à S. Denys auprés de son pere.

[La commune opinion de ce temslà fut, que sa maladie étoit procedée d'un poison qui luy avoit été donné

1226. par un Grand de son Royaume. Les Historiens François n'ont osé le nommer; mais Matthieu Paris moins scrupuleux & plus hardi, n'a point feint de dire que c'étoit le Comte de Champagne, lequel étant dans l'impatience de revoir la Reine Blanche, dont il étoit épris, avoit demandé son congé aprés quarante jours de service, à quoy il étoit seulement obligé; & ne l'ayant pû obtenir, l'avoit pris de luy-même. Le Roy en fut tellement irrité, qu'il jura de l'enchâtier. Le Comte le prévint, & le perdit pour se sauver.]

Mais les gens d'Eglise, à cause de sa pieté & de sa chasteté, publierent que sa maladie étoit venuë de sa trop longue continence; (car sa femme ne l'avoit pas suivi) & qu'il avoit mieux aimé mourir que d'user du remede criminel qu'on luy presentoit pour sa guerison. Il est bon, quoy qu'il en soit, de faire de ces beaux exemples de vertu: car il ne s'en trouve guere ailleurs que sur le papier.

Comme il voyoit les dispositions prochaines à de grandes broüilleries aprés sa mort, à cause que son pere avoit abaissé les Grands, & foulé les peuples, il prit le serment & le scing de douze

Seigneurs qui étoient auprés de luy, qu'ils feroient couronner son fils aîné; & s'il en venoit faute qu'ils mettroient le second en sa place. 1226.

Il avoit l'an 1200. épousé Blanche, l'une des puisnées d'Alfonse le Noble Roy de Castille, & d'Alienor d'Angleterre; dont il eut neuf fils & deux filles. Il ne restoit que cinq fils vivans; Louis, Robert, Alfonse, Charles & Jean. Suivant sa disposition testamentaire, Louis regna; Robert eut la Comté d'Artois, & provigna la branche de ce nom. Alfonse eut celle de Poitou, & Charles celle d'Anjou. De celuy-cy vint la premiere Branche d'Anjou. [Alfonse n'eut point de posterité; ni Jean non plus, étant mort à l'âge de quatorze ans. L'une des deux filles, qui étoit l'aisnée de tous les onze enfans, n'avoit vécu que quatre ou cinq ans. L'autre, qui se nommoit Isabel, ayant été promise à plusieurs Princes, sans qu'aucun de ces mariages reüssist; & étant devenuë vieille fille, prit le voile sacré, & s'enferma l'an 1260. dans un Monastere de filles de sainte Claire, que le Roy son frere luy avoit fondé entre Paris & S. Cloud. Elle y vécut en sa

grande sainteté, que Dieu l'honora de plusieurs miracles durant sa vie & aprés sa mort.]

BLANCHE,

FEMME DE LOUIS VIII.

MERE DE S. LOUIS.

De quelle maison étoit Blanche.

IL sort quelquefois de beaux rejettons d'une mauvaise souche. De cette infame Eleonor répudiée par Louis le Jeune, & jointe avec Henry II. Roy d'Angleterre, entre plusieurs enfans, nâquit Eleonor mariée à Alfonse Roy de Castille, laquelle eut onze ou douze filles, Urraque mariée à Alfonse II. dit le Gros, Roy de Portugal, Berangele à Alfonse neuviéme du nom, Roy de Leon, & la cadette Eleonor donnée à Jacques Premier, Roy d'Arragon: les autres moururent jeunes, ou se retirerent dans des Cloîtres. Blanche l'aînée de toutes, & par consequent heritiere présomptive de

Castille, vû que son pere n'avoit point d'enfans mâles, fut le seau de la paix entre la France & l'Angleterre : Car le Roy Jean craignant que les armes d'Auguste ne le dépossedassent en faveur de son neveu Artus, s'aboucha avec lui entre Vernon & l'Isle d'Andely, où entre autres conditions il obtint que Louis de France épouseroit la Princesse Blanche sa niéce. Aussi en faveur de ce mariage on lui quittoit tout ce que les François avoient pris sur lui deça la mer ; & outre cela on lui donnoit Château-Roul, Issoudun, Grassay, & les fiefs tenus en Berry par André de Chauvigny, à la charge de reversion, si Louis mouroit sans enfans ; comme aussi si Jean mouroit lui-même sans en avoir, il luy cédoit tous les fiefs que les Comtes d'Aumale, du Perche & de Gournay possedoient en France. Cette alliance concluë, son ayeule Eleonor alla elle-même la demander en Castille, avec des Ambassadeurs envoyez de la part des deux Rois : les épousailles furent celebrées par Procureur à Burgos avec grande magnificence & ceremonie publique. Son pere & toute la Cour vinrent conduire avec un bel équipage jusques sur

Elle est promise par Jean sans terre, à Louis fils d'Auguste.

Est amenée de

Castille, les fontieres de Gascogne, où Louis se mariée avoit envoyé Matthieu de Montmo-avec rency, avec des Officiers & un autre Louis, train pour la recevoir : on lui fit de l'an somptueuses entrées par tout où elle 1200. passa. Son Oncle Jean *sans terre*, qui ne souhaitoit rien tant que sa venuë, alla au devant, & la mena en Normandie pour y celebrer le mariage, d'autant que les terres de Philippe estant alors en interdit, à cause de sa femme Isemberge qu'il avoit injustement répudiée, ne pouvoient être honorées de cette solemnité. Les nôces furent celebrées à Parmoy, avec des pompes, des festins publics, & des jeux solemnels, temoins de la joye des deux peuples, qui sembloient oublier toutes leurs anciennes querelles, pour se réünir ensemble par cette alliance du sang de leurs Princes. Elie Archevêque de Bourges, en presence de grand nombre de Prelats & de Seigneurs François & Anglois, eut l'honneur de leur donner la benediction nuptiale ; & la solemnité achevée, Louis emmena sa chere moitié à Paris. Les deux Ses mœurs. Epoux étoient à peu prés pareils en âge de treize à quatorze ans, tous deux d'un esprit enclin à la pieté, éloig-

né du vice, pur, ouvert, & sans fiel, & en tout tellement semblables l'un à l'autre, que de ce parfait rapport & de cette mutuelle correspondance, nâquit entre eux deux un amour saint, qui fut désormais l'ame de l'un & de l'autre. Il ne me souvient point d'avoir vû ni dans l'Histoire, ni dans la fable même, de couple plus étroitement uni que celui-là : Ils étoient toûjours de compagnie, & quelques affaires qui pussent survenir, ils ne se quittoient point de vûë. Dans le voyage que Louis VIII. fit contre les Albigeois, Blanche l'accompagna jusqu'en Languedoc, & faisoit porter sa tente pour camper avec lui, tant elle avoit peur de s'en éloigner d'autant de chemin qu'il y avoit à la prochaine ville, & que cependant quelque autre ne s'emparât de son esprit, qu'elle vouloit posseder & gouverner toute seule; ce qu'elle faisoit encore par zéle contre les Heretiques: car elle avoit aussi pris la Croix, & contribué à cette guerre jusques à donner ses meubles & ses bagues.

Grand amour entre son mary & elle.

La douceur de sa parole, ses graces, & cette Majesté Royale qui brilloit dans ses yeux, gagnoient le cœur de

La force de sa beauté & de son esprit.

tous les François, & les lui rendoient doublement sujets, son discours, à ce que l'on remarque, avoit tant d'attraits & de force, qu'on ne lui eût sçu rien refuser, & sa beauté étoit ensemble si puissante & si douce, qu'elle se faisoit également aimer & respecter. Son ame étoit ornée de toutes les qualitez aimables, son genie plus qu'humain capable des plus hautes entreprises & des plus difficiles executions, gouvernoit & conduisoit tout le Conseil de France, depuis qu'elle y fut une fois entrée, & dominoit dans toutes les affaires sur les plus puissans esprits qu'elle sçavoit attirer à son sentiment, & soûmettre s'il faut ainsi dire à ses loix. Auguste son beau-pere reconnoissant la force de ses conseils, n'avoit point de honte de les suivre aveuglement. Son mary dépendoit absolument d'elle, & si son grand amour ne le rendoit excusable, plus même qu'un homme & un Prince ne doivent : il n'eut pas entrepris la moindre chose sans sa volonté, & peu s'en falut qu'elle ne le détournât de passer en Angleterre, parce qu'il ne vouloit pas qu'elle y passât avec lui, bien que ce fut elle qui eut plus ardemment

Son mari dépendoit d'elle.

demment sollicité cette entreprise, disant que ce Royaume lui apartenoit, comme à l'unique heritiere, son oncle Jean s'étant par ses tyrannies & parricides rendu indigne lui & les siens de le posseder : car pour être benigne & douce elle ne manquoit pas d'ambition, qui est le feu des belles ames.

Son mari étant prêt d'expirer, afin de lui laisser aprés sa mort la même autorité qu'elle avoit de son vivant, obligea par serment tous les Seigneurs là presens de lui laisser la Regence de son fils jusqu'à l'âge de vingt ans, car alors nos Rois étoient mineurs jusques-là. Et l'on trouva dans un testament qu'il avoit fait un an auparavant, qu'il lui donnoit des sommes immenses d'argent. La mort seule les pouvoit separer, tant ils vivoient unis depuis vingt-six ans ; & si le courage invincible de nôtre Princesse ne se fût oposé à la douleur de cette séparation, elle les eût unis ensemble. Son regret fut extrême, comme l'avoit été sa flâme ; mais sa constance fut encore plus grande. Elle se consola enfin de cette affliction par les gages précieux que le Roy lui avoit laissez, j'entens plu-

Il lui laisse la Regence du Royaume en mourant l'an 1226. Elle fait bien valoir ce droit.

ſieurs enfans, qu'elle vit tous proſperer en grandeur & en Seigneuries, & qu'elle fit ſoigneuſement élever par des hommes d'une haute probité & d'une rare doctrine, en toutes ſortes de vertus & de loüables exercices, principalement ſon fils aîné Louis, dans l'ame duquel elle imprima tellement la crainte & l'amour de Dieu, en lui repetant ſouvent; *Mon fils, j'aimeroismieux vous voir mort, que ſoüillé d'un peché mortel,* qu'il ne s'en éloigna jamais durant tout le cours de ſa vie.

Comme elle vient à bout des Seigneurs.

Les Princes ſouffrant avec impatience la domination d'une Femme, bien qu'elle fût juſte & douce, ſous le prétexte du bien public ſe liguerent contre elle. Philippe Comte de Boulogne oncle paternel du jeune Roy prétendant que la Regence lui apartenoit, les Comtes Thibaut de Champagne, Hugues de la Marche, Hugues de S. Pol, Simon de Ponthieu, & Pierre Duc de Bretagne, cherchoient ſecretement le moyen de la lui ôter, chacun ou pour ſon mécontentement, ou pour ſon interêt & pour en venir plus facilement à bout, en jettant de la confuſion dans tous les endroits du Royaume, ils s'allierent avec les Al-

bigeois. Le Comte de Toulouse commença le premier. La Regente dissimulant la faction des Princes, jugea qu'il faloit se hâter de ranger celui-là, avant que les autres se fussent déclarez. Ainsi elle entreprit une guerre, à laquelle Philippe Auguste sembloit n'avoir osé toucher, tant il la croyoit dangereuse. Elle l'acheva heureusement contraignant le Comte de se rendre à sa merci, d'abjurer son heresie, de livrer ses meilleures Places, & l'obligeant de donner sa fille & heritiere en mariage à Alfonse fils de France, afin de mettre par ce moyen cette belle souveraineté dans sa maison. Alors les Conjurez, fâchez de voir croître son pouvoir par la défaite d'un tel obstacle, découvrirent leur dessein qu'ils avoient tenu caché deux ans, & tous d'un accord la force à la main demanderent qu'on tint les Etats, afin que le Royaume ne fut plus gouverné par une Femme étrangere. Blanche qui entretenoit des espions & des intelligences par tout, pour les observer & les combattre jusques dans leur cabinet, gagna le devant, & ayant fait assembler les Etats engagea dans ses interêts de telle sorte la plûpart des

Premierement du Comte de Toulouse.

Son adresse pour se démêler de leurs pieges.

convoquez par presens & par promesses, qu'ils lui confirmerent la Regence, & jurerent de la maintenir. Le dessein de ces broüillons étant ainsi découvert, ils eurent recours aux armes; mais Blanche non moins hardie que prudente, tira de prison Ferrand Comte de Flandres, habile & experimenté Capitaine, pour l'opposer à leurs entreprises; & si de leur côté ils remuoient toute la France pour augmenter leurs forces, elle gagnoit ceux qu'ils pensoient avoir acquis, rompoit ou dénoüoit leurs intelligences, n'épargnant point l'argent au besoin, comme font les femmes, & par mille adresses les tenoit tous en soupçon l'un de l'autre. Mais qui n'admirera comme elle attira à son parti les deux plus puissans de la ligue, Robert Comte de Dreux, & Thibaud Comte de Champagne. Celui-ci épris des beautez de Blanche, même du vivant de Louis VIII. voyant qu'elle se moquoit de sa folie, s'étoit rangé par dépit avec ses ennemis; mais la force de son amour fut si grande, qu'aux premieres lettres qu'il reçût d'elle, non seulement il abandonna ses Alliez & découvrit au Conseil la conspiration qu'ils a-

Ses brigues.

Comme elle se servit sagement de la folie du Comte de Champagne. Qui étoit amoureux d'elle.

voient faite pour se saisir de la personne du Roy ; mais il promit aussi de la servir de tout son pouvoir : Et depuis ce temps-là il demeura toûjours à la Cour, nourrissant vainement ses esperances de la douce vûë de celle qu'il aimoit, tandis qu'elle, qui connoissoit de quelle importance lui étoit le secours d'un homme si puissant, serroit de fois à autres ses liens par une parole obligeante, ou par une œillade favorable. Quelques Seigneurs s'étant fâchez des importunes poursuites du Comte, duquel ils avoient aussi reçû je ne sçai quel déplaisir, lui firent joüer une piece par Robert d'Artois l'un des fils de Blanche, Prince qui sortoit à peine de l'enfance, lequel commanda à un de ses gens de lui jetter au visage un fromage mol, comme il entreroit dans la Maison du Roy, dont il eut une si grande honte qu'il se retira chez-lui. Les Conjurez l'ayant attaqué en haine de ce qu'il les avoit abandonnez, Blanche fit marcher le Roy à son secours, & défendit sa cause contre Alix Reine de Chypre, qu'ils avoient suscitée à redemander le Comté de Champagne, comme fille & heritiere de Henry le Large, frere aî-

né de Thibaud. Mais en supportant ce Comte elle ne laissoit pas adroitement d'en tirer du profit pour le Roy son fils : car ayant tel pouvoir qu'il lui plaisoit sur son esprit, elle lui persuada de vendre au Roy ses Comtez de Blois, de Chartres, de Châteaudun & de Sancerre. Et comme il s'en voulut repentir & se revolter, la Reine lui reprochant son ingratitude, ce pauvre Prince rendit de rechef les armes à l'amour, & aprés un grand soûpir lui répondit : *Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps & toutes mes Terres sont à vôtre commandement*, & aprés lui avoir accordé tout ce qu'elle voulut, il se retira tout pensif, emportant dans son cœur pour tant de belles Terres dont il s'étoit dépoüillé le brûlant souvenir de sa Dame, qui se changeoit en tristesse, quand il venoit à penser qu'elle étoit si honnête & si vertueuse, qu'il n'en auroit jamais que des rigueurs. Toutefois il ne se pût jamais guérir de ce mal, ni par la douceur de la Musique, ni par les charmes de la Poësie, à laquelle il s'adonnoit, & par laquelle aussi il nourrissoit son tourment, ayant fait écrire dans la grande salle de son

Elle lui fit vendre au Roy ses plus belles Terres.

Il étoit Poëte, & aimoit la Musique.

Il composa des

Palais de Provins quantité de belles chansons sur ce sujet, que quelques Poëtes Italiens ont imitées. Elle se servit ainsi sagement des folies de ce Comte : mais si elle n'eût eu un courage present, & une circonspection particuliere, elle n'eut jamais sauvé son fils ni des embûches que les Conjurez lui avoient dressées au voyage de Vendôme, ni de celles que machinoit tous les jours Isabeau Comtesse de la Marche, tantôt par poison, tantôt par assassins, & enfin par force ouverte, dont nôtre Reine se débarrassa si bien, qu'elle rendit son fils le plus puissant Prince de l'Europe.

chansons pour l'amour d'elle, qui se lisent encore aujourd'hui.

Isabeau en veut à la Régente.

Quand Saint Louis alla outre mer, sa mere l'accompagna jusqu'à Marseille, où lui disant le dernier adieu, elle tomba pâmée d'une si forte douleur entre ses bras, qu'on ne pût qu'avec grande peine la faire revenir de cette défaillance. Il lui laissa la Regence du Royaume, comme à la personne qu'il en jugeoit la plus capable : aussi c'est une chose admirable de lire comme elle s'y comporta sagement parmi tant de mouvemens populaires, principalement contre la révolte des pastoureaux, & comme elle retint si bien

Saint Louis lui laisse la Régence, allant outre-mer.

tous les Seigneurs & les voisins dans leur devoir, que pas un ne remua durant la longue absence du Roy. Vous direz peut-être, qu'ils étoient la plûpart en Orient avec lui, toutefois il en étoit resté encore beaucoup; & puis les Etrangers, particulierement les Anglois, jaloux de nôtre bonheur, pouvoient faire bien du mal, si la Regente ne les eût sagement entretenus par sa conduite, ou intimidez par son courage, dont ils avoient vû déja tant de preuves. Mais qu'est il besoin de raporter par le menu toutes ses actions, son adresse, son courage, ses conseils & son administration? Tout ce qui a été fait en France, depuis l'an mil deux cens vingt-six, jusqu'à mil deux cens cinquante-deux qu'elle mourut, se doit pour la plus grande partie raporter à elle: car elle gouvernoit souverainement son fils, de sorte qu'elle n'en laissoit aprocher personne, & même elle étoit si jalouse de sa belle-fille, que le Roy se cachoit d'elle pour la carresser, & ne lui eût osé témoigner de l'amour en sa présence. Quelques-uns attribuoient cela à son ambition & à un desir excessif de regner: mais je l'attribuërois plûtôt à l'amour

qu'elle avoit pour son fils, qui ne pouvoit souffrir qu'aucun le partageât avec elle. L'excez de cet amour lui fit trouver son absence si ennuieuse, que quelqu'un lui ayant raporté qu'il avoit fait vœu de demeurer en la Terre-Sainte, elle en conçût un déplaisir qui la mit au lit, d'où elle ne releva jamais. Elle mourut à Melun âgée de soixante & cinq ans, l'an mil deux cens cinquante-deux, & fut enterrée en l'Abbaye de Maubuisson de l'Ordre de Cisteaux, qui est de sa fondation, comme celle du Lis prés de Melun : généralement regrettée, mais principalement des Moines, lesquels tant par pieté que par maxime d'Etat, elle avoit pris sous sa protection ; comparable aux plus sages Politiques, résoluë en ses conseils, hardie en ses entreprises, prudente en la conduite de ses projets, équitable, liberale, fort Chrétienne, & pour la couronner comme a fait Guillaume de Nangis, d'une loüange imitée de l'Ecriture sainte. *La Sagesse même avec laquelle tous les biens vinrent en France.* Elle eut comme le Roy son fils un zéle si ardent pour la Religion Chrétienne, qu'elle chercha toute sa vie les moyens de l'au-

Sa mort l'an 1252. sépulture & fondations.

Elle protegeoit les Moines par maxime d'Etat. Son éloge.

Son zéle pour la Religion.

gmenter : car elle fournissoit tous les ans de grandes sommes de deniers pour les Croisades, assistoit charitablement les pauvres Chrétiens du Levant, retiroit favorablement les Ecclesiastiques chassez par les Albigeois, & entretenoit des Predicateurs & des Missionnaires, pour aller convertir ces Heretiques, & fonda l'Université de Toulouse. Elle s'efforçoit avec un pareil soin de dissiper les abus de l'Eglise, sçachant bien que les bonnes mœurs persuadent la bonne doctrine ; comme au contraire, les débordemens de ceux qui ont la charge des ames, éloignent les esprits de la véritable croyance. C'est pour cette raison qu'elle voulut que l'Université de Paris décernât, qu'un homme ne pouvoit non plus tenir deux benefices que deux femmes, bien que Philippe Chancelier de ce célébre Corps s'oposât à cette Sentence. Le même zéle lui donnoit une mortelle aversion pour les Infidelles obstinez : ainsi elle refusa constamment toutes les sommes qu'on lui offrit, pour rétablir les Juifs en France, & ne permit jamais qu'aucun Heretique fut élevé dans les Charges : l'Empereur Baudoüin ayant mandé une de ses niéces

pour la donner en mariage au Sultan d'Iconie, dont il esperoit de l'apui par cette alliance, elle lui écrivit qu'elle ne consentiroit jamais qu'on mît une Princesse Chrétienne entre les mains d'un ennemi de Dieu.

En récompense de tant de rares & pieuses actions, le Ciel lui donna neuf enfans mâles, & deux filles. Philippe l'aîné des garçons né l'an mil deux cens neuf ne vécut pas dix ans entiers: Louis né l'an mil deux cens quinze lui succeda dans le droit d'aînesse, & regna. Robert le troisiéme eut le Comté d'Artois, & commença la ligne de la Maison de ce nom, qui finit en Charles d'Artois Comté d'Eu l'an mil quatre cens soixante & treize. Jean & un autre dont je ne sçai point le nom, venus au monde par un même enfantement, moururent fort jeunes, & sont enterrez au milieu du Cœur de l'Eglise de Nôtre-Dame de Poissi. Alfonse, ainsi surnommé en mémoire d'Alfonse Roy de Castille son ayeul maternel, ayant pour appanage les Comtez d'Auvergne & de Poitou, fût fiancé fort jeune avec Isabeau fille de Hugues Comte de la Marche & d'Angoulême, l'an mil deux cens vingt-

Ses enfans.

Branche d'Artois.

huit ; mais il épousa effectivement Jeanne heritiere du Comte de Toulouze : tous deux moururent l'an mil deux cens soixante & onze en Italie, au retour du voyage d'Afrique ; & par ce moyen le Comte de Toulouse, suivant le traité fait par Raimond avec saint Louis, revint à la Couronne, à laquelle pourtant il ne fut réüni que par le Roy Jean l'an mil trois cens soixante & un. Le sixiéme de ces garçons fut Charles, qui eut de son pere les Comtez d'Anjou & du Maine, & de sa femme celles de Provence & de Forcalquier: & par son épée le Royaume des deux Siciles, avec lequel il eût joint sans doute l'Empire de Grece, si la jalousie des Papes n'eût pas suscité l'Arragonnois contre lui ; Prince que vous pouvez nommer veritablement Grand, mais que vous n'oseriez appeller heureux. Grand pour ses rares vertus, & pour ses conquêtes, mais malheureux sur la fin de sa vie par les sanglantes & funestes pertes qu'il fit sur le déclin de ses jours. J'en puis dire autant de sa lignée : car jamais aucune branche ne fut en si peu de tems chargée de tant de couronnes que celle-là ; Louis le Grand s'en étant vû

Premiere branche d'Anjou.

Bref sommai-

dix-sept Royales sur la tête ; & jamais aucune ne fut agitée par une Fortune plus bizarre, ni troublée par de plus tragiques accidens. En lui commença la premiere branche d'Anjou du sang Royal, l'Anjou ne portant encore que le titre de Comté, dautant que depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Bel la dignité de Comte étoit estimée aussi considerable que celle de Duc. Au reste l'Anjou étoit autrefois divisé en deux Comtez, l'un outre le Maine, dont la capitale étoit Châteauneuf, donné à Robert le Fort, duquel descendent les Capetiens, par Charles le Chauve; l'autre deça le Maine, ayant Angers pour ville principale, dont Torquat Gentilhomme Breton fut investi par le même Roy. Ce Torquat eut un fils nommé Tertulse ou Terculse, qui épousa Personnelle fille de Hugues le Grand Duc de Bourgogne, fils de Charlemagne, & sœur de la femme de Robert le Saxon. De ce Tertulse vint Ingelger, à qui la Comtesse de Gâtinois donna sa Terre, pour avoir défendu son honneur en champ clos; comme je vous ai dit. Foulques surnommé le Roux son fils lui succeda,

re des anciens Comtes d'Anjou.

des preuves miraculeuses que Dieu en donnoit chaque jour, permit aux Religieuses de ce lieu d'en celebrer le service tous les ans le dernier du mois d'Aoust, qui fut le jour de son bien-heureux trépas.



SAINT

SAINT LOUIS
ROY XLIII.



Vn pur amour de Dieu joint avec la Justice
A fait ma Politique, & reglé mes desseins ;
Aussi ie ne crains pas que mon Regne finisse ;
Pour estre tousjours Roy, faut l'estre entre les Saints.

PAPES
Encore HONORIUS III 5. mois.

GREG. IX. élu le 21 Mars 1227. S. 14. ans, 5. mois.

CELEST. IV. élu le 22. Sept. 1241. S. 18 jours.

VACANCE de 20. mois.

INNOC. IV élu le 24 Juin 1243. S. 11. ans, 5. mois & demy.

ALEX. IV élu le 21. Dec. 1254. S. 6 ans, 5. mois.

URB. IV. fils d'un Savetier de Troyes élu le 29. d'Aoust 1261. S. 3. ans, 1. mois, 4 jours.

CLEM. IV élu le 5. Feb. 1265 S. 3 ans, & prés de 10 mois. VAC. de 33. mois, depuis Dec. de l'an 1268. les Cardinaux ne pouvant s'accorder entre eux.

SAINT LOUIS

IX. DU NOM,

ROY XLIII.

Agé d'onze ans, six mois.

VOICY la troisiéme minorité dans la race Capetienne; & la premiere où une femme ait eu la Regence. Blanche de Castille, étrangere, mais courageuse & habile, l'entreprit & l'emporta. Elle fondoit son droit sur les certificats de quelques Seigneurs, qui attestoient que son mary étant au lit de la mort, avoit dit qu'il vouloit que son fils aîné avec le Royaume, & tous ses autres freres, fussent sous sa garde & tutelle. [Mais ce qui la fortifia davantage, furent les conseils de Pierre de Dreux Prince du Sang Royal, de Matthieu de Montmorency, Connestable de France, & de Romain Bo- 1226. en Novembre.

1226. naventure, Cardinal Legat. Ce dernier dans peu de temps se rendit le plus puissant auprés d'elle, & eut la principale administration des affaires.

D'abord, avant que les Seigneurs eussent eu loisir de former des obstacles à sa regence, elle assembla tout ce qu'elle put de gens de guerre, & avec ces forces alla faire sacrer Louis son fils aîné dans la ville de Reims. Le siege Archiepiscopal étoit vacant ; Jacques de Bazoche, Evêque de Soissons, l'un des Suffragans, fit la ceremonie le premier jour de Decembre.

Les Seigneurs du Royaume y avoient été invitez par lettres, mais la pluspart refuserent de s'y trouver. Les principaux étoient Pierre Duc de Bretagne, Henry Comte de Bar, son beaufrere ; Hugues de Luzignan, Comte de la Marche ; Thibaud Comte de Champagne; & Hugues de Chastillon, Comte de saint Pol. Ils avoient tramé une ligue entre eux, demandant que la Regente étant étrangere, donnast caution de sa tutelle : Qu'on rendist les biens qui avoient été confisquez sur les Seigneurs dans les deux

derniers Regnes ; & qu'on délivrast ceux qui étoient prisonniers, particulierement Ferrand, Comte de Flandres ; & Renaud, Comte de Boulogne.

Le fort de la ligue étoit en Bretagne. Au partir de Reims, nonobstant la rigueur de l'hyver la Regente marcha avec le Roy son fils de ce côté-là. Les confederez n'étant pas encore prests, parerent en retraite : mais elle les pressa si vivement, que le Comte de Champagne se détacha d'avec la bande, où peut-être il n'étoit entré que pour en découvrir les secrets. Ensuite les autres furent obligez de traiter, & promirent de se rendre au Parlement general. On le devoit tenir à Chinon ; mais à leur priere il fut remis à Tours, puis à Vendôme. 1226. & 27.

En cette grande assemblée, qui se tint au mois de Mars, la Regente, pour adoucir ces esprits irritez, leur accorda la délivrance de Ferrand & des autres prisonniers ; & le rétablissement des Seigneurs dans leurs terres qui avoient été confisquées. Au reste, afin de se conserver la Regence sous un titre plus favorable, elle fit parler le Roy, qui déclara qu'il 1227.

1227. vouloit gouverner luy même ses affaires. Mais comme il n'avoit pas encore treize ans, les Seigneurs ne demeurerent pas d'accord de luy obeïr, & projetterent de se saisir de sa personne, afin de s'emparer du gouvernement. Ainsi la même année s'étant assemblez à Corbeil, ils essayerent de le surprendre comme sa mere le ramenoit de Chartres à Paris. Leur dessein eût réüssi infailliblement, si elle n'en eust été avertie, & ne se fût jettée avec le Roy dans Montlehery. Les Bourgeois de Paris s'étant mis en armes, l'y allerent querir, & le ramenerent comme en triomphe, & avec des cris de joye, dans leur Ville.

On sçût bien-tôt que le Comte de Champagne avoit donné cet avis secret à la Reine. Ce jeune Prince s'étoit piqué de galanterie pour elle, plûtôt par une vanité de Courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avoit plus de quarante ans. Elle sceut bien tirer avantage de sa folie, & luy ordonna de demeurer parmy les mal-contens, pour luy reveler tous leurs desseins, & pour les faire avorter.

Le Roy d'Angleterre se vouloit 1227.
mêler de cette querelle, & leur promettoit son assistance ; & le Comte de Toulouze, à la faveur de ces broüilleries, s'étoit rétabli dans toutes ses places. La Regente, de crainte d'un plus grand embrasement, renoüa habilement un traité avec les Princes liguez, lesquels, par ce moyen elle amusa toute cette année ; & cependant elle confirma l'alliance avec l'Empereur Federic, fit une tréve d'un an avec l'Anglois, & s'accommoda avec le Duc de Bretagne. Il luy donna sa fille pour la marier à celuy de ses fils qui se nommoit Jean.

Ainsi le Comte de Toulouze demeura seul & fort embarassé. Imbert de Beaujeu ayant receu un notable renfort, s'avisa, au lieu de prendre ses Châteaux l'un aprés l'autre, de faire un cruel dégast aux environs de Toulouze, démolissant les maisons, arrachant les vignes, brûlant les bleds : ce qui abattit tellement le courage des Toulouzains, qu'eux & leur Comte furent contraints de se soûmettre à telles conditions qu'on leur voulut imposer.

Leurs Deputez & leur Comte en 1225.

1228. personne se trouverent en Cour: on l'ébaucha à Meaux, & on l'acheva à Paris. Le Comte fût dépoüillé de toutes ses terres, hormis quelques morceaux qu'on lui laissa par pitié. Il fut dit, qu elles viendroient toutes à sa fille Jeanne, & qu'elle seroit mariée à Alfonse frere du Roy, entre les mains duquel elle fut mise déslors: Que s'il n'y avoit point d'enfans de ce mariage, elles retourneroient au Roy de France: Que le Comte payeroit 1700. marcs d'argent, tant au Roy, qu'aux Moines de Cisteaux, & pour fonder des Docteurs en Theologie à Toulouze: Que les murailles de cette ville & de trente autres seroient démolies: Que pour seureté il donneroit des ostages, & que cependant il demeureroit prisonnier: Qu'il se feroit une exacte perquisition des Heretiques à ses dépens; & que pour penitence il iroit faire la guerre aux Sarrasins cinq ans durant.

Ces articles signez, luy & ceux de sa compagnie qui avoient été excommuniez, furent à Nôtre-Dame de Paris le jour du Vendredy saint, nuds pieds, & en chemise, recevoir l'absolution du Legat. Cela fait, le Comte

rentra

rentra prisonnier dans la Tour du 1228.
Louvre, jusqu'à ce qu'il eust fourni des ostages. Vers la fête de la Pentecoste le Roy luy donna l'Ordre de Chevalerie, & le renvoya en son païs. Le Legat l'y accompagna, & y établit l'Inquisition, qui certes exerça d'extrêmes rigueurs, & fut cause encore de plusieurs troubles & massacres.

Quelque accord que les mal-contens eussent fait, ils ne pouvoient digerer que le gouvernement demeurast entre les mains de deux étrangers, une femme Espagnole, & un Cardinal Italien. Ils reprennent donc les armes, attirent à eux Robert Comte de Dreux, frere aisné du Duc de Bretagne, qui jusques-là avoit fidellement servi la Regente; & Philippe Comte de Boulogne, oncle paternel du Roy. Ce dernier se laissa débaucher par l'asseurance qu'ils luy donnerent de l'élever dans le thrône. Tellement qu'une seconde fois le Roy pensa être enveloppé par cette conspiration, la plufpart de la Noblesse qui étoit avec luy étant passée du côté des conspirez; & il eust sans doute été surpris, si le Comte de Champa-

gne ne fût accouru fort à propos avec trois cens Chevaliers * pour le dégager.

* On les appelloit *Milites*.

1229. Au Printemps les conspirez tournerent tous leurs efforts contre le Comte. Ils luy redemandoient la Champagne & la Brie pour Alix Reine de Chypre, fille de Henry son oncle, qui étoit mort en Levant : & outre cela ils l'appelloient traistre, & l'accusoient d'avoir empoisonné le défunt Roy. Philippe de Boulogne offroit de l'en convaincre par le duel ; reproche qui le noircit tellement auprés de ses vassaux mêmes, qu'ils se liguerent contre luy avec ses ennemis.

Le Comte se voyant un si pesant fardeau sur les bras, & sa ville de Troyes assiegée, implora l'aide de la Regente ; elle fit marcher le Roy à son secours, & leur commanda de sa part, s'ils avoient quelque chose à dire, qu'ils eussent à venir demander justice en sa Cour. Mais eux qui ne vouloient reconnoistre ni sa regence, ni la royauté de son fils, comme si le Royaume eust été vacant, se porterent à une étrange extremité. Se souvenant de quelle maniere leurs ancestres avoient déferé la couronne à Hugues Capet, ils

éleurent Roy dans une Assemblée secrete le Seigneur de Coucy, qui étoit en grande reputation de sagesse & de justice parmi eux. Ce qu'ils entreprirent d'autant plus hardiment, qu'ils avoient Henry Archevêque de Reims dans leur parti, qui l'eust sacré & couronné. La Regente en ayant eu avis, le fit aussi-tôt sçavoir à Philippe Comte de Boulogne, à qui ils avoient aussi fait esperer la Royauté. Par ce moyen elle le détacha d'avec eux, puis avec diverses adresses elle aneantit pour l'heure tous leurs desseins.

EMPP. BAUDOVIN II. & encore FEDERIC II.

Leurs mauvaises intentions continuant toûjours, renoüerent peu de mois aprés une autre partie. Le Duc de Bretagne avec leur assistance & leur conseil reprit les armes, & appella à son aide le Roy d'Angleterre, qui descendit avec des forces considerables dans la Bretagne. Mais quand il vit que le Roy, conduit par la Regente, avoit pris sur les gens du Duc le Château de Belesme au Perche, qu'on estimoit imprenable, il remonta sur ses vaisseaux. Le Duc ainsi abandonné fut contraint d'avoir recours à un troisiéme accommodement.

Dés l'année suivante il le rom- 1230.

1230. pit : mais ce ne fut pas impunément; le Roy luy ayant pris toutes ses places, & détaché d'avec luy ses vassaux & ses amis, le resserra dans sa ville de Nantes. De sorte que pour se tirer d'un si mauvais pas, il fut forcé de luy rendre hommage lige pour sa Duché. Les Bretons qui pretendoient ne le devoir que simple, le nommerent à cause de cela *Mau-Clerc*, comme qui diroit malhabile.

Au bout du compte Thibaud fut mal recompensé des bons services qu'il avoit rendus à la Regente. [Comme elle creut n'avoir plus besoin de luy, elle tourna sa pensée à diminuer sa puissance, & la grandeur de la Maison de Champagne, qui avoit tant donné de peine aux Rois. Dans cette vûë elle prit en main la cause d'Alix sa cousine, qui luy disputoit les Comtez de Brie & de Champagne,] & le fit condamner par un accord de luy donner quarante mille marcs d'argent, & de vendre au Roy pour payer cette somme les Comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre & la Vicomté de Châteaudun.

Aprés toutes ces broüilleries, il y eut quatre ans de paix, [pendant les-

quels la Regente apportoit tous les soins possibles pour bien élever son fils, le faisant instruire dans les affaires par des Seigneurs d'âge & d'experience, & dans la crainte de Dieu par des Religieux des Ordres de saint Dominique & de saint François. Elle sçavoit bien que cette bonne éducation ne seroit pas seulement avantageuse à ce Prince pour son propre salut, & pour le bien de son Estat, mais encore à elle-même, tant pour sa reputation, que pour donner à son fils des impressions contraires à celles que les mauvais bruits luy eussent pû faire prendre, & de plus pour s'assurer entierement de son esprit. Car il n'y a point de plus seur moyen que la probité pour entretenir la reconnoissance, ni de lien plus puissant pour retenir les enfans dans l'obéïssance & le respect, que les vrayes maximes de pieté, & le commandement exprés de Dieu, lequel étant fondé sur les principes immuables de la nature, doit toûjours être au dessus de toutes les considerations de la politique.] 1230.

Le calme du Royaume fut un peu troublé par quelques tumultes que causoient les restes des Albigeois, & par

1230. le grabuge des Ecoliers de l'Université de Paris. Cet illustre corps faisoit alors le plus bel ornement du Royaume : d'ailleurs le nombre innombrable d'Ecoliers qui y venoient de toutes les parties de l'Europe, apportoit de grandes richesses dans cette Ville, & luy soûmettoit en quelque façon toutes les autres de la Chrétienté. Or quelques-uns de ces Etudians l'an 1229. ayant été maltraitez dans une batterie par les Bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils desiroient, ils resolurent tous de quitter Paris; mais ce ne fut pas sans avoir publié des chansons pleines d'ordure, & des vers fort licentieux, contre l'honneur de la Reine Regente & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit. Le Duc de Bretagne & le Roy d'Angleterre entretenoient secretement cette broüillerie, & leur offroient retraite dans leurs terres, & de fort beaux privileges: mais le Conseil du Roy craignant que sa Capitale ne fût dépoüillée d'un si grand avantage, trouva moyen d'appaiser ces esprits emportez, & de les retenir.

1231. & suiv. Les habitans de Marseille & des environs s'étant revoltez contre Rai-

mond Berenger Comte de Provence, 1235.
appellerent Raimond Comte de Toulouze pour leur commander, à cause qu'il étoit son plus proche heritier; car il faut sçavoir que Gilbert Comte de Provence & de Nice par sa femme, avoit eu deux filles, Faidide qui avoit épousé Alfonse trisayeul de Raimond de Toulouze, & Douce qui avoit été mariée à Raimond Berenguier Comte de Barcelonne, duquel descendoit le Comte de Provence dont nous parlons. Il accepta donc leurs hommages, & se porta pour leur Seigneur, d'où s'ensuivit une guerre qui dura quatre ans entre ces deux cousins.

Ce Comte de Provence ayant été travaillé par plusieurs revoltes & autres infortunes, se vit sur la fin de ses jours comblé de bonheur par le mariage de quatre filles qu'il avoit de son épouse Beatrix fille de Thomas Comte de Savoye, tres-vertueuse Princesse. Car toutes quatre eurent l'honneur d'épouser des Rois. Marguerite qui étoit l'aînée fut la plus heureuse, ayant été conjointe cette année avec Louis Roy de France, Prince qui fut encore plus grand par ses vertus que par sa Couronne.

1235. [Ce Roy étant parvenu à l'âge de vingt ans, qui en ce temps-là étoit le terme de la majorité des Princes & des Grands, prit en main le timon de son Estat: mais il laissa toûjours la principale autorité à sa mere, non seulement pour les affaires, mais aussi sur sa personne.]

La même année le Comte de Champagne, on ne dit point pour quel sujet, retomba dans la rebellion : mais le Roy se preparant pour aller le châtier, il implora sa clemence. Cette escapade, quoique fort courte, luy couta ses villes de Montereau-faut-Yonne, de Bray & de Nogent sur Seine. Ces pertes ne le rendirent pourtant point plus sage : il persista toûjours dans sa folle passion pour la Reine Blanche qui l'avoit ruiné, & se renferma dans son Château de Provins à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse resverie.

1235. & 36. Toutefois il en fut bien-tôt diverti par la mort de Sanche VIII. dit le Fort, Roy de Navarre, qui étant decedé sans enfans masles luy laissoit le Royaume, comme à son plus prochain heritier, étant fils de Blanche sa fille.

Aussi alla-t-il en prendre possession, & y transporta grand nombre de laboureurs de ses terres de Brie & de Champagne, qui rendirent ce Royaume-là fort fertile & fort peuplé.

Vers ce temps-là le païs d'Artois fut érigé en Comté-Pairie, en faveur de Robert frere du Roy, à qui son pere l'avoit donné par testament. Quelques-uns mettent cette erection sous Philippe Auguste. Quoy qu'il en soit, je croy qu'on peut asseurer que c'est la premiere de cette nature. 1236.

A la poursuite du Pape Gregoire (qui n'en vouloit pas moins aux gens de l'Empereur Federic son ennemi declaré, lequel avoit occupé les restes du Royaume de Jerusalem, qu'aux Sarrasins même) il se fit une grande Croisade de Seigneurs François, principalement de ceux qui avoient causé des troubles sous la minorité du Roy, comme Pierre Duc de Bretagne, les Comtes de Bar, de Mascon & de Nevers, & le nouveau Roy de Navarre. Elle n'eut pas un meilleur succés que toutes les autres: car la mauvaise conduite de ces Croisez, & leurs divisions firent perir presque toute cette armée, & lapluspart de ses chefs y fu- 1237. & 38.

rent tuez ou faits prisonniers.

1238. Pierre Duc de Bretagne mourut au retour de ce voyage ; son fils unique Jean surnommé le Roux luy succeda. Les affaires de Constantinople n'alloient pas mieux : l'Empereur Baudoüin vint en France mendier du secours contre les Grecs, & moyennant une grande somme d'argent vendit la Couronne d'espines de Nostre-Seigneur, l'Eponge & la Lance dont il eut le côté percé, au Roy saint Louis, qui les mit avec grande pompe & devotes ceremonies, dans son tresor de Reliques à la Sainte-Chapelle, qu'il bastit exprés dans son Palais à Paris.

Il y avoit trois ans que tous les Docteurs seculiers & reguliers de la sacrée Faculté de Theologie de Paris, qui alors étoit presque la seule Ecole de cette science & comme le Concile perpetuel de l'Eglise Gallicane, avoient resolu dans une celebre assemblée, & aprés une tres-meure déliberation, qu'un même Ecclesiastique ne pouvoit en conscience tenir plus d'un benefice.

Cette année 1238. Guillaume III. Evêque de Paris, tint une autre assemblée de la même Faculté dans le Chapitre des Jacobins : où il fut con-

élu unanimement qu'on ne pouvoit, sans perte du salut éternel, posseder deux benefices à la fois, pourveu qu'il y en eust un qui valust seulement quinze livres parisis de revenu. Cette somme étoit alors suffisante pour l'entretien d'un homme sobre & frugal. Il n'y eut que Philippe Chancelier de l'Université, & Arnoul depuis Evêque d'Amiens, qui s'opiniâtrerent à garder les leurs. Le premier étant au lit de la mort, pressé par l'Evêque Guillaume de se décharger de ce fardeau qui l'entraîneroit en enfer, répondit nettement qu'il vouloit essayer si cela étoit vray. 1238.

Les querelles d'entre le Pape Gregoire IX. & l'Empereur Federic, s'étant enflammées à toute extremité par toutes sortes d'outrages de part & d'autre, Gregoire envoya au saint Roy de France luy offrir l'Empire pour son frere Robert Comte d'Artois. Les Seigneurs assemblez par le Roy sur une proposition si importante, n'approuverent point ce violent procedé, « & firent réponse; Qu'il suffisoit à « Robert d'être frere d'un Roy qui é- « toit plus excellent en dignité & en « noblesse, que quelque Empereur que « ce fust.

[Autant que le Pape souhaitoit d'engager la France dans une guerre ouverte contre Federic, autant saint Louis avoit de zele pour éteindre ce feu qui embrasoit la Chrétienté, & pour reconcilier les parties, comme le doit un amiable compositeur. Federic neanmoins n'eut pas la reconnoissance qu'il devoit pour ses bons offices : au contraire il luy voulut tendre un piege, & forma le dessein de se saisir de sa personne dans une entreveuë qu'il luy proposa à Vaucouleurs : mais Louis ayant eu quelque avis de ce perfide complot, s'y trouva trop bien accompagné pour craindre aucune surprise.]

1239. Les Albigeois ne pouvoient se soûmettre aux ordres de l'Inquisition ; Trincavel fils du Vicomte de Beziers, & cinq ou six Seigneurs du païs s'étant mis à leur tête, ils s'emparerent de Carcassonne & de quelques autres places, & firent des courses dans les terres du Roy. Il y envoya aussi-tost des troupes commandées par Jean Comte de Beaumont, qui les chassa de Carcassonne, & les assiegea dans Mont-real. Aprés y avoir tenu quelque temps, ils firent leur capitula-

tion par le moyen des Comtes de Foix 1239.
& de Toulouze, qui en effet les avoient
secretement soûlevez, quoy qu'en apparence ils eussent joint leurs armes à
celles du Roy pour les dompter.

Comme la France se réjoüissoit d'avoir un Roy si bon & si sage, peu s'en falut qu'elle ne se vist reduite à porter le deuil de sa perte. Le Vieil de la Montagne, ainsi nommoit on le Prince des Assassins, peuple qui occupoit le canton montueux de la Syrie, avoit dépêché deux de ses meurtriers pour le tuer : mais peu aprés, je ne sçay par quel motif, il s'en repentit, & les contremanda par d'autres messagers, qui en attendant qu'ils les eussent trouvez, avertirent le Roy de se prendre garde.

Ce Vieil de la Montagne nourrissoit quantité de jeunes garçons dans des Palais delicieux, & dans l'esperance d'une éternelle felicité en l'autre monde, s'ils obëissoient aveuglément à ses commandemens. Pour les en rendre plus capables, & plus propres à exécuter des assassinats par tous païs, il leur faisoit apprendre toutes sortes de Langues.

Federic & Gregoire IX. se haïssant

tous deux d'une haine mortelle, Gregoire lâcha enfin les foudres de l'Eglise sur Federic; ensuite de quoy son Legat ayant convoqué les Prelats de France à Meaux, ordonna à plusieurs d'aller à Rome tenir un Concile, où l'on pretendoit dégrader cet Empereur. Il s'en plaignit amérement au Roy, & le pria de ne point permettre à ses Evêques de sortir de France. Sa priere n'ayant point eu d'effet, il les fit gueter sur mer, & les ayant pris il les distribua en diverses prisons, où ils étoient traitez avec une extrême rigueur. Le Roy s'entremit en vain pour leur délivrance; Federic à son tour méprisa son intercession, au moins durant quelque temps; ce qui altera la bonne intelligence qui avoit esté depuis plusieurs années entre la France & l'Empire.

1240. L'an 1240. le Roy ayant assemblé la fleur des Barons & de la Chevalerie de son Royaume à Saumur, donna la ceinture de Chevalier à son frere Alfonse, (dont le mariage avoit esté peu auparavant accompli avec Jeanne fille & heritiere du Comte de Toulouze) & le partagea des Comtez de Poitou & d'Auvergne, & de

tout ce qui avoit esté conquis en Languedoc & en Provence sur les Albigeois.

Ces années-cy les Tartares firent de cruelles irruptions en divers païs de l'Europe ; entre autres une en Hongrie sous le commandement de Bath qui était un de leurs Generaux ; & une en Russie, Pologne & Silesie, où ils furent menez par un autre de leurs chefs qui se nommoit Yera. 1241.

Ces Barbares étoient Scythes de nation, originaires d'entre la mer Caspienne & le mont Imaus. Quelques-uns les font descendre des dix Tribus des Hebreux qui furent transferées par le Roy d'Assyrie en ces païs-là, & tirent leur nom du mot Hebreu qui signifie delaissé. *D'autres le derivent de la riviere Tatar qui passe par leur païs, & disent qu'ils le donnerent à toute la nation des* Mogles, *qui étoit composée de sept peuples principaux, dont ils en faisoient un. Ils étoient tributaires & comme esclaves d'un Prince Chrétien Nestorien, qui avoit son Royaume dans les Indes, & qu'on nommoit le Prêtre-Jan. Mais Cingis ou Tzingis-Cam mit cette Nation en liberté vers la fin du siecle precedent,*

*ruina l'Estat du Prestre-jan, & en forma un tres grand, duquel encore sont sortis plusieurs peuplades qui ont occupé divers * païs qu'ils tiennent encore.*

* Tartares de Precop ou de Crim, Tartares le long du Volga, &c.

Le Comte de Toulouze cherchoit sous main toutes sortes de moyens de reparer la honte du traité qu'il avoit fait avec le Roy : voilà pourquoy il fit une ligue secrete avec Jacques Roy d'Arragon, qui étoit venu à Montpellier, & avec le Comte de Provence. Ils pretendoient faire dissoudre son mariage d'avec Sancia tante de l'Arragonois sous pretexte de parenté, afin qu'il pût se marier à une fille du Comte de Provence, & que sa fille Jeanne qu'il avoit par force donnée au Comte de Poitou, ne fût pas son heritiere. Exemple qui prouve bien à qui en voudroit douter, qu'entre les Grands, honneur, parenté, alliance & conscience, cedent facilement à leur interêt & à leur caprice.

1242. Hugues le Brun Comte de la Marche avoit à son malheur épousé Isabel, veuve du Roy Jean sans-Terre, qui la luy avoit ravie autrefois, & mere du Roy Henry. L'orgueil de cette femme qui portoit toûjours le titre de Reine

Reine, ne permettoit pas qu'il rendît hommage à Alfonse, qui n'étoit qui Comte: le Roy entreprit de l'y contraindre, d'abord il emporta plusieurs de ses places & les démolit; Fontenay entre autres, où son frere Alfonse avoit été blessé d'un coup de trait.

Le secours du Roy d'Angleterre pour sa mere fut trop tardif. Hugues étoit atterré quand luy & son frere Richard descendirent par la riviere de Bordeaux. Il les avoit assurez que tout le Poitou se soûleveroit à leur arrivée: mais comme il leur manqua de promesse, ils manquerent de courage. Le Roy les attaqua au pont de Taillebourg [en Saintonge, où ils s'étoient postez, les enfonça de grande force] combattant hazardeusement de sa personne, & les poussa jusques à Xaintes, puis de là à Blaye. Le Comte & son orgueilleuse femme, contrainte d'oublier qu'elle avoit été Reine, ne trouverent de salut qu'aux pieds du Roy; & ils éprouverent qu'il étoit aussi bon que vaillant. Car bien que cette furie eût suborné des assassins pour le tuer, qui avoient été découverts & punis, il pardonna genereusement à elle & à son mari, les con-

traignant neanmoins de luy ceder plusieurs de leurs places, afin qu'il ne fussent plus en état de se revolter.

1243. *L'Italie étoit horriblement déchirée par les factions des Guelfes & des Gibelins. Les premiers tenoient pour le Pape, les seconds pour l'Empereur.*

La jalousie d'entre les Religieux Franciscains & les Dominicains, qui étoit née presque avec leurs Ordres, s'accroissoit aussi à mesure qu'ils prenoient accroissement : de sorte que le Pape, qui avoit besoin d'eux, & le Roy saint Louis qui les cherissoit sans predilection, n'avoient pas peu de peine à leur distribuer également leur faveur, & à tenir la balance si droite, qu'ils n'eussent pas sujet de prendre avantage l'un sur l'autre.

Mais tous deux en prenoient beaucoup sur tous les autres Ordres Religieux, ils les méprisoient comme plus imparfaits, & non seulement se faisoient fort valoir en Theologie, où ils debitoient quelquefois des choses qui pour estre trop subtiles, approchoient de l'erreur : mais aussi entreprenoient sur les fonctions des Pasteurs ordinaires, tirant à eux les aumônes, les legs pieux, & les sepultures des riches, &

se meslant de la direction des consciences, & de l'administration des Sacremens, au préjudice de la hierarchie. Aussi depuis ce temps-là elle a souvent été aux prises avec eux pour deffendre son autorité & ses interests.

Le saint Siege ayant été vacant prés de vingt mois, Innocent IV. fut éleu. 1244.
On le croyoit ami de Federic : mais soit que cet Empereur n'en usast pas bien avec luy, ou autrement, il suivit le chemin de ses predecesseurs, & luy mût querelle pour les mêmes differens. L'affaire s'echauffa jusqu'à tel point, qu'Innocent voyant que Federic étoit le plus fort en Italie, il en sortit afin de fulminer plus seurement contre luy, & se retira en France. Y étant arrivé au mois de Decembre de cette année 1244. il convoqua un Concile à Lyon pour l'année suivante.

Dés l'an 1228. l'Empereur Federic contraint par les menaces du Pape Gregoire, étoit passé dans la Terre-sainte, où par sa reputation, plûtôt que par ses armes, il avoit fait ensorte que le Sultan luy avoit rendu la ville de Jerusalem, mais démantelée, & une partie de la Terre-sainte. Le Pape qui n'estoit point content de

cet accommodement, avoit depuis suscité d'autres Croisades, qui avoient rompu cette tréve au grand dommage des Chrétiens. Lorsqu'ils furent fort affoiblis, il arriva l'an 1244. que les Corasmiens, peuple chassé de Perse par les Tartares, d'autres disent d'Arabie, se jetterent sur la Terre-sainte, la désolerent toute, ruinerent tous les saints lieux de Jerusalem, & l'inonderent du sang des Chrétiens.

Cette nouvelle fut apportée au Roy S. Louis comme il étoit malade à Pontoise vers la fin de Decembre. Tous ceux qui étoient autour de luy desesperant de sa vie, il fit vœu à Dieu, s'il luy rendoit sa santé, d'aller en personne faire la guerre à ces Infidelles. En effet étant gueri, il prit la Croix des mains du Legat, mais il ne put pas si-tôt accomplir cette pieuse entreprise.

1245. Le Concile de Lyon fut ouvert le Lundy d'aprés la saint Jean Baptiste dans l'Abbaye de saint Just, & delà transferé dans l'Eglise Cathedrale de S. Jean. L'Empereur Baudoüin II. de Constantinople, le Comte Raimond de Toulouse, & Berenger de Provence y assisterent : ces deux afin

de poursuivre une dispense auprés du 1245
Pape, pour remarier Raimond avec Beatrix derniere fille de Berenger; mais les Rois de France & d'Angleterre, & Richard Comte de Cornoüaille, qui avoient épousé les trois autres sœurs, empêcherent qu'ils ne l'obtinssent.

L'Empereur Federic avoit quitté ses affaires d'Italie pour s'y rendre, & y avoit cependant envoyé ses Ambassadeurs, mais il apprit comme il étoit arrivé à Turin, que le Pape & les Peres l'avoient excommunié à chandelles éteintes, & dégradé de l'Empire pour plusieurs cas qu'on luy imposoit; entre autres, Qu'il détenoit les terres de l'Eglise; qu'il avoit intelligence avec les Sarrasins; & qu'il erroit en plusieurs articles de Foy.

Depuis cette dégradation toutes ses affaires s'éboulerent en un moment. Les Milanois le battirent, les autres Princes Chrétiens le prirent en aversion comme un impie, les Allemands même (a fin qu'ils ne pussent point reprocher aux François d'avoir contribué à ruiner leur Empire) le rejetterent, & éleurent pour Roy des Romains Henry VII. Landgrave de Hes-

1245. se & de Turinge; tandis que le Roy dans une entreveuë qu'il eut avec le Pape à Clugny, s'efforcoit de faire l'accommodement de ce malheureux Empereur avec l'Eglise Romaine, en vertu d'une procuration qu'il avoit de luy.

Cette année 1245. mourut Raimond Berenger Comte de Provence, ayant par son testament institué Beatrix la quatriéme de ses filles son heritiere. Jacques Roy d'Arragon fit descendre des troupes en Provence, afin de s'asseurer d'un si bon party pour son fils. Mais le Roy de France n'avoit garde de le laisser enlever à un étranger. Aussi envoya-t-il des troupes en ce païs-là, & même son frere Charles, comme le disent quelques auteurs: si bien que les Arragonois en furent chassez. Par ce moyen le Roy étant demeuré le maître de la partie, fit en sorte, du consentement tant de la fille, que de ses oncles le Comte de Savoye & l'Archevêque de Lyon, qu'elle fut promise à Charles son frere qu'il avoit partagé du Comté d'Anjou: neanmoins le mariage ne s'accomplit que dans l'année suivante.

Cette même année le premier de

Decembre mourut aussi Jeanne Comtesse de Flandre, sans avoir eu aucuns enfans de son second mari Thomas Comte de Savoye, non plus que du premier, qui étoit Ferrand de Portugal. Sa sœur Marguerite luy succeda.

Cette Marguerite avoit des enfans de deux lits; sçavoir Jean & Baudoüin de Bouchard d'Avesnes son premier mari, & Guillaume, Jean & Guy de Guillaume de Dampierre son second. Ceux-cy pretendoient que les fils de Bouchard ne devoient point heriter, parce qu'on avoit découvert qu'il étoit engagé dans les Ordres sacrez lorsqu'il épousa leur mere, & que pour cela son mariage avoit esté declaré nul.

Ceux du premier lit voyant que la mere favorisoit trop les autres, eurent recours au Roy. Il manda les parties en un Parlement à Peronne; & là il fut prononcé que ceux du premier lit auroient le Haynault, & les autres la Flandre.

Le pretendu Roy des Romains Henry Land-grave de Hesse étant mort ou dans un combat, ou de maladie, les Allemands qui s'obstinoient sous pretexte de pieté, à ruiner la dignité de leur Empire, éleurent l'an suivant Guillaume 1246.

Comte de Hollande, puissant en amis & en alliances, tandis que Federic luttoit avec ses disgraces & avec ses ennemis en Italie.

1247, & 48. Le Duc de Bourgogne & quelques Seigneurs François s'étoient liguez avec luy pour défendre les libertez de leurs terres contre les usurpations de la Cour de Rome, & les entreprises du Clergé; étant appuyé de leur ligue, il partit de Lombardie pour venir à Lyon, soit pour y envelopper le Pape, qui residoit en cette Ville-là, soit pour le fléchir par ses prieres, mais il fut rappellé de son voyage par un grand échec, que les Milanois firent recevoir à Entius son fils bâtard, qu'il avoit laissé dans Parme.

1248. Ces affaires & les grands preparatifs de guerre avoient retenu le Roy jusqu'au mois de May de cette année, qu'il n'accomplist le vœu qu'il avoit fait trois ans auparavant. On ne sçauroit marquer en assez grosses lettres, ✠ que ce tres-saint Roy étant persuadé que les Souverains sont responsables par le droit divin & humain, des malversations de leurs Officiers, fit sçavoir par les Predicateurs dans tout son Royaume, que ceux qui auroient reçû

çû quelque tort ou dommage des siens, 1248.
eussent à le venir declarer, & qu'il le reparercit de son propre domaine. Ce qui fut ponctuellement executé.

Cela fait, & aprés avoir pris congé des saints Martyrs, & laissé la regence à la Reine sa mere, il partit de Paris, tous les Ordres le conduisant en procession hors de la Ville. Il menoit avec luy la Reine sa femme, ses deux freres Robert & Charles, qui avoient aussi les leurs, & un nombre innombrable de Princes, Seigneurs, Prelats & Gentilshommes. En passant à Lyon il reçût la benediction du Pape; de là il descendit par le Rhosne, & s'étant embarqué à Aiguesmortes en Languedoc le vingt-cinquiéme d'Aoust, il fit voile deux jours aprés, & aborda heureusement en Chipre le vingt-cinquiéme de Septembre; il y passa l'hyver pour attendre le reste de ses troupes & de ses munitions. [On luy avoit fait la conquête de l'Egypte aussi aisée qu'elle étoit necessaire pour le recouvrement & la conservation de la Terre-sainte : dans cette croyance il avoit fait dessein de planter des colonies de François en ce riche païs; & pour cela il menoit avec luy grand

nombre de laboureurs & d'artisans, capables neanmoins de porter les armes, & de combattre en cas de besoin.]

Estant dans l'Isle de Chipre, il receut au commencement de Decembre des lettres d'Ercalthay l'un des premiers Cans des Tartares, & peu aprés il arriva encore des Ambassadeurs du Roy d'Armenie. Ercalthay luy mandoit que le grand Can, & une bonne partie de ses Capitaines avoient embrassé le Christianisme, & comme il l'avoit envoyé avec une grande armée pour detruire le Sultan de Balduc * ou Bagdet, le plus puissant de tous les Princes Mahometans. Les Ambassadeurs d'Armenie l'asseuroient que cette nouvelle étoit vraye, & que leur Roy ayant vaincu avec l'aide des Tartares le Sultan d'Iconie, ou Cogny, duquel il étoit tributaire, avoit secoüé le joug de ces Infidelles.

[* Nos auteurs l'appelloient Baudra.]

1249. Le Samedy d'aprés l'Ascension, le saint Roy ayant recueilly ses troupes, qu'il avoit mises en quartier d'hyver dans l'Isle de Chipre, & reçeu un nouveau renfort que Robert Duc de Bourgogne luy amenoit, mit à la voile, & aborda le 4. Juin à la rade de

Damiete en Egypte. Les Sarrasins l'attendoient de pied ferme sur le bord ; il prit terre malgré eux & les poussa. Comme ils eurent été battus, la frayeur les saisit de telle sorte, que le lendemain *ils* abandonnerent la Ville, aprés y avoir mis le feu en plusieurs endroits, & transporterent par batteaux au delà du fleuve du Nil, toutes leurs familles & leurs plus precieuses hardes. 1249.

Le débordement du Nil qui commence toûjours infailliblement quelques jours avant le solstice d'esté, empêcha que l'armée n'allast du même pas prendre la ville du grand Caire, & la retint jusqu'à la my-Automne dans une oisiveté qui la jetta dans toutes sortes de débauches & de dissolutions.

Au mois de Septembre arriva Alfonse frere du Roy, qui ne s'étoit pas embarqué avec luy, amenant de nouvelles troupes de Croisez. Raimond Comte de Toulouze son beau-pere, qui l'avoit conduit jusqu'à Aiguesmortes, mourut au retour de là dans la ville de Millau en Roüergue, donnant toutes demonstrations d'une grande & veritable penitence. Il fut le dernier des COMTES DE TOULOUZE, qui avoient dominé dans la plus grande

1249. partie du Languedoc prés de 350. ans. Sa fille Jeanne n'eut point d'enfans de son mari Alfonse; aprés sa mort qui arriva l'an 1270. Philippe le Hardy se mit en possession de ses Seigneuries suivant le traité de l'an 1228.

Le vingtiéme de Novembre le saint Roy partit de Damiete, & marcha contre les Sarrasins qui avoient leurs forces assemblées autour de la ville de Massoure. Il campa sur un bras du Nil appellé autrefois *Canopus* & alors le * Raschit, qui n'étoit point gueable. Sur ces entrefaites le Sultan nommé Meledin vint à mourir; en attendant le retour de son fils ils defererent le commandement au plus vaillant de ses Emirs ou Satrapes, on l'appelloit Farchardin.

* Rosette à cause de la ville qui est dessus.

1250. Les François ayant enfin passé le Raschit, gagnerent en trois jours deux grands combats sur les Infidelles; le saint Roy animé d'un zele de Samson y fit des actions d'une prodigieuse valeur : mais au premier, qui se donna en Février 1250. Robert son frere, poursuivant trop inconsiderément les ennemis au travers de la ville de Massoure, fut tué sans qu'on pût retrouver son corps.

L'armée Chrestienne s'étant campée 1250.
prés de Pharamia pour se rafraîchir, arriva Melec-Sala, fils de Meledin, avec une armée qu'il avoit obtenuë des autres Sultans de sa Religion. Avec cela il envelopa de telle sorte celle des Chrestiens, luy bouchant tous les passages des vivres, que la faim & cette maladie qu'on nomme aujourd'huy *scorbut*, la reduisirent en un état tout-à-fait déplorable. Dans cette extremité il fut resolu de la remener à Damiete : mais il étoit trop tard, les ennemis luy tombant sur les bras de tous costez ; elle fut entierement défaite sur le chemin, & le Roy fait prisonnier avec ses deux freres Alfonse & Charles, & presque tous les Chefs : il n'y eut qu'un tres-petit nombre des siens qui échapa la captivité ou la mort. Ce malheur arriva le 5. jour d'Avril.

On peut juger quelle fut la douleur du bon Roy, & quel son déplaisir, lorsqu'il pensoit à la peine extrême où seroit la Reine sa femme, qu'il avoit laissée dans Damiete avec son thresor, & où elle avoit accouché d'un fils. A ces peines indicibles les Barbares ajoûterent un outrage qui luy fut

1250. plus sensible que la perte de son armée & de sa liberté : c'est qu'ils foüetterent devant luy un Crucifix, le foüillerent de crachats, & le traisnerent dans la boue. Quant à sa personne, ils le traiterent avec une extrême barbarie, & le menacerent souvent de le massacrer, & de le mettre aux Bernicles, supplice fort cruel. Toutefois le Sultan Melec-Sala, craignant de perdre sa rançon, s'il venoit à mourir, fit cesser ces outrages, si bien qu'il recouvra sa santé. Il conclut ensuite une tréve de dix ans avec luy ; mais là dessus ayant été massacré par ses Emirs, le Roy se vit aussi en grand danger de perir par la même fureur : neanmoins celuy qu'ils élurent pour Sultan (il s'appelloit Tarquemir) l'en garentit, & confirma le traité.

Par les conditions on luy rendoit la liberté à luy & à tous les Chrestiens captifs, avec permission d'emporter leur équipage : on leur accordoit une tréve pour dix ans, & on leur laissoit tout ce qu'ils tenoient encore dans la Terre-sainte, moyennant la reddition de Damiete, la delivrance des Sarrasins captifs, & deux cens mille besants d'or comptant ; ils va-

loient quatre cens mille livres d'ar- 1250.
gent. Il est remarquable que ce genereux Roy ne pouvant souffrir qu'on mît sa personne à prix, voulut que cette somme fût la rançon des siens, & Damiete pour la sienne; & qu'ayant appris que dans le payement les Sarrasins s'étoient mécomptez à son profit d'une notable somme, il voulut incontinent la leur renvoyer.

C'est une fable, qu'il ait donné aux Barbares une Hostie consacrée pour gage de sa parole; il se fût livré mille fois à la mort plûtôt que de livrer son Dieu à ces impies. Il est vray qu'ils battirent autrefois de la monnoye où il y avoit un Ciboire empreint avec une Hostie au dessus; que la même figure se voyoit en quelques-unes de leurs tapisseries, & qu'aujourd'huy on remarque encore des Calices gravez sur les murailles de Damas. Peut-être ont-ils voulu marquer par là qu'ils avoient remporté des victoires signalées sur les Chrestiens, & mené leur Dieu en triomphe.

La somme payée, & Damiete remise par la Reine aux Infidelles, le Roy & les Princes furent délivrez; & montant sur les galeres des Genois,

1250. allerent descendre au port d'Acre: mais pour les autres prisonniers, les malades qui étoient en tres-grand nombre, furent assommez, & les autres furent contraints de payer nouvelle rançon, ou de renier.

On a voulu dire que les Barbares creverent alors les yeux à trois cens Gentilshommes François; & que ce fut en memoire de ces nobles Martyrs que S. Louis, à quelques années de là, fonda l'Hospital des Quinze-vingts à Paris. Mais cette cause n'est nullement marquée dans les Lettres de l'institution de cet Hospital; & je trouve long-temps auparavant, qu'un Duc de Normandie en fit à Roüen une toute pareille, sinon qu'elle n'étoit que de cent aveugles.

De plus de trente-cinq mille bons combattans qui avoient suivi S. Louis en cette expedition, il luy en restoit à peine six mille, nombre trop petit pour faire aucune entreprise. Neanmoins, à la priere des Chrestiens de ce païs-là, & parce qu'il connoissoit que les Barbares enfraindroient la tréve si-tôt qu'il seroit parti; il resolut d'y demeurer quelque temps; & cependant il renvoya ses freres Alfonse & Char-

les en France.

Comme l'Empereur Federic faisoit encore une nouvelle levée de bouclier pour se venger du Pape, il mourut à Firenzole le 13. de Decembre, peut-estre étouffé ou empoisonné par Mainfroy l'un de ses fils bastards. Il laissa à son fils Conrade l'Empire & la Germanie; à Federic son petit-fils, issu de Henry son fils aisné, la Duché d'Autriche, & à Mainfroy la Principauté de Tarente. Mais toute cette race fut éteinte dans peu d'années, pour avoir, disoient quelques-uns, choqué le saint Siege, ou plûtôt pour avoir regné tyranniquement. Lorsque le Pape Innocent eut appris la mort de Federic, il partit de Lyon, où il avoit demeuré six ans & demy, pour s'en retourner à Rome. 1250.

Quand la nouvelle de la prison du saint Roy fut répanduë en France, un certain Moine apostat, qui se nommoit Maistre-Hongrie, asseurant qu'il avoit une mission particuliere de Dieu, alloit amassant les jeunes pastres & paysans par toute la France, pour aller, disoient-ils, délivrer leur Prince & la Terre-sainte. On nommoit ces nouveaux Croisez les *Pastou-* 1251.

1251. *raux*. La connivence de la Regente, qui pensoit tirer de ces bandes confuses quelques troupes pour envoyer du secours au Roy son fils, donna cours à cette émotion. On voyoit les bandits, les larrons, les heretiques, & toutes sortes de méchantes gens se fourrer dans ces troupes ; si bien qu'elles se licencierent à une infinité de desordres & de cruautez, principalement contre les Ecclesiastiques & contre les Juifs. Quand leurs insolences furent au dernier point, les peuples se desabuserent & s'armerent contre eux : dans l'Orleanois & dans le Berry les habitans & la Noblesse les chargerent & les mirent en déroute ; il en fut pendu quelques-uns, puis cette canaille se dissipa & s'évanoüit presque toute en un moment.

1252. La Reine Blanche affligée de l'absence du saint Roy, & de la maladie d'Alfonse son autre fils, que l'on croyoit incurable, tomba dans une grande langueur, & aprés dans une fiévre lente, qui au bout de trois mois mit fin à ses jours le 26. de Novembre de l'an 1252. Elle mourut à Melun, âgée de plus de soixante cinq ans. Comme son fils luy avoit fondé le Mo-

nastere de Maubuisson, de l'Ordre de 1252.
Cisteaux, & que cinq ou six jours avant son trespas elle en avoit pris l'habit & fait les vœux entre les mains de l'Abbesse de ce Monastere, qu'elle avoit envoyé querir exprés, elle y fut portée en grande pompe sur les épaules des principaux Seigneurs de la Cour, assise dans une chaise d'or, le visage découvert, & étant revêtuë de ses ornemens Royaux par dessus l'habit Religieux de ce même Ordre. Elle étoit aussi, & dés long-temps auparavant, du tiers Ordre de S. François, aussi-bien que le Roy son fils, selon la devotion de ces temps-là: mais, à proprement parler, ce n'étoit alors qu'une Confrerie, qui n'avoit point de vœux ni d'habit particulier.

Quelques Historiens modernes sont fort en doute si elle étoit aisnée ou puisnée de Berenguelle. Celle-cy fut mariée à Alfonse Roy de Leon, & eut la tutelle de son frere Henry; puis ce jeune Prince étant mort, elle luy succeda au Royaume de Castille. Quelques François même ont avancé qu'elle l'avoit usurpé sur Blanche sa sœur qui étoit éloignée: & ils s'appuyent sur ce que dans le tresor des Chartres on

trouve des lettres de neuf Seigneurs Castillans au Roy Louis VIII. & à Blanche; par lesquelles ils reconnoissent leur fils pour leur Roy; & disent qu'Alfonse IX. Roy de Castille avoit declaré par son testament, que si son fils Henry mouroit sans enfans, ceux de Blanche devoient succeder par droit hereditaire. Mais si ces Auteurs avoient bien lû l'Histoire de Matthieu Paris, dans la vie du Roy Jean, à l'an 1218. ils ne se seroient pas si fort égarez dans leur raisonnement: ils y auroient veu que le Pape parlant aux Ambassadeurs du Prince Louis, fils de Philippe Auguste, dit formellement par deux fois, que Berenguelle étoit l'aisnée. Au reste, si les Seigneurs mal-contens offrirent la Couronne de Castille à Blanche, il est probable qu'ils se fondoient sur ce qu'Alfonse Roy de Leon, & Berenguelle étant parens au degré prohibé, le Pape Innocent III. avoit declaré leur mariage nul, & les enfans qui naistroient de cette conjonction * incestueuse, bastards & incapables de succeder. Tellement qu'à leur exclusion, ceux de Blanche venoient à la succession d'Alfonse IX. leur ayeul: & c'est, à mon

* C'étoit S. Louis.

* Voicy les Lettres d'Innocent III. imprimées à Cologne.

avis, ce qui faisoit le droit que les Rois de France ont gardé long-temps sur la Castille. 1252.

Quelques mois avant la mort de Blanche, il s'émeut une tres-aspre querelle entre les Docteurs seculiers de la Faculté de Theologie de Paris, dont Guillaume de saint Amour étoit comme le chef; & d'autre côté, les Ordres Mendiants des Freres Prescheurs & des Freres Mineurs: parce que ces Religieux, à ce qu'on leur reprochoit, bien loin de se soûmettre aux statuts & à la discipline de l'Université, tendoient à s'en rendre les maistres.

L'affaire fut opiniatrément debattuë cinq ou six ans durant. Saint Amour avoit l'avantage à Paris: mais le differend ayant été porté à Rome, il y eut du pire; & le livre qu'il avoit fait contre eux, fut condamné, non pas comme heretique, mais comme scandalisant ces bons Peres. Ils avoient tout credit en cette Cour-là, & en obtenoient d'autant plus facilement de grands privileges, que ces possedroits élevoient la puissance de celuy qui les donnoit, & diminuoient celle des Evêques, au préjudice desquels ils étoient donnez.*

* il étoit intitulé, *De periculis novissimorum temporum.*

Vers le commencement de cette querelle, Robert de Sorbonne, Docteur en Theologie, & fort cheri du Roy S. Louis, bâtit le College des* PAUVRES MAÎTRES DE SORBONNE. *Sous ce nom, le vulgaire a accoutumé de comprendre toute la sacrée Faculté de Theologie de Paris; en effet c'est la plus celebre de ses Ecoles.*

* Sorbonne, village auprés de Sens, d'où il étoit natif.

1253. L'an 1253. mourut Thibaud, qui étoit le V. du nom comme Comte de Champagne, mais seulement le I. comme Roy de Navarre. Il eut pour successeur en tous ses Estats son fils Thibaud II. ou VI. âgé de quatorze ans, sous la tutelle de sa mere.

1254. Conrad, fils de Federic, ne s'étoit pas trouvé assez fort en Germanie contre Guillaume Comte de Hollande, pretendu Roy des Romains: il étoit passé en Italie dés l'an 1251. & quelque temps aprés ayant malheureusement fait étrangler son neveu Federic, s'étoit saisi de ses tresors & de son Royaume de Sicile. Mais cette année 1254. il fut empoisonné luy-même par Mainfroy; auquel, ne sçachant pas qu'il étoit l'auteur de sa mort, il laissa la regence du Royaume, & la tutelle de son fils Conrad le jeune, vulgaire-

ment nommé Conradin, âgé seulement 1254.
d trois ans.

Il y avoit prés de six ans que le saint Roy étoit sorti de France, & trois ans & demy qu'il sejournoit en Terre-sainte, visitant les saints Lieux avec une devotion incroyable, fortifiant les places, & raffermissant autant qu'il pouvoit le courage & les affaires des Chrétiens de ces païs-là. La France destituée de pilote par la mort de sa mere, demandoit instamment son retour: il s'embarqua donc au port d'Acre ou Ptolemaïde, la veille de saint Marc, & aborda à Marseille l'onziéme de Juillet.

Le Roy d'Angleterre, qui étoit cette année venu en Gascogne, desirant éviter le long trajet de mer qu'il y avoit à s'en retourner, obtint du saint Roy la permission de traverser la France pour s'embarquer à Boulogne. Le Roy voulut bien aller à sa rencontre jusques à Chartres; de là il le mena à Paris, où il le traita quatre jours durant avec toutes les magnificences possibles. La joye & la feste furent d'autant plus grandes, que les quatre sœurs filles du Comte de Provence, l'aisnée mariée au Roy de France, la seconde

au Roy d'Angleterre, la troisiéme à Richard son frere, & la quatriéme à Charles Comte d'Anjou, s'y trouverent toutes ensemble.

1255. Les fils de Bouchard d'Avesnes expulsez par Guy Comte de Flandre, & leurs autres freres uterins du second lict, s'étoient refugiez vers Guillaume Comte de Hollande, lequel avoit vaincu & fait prisonnier Guy avec un de ses freres. La mere, pour s'en venger, avoit appellé Charles Comte d'Anjou, & luy avoit donné la jouïssance du Hainaut & de Valenciennes sa vie durant. Il regagna ces païs-là assez facilement sur les Hollandois, parce qu'il le trouva occupé contre les Frisons, où il fut tué, comme nous l'avons dit. Son fils Florent, qui luy succeda, délivra Guy & son frere, moyennant une grande rançon: & le saint Roy obligea son frere Charles de rendre le Hainaut pour une somme d'argent; comme aussi les parties de s'en tenir à l'Arrest qu'il avoit donné l'an 1246.

1256. & suiv. Le calme étant universel dans son Royaume, il s'adonnoit à le regler par de bonnes loix, à en bannir les violences & l'oppression, & à l'instruire par

par ses bons exemples & par toutes sortes de saintes œuvres. Il prenoit sous sa protection les foibles, les veuves & les orphelins; il procuroit de tout son pouvoir l'avancement de la Religion & le service de Dieu: il pourvoyoit à la nourriture des indigens, au mariage des pauvres Damoiselles, à l'entretenement des Eglises; & sur tout il travailloit au soulagement des peuples, par la revocation de toutes les impositions, que la malignité ou la necessité des temps precedens avoient introduites.

1256. & suiv.

Les titres de la Chambre des Comptes, qui nous ont été monstrez par Monsieur Yvon d'Herouval, aux soins duquel l'histoire de la troisiéme race de nos Rois doit la plus grande partie des nouvelles découvertes qu'elle a données dans ces derniers temps, font voir, entre plusieurs choses tres-rares & tres-curieuses; Que ce Roy vrayement Tres-Chrestien, n'épargnoit rien pour la conversion des Infidelles: Que pour cet effet il recueilloit tous les enfans des Juifs qui étoient orphelins ou destituez d'assistance; les faisoit nourrir dans la Religion Chrétienne, & leur donnoit deux, quatre, six deniers d'ar-

1256. & suiv. gent par jour pour leur nourriture, lesquels étoient pris sur son domaine, & passoient en doüaire à leurs veuves, & bien souvent à leurs enfans : Que ceux-là étoient appellez *les Baptisez*, comme ceux qui embrassoient le Christianisme, étant en âge, se nommoit *les Convertis* : Qu'à son exemple, le Duc de Bourgogne, le Roy d'Angleterre, & quelques autres, pratiquerent pareille chose dans leurs terres ; & que les Rois ses successeurs l'imiterent en cela, jusques au regne du Roy Jean. Ce qui retira une infinité de Juifs de leur obstination.

Nous avons encore appris par le même moyen, que lorsque saint Louis faisoit voyage quelque part, il y avoit un Prelat (c'étoit ordinairement l'Archidiacre de Paris) & un Seigneur de marque, qui suivoient la Cour de quelques journées ; & faisoient enqueste dans tous les logemens & dans tout le païs où elle avoit passé, des torts ou des dégasts qu'elle pouvoit avoir faits aux hostes ou aux gens de la campagne ; & le bon Roy les reparoit aussi-tôt de ses propres deniers, sans que ceux qui estoient grevez eussent seulement la peine de luy en demander justice, bien

loin de se consumer en frais pour l'obtenir.

[Les trois plus grandes villes de la Provence, Arles, Avignon & Marseille, n'obeïssoient à leur Comte que de la maniere qu'il reconnoissoit l'Empereur son Souverain; & s'étoient mises en pleine liberté, se gouvernant par leurs Magistrats, suivant les concessions des deux Federics. Charles, à son retour d'Egypte, voulut les reduire sous le joug: Arles & Avignon ployerent; Marseille se creut assez forte pour se conserver; & même étant animée par la faction du Baron de Castellane, elle commit plusieurs hostilitez par mer & par terre quatre ou cinq ans durant. Au bout de ce temps-là, Charles ayant pris ses mesures, l'investit avec des troupes, & la mata si fort par la famine, qu'elle se rendit à la discretion de ce Prince immisericordieux, qui fit décoller grand nombre de ses principaux Bourgeois. Alors il se crut Seigneur absolu de ce païs-là, d'autant plus que la même année il força Guillaume des Baux Princes d'Orange de renoncer au titre de Roy d'Arles & de Vienne, qui luy avoit été donné l'an 1214. par l'Empereur Fe- 1257.

deric II. Le nouvel Historien de Provence, Auteur exact & curieux, l'a écrit ainsi.]

Trois peuples d'Italie, les Venitiens, les Genois, les Pisans, s'estoient rendus fort puissans sur la mer du Levant, & à cause de cela avoient une furieuse jalousie les uns des autres. Les deux premiers ayant chacun leur quartier & leurs Magistrats dans la ville d'Acre, prirent querelle ensemble, au sujet de quelques particuliers; & s'acharnerent mutuellement à leur destruction. Ces sanglantes discordes acheverent de ruiner les affaires des Chrestiens Occidentaux en l'Orient.

1258. EMPP. encore: BAUDOUIN II & RICHARD & ALFONSE compétiteurs.

Comme Guillaume Comte de Hollande & Roy des Romains faisoit la guerre aux Frisons qui luy étoient rebelles, il étoit arrivé l'an 1254. que son cheval s'étant enfoncé dans la glace, il avoit esté assommé par les paisans qui étoient cachez dans les roseaux. L'an suivant, que l'on comptoit 1256. les Electeurs vendant lâchement l'honneur de la nation Germanique, & leurs suffrages à des Princes étrangers, defererent l'Empire, les uns à Richard frere du Roy d'Angleterre, les autres à Alfonse X. Roy de Castille. Richard

passa en Allemagne, & y sejourna 1258.
plus de deux ans, ayant été couronné à
Aix-la-Chapelle l'an 1257. Alfonse ne s'y fit connoistre que par son argent; & tous deux disputerent leur droit devant le Pape durant plusieurs années, sans pouvoir jamais s'accorder.

Dans une entreveuë qui se fit prés de Montpellier, les deux Rois, Louis de France, & Jacques d'Arragon, surnommé le Conquerant, traiterent le mariage de Philippe, alors second fils de Louis, mais qui deux ans aprés devint l'aisné, avec Isabel fille puisnée de Jacques. Ce Roy avoit pour pere Pierre II. & pour ayeul Alfonse II. qui étoit fils de Raimond IV. Comte de Barcelonne, & de Petronille Reine d'Arragon, fille du Roy Ramire II. qui avoit été Moine.

Ce mariage conclu, ils accorderent leurs autres differends de cette maniere. Le saint Roy ceda à l'Arragonnois la souveraineté que la France avoit retenuë sur Barcelonne, sur les Comtez d'Urgel, [de Roussillon, Empuriers, Cerdaigne,] Gerone & Ossonne, dés le temps que les François avoient conquis ces païs-là sur les Sarrasins. Et d'autre part l'Arra-

1258. gonnois luy ceda tous les droits qu'il pretendoit, soit par mariage de ses predecesseurs, ou par autres titres, sur les Comtez de Carcassonne, Razez, Lauraguais, Vicomté de Beziers, Minerbe, Villes & Comtez de Rodez, d'Alby, de Cahors, de Toulouze, & de saint Gilles, du Gevaudan, du païs de Fezenzaguel, de la ville de Nismes, de la Duché de Narbonne, & de plusieurs autres terres. A dire le vray, l'un & l'autre ne cedoient rien de réel: car l'Arragonnois ne possedoit pas un pouce de terre de tout ce qu'il disoit quitter; & le Roy de France ne jouïssoit plus de sa souveraineté de la Catalogne. Car encore qu'il y eût plusieurs preuves que ses prédecesseurs l'y avoient exercée; que les Comtes l'eussent reconnuë par leurs hommages & sermens de fidelité, & que dans ce païs-là tous les contracts & actes publics eussent porté dans leurs dates le nom & les années des Rois de France, jusqu'en 1181. neanmoins dans cette année-là Alfonse Roy d'Arragon avoit secoüé le joug de la sujetion, & fait ordonner par un Concile tenu à Terragone, que de là en avant les actes n'y seroient plus datés que des années

de l'incarnation de N. S. JESUS-CHRIST. 1259.

Les Anglois conservoient toûjours une forte passion de recouvrer la Normandie, & les autres terres qu'ils avoient perduës en France; & si Richard se fût bien affermi en Allemagne, luy & son frere Henry eussent pû attaquer puissamment la France des deux côtez. Le saint Roy ne l'ignoroit pas; mais il sçavoit bien aussi que Henry s'étoit si dangereusement embarassé dans une querelle contre ses Barons, qu'il seroit aisé de le contenter de peu de chose, & avec cela de l'obliger à la reconnoissance & à l'hommage qu'il refusoit de luy rendre. Ce fut dans cette veuë qu'il se porta de luy-même à un accommodement, l'affaire ayant été reglée par les Legats du Pape, l'Anglois passa en France avec sa femme, ses enfans & ses freres; & étant venu à Paris, confirma le traité.

Il portoit en substance, Que luy, ses fils, ses freres, & successeurs renonçoient à jamais à la Normandie, Anjou, Maine, Touraine & Poictou: Que le Roy donnoit à Henry une grande somme d'argent, & luy laissoit pour luy & les siens la partie de Guyenne

delà la Garonne qu'il tenoit déja, & pardeçà luy relâchoit le Limousin, le Perigord, le Quercy & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux Rois de France, & de prendre rang parmi leurs Pairs, en qualité de Duc de Guyenne. Aussi-tôt l'Anglois rendit cet hommage, & le fils aisné du Roy étant venu à mourir, il assista à sa pompe funebre, & porta son corps sur ses épaules avec les autres Seigneurs durant une partie du chemin de Paris à S. Denis.

1260. *L'année 1260. une ferveur nouvelle, mais étrange, saisit les peuples Chrestiens. C'étoit de se foüetter en public avec des cordelettes, ou avec des courroyes de cuir.*

On appelloit ces foüetteurs les DEVOTS, *& depuis on les nomma les* FLAGELLANTS. *Cette manie commença dans la ville de Perouse en Toscane, par l'exemple & les predications d'un Hermite nommé Reignier, s'épandit jusques dans la Pologne, gagna même jusques en Grece, & à la fin dégenera en superstition & en heresies.*

1261. *Au mois de Juillet de l'an 1261. un Lieutenant de Michel Paleologue*

VIII. du nom, Empereur des Grecs, qui revenoit de faire la guerre à Michel Despote d'Epire, se rendit maître de Constantinople, y étant entré par un trou que quelques traîtres luy enseignerent sous les murailles de la ville. Il executa ce coup tres-important fort facilement, parce que l'Empereur Baudoüin en étoit dehors, & avoit emmené l'armée navale assieger une petite ville sur les bords du Pont-Euxin.*

* Seigneur, dominateur.

Voilà comme Constantinople retourna entre les mains des Grecs; d'où elle est tombée deux cens ans aprés sous la tyrannie des Turcs. Les Latins avoient tenu ce morceau de l'Empire d'Orient environ 58. ans; & il est remarquable que comme leur regne y avoit commencé par Baudoüin, il finit par un autre Baudoüin.

EMPP. MICHEL VIII. & RICHARD & ALFONSE competiteurs.

1262.

Les Venitiens qui étoient fort interessez en cette perte, mirent en mer une tres-puissante armée navale, avec laquelle tenant tout l'Archipel, ils reduisirent Constantinople si à l'étroit, que Manuel fut sur le point de l'abandonner. Mais les Genois, en haine des Venitiens, firent ligue avec luy, & le secoururent puissamment, malgré les prieres de tous les autres Princes Chré-

1262. tiens, & les excommunications du Pape. L'Empereur Baudoüin retint encore quelque temps l'Isle d'Euboée ou Negrepont.

Le bâtard Mainfroy, non content d'avoir usurpé le Royaume de Sicile sans le consentement du saint Siege, gourmandoit insolemment le Pape & les terres de l'Eglise; en sorte qu'Alexandre IV. ne pouvant plus suporter sa tyrannie, avoit offert ce Royaume à Edmond, fils du Roy d'Angleterre, qui l'avoit accepté; & son pere, pour fournir aux frais de cette entreprise, avoit tant fait d'exactions & d'imposts sur ses Sujets, qu'ils s'étoient presque tous liguez & revoltez contre luy.

Urbain IV. successeur d'Alexandre, ayant fait prescher la Croisade contre Mainfroy, excita quelques Seigneurs François à passer en Italie: d'abord ils forcerent les passages de Lombardie, & pousserent les troupes Sarrasines que Mainfroy entretenoit à son service: mais peu à peu aprés, le payement leur manquant, ils s'en revinrent en France, laissant le Pape plus embarassé qu'auparavant.

Pour se mieux fortifier contre sa co-

lere implacable, Mainfroy contracta 1262.
alliance avec Jacques III. Roy d'Arragon, donnant sa fille en mariage à Pierre son fils aisné; lequel ne dédaigna pas ce parti, pource qu'il luy apportoit une assez prochaine esperance du Royaume de Sicile, Mainfroy n'ayant point d'enfans mâles. En effet c'est par là que les Rois d'Arragon y sont parvenus, & il faut qu'ils avoüent qu'ils tiennent leur droit d'un bâtard, usurpateur & excommunié.

Le saint Roy Louis ne connoissoit 1263.
point cette fausse politique, qui a d'autres maximes que n'ont le Christianisme & la justice naturelle. C'est pour cela qu'il tâchoit de tout son pouvoir à accorder les querelles d'entre ses voisins, bien loin de les fomenter. Dans cet esprit de charité il travailla à l'accommodement d'entre le Roy d'Angleterre & ses Barons, dont Simon de Montfort Comte de Leycestre étoit le chef. Les uns & les autres s'étant soûmis à ce qu'il en ordonneroit, il assembla, pour ce Sujet, son Parlement à Amiens, & prononça la sentence arbitrale en presence du Roy Henry: toutefois les Barons y trouverent des difficultez, & ne voulurent pas y deferer.

1263. Ainsi les troubles d'Angleterre continuant, le Pape Urbain envoya revoquer le don du Royaume de Sicile, qu'il avoit fait au Prince Edmond, puisqu'il ne pouvoit pas le poursuivre; & en investit Charles Comte d'Anjou, frere du Roy saint Louis. La vanité de sa femme, qui brûloit d'envie d'avoir le titre de Reine aussi bien que ses trois autres sœurs, le porta à l'accepter.

1264. *Il arriva cette année 1264. en un village prés d'Orviete, qu'une Hostie parut jetter du sang sur les corporaux, pour convaincre l'incredulité du Prêtre qui celebroit la Messe. Le Pape Urbain persuadé de ce miracle, institua la Fête & Procession du saint Sacrement pour être solemnisée le Jeudi d'aprés l'Octave de la Pentecoste. Saint Thomas d'Aquin, qui étoit pour lors Professeur en Theologie à Orviete, en composa l'Office.*

Urbain IV. étant mort à Perouse le troisiéme d'Octobre, les Cardinaux, aprés une vacance de quatre mois, éleurent le 5. Fevrier 1265. le Cardinal Gui le Gros, natif de S. Gilles en Languedoc, qui avoit été marié avant que d'être d'Eglise, & avoit deux filles. Il prit le nom de Clement IV. On admire

entre ſes vertus une rare modeſtie, & qui a été peu imitée par ſes ſucceſſeurs: c'eſt qu'il proteſta d'abord qu'il n'éleveroit aucun de ſes parens; & il tint ſi exactement ſa parole, que de trois prébendes que ſon propre frere poſſedoit, il l'obligea d'en quitter deux à &. bien loin de marier ſes filles à de grands Seigneurs, comme il le pouvoit, il leur donna ſi peu de dot, qu'elles aimerent mieux ſe faire Religieuſes. 1265.

✠

Vers le milieu du mois de Juillet de l'an 1264. au commencement de la nuit, on obſerva une comete du coſté de l'Occident; & quelques jours aprés, un peu avant le jour, on la vit du coſté de l'Orient, qui étaloit ſa queuë vers l'Occident. Son cours dura juſqu'à la fin de Septembre, deux mois & demy.

Clement IV. à ſon arrivée au Pontificat, ratifia l'élection que ſon prédeceſſeur avoit faite de Charles de France pour le Royaume de Sicile; obtint pour luy du ſaint Roy une decime ſur le Clergé de ſon Royaume, & luy preſta autant d'argent qu'il en pût fournir, ayant engagé pour cela le revenu des Egliſes de Rome.

Charles avec ce ſecours, avec l'aſſiſtance du Roy ſon frere, & par les

1265. soins de sa femme, qui vendit ses pierreries pour lever des gens de guerre, qu'elle choisit entre les plus braves, mit une puissante armée sur pied pour passer en Italie par terre, & cependant s'embarqua avec trente gros vaisseaux, & alla surgir au port d'Ostie. Il fut receu à Rome avec de grands honneurs par le peuple, declaré Senateur de cette Ville (c'étoit comme Gouverneur & Juge souverain) & l'année suivante le vingt-huitiéme Juin couronné Roy de Sicile par le Pape dans l'Eglise saint Pierre. Mais ce fut à la charge de payer au saint Siege huit mille onces d'or, & un palefroy blanc par chacun an, de n'estre jamais éleu Empereur, & de ne point unir ce ☞ Royaume à l'Empire. Car les Papes ne vouloient plus de puissance en Italie qui ne fût moindre que la leur.

1266. Son armée de terre n'arriva que sur la fin de l'année, laquelle il acheva dans Rome. La suivante il marcha vers Naples, les Guelfes étant venus de tous côtez se ranger auprés de luy. Le Comte de Caserte luy abandonna lâchement le passage de Gariglian; ensuite il gagna le poste de saint Germain, gardé par six mille hommes, &

enfin le vingt-sixiéme de Février étant dans la campagne de Benevent, il remporta une pleine, mais sanglante victoire sur les troupes de Mainfroy, qui fut tué sur la place. 1266.

Ensuite de cette grande journée tout se soûmit au vainqueur deçà & delà le Fare, hormis la ville de Nocera, où Federic II. avoit mis une forte garnison de Sarrasins, qui tint encore long-temps. On connut dés lors qu'il ne sçavoit pas user humainement de son bonheur; car son armée commit d'énormes cruautez à la prise de la ville de Benevent, & il laissa mourir en prison la femme & les enfans de Mainfroy, & plusieurs Seigneurs de ce party-là.

Neanmoins le saint Pere, comme il se montroit tres-obeïssant à ses ordres, le declara Lieutenant general de l'Empire en Italie, sous le titre de GARDEPAIX. En cette qualité il debella par ses Lieutenans, les Gibelins de la Toscane, particulierement ceux de Florence, & rétablit tous les Guelfes dans leurs maisons & dans leurs biens.

Cependant le jeune Conradin avoit envoyé un manifeste à tous les Princes

1267. de l'Europe, se declarant le vray successeur du Royaume de Sicile, & implorant leur assistance pour recouvrer la succession de ses peres. Si bien qu'avec l'aide des anciens amis de la maison de Soüaube, & des avanturiers qui cherchoient fortune, il amassa une puissante armée, & descendit en Italie sur la fin d'Octobre. Sa mere n'étoit pas d'avis qu'il s'engageast si-tôt dans cette guerre; elle craignoit de voir échoüer la jeunesse inexperimentée de son fils, à peine âgé de seize ans, contre le bonheur & la vaillance de Charles : mais au lieu de deferer à ses sages conseils, il se laissa emporter aux continuelles instances des Gibelins, qui le pressoient de marcher.

Il avoit amené d'Allemagne le jeune Federic fils de Herman Marquis de Bade encore plus jeune que luy, qui se disoit aussi Duc d'Austriche, étant fils d'une fille de Henry frere de Federic dernier Duc de ce païs-là; & avec cela il se tenoit asseuré de l'assistance de Henry & de Federic freres d'Alfonse X. Roy de Castille, lesquels à son arrivée dans l'Italie devoient se declarer en sa faveur.

Ces freres ayant été chassez d'Espagne par le Roy Alfonse, s'étoient retirez en Afrique auprés du Roy de Tunis, où ils avoient acquis beaucoup de reputation, d'argent & d'amis. Henry ayant appris les progrez de Charles en Italie, lui estoit venu offrir son service avec huit cens chevaux, & lui avoit prété une somme considerable. En recompense Charles l'avoit fait élire Senateur de Rome : mais parce que depuis il le traversa auprés du Pape dans la recherche du Royaume de Sardaigne, cet Espagnol s'aliena de luy, & conspira secretement avec Conradin ; étant Senateur de Rome, il disposa la Ville à le recevoir, en chassant ou emprisonnant tous ceux qui luy étoient contraires ; & lorsqu'il le vit approcher il arbora ses armes sur les portes de la Ville, & se joignit ouvertement à luy. 1267.

Conradin aprés avoir passé l'hyver à Verone, méprisant les foudres du Pape, s'embarqua aux costes de Genes sur les vaisseaux des Pisans. Estant descendu en Toscane, il surprit & tailla en pieces les troupes que Charles y avoit laissées ; & au même temps Conrad * venu d'Antioche, fit 1268.

* Voicy aprés à l'an 1269

1268. revolter toute l'Isle de Sicile, à la reserve de Messine & de Palerme.

Ces beaux commencemens trahirent le jeune Conradin, & le flatterent pour le mener à la mort. Comme il entroit dans le Royaume de Sicile, Charles quitta le siege de Nocere, & vint au devant de luy, resolu de decider la querelle par une bataille. Elle se donna le vingt-troisiéme jour d'Aoust prés du Lac Fucin, maintenant appellé le Lac de Celano : les François la gagnerent entierement, mais avec beaucoup de risque & avec beaucoup de sang. Conradin, Federic Duc d'Austriche & Henry de Castille se sauverent à la fuite ; mais étant reconnus par les chemins, ils furent ramenez au vainqueur.

Aprés cette victoire, le Pape luy permit de reprendre la dignité de Senateur de Rome, qu'il avoit esté obligé de deposer, & le constitua Vicaire de l'Empire dans la Toscane. Sa gloire eust esté sans pareille s'il eust esté aussi clement que vaillant, & s'il n'eust pas exercé des rigueurs mortelles sur les prisonniers de guerre, & sur les peuples qui s'estoient revoltez, quoy qu'avec quelque raison, puisque c'estoit pour leurs anciens maistres.

Comme il eut resolu de passer en 1269.
Afrique avec le Roy saint Louïs, ne sçachant que faire de Conradin & de Federic, qu'il étoit tres-dangereux de garder, & encore plus de relâcher dans un Royaume tout plein de factions & de revoltes; il leur fit faire leur procez par les Syndics des Villes du Royaume. Ces Juges les ayant condamnez à mort comme perturbateurs du repos de l'Eglise, il leur fit trancher la tête sur un échaffaut au milieu de la ville de Naples le vingt-septiéme jour d'Octobre. Execution qui fait encore fremir d'horreur la posterité: mais qui sembloit une retribution de la justice divine, pour les barbaries encore plus horribles que Federic ayeul de Conradin avoit exercées sur toute la maison des Princes Normands. Henry de Castille eut sa vie sauve, mais fut confiné dans une prison d'où il ne sortit qu'aprés vingt cinq ans pour s'en retourner en Espagne.

Conradin étant sur l'échaffaut, aprés avoir fait de lamentables plaintes de son malheur & de la cruauté de ses ennemis, jetta son gand dans la place pour marque des Investitures de ses Royaumes à celuy de ses parens qui

1269. voudroit poursuivre sa querelle. Un cavalier l'ayant levé, le porta à Jacques Roy d'Arragon, qui avoit épousé une fille de Mainfroy. Presque en même temps ce Conrad Prince d'Antioche, fils d'un Federic bâtard de l'Empereur Federic II. qui étoit venu d'Orient au secours de Conradin, & avoit aidé à faire revolter l'Isle de Sicile, ayant été pris par les gens de Charles, fut pendu & étranglé. Et ainsi FINIT par les mains du bourreau cette glorieuse race des Princes de Soüaube, dont il y avoit eu tant de Rois & tant d'Empereurs.

Les abus & les entreprises de la Cour de Rome étoient venuës jusques à tel point, que le Roy saint Louis, quoique tres-devot au S. Siege, fit cette année une pragmatique pour en arrester le cours en France, principalement touchant la dispensation des benefices.

Cette même année se fit le mariage de Blanche sa fille avec Ferdinand fils aîné d'Alfonse X. Roy de Castille, le Pape ayant donné dispense de la parenté qui estoit entre les parties. Les nopces se celebrerent à Burgos. Philippe frere de l'épouse, Edoüard fils

du Roy d'Angleterre, Jacques Roy d'Arragon ayeul de l'époux, Alhamur Roy de Grenade, & plusieurs autres Princes & Grands Seigneurs honorerent cette solemnité de leur presence. Il fut expressément dit dans le contrat, que si Ferdinand mouroit avant son pere, ses enfans le representeroient & succederoient à la Couronne.

Les affaires des Chrestiens du Levant étant reduites à l'extremité par Bendocabar Sultan d'Egypte, les exhortations du Pape & le zele de saint Louïs, exciterent les Princes d'Occident à faire encore un grand effort pour les soûtenir. Le Roy d'Arragon & Edoüard fils aîné du Roy d'Angleterre, promirent de seconder le S. Roy, & son frere Charles de s'y porter avec toutes les forces de l'Italie. Le nombre des Croisez étoit de quinze mille chevaux, & de plus de cent mille hommes de pied, qui devoient se partager en deux pour attaquer les Sarrasins par deux endroits tout à la fois. 1268. & 69. 1269.

L'Arragonnois & Edoüard se chargerent d'aller faire la guerre en la Terre-sainte : Edoüard s'acquitta genereusement de son vœu, mais l'Arra- 1270.

1270. gonnois s'étant embarqué, retourna en arriere, & n'y envoya que quelques vaisseaux commandez par Ferdinand son fils bâtard.

Quant au saint Roy, il tourna son entreprise sur le Royaume de Tunis, par deux motifs. L'un, qu'il luy sembloit que la conquête de ce païs-là lui frayeroit le chemin à celle d'Egypte, sans laquelle on ne pouvoit garder la Terre-sainte; l'autre, que son frere l'y portoit, à dessein de rendre les côtes d'Afrique tributaires à son Royaume de Sicile, commes elles l'avoient esté du temps de Roger Prince Normand.

Ayant donc laissé l'administration de son Royaume à Matthieu Abbé de S. Denys, & à Simon Comte de Nesle, il partit de Paris, comme je croy, le premier jour de Mars de l'année 1270. à la commencer au mois de Janvier, ou de 1269. à la commencer seulement à Pasques, comme on faisoit alors en France. Il étoit accompagné de trois de ses fils, Philippe, Tristan & Pierre, de son frere Alfonse, de son neveu Robert II. Comte d'Artois, de Thibaud Roy de Navarre, de Guy Comte de Flandres, & de grand nombre

de Noblesse. 1270.

Il fut prés de quatre mois tant par les chemins, qu'aux environs d'Aiguesmortes, où il attendit quelque temps que ses vaisseaux fussent prests. Il s'y embarqua au commencement de Juillet avec ses freres, & fit voile le jour suivant. Au même temps ses troupes & les autres Seigneurs s'embarquerent en divers ports, particulierement à Marseille. Le rendez-vous de toute la flote étoit en Sardaigne à la Rade de Calary.

Il y aborda le premier avec quatre grands vaisseaux, non sans avoir souffert beaucoup de mauvais temps. Les autres y arriverent huit jours aprés; & tous ensemble ayant tenu conseil, on persista dans le dessein d'aller faire descente en Afrique & de s'assurer de Tunis; on se confirma encore dans cette resolution par l'esperance que le Roy de ce païs-là donnoit de se faire Chrétien, s'ils l'appuyoient de leurs forces contre la resistance de ses sujets; mais on connut bien-tôt qu'il ne le faisoit que pour les amuser.

L'armée ayant donc mis pied à terre aux côtes d'Afrique, prit d'emblée le chasteau & la ville de Carthage, bâ-

1270. tie en effet sur les ruines de cette fameuse rivale de Rome, mais qui n'avoit plus rien de grand que le nom. Ensuite elle assiegea la ville de Tunis, qui est à l'autre bout du lac de la Goulete, à cinq milles loin de la mer.

Au bout de cinq semaines de siege les chaleurs excessives du païs, la disette d'eau, l'air de la marine, & les fatigues que souffroient les Chrétiens ayant toûjours les Sarrasins sur les bras, causerent des fievres pestilentes & des dysenteries dans leur armée, de sorte qu'il y mourut grand nombre de gens de marque; entre autres le Prince Jean Tristan Comte de Nevers, & Pierre de Ville-Beon Chambellan du Roy, & son intime confident.

Le saint Roy luy-même fut saisi d'un flux de ventre, & quelques jours aprés d'une fievre continuë, qui redoublant d'heure en heure, finit ses glorieux travaux par une bien-heureuse mort le vingt-cinquiéme jour d'Aoust, la cinquante sixiéme année de son âge, & la quarante-quatriéme de son regne. Estant au lit de la mort il fit appeller son fils Philippe, pour luy laisser de tres-belles & tres-chrestiennes instructions, qu'il avoit quelque temps auparavant

paravant dreſſées & écrites de ſa pro- 1270.
pre main.

Il eut enſemble toutes les vertus d'un grand Saint & d'un grand Roy, d'un parfait Chrétien & d'un vray Gentilhomme. Il fut humble devant Dieu, & fier aux ennemis de la Foy, modeſte & ennemi du luxe pour ſon particulier, mais pompeux & ſuperbe dans les ceremonies publiques; auſſi doux & affable dans la converſation, que rude & terrible dans les combats; prodigue envers les pauvres, & ménager du bien de ſes ſujets beaucoup plus que du ſien propre; liberal envers les gens de guerre & envers les gens de lettres; enflammé d'un zele incroyable pour la gloire de Dieu & pour la juſtice; enfin digne de ſervir de modele à tous les Princes qui veulent regner ſelon la Loy de Dieu, & pour le bien de leurs Eſtats.

Entre ſes fervens exercices de pieté, dont il ne ſe relâcha point tout le temps de ſa vie, il obſervoit les jeûnes de l'Egliſe avec une grande exactitude, ne mangeant qu'une fois par jour; & ſi l'infirmité ou le travail des affaires l'obligeoit quelquefois à faire deux repas, il rachetoit cette tranſgreſſion

1270. ſuivant les Canons de l'Egliſe, par une groſſe aumône, nourriſſant cent pauvres un autre jour; j'entens d'extraordinaire, car il en entretenoit ordinairement un tres-grand nombre d'autres, & en servoit deux cens à table tous les jours des grandes feſtes.

Je trouve que tous les Carêmes il faiſoit diſtribuer ſoixante-trois muids de bled, ſoixante-huit mille harancs, & trois mille deux cens dix-neuf liv. Pariſis aux Monaſteres & aux Hopitaux, & cent ſols par jour aux autres pauvres. Et afin de rendre cette aumône perpetuelle, il en chargea ſon domaine, comme d'une tres-grande quantité d'autres pieuſes fondations, qui au lieu de diminuer les biens de ſes ſucceſſeurs, ont eſté comme un levain miraculeux qui les a multipliez.

Il ſeroit à ſouhaiter que la belle & grande ordonnance qu'il fit à ſon retour de la Terre-ſainte, pour couper pied aux malverſations des Juges & aux débauches du jeu, du cabaret & des femmes, fuſt auſſi-bien en pratique qu'elle eſt encore dans les livres, & que les Princes lûſſent avec application & avec deſir de l'imiter, le teſtament de ce Roy en toutes manieres

tres-Chrétien ; il y regne par tout un esprit de charité, & de zele pour la gloire de Dieu, d'équité & de justice pour tout le monde, d'amour & de bonté pour ses sujets. 1270.

Je ne sçaurois oublier qu'il ne voulut jamais s'ingerer de nommer aux Evêchez & aux Abbayes, mais laissa l'entiere liberté des élections. De sorte qu'un Ambassadeur qu'il avoit envoyé à Rome, luy ayant rapporté de cette Cour-là une bulle qui luy donnoit le droit d'y nommer, il luy en sceut fort mauvais gré, & la jetta dans le feu tout devant luy. Pour les autres benefices, il les donnoit toûjours au plus digne, & jamais à ceux qui étoient déja revêtus de quelque autre, si premierement ils ne s'en défaisoient.

[Sa grande & invariable maxime étoit de faire justice au préjudice même de ses interests. Ce fut dans cette veuë & pour acquiter la foy de son pere, qu'il rendit au Roy d'Angleterre les Provinces de la Guyenne. Il n'avoit pas moins de charité que de justice ; par ce motif il s'employoit avec affection & de bonne foy à terminer les differens qui naissoient entre les Princes ses voisins, bien loin d'allumer le feu

1270. pour profiter de leurs désordres comme font les faux & injustes politiques, qui ne considerent pas qu'ils mettent les autres en droit de leur rendre au double ce qu'ils leur ont presté.

Entre un grand nombre de terres qu'il acquit, & dont il augmenta son domaine, on marque la Comté de Mascon qu'il acheta du Comte Guillaume de Dreux & d'Alix sa femme qui n'avoient point d'enfans; les Comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre & la Vicomté de Chasteaudun, puis les villes de Bray & de Monstereau, & la Comté de Beaumont sur Oise, de Thibaud Comte de Champagne; de plus la Vicomté d'Avranches, de Robert de Preaux, & les droits que Jacques de Chasteaugontier avoit sur la Comté du Perche, & sur les villes de Belesme & de Mortagne.]

Il fonda richement quantité d'Hôpitaux, entre autres celuy des Quinze-vingt à Paris, comme aussi bon nombre d'Eglises & de Monasteres, particulierement pour les Religieux de saint Dominique & de saint François; avec cela la belle Abbaye de Royaumont, celle de saint Matthieu prés de Roüen, & la Sainte-Chapelle dans

ſon Palais, où il mit des Chapelains. 1270.
Quelques-uns luy attribuent l'inſtitution de l'Univerſité & du premier Parlement de Toulouze. Il eſt certain qu'il eſt le premier qui ajoûta par humilité *le* ſigne de la Croix à la ceremonie de toucher les écroüelles.

Il avoit eu onze enfans de Marguerite de Provence ſon unique femme, dont huit vinrent en majorité, quatre fils & quatre filles. Les fils étoient Philippe, qui regna & fut ſurnommé le Hardy; Jean-Triſtan qui fut Comte de Nevers par Yoland de Bourgogne ſa femme, fille du Duc Eudes; Pierre Comte d'Alençon, ces deux n'eurent point de poſterité; Robert Comte de Clermont en Beauvoiſis, qui épouſa Beatrix fille & heritiere d'Agnés de Bourbon (qui l'eſtoit d'Archembaud Seigneur de Bourbon) & de Jean III. fils de Hugues Duc de Bourgogne. De ce mariage eſt iſſuë la branche de Bourbon, qui eſt venuë à la Couronne plus de trois cens ans aprés par le Roy Henry le Grand.

Les filles ſe nommoient Iſabelle, Blanche, Marguerite & Agnés. Iſabelle fut mariée à Thibaud II. Roy de Navarre, & mourut ſans lignée. Blan-

1270. che peu avant le voyage d'Afrique épousa Ferdinand dit de la Cerde, fils aisné d'Alfonse X. Roy de Castille, & en eut deux fils, qui furent injustement privez du Royaume de leur ayeul, parceque leur pere l'avoit predécedé, & que la representation n'eut point de lieu. Marguerite fut fiancée à Henry Duc de Brabant & de Limbourg ; puis ce Prince s'étant rendu Moine, mariée à Jean son frere & son successeur ; il n'en vint point d'enfans. Agnés épousa Robert Duc de Bourgogne, & luy en procrea plusieurs.

[Aprés la mort du saint Roy, Marguerite son épouse se retira dans le Convent des Religieuses de sainte Claire, qu'elle avoit fondé au fauxbourg saint Marceau, & y vêcut tres-saintement jusqu'au 25. de Decembre de l'an 1285. qu'elle alla rejoindre son époux en l'autre vie. Par son testament elle donna tous ses meubles precieux à l'Hôtel-Dieu de Paris. Elle en avoit fondé deux autres, l'un au faux-bourg saint Marcel, l'autre à Chasteaudun.]

MARGUERITE DE PROVENCE, FEMME DE SAINT LOUIS.

RAIMOND Comte de Provence malheureux en Sujets, qui à cause des grands impôts dont il les chargeoit, le tourmenterent jusqu'à la mort, fut plus heureux en filles qu'aucun autre Prince de sa sorte ne l'a esté en garçons. Il en eut quatre, Marguerite, Eleonor, Sancie & Beatrix, toutes quatre mariées à des Rois. Le bonheur de cette maison de Provence, si on en croit quelques Auteurs, venoit de la sage conduite d'un certain Romieu * ou Pelerin, qui arriva à la Cour du Comte comme par miracle. Ils disent que lorsque ses affaires sembloient être sans ressource, & que sa maison paroissoit ruinée à cause des grandes dettes contractées par son

* Romieu en Provençal & Gascon, c'est à dire pelerin, & Romivage signifie pelerinage.

mauvais ménage, ce Romieu revenant de ſaint Jacques s'inſinua, je ne ſçai comment dans ſon Palais, & gagna ſi bien ſon eſprit qu'il le fit ſon Surintendant, & lui abandonna la conduite de tout. Ce qui reüſſit ſi bien que dans peu de temps il remit les affaires de Raimond en meilleur état qu'on n'eut ſçû jamais ſouhaiter, acquitant non ſeulement ſes dettes, mais encore augmentant ſes revenus, rempliſſant ſes coffres, & redonnant un tel ordre & luſtre à ſa maiſon délabrée, qu'elle paroiſſoit de beaucoup plus magnifique que les Cours des Rois & de l'Empereur, & par ſon éclat & ſa liberalité raviſſoit les yeux & attiroit les cœurs de tous ſes voiſins. On ajoûte que ce Romieu étant fauſſement accuſé de malverſation par les envieux de ſa vertu, rendit un compte trés exact à ſon maître, & s'étant ainſi juſtifié partit incontinent de là avec ſa malette & ſon bourdon ſeulement, ne voulant emporter aucune recompenſe, & ne laiſſant point de connoiſſance ny de ſon nom, ny de ſon païs, ny de ſon deſſein. Les Provençaux ont toûjours eu l'imagination Romaneſque, je craindrois qu'ils n'euſſent
inventé

inventé cette avanture. Quoi qu'il en ſoit, ces Princeſſes à cauſe de leur bonne éducation furent comme de rares treſors ſouhaitées de toute la Chrétienté. Henry III. Roy d'Angleterre ſage & religieux Prince, fut marié à Eleonord, Richard ſon frere qui étoit élu Roi des Romains aprés la mort de Federic, mais qui avoit Alfonſe X. de Caſtille pour Corrival en cette dignité, épouſa Sancie. Charles depuis Roi de Naples & de Sicile obtint Beatrix, en vain recherchée par Raimond Comte de Toulouſe, & preſque enlevée par le Roi d'Arragon. Mais Marguerite comme étant leur aînée eut auſſi une meilleure fortune, & avant toutes elle fut mariée à nôtre Louis. Elle eſtoit alors âgée environ de quinze ans, & tellement accomplie en toutes ſortes de perfections, qu'elle donnoit de l'amour à tous les Princes de l'Europe. La Reine Blanche qui cherchoit un party pour ſon fils, jetta incontinent les yeux ſur elle, & en fit faire la demande par une ſolemnelle Ambaſſade. Le Comte tint cette recherche à grand honneur; mais parce que les deux parties étoient parens au quatriéme degré, il falut obtenir diſpenſe de Ro-

me pour lever cet empêchement ; lequel étant ôté, Jean de Neesle & Gautier Archevêque de Sens paranymphes & chefs de l'Ambassade prirent la Princesse d'entre les mains de son pere vers le mois de Juillet de l'an mil deux cens trente-quatre. Comme elle sortit de Provence tous les Troubadours & Poëtes, qui florissoient alors en ce païs-là par la faveur & les liberalitez du Comte, exercerent diversement leurs esprits, les uns pour chanter la réjoüissance de ses nopces, les autres pour plaindre les ennuis de son départ, & cette genereuse Princesse recevant leurs agreables inventions avec un gracieux accueil leur départit si liberalement à tous de son argent & de ses joyaux, qu'elle leur laissa sujet de se consoler & de la regretter tout ensemble. On luy fit de magnifiques entrées par toutes les villes de France, & les plus grands Seigneurs allerent jusqu'à Lyon la recevoir, & ensuite la conduisirent dans la ville de Sens ; où elle fut épousée, puis sacrée & couronnée par l'Archevêque. Son pere lui avoit constitué & à ses deux autres sœurs pour chacune seulement dix milles livres de dot, instituant depuis la

Bendetse Beatrix pour son heritiere au Comté de Provence, avec laquelle nôtre Marguerite eut souvent quelque demêlé pour ce sujet. Mais bien que Louis n'eût eu que cette somme peu considerable pour lui, il estimoit les perfections que la Nature & l'éducation avoient mises dans son Epouse, des richesses comparables à quelque grande Souveraineté, & il se promettoit par ce moyen de procurer une heureuse paix à sa maison, ayant une compagne d'une humeur agreable & complaisante, & tout à fait semblable à ses inclinations: car le mariage est pour lors une parfaite union, quand les nœuds de l'amour & correspondance des mœurs se rencontrent avec les liens de la grace. Louis trés-devot passoit la moitié de la journée à assister au Sacrifice des Chrétiens, à entendre l'Office de l'Eglise & la Parole sacrée. Marguerite s'entretenoit en même temps avec Dieu, ou dans son Oratoire; ou dans les Eglises. Louis aimoit la compagnie des gens vertueux, honoroit les Prélats & les Ecclesiastiques, écoutoit leurs remontrances, & tâchoit d'apprendre d'eux dequoi s'avancer dans la Pieté. Marguerite n'a-

voit point de plus chere occupation que de faire du bien aux gens de ſainte vie, d'apprendre la vertu d'eux, & de l'enſeigner enſuite à ceux de ſa maiſon. Louis avoit tant de clemence qu'il pardonnoit à ſes ennemis, même à ceux qui avoient attenté ſur ſa vie; & Marguerite ne ſe mêloit jamais d'aucunes affaires que pour les malheureux, & pour demander le pardon des coupables. Enfin comme Louis cherchoit JESUS-CHRIST parmi les pauvres malades, Marguerite viſitoit ſouvent les Hôpitaux avec les Dames de ſa ſuite, diſtribuoit de ſa main les aumônes, & revetoit les pauvres de ces richeſſes dont les autres parent ordinairement leur vanité. Comme par ces exercices pieux elle ſe rendoit agreable à Dieu, elle ſe faiſoit auſſi trés-cherement aimer de ſon Epoux; de ſorte qu'encore qu'elle évitât l'embarras des affaires, & que toute ſon ambition fut limitée dans ſa chambre; neanmoins S. Louis lui communiquoit ſes deſſeins les plus importans, & ne reſolvoit aucune matiere de conſequence qu'il ne lui en eût demandé avis, qu'elle lui donnoit avec prudence, ſans paſſion, & tel que bien ſou-

vent il étoit suivi. Le Roi étant prisonnier en Egypte ne voulut jamais arrêter le prix de la rançon qu'il payeroit pour ses gens, qu'il n'en eût demandé conseil à la Reine; & comme les Sarrasins s'étonnoient de ce qu'un si grand & si sage Prince s'en rapportoit à une femme : *Cela est raisonnable*, leur dit-il, *puis qu'elle est ma Dame & ma compagne.* Elle témoigna bien sa bonne œconomie au maniement & à la conservation de ses trésors en ce païs-là : car son extrême affection l'ayant menée outremer avec lui, quand il eut pris Damiette il lui en laissa le gouvernement, avec la meilleure partie de son or. De là cette sage Princesse envoyoit souvent des rafraîchissemens à nôtre armée le long du Nil, & ramassoit de tous côtez des vivres pour fournir cette grande ville, & pour entretenir nos troupes. Elle avoit dedans des Pisans & des Genois, gens qui suivoient les armées pour le lucre plûtôt que pour l'honneur, Vivandiers & Frippiers plûtôt que Soldats, lesquels ayant eu nouvelles de la prise du Roi commencerent à plier bagage pour monter dans leurs vaisseaux. Marguerite qui étoit alors

dans les travaux de l'accouchement de ce fils, qui pour cela fut nommé Tristan, supprimant par son courage les extrêmes douleurs qu'elle sentoit, envoya supplier leurs Capitaines de la venir trouver, & s'étant abaissée à leur faire les plus ardentes prieres que la necessité pût tirer de sa bouche, gagna sur eux aprés beaucoup de larmes & de conjurations, qu'ils demeureroient jusqu'à tant qu'elle eut apris la volonté du Roi. Mais afin de les retenir à la garde de la ville, elle s'obligea de les defrayer de vivres & de toute autre chose; & ces Italiens ne la traitant pas moins rudement que les Sarrasins avoient rançonné le Roi, lui coûterent trois cens soixante mille liv. en moins de trois semaines. Neanmoins par cette grande dépense elle ne gagna pas peu, sauvant premierement sa personne & son fruit, & puis le tresor du Roi, avec tant d'ames innocentes, qui sans doute eussent peri par l'inhumanité des Infidelles. Mais il lui fallut si-tôt partir de là qu'elle n'eût pas le loisir d'y achever ses couches, & elle fut contrainte de s'embarquer avec ce qu'elle pût de vivres, de munitions, d'artillerie, & sur tout

avec le tresor du Roi, qui fournit à son entretien & de tous ses Seigneurs un an durant en Sirie, & dont elle fit outre cela de grandes dépenses pour délivrer des Esclaves, & pour rebâtir & fortifier des places pour les Chrétiens.

Marguerite eut dix enfans, autant de filles que de garçons. Les neuf premieres années de son mariage elle n'eut que des filles, ensuite elle eut des mâles; mais parmi une si grande quantité d'enfans qui la rendoient encore considerable auprés du Roi, Blanche sa mere lui donna bien sujet d'exercer sa patience. Cette Princesse accoûtumée à gouverner, craignit que son fils ne donnât à sa femme la confiance qu'il avoit en sa personne, & pour ce sujet elle en devint tellement jalouse, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'il s'entretint avec sa bru. C'est pourquoy elle les épioit à toute heure pour empêcher qu'ils ne s'entrecommuniquassent leurs pensées, & quand la Cour faisoit voyage, elle les separoit toûjours, les mettant en divers logis bien éloignez. De sorte que le bon Roi de peur de la facher, se cachoit pour aller voir la Reine, & il avoit

ordonné à ses gens ; quand il seroit dans la chambre avec elle, de faire crier les petits chiens pour l'avertir de se détourner s'ils l'appercevoient venir. Joinville dit à ce propos, que Blanche l'ayant un jour trouvé prés de la Reine, laquelle étoit presque au mourir des douleurs d'une fausse couche, elle prit S. Louis par la main & le mit dehors, lui disant, *Vous n'avez que faire ici*; surquoi la pauvre Marguerite s'écria : *Hé ne me laisserez-vous jamais voir mon cher Seigneur, ny en la vie, ny à la mort !* & disant cela, elle tomba en foiblesse, d'où elle ne fut pas aisement sortie, si le Roi ne fût rentré pour la consoler. Nonobstant cette rigueur elle ne l'honora pas moins en qualité de belle-mere, bien qu'en effet elle ne l'aimât qu'autant que sa conscience l'y obligeoit, & si elle versa des larmes quand on luy apporta la nouvelle de sa mort, ce fut seulement pour le chagrin qu'elle avoit d'en voir le Roy son mary trop affligé, comme elle le sceut bien repartir au sieur de Joinville, qui allant pour la consoler luy dit fort à propos, *Il est bien vray, Madame, ce qu'on dit, qu'il*

ne faut pas ajoûter foi aux pleurs des femmes, puis que vous en jettez tant pour la personne que vous haissiez le plus au monde. Quand le Roy alla au voyage d'Afrique, elle refusa la Regence du Royaume par le desir qu'elle avoit de le suivre, mais lui se souvenant des fatigues & des ennuis qu'elle avoit soufferts en Egypte, ne le voulut jamais permettre. Au moins elle l'accompagna jusqu'à son vaisseau, puis elle revint s'enfermer dans le Bois de Vincennes. En cet endroit elle receut les nouvelles de sa mort à quelques mois de là; il ne seroit pas aisé d'exprimer la douleur & les regrets qu'elle en eut, ni les prieres qu'elle fit & commanda de faire par tout son Royaume, & les grandes aumônes qu'elle donna pour le salut de son ame. Tout cela fut égal à l'excez de son amour, & jamais elle ne pût recevoir aucune consolation de cette perte que de Dieu, à la volonté duquel elle avoit entierement soûmis la sienne.

Par son contrat de mariage le Roi son mary luy avoit donné en

doüaire la ville du Mans, & celles de Mortagne & de Manuës au Perche ; mais depuis ayant transporté le Maine à Charles d'Anjou, il changea cette premiere assignation & constitua son doüaire sur les villes de Corbeil, Poissi, Meulan, Vernon, Pontoise, Asnieres, Estampes, Dourdan, & la Ferté Aleps, comme on le voit par ses Lettres dattées du mois de Juin de l'an mil deux cens soixante. Le Roy Jacques d'Arragon Comte de Barcelonne son cousin, lui avoit aussi donné & aprés elle à tel de ses enfans qu'elle voudroit choisir, tout le droit qu'il pretendoit sur les Comté & Marquisat de Provence, & quelques-autres pretentions sur les villes d'Arles, d'Avignon, & de Marseille. En vertu de cette cession & du droit d'aînesse Marguerite eut toûjours dessein sur la Provence, & quoique son mary eût tâché de lui oster ces ressentimens de l'esprit, elle ne vouloit guere de bien à Charles de Sicile, qu'elle disoit luy retenir son patrimoine. Tellement que lors qu'elle le vit fort empêché par

la révolte des Siciliens, elle presenta sa Réquête au Roy son fils pour lui faire justice ; mais le Conseil n'ayant pas trouvé à propos de remuer cette dispute, elle fit la faute (car on ne peut autrement nommer cela) que de s'adresser à l'Empereur Rodolfe, comme au souverain Seigneur de la Provence, & luy demanda Justice ; toutefois elle se desista enfin de cette poursuite par les prieres du Pape. Bien-tôt aprés elle renonça à toutes les pensées du monde, & se retira dans le Convent des Religieuses de sainte Claire, autrement dites les Cordelieres au fauxbourg saint Martel, où elle vécut saintement le reste de ses jours, & mourut le vingtiéme Decembre l'an mil deux cens quatre-vingt cinq, âgée d'environ soixante & dix ans. Son corps fut inhumé à saint Denis, & sa pompe funebre fut accompagnée d'une longue suite de pauvres, qui l'appelloient à bon droit leur mere. Non sans raison, veu que comme durant sa vie elle les avoit non-seulement nourris, mais encore fondé deux Hôpitaux pour eux, l'un au faux-

bourg saint Marcel, l'autre à Châteaudun. Aussi elle voulut continuer ses bienfaits aprés sa mort, laissant tous ses meubles précieux à l'Hostel-Dieu de Paris.



PHILIPPE III.

ROY XLIV.



Philippe en ses projets moins heureux que Hardy,
N'estendit pas au loin les bornes de la France ;
Mais avoir dans l'Estat sceu mettre l'abondance,
Par une longue paix, c'est l'avoir agrandy.

PAPES encore VACANCE.

GREG. X. élu le 1. de Sep. 1271. S. 4. ans, 4. mois, 10. jours.

INNOC. V. élu le 21. Fev. 1276 S. 5. mois, 5. jours.

JEAN XXI. élu le 13 Juillet 1276 S. 8. mois.

NICOLAS III. élu le 25. Novemb. 1277. S. 2. ans, 9. mois.

VACANCE de 6. mois.

MARTIN IV. élu le 22 Fevr. 1281. S. 4. ans, 1. mois 7. jours.

HONORE' IV. élu le 2. Av. 1285. S. 2. ans, 1. jour, dont 6. mois sous ce regne.

PHILIPPE III.

SURNOMMÉ

LE HARDY,

ROY XLIV.

L'Armée Chrestienne toute désolée par la mort de son Roy, eût sans doute succombé sous les fatigues & les langueurs, sans l'arrivée de Charles Roy de Sicile avec son armée navale, qui luy amena du secours & des rafraîchissemens. Il descendit justement au port, lorsque son frere rendoit l'ame, mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne sceut estre assez à temps pour recueillir ses derniers soûpirs. Comme il le trouva mort, il se jetta à ses pieds, fondant en larmes & en regrets, & l'appellant à hauts cris son Seigneur & son bon Frere. 1270.

Son premier soin fut de luy rendre

1270. les derniers devoirs ; ensuite de décharner son corps, comme c'étoit la coûtume pour ceux qui mouroient en païs lointain, & d'en embaumer precieusement les chairs. Quand il partit d'Afrique il les emporta en Sicile, & les enterra dans l'Abbaye de Mont Real prés de Palerme ; pour les os, le Roy Philippe les garda, & les porta en France dans l'Eglise de S. Denys.

Les funerailles faites, on continua le siege, Charles ayant le commandement de toute l'armée, à cause que le Roy Philippe étoit tombé malade d'une fievre quarte, & ne pouvoit agir. Si-tôt qu'il fut en estat de donner quelque ordre à ses affaires, il expedia des lettres à Matthieu Abbé de saint Denys & à Simon de Nesle, qui les confirmerent dans l'administration du Royaume, & leur enjoignirent de recevoir les sermens de fidelité des Seigneurs, & ce qui est fort remarquable, de payer comptant les dettes du Roy son pere & les siennes ; sa plus pressante affaire étant de liberer la foy de son predecesseur, & sa propre conscience. La memoire du saint Roy étoit si chere à ses sujets,

&

& les ordres qu'il avoit donnez avant 1270.
son départ si bons, que la France ne
sentit pas la moindre émotion durant
une année entiere qu'elle fut sans
Roy.

Le siege de Tunis traisnoit en longueur; il avoit déja duré trois mois, & on n'en esperoit voir la fin qu'aprés l'hyver. Alors veritablement la prise de la place étoit indubitable : mais la patience des assiegeans fut à bout avant celles des assiégez : les François ne pouvoient plus souffrir de si longues fatigues ; le Roy qui avoit eu bien de la peine à guerir de sa fiévre étoit dans un continuel chagrin ; ses domestiques au lieu de le dissiper l'augmentoient ; son inquiétude étoit encore redoublée par les lettres des deux Regens de France qui le pressoient de revenir : & Charles son oncle n'avoit garde de le retenir, ses interests n'étant que d'avoir de l'argent du Roy de Tunis, & d'en tirer tribut. Ce furent là les motifs qui obligerent les Chrestiens à écouter les propositions du Roy barbare.

On luy accorda des tréves pour dix ans, à condition qu'il payast tous les frais de cette expedition ; qu'il

1270. donnast à Charles autant de tribut que Charles en payoit au saint Siege; qu'il délivrast tous les Chrestiens, lesquels il détenoit en servitude, qu'il donnast liberté du commerce & exemption d'imposts à tous leurs marchands; & qu'il leur permît de demeurer dans Tunis, & d'y avoir libre exercice de leur Religion.

Sur la fin du siege arriva le Prince Edoüard d'Angleterre avec ses troupes, esperant qu'aprés la prise de cette place, les deux Rois passeroient en Terre-sainte, comme ils l'avoient promis: mais ils trouverent meilleur de s'en retourner chez eux, & le laisserent achever son voyage.

On eût dit que le ciel s'irritoit de leur retour; toutes sortes de malheurs les suivirent. Une partie de leurs vaisseaux dans laquelle Philippe s'étoit embarqué, arriva assez heureusement au port de Trepani ou Trapes en Sicile: mais celle où étoit le Roy Charles approchant de l'Isle, fut accueillie d'une furieuse tempeste, qui la fracassa presque toute avec perte de quatre mille hommes, de tout son équipage & de tous ses tresors.

D'ailleurs Thibaud Roy de Navarre

saisi de maladie finit ses jours à Trapes sur la fin de Decembre; son frere Henry le Gras luy succeda. Isabelle d'Arragon Reine de France qui étoit grosse, se blessa en tombant de cheval, & mourut dans la ville de Gozence; Alfonse frere de saint Louis fut emporté d'une fiévre pestilente à Sienne; & sa femme Isabelle de Toulouze trépassa au même lieu douze jours aprés luy. Tellement que le Roy Philippe couvert de deuil pour la mort de son pere, de sa femme & de ses plus proches, aprés tant de dépense & tant de travaux, ne rapporta en France que des coffres vuides & des cercueils pleins d'ossemens.

Aprés avoir sejourné en Sicile prés de deux mois, il en partit vers la fin de Fevrier, passa par la Calabre, traversa l'Italie & arriva à Paris au commencement de l'Esté. 1272.

Toutes les Villes qui étoient sur son chemin, venoient au devant en procession, & se mettoient à genoux devant les cercueils qu'il portoit avec luy. Passant à Rome il fit ses devotions sur le tombeau des Apostres; & à Viterbe ayant trouvé les Cardinaux qui étoient assemblez depuis deux ans sans pouvoir

convenir de l'élection d'un Pape, il les exhorta de s'accorder ensemble pour ne pas laisser l'Eglise destituée de chef plus long-temps. Ses remontrances n'eurent point d'effet que huit mois aprés, qu'ils éleurent Thibaud de Plaisance Archidiacre de Liege, qui étoit allé Legat en Syrie avec le Prince Edoüard; il se nomma Gregoire X.

1271. [Le jour d'aprés qu'il fut arrivé à Paris, il porta les saints ossemens de son pere à Nostre-Dame. Delà aprés un service solemnel qui luy fut fait dans cette Eglise, par l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, ce bon & pieux fils chargea sur ses épaules le coffre où estoient ces os, & les porta à pied à saint Denys, accompagné d'une procession generale du Clergé, où il y avoit grand nombre d'Evêques & d'Abbez en habits Pontificaux, & tous les Religieux des Convens de Paris. La chronique de saint Denys raconte que les Moines tinrent leurs portes fermées, & contraignirent le Roy qui avoit le cercueil de son pere sur le dos, d'attendre jusqu'à ce qu'il eût commandé à l'Archevêque de Sens & à l'Evêque de Paris, de se dévestir de leurs ornemens Pontificaux. Le ser-

vice achevé on inhuma les os du saint 1271.
Roy auprés du tombeau de Philippe Auguste son ayeul; on mit ceux de Pierre de Villebon son Chambellan à ses pieds, de la même maniere qu'il avoit accoûtumé d'y estre coûché de son vivant, & ceux de son frere Tristan, & ceux de la Reine Isabelle à ses costez.

Ces devoirs rendus, Philippe alla se faire sacrer à Reims le quinziéme jour d'Aoust, ou selon d'autres, le trentiéme, par l'Evêque de Soissons, le siege de l'Archevêché étant vacant. Il n'y assista des anciens Pairs laïcs que le Duc de Bourgogne & le Comte de Flandre: Robert Comte d'Artois y porta l'epée de Charlemagne; ils la nomment Joyeuse. Au partir de là il pria le Roy de vouloir visiter ses terres, & le receut dans sa ville d'Arras avec des pompes & des réjouïssances qui jusques là n'en avoient point eu de pareilles en France.

La Comté de Toulouze étoit vacante par le deceds de Jeanne fille de Raimond; & femme d'Alfonse: Philippe s'en mit en possession suivant les termes du traité fait avec Raimond l'an 1228. mais ce fut seulement le

1272. Roy Jean qui le reünit à la Couronne.

Cette année mourut Richard, prétendu Roy des Romains. Celle d'aprés, son frere Henry III. Roy d'Angleterre le suivit; & son fils Edoüard I. du nom, qui étoit en Terre-sainte, luy succeda.

En ce temps il s'émeut une sanglante querelle entre Geraud Comte d'Armagnac, & Girard Seigneur de Casaubon son vassal; au sujet de ce que Girard ne vouloit pas relever de luy son château du Hautpouy, mais le tenir immediatement de la Duché de Guyenne. Dans ce differend il arriva que Roger Comte de Foix, que celuy d'Armagnac avoit appellé à son secours, poursuivit Girard, & l'assiegea dans un Château des terres du Roy, où il s'étoit refugié, & mis sous sa protection. Le Roy irrité du peu de respect que ces Comtes luy portoient, marcha en ces païs-là avec une armée capable de donner de l'effroy jusques dans le cœur de l'Espagne. Il assiegea Roger dans son Château de Foix; & s'étant opiniâtré à faire raser une montagne qui en defendoit l'approche, il l'étonna tellement, qu'il vint se jetter à ses

pieds ; & toutefois il ne put obtenir pardon qu'aprés avoir esté detenu prisonnier un an dans le Château de Beaucaire. 1272.

A son retour de la Terre-sainte Edoüard passa par la France, & rendit hommage au Roy. Etant ensuite allé visiter sa Duché de Guyenne, Gaston de Moncade, Seigneur de Bearn, refusa de luy rendre hommage : ce qui fut cause qu'il se saisit de sa personne, & le tint quelque temps prisonnier à la suite de sa Cour. Comme il eut trouvé moyen de s'échapper de là, & qu'il recommençoit à remuer, Edoüard en porta ses plaintes à Philippe souverain Seigneur de la Guyenne. Ce Roy ayant assemblé son Parlement, & discuté la cause à fond, prononça en faveur d'Edoüard, & contraignit Gaston de relever sa terre de luy.

La Vicomté de Bearn étoit originairement un membre de la Comté de Gascogne qui relevoit de la Duché ; mais elle en avoit esté demembrée & tenuë par des Seigneurs issus de ces Ducs, jusqu'à ce qu'elle passa dans la maison de Moncade par le mariage de la Princesse Marie fille du Vicomte Pierre, & sœur du Vicomte Gaston decedé sans

enfans; ce fut vers l'an 1170. *Cette Princesse encore mineure, ayant esté mise, je ne sçay pourquel sujet, au pouvoir d'Alfonse II. Roy d'Arragon, dans le païs duquel elle avoit aussi quelques terres, fut obligée de rendre hommage du Bearn à ce Roy, & d'épouser Guillaume de Moncade, auquel Alfonse procura cet avantage, en recompense de ce que son pere avoit moyenné le mariage du sien; c'étoit Raimond Berenger Comte de Barcelonne, avec Petronille fille & heritiere de Ramir le Moine Roy d'Arragon. La Maison de Moncade est une des neuf plus illustres de la Catalogne, & se dit isuë d'un* Dapifer *ou grand Senechal de Charlemagne.*

1273. *Les Electeurs faschez de voir si long-temps l'Empire d'Allemagne en confusion, s'aßemblerent à Francfort à l'instante poursuite du Saint Pere; & sans avoir égard aux oppositions du Roy Alfonse, resolurent de ne plus faire d'Empereur qui ne fût de nation Germanique. Tellement que dêslors ils eleûrent Rodolphe, surnommé le Roux, qui avoit été Maître du Palais d'Ochocare Roy de Boheme. Il étoit Comte de Hasbourg en Suiße; maison qui, aussi-*

EMPP. toûjours. MICHEL VIII. & RODOLFE I. Souche de la Maison d'Austriche, R. 18. ans.

aussi-bien que celle de Lorraine, étoit 1275.
issuë des Comtes d'Alsace, & du Maire Archinoald.

Il se vit élevé à la dignité Imperiale par le suffrage principalement de Vernher Archevêque de Mayence, le seul presque des Electeurs qui le connust, & lequel il avoit obligé autrefois en quelque occasion importante. Il ne fut pas fort difficile à cet Electeur de luy rendre ce bon office, d'autant que le Roy de Boheme & les autres grands Princes Allemands refusoient ce titre, comme étant alors beaucoup plus onereux qu'utile ni honorable.

Plusieurs & importans sujets requeroient l'assemblée d'un Concile, principalement un Reglement necessaire pour l'élection des Papes, la reformation des abus dans l'Eglise, & des mœurs parmi les Chrétiens; les differends qui étoient pour l'Empire de Grece entre Michel & Baudoüin, & pour celuy d'Allemagne entre Rodolphe & Alfonse; l'esperance de reünir l'Eglise Greque à la Romaine, & le besoin pressant de secourir les Fidelles qui restoient dans la Terre-sainte; à quoy le Pape s'étoit solemnellement obligé lors qu'il reçût les nouvelles de son election.

Pour ces raisons il avoit convoqué un Concile dans la ville de Lyon, qui est comme au milieu des principaux Estats de la Chrestienté. Il s'y rendit luy-même dés la fin de cette année 1273. Le Roy l'ayant visité, luy donna certain nombre de ses Gentilshommes & de ses Officiers pour luy servir de gardes.

1274. Le Concile fut ouvert le premier de May de l'an 1274. il s'y trouva cinq cens Evêques, soixante-dix Abbez, & mille autres, que Docteurs, que Deputez de Chapitres; Gregoire y présida accompagné de quinze Cardinaux. Les Ambassadeurs du Roy, de l'Empereur Rodolphe, & de plusieurs autres Princes de l'Occident s'y trouverent. Ceux de Michel Empereur de Grece y arriverent à la quatriéme Session, & presenterent des lettres de sa part, en vertu desquelles on les reçût à l'abjuration du schisme, & à une profession solemnelle de suivre la foy de l'Eglise Romaine, specialement pour la procession du S. Esprit. Ensuite de cela le Pape reconnut Michel pour vray Empereur d'Orient, & deffendit à Baudoüin de plus porter ce titre. C'estoit la fin pour laquelle Michel avoit

si instamment demandé la reünion. 1274.

L'élection de Rodolphe y fut aussi confirmée, mais seulement aprés que le Roy Alfonse eut cedé & remis son droit à la disposition du Pape moyennant la levée des decimes qu'il luy accorda sur le Clergé de son Royaume, pour faire la guerre aux Mores. Ainsi les dédommagemens, quelque chose qui arrive, se prennent toûjours sur le peuple qui paye tout.

Il fut fait aussi plusieurs constitutions touchant les élections, les provisions & les residences des Benefices. On y traita de l'accommodement des differends de plusieurs Princes & Villes d'Italie: il fut ordonné que les Cardinaux seroient desormais enfermez dans le Conclave pour l'élection des Papes; & on y fit de rudes decrets contre les usuriers. En vertu de cela le Roy les fit emprisonner par tout son Royaume: mais peu aprés il les relâcha pour des taxes qu'il exigea d'eux. C'étoit, à proprement parler, les avertir qu'ils devoient à l'avenir prendre de plus grandes usures, afin qu'il y en eût assez pour eux & pour luy.

On y donna encore quantité d'indulgences & de privileges à tous ceux

1274. qui s'enrôlleroient pour la Terre-sainte, ou qui y contribueroient de leurs deniers ; & l'on supprima tous les Ordres Mendians, à la reserve de celuy des Prescheurs & de celuy des Mineurs. Les Augustins & les Carmes furent seulement tolerez jusqu'à plus ample deliberation.

Deux grands & saints Docteurs scholastiques moururent en ce temps-là, S. Thomas d'Aquin proche de Terracine, comme il venoit au Concile; & S. Bonaventure dans Lyon, aprés y avoir assisté. Le premier étoit de l'Ordre des Freres Prescheurs, le second de celuy des Mineurs, & avoit esté fait Cardinal par le Pape Gregoire X.

Le Roy Philippe ennuyé d'un veuvage de quatre ans, rechercha Marie fille de Henry, & sœur de Jean, Ducs de Brabant ; & l'épousa au bois de Vincennes au mois d'Aoust 1274. L'année suivante il la fit sacrer dans la sainte Chapelle de Paris le jour de S. Jean Baptiste. Il voulut que l'Archevêque de Reims fist la ceremonie, sans avoir égard au droit de celuy de Sens qui étoit le Metropolitain.

Le vingt-uniéme de Juillet Henry

le Gras Roy de Navarre mourut à Pampelonne, la graisse l'ayant suffoqué. 1274.
Il ne laissa de sa femme Blanche d'Artois qu'une fille nommée Jeanne, âgée seulement de trois ans. Par son testament il en donna la tutelle à la mere, & luy enjoignit de la marier en France : mais les Seigneurs du païs se partagerent là-dessus ; & la plus grande part se portant contre la mere, donnerent pour tuteur à la pupille l'un d'entre eux, qui étoit Dom Pedre Sanche de Montagu.

Le Roy d'Arragon & le Roy de Castille avoient je ne sçay qu'elles vieilles pretentions sur ce Royaume : sous cette couleur chacun d'eux y forma un parti pour en avoir la regence, & se faire mettre la petite heritiere entre les mains. Pierre Infant d'Arragon desiroit l'avoir pour son fils ; & Ferdinand Infant de Castille pour un des siens.

Ce dernier plus diligent que l'autre, entra dans la Navarre à main armée, appuyant sa demande par la force : les Seigneurs du contraire parti appellerent l'Infant d'Arragon, & s'accorderent avec luy : mais la veuve qui avoit ses inclinations du côté de

la France, se vint jetter avec sa fille entre les bras de Philippe; lequel acceptant la tutelle, envoya Eustache de Beaumarchais gouverner le Royaume en son nom. Il y fut bien reçû, & d'abord tout luy obeït.

1275. Ferdinand de la Cerde mourut au retour de Navarre. Il avoit deux fils de Blanche de France sa femme; sçavoir Alfonse & Ferdinand. Ils devoient legitimement succeder à la Couronne de Castille aprés la mort de leur ayeul Alfonse: mais le Prince Sanche, second fils d'Alfonse, soûtenant qu'elle luy appartenoit comme au plus proche, non pas à ses neveux (quoique le contraire eût été dit par le contract de Ferdinand avec Blanche,) se fit incontinent reconnoistre comme heritier presomptif. Alfonse leur ayeul, au lieu de s'opposer à cette usurpation l'autorisa de tout son pouvoir; & pour reduire Blanche & ses enfans dans l'impuissance de s'en ressentir, il dénia à cette Princesse toutes ses conventions, & même les moyens de subsister.

La Reine Yolante sa femme ne pouvoit souffrir le mauvais traitement qu'on faisoit à ses petits fils; ainsi ce

fut par ſon conſeil & en ſa compagnie que l'infortunée veuve ſe deroba, & ſe retira dans les terres du Roy d'Arragon : mais ce Prince ayant été gagné par Alfonſe, ſe laiſſa perſuader de la luy renvoyer, & de detenir les jeunes orphelins dans un Chaſteau. La mere craignant d'être arreſtée comme ſes enfans, ſe ſauva en France, mais avec beaucoup de peine. Quelques-uns diſent que le Caſtillan la mit en liberté ſur les grandes inſtances que le Roy luy en fit ; mais l'Arragonnois retint toûjours les enfans.

Cette année Louis fils du Roy Philippe, & l'aiſné du premier lit, étant mort, Pierre de la Broſſe voulut ſe ſervir de cette occaſion pour perdre la jeune Reine, à cauſe qu'il ſçavoit bien qu'elle ne l'aimoit guere. C'étoit un homme de neant, qui ayant ſervi de Barbier à ſaint Louis, avoit été pris en affection par Philippe, & élevé par ce Prince dans la ſuprême faveur. Dans ce poſte n'ayant rien à craindre que la trop grande affection que le Roy avoit pour ſon épouſe, il ſuſcita un accuſateur qui avança qu'elle avoit fait empoiſonner le Prince Louis. En effet cet enfant l'avoit 1276.

1276. esté ; & si l'on en croit un Auteur du temps, elle eût couru risque d'en estre brûlée toute vive, si le Duc de Brabant son frere n'eust envoyé un Chevalier qui offroit de prouver son innocence en champ clos. L'accusateur n'ayant pas eu le cœur de soûtenir ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet.

Il y avoit dans le Royaume trois faux prophêtes ; le Vidame de Laon, un Moine vagabond, & une Beguine: la Brosse, à ce qu'on croyoit, les avoit embouchez pour avancer quelques discours qui pussent alterer l'affection que le Roy avoit pour son épouse. Admirez la simplicité de ce Roy ; tout devot qu'il étoit, il envoya Matthieu Abbé de Vendôme & Pierre Evesque de Bayeux, pour consulter la Beguine sur ce sujet. L'Evêque parent de la femme de la Brosse, prenant le devant, parla seul à la Beguine pour luy faire la Bouche, & rapporta au Roy qu'elle ne luy avoit rien voulu dire qu'en confession. Le Roy mal satisfait de ce procedé, y renvoya l'Evêque de Dol & un Templier, qui s'en revinrent avec cette réponse, que la Reine étoit innocente, & fidelle à son mary, & tout ce qu'on avoit dit d'elle,

faux & calomnieux. Déslors le credit 1276.
de la Reine se fortifia, & celuy de la
Brosse commença à s'affoiblir.

Aprés que le Roy, qui avoit embrassé la deffense de Blanche sa sœur, eût veu que trois differens Ambassadeurs qu'il avoit envoyez en Castille, n'avoient pû rien obtenir d'un oncle injuste, ni d'un grand-pere denaturé, enfin il les défia par un herault; & ayant assemblé de grandes forces, non seulement de la France, mais aussi des Païs-bas & de l'Allemagne, marcha jusqu'au pied des Monts Pyrenées, & fit reveuë de son armée en Bearn.

Cette puissance eût asseurement accablé les Espagnols, si leur or faisant agir des intelligences secrettes, ne l'eût arrestée là, faisant en sorte qu'il ne s'y trouvast point de vivres ni de munitions. Ainsi son armée ne pût passer plus outre; une partie seulement, sous la conduite de Robert d'Artois, fut envoyée en Navarre. La faction de Castille l'avoit soûlevée contre Eustache de Beaumarchais, Lieutenant du Roy; & les rebelles qui occupoient la partie de Pampelonne qu'on nommoit la ville ou la Navarrerie, le tinrent quelque temps comme assiegé

1276. dans celle qu'on nommoit le Bourg.

Mais ayant receu du renfort, à son tour il les assiegea dans la Navarrerie: la Noblesse & les gens de guerre s'y étant deffendus quelque temps, craignirent d'estre forcez, & se retirerent la nuit. Les Bourgeois de ce parti-là étant abandonnez sans sçavoir ni capituler, ni se deffendre, virent bientôt forcer leurs murailles, un grand nombre en fut passé au fil de l'épée, les autres pendus sans misericorde; les Gentilshommes fugitifs dégradez de noblesse, & par ces terribles exemples la regence des François affermie dans la Navarre.

Le Roy étant encore en Bearn, le Castillan, à dessein de l'amuser, afin qu'il n'entrast pas en Espagne, demanda à s'aboucher avec Robert d'Artois; & par ces conferences, luy fit perdre cinq semaines de temps: de sorte que l'armée manquant de vivres, Philippe décampa tout à coup, & reprit la route de France. Le Castillan en étant bien informé par quelque traître, en avertit aussi-tôt Robert, qui n'en eut pas moins d'indignation que d'étonnement.

Le soupçon de cette trahison tom-

ba ſur Pierre de la Broſſe. Pour ache- 1276.
ver ſa perte, la Cour étant à Melun, un Jacobin du Convent de Mirepoix rendit un paquet au Roy en main propre, qu'il diſoit luy avoir été recommandé par un homme qui étoit mort en cette ville-là. On ne ſçût point ce qu'il contenoit, mais ſeulement qu'il y avoit une lettre cachetée du cachet de ce Pierre de la Broſſe; & que le Roy l'ayant leuë, en demeurat extrêmement étonné. Ce devoit être quelque avis qu'il donnoit au Roy de Caſtille. Quoy qu'il en ſoit, il fut arreſté priſonnier, & conduit à Paris, de là transferé au Chaſteau de Janville en Beauſſe, puis quelques jours aprés ramené à Paris. On luy fit ſon procés, & il fut pendu aux fourches patibulaires, en preſence des Ducs de Bourgogne & de Brabant, & de Robert Comte d'Artois. Aſſez coupable quand il n'auroit point commis d'autre crime que d'avoir obſedé ſon Roy, & enlacé ſa perſonne ſacrée & ſon eſprit par ſes artifices. Car c'eſt un vol public à un particulier, que de detenir & poſſeder ſeul celuy qui appartient à tous ſes peuples, comme tous ſes peuples luy appartiennent. La fortune de tous ceux qu'il a-

voit avancez fut entierement ruinée; l'Evêque de Bayeux son beau-frere se sauva auprés du Pape, où il demeura long-temps en exil.

1277. L'ambition demesurée de Charles Roy de Sicile aspiroit à tout. Il pensoit tenir toute l'Italie par les Charges de Senateur de Rome, & de Vicaire de l'Empire; il meditoit la conquête de celuy de Grece sur le droit de Baudoüin, dont il avoit en secondes nôces épousé la fille; & cette année 1277. il acheta le titre de Roy de Jerusalem de la Princesse Marie veuve de Federic bâtard de l'Empereur Federic II. & fille de Raimond Rupin Prince d'Antioche, & de Melisende fille d'Aymeric de Lusignan Roy de Chypre & de Jerusalem. Ce Royaume avoit déja été joint à celuy de Sicile par le mariage de Federic II. avec Yolante de Brienne qui en étoit heritiere; & depuis il y est toûjours demeuré annexé.

Mais l'Empereur Rodolphe & l'Empereur Michel conspirerent ensemble pour arrester cette grandeur qui alloit trop viste, & qui menaçoit d'étouffer la leur. D'ailleurs le Pape (c'étoit Nicolas III. de la mai-

son des Ursins) outre qu'il ne vouloit point de si puissant voisin, étoit cruellement offensé de ce que luy ayant demandé une de ses filles pour un de ses neveux, Charles avoit reçû cette insolente recherche avec raillerie & avec mépris. 1279.

*Au même temps la puissance de Rodolphe prit un grand accroissement par la victoire qu'il gagna sur Othoacre Roy de Boheme, qui demeura mort sur le champ. Des dépouilles de ce Prince, dont il avoit été domestique, il eut la Duché d'*AUSTRICHE, *& en investit son fils Albert. Ses descendans l'ont toûjours conservée, & en ont pris le nom, comme plus illustre que celuy de Hasbourg.*

En Italie Charles devenant plus moderé, & pensant radoucir le Pape qui cherchoit querelle, quitta, quoiqu'avec regret, le titre de Senateur de Rome, & celuy de Vicaire de l'Empire. Peu s'en falut que l'an 1279. il ne perdist aussi la Provence; la Reine Marguerite, veuve de saint Louis, sa belle-sœur, la luy contesta comme fille aisnée du Comte Raimond Berenger, & implora l'assistance de l'Empereur Rodolphe, duquel cette Comté étoit mou-

1279. vante ; à cause du Royaume d'Arles. Neanmoins l'affaire ayant été mise en negociation, la Provence demeura à Charles, à condition qu'il en rendroit hommage à l'Empereur, & qu'il feroit épouser Clemence fille de ce Prince au fils de son fils aisné. Il s'appelloit Charles comme son pere & son ayeul.

En France, Edoüard Roy d'Angleterre passa la mer avec Alienor sa femme, & vint à Amiens trouver le Roy Philippe pour traiter de leurs affaires. Philippe luy accorda la Comté d'Agenois, & luy relascha aussi celle de Ponthieu, qui en effet appartenoit à Alienor par sa mere. C'étoit Jeanne femme de Ferdinand III. Roy de Castille, & fille du Comte Simon de Dammartin, & de Marie fille & heritiere de Guillaume aussi Comte de Ponthieu. Reciproquement Edoüard renonça à la Duché de Normandie, comme avoit fait son pere; mais retint 30. livres de rente sur *l'Eschiquier* ou Justice de la Province.

Jean autrefois Seigneur de l'isle de Procida* prés de celle de Sicile, avoit été depoüillé de ses biens par Charles, pour avoir trempé dans quelque

* Prochyta.

conspiration. Estant donc poussé d'un cruel ressentiment, il forma le dessein d'introduire le Roy d'Arragon comme heritier de la Maison de Soüaube, à cause de sa mere, dans le Royaume de Sicile; & il fit tant d'allées & de venuës vers l'Empereur d'Orient, vers le Pape, & vers les Siciliens, qu'il achemina l'affaire au succés qu'il desiroit.

Cependant le Pape Nicolas, qui 1281. avoit tramé pour la plus grand-part ce que nous allons voir éclore en ce païs-là, vint à mourir, & un Cardinal François (c'estoit Simon de Brie) fut éleu en sa place; on l'appella Martin IV. Ce dernier ne sçavoit rien du tragique complot de son predecesseur, & avoit des intentions toutes contraires: mais le mouvement étant donné, il en vit l'effet plûtôt qu'il ne put prévoir le coup.

La mort de Nicolas ne découragea point les conjurez; le Seigneur de Procida continuant ses voyages toûjours travesti en Moine, apporta de Constantinople trois cens mille onces d'or à l'Arragonnois pour haster l'execution de son dessein. Il le trouva qui étoit tout prest de mettre une grande armée navale en mer, sous pretexte d'aller

faire la guerre aux Sarrasins; & il avoit eu l'adresse, pour mieux couvrir son dessein, d'emprunter ving mille écus d'or au Roy Philippe, & autant, comme disent quelques-uns, à Charles même, lequel il alloit detrôner.

1282. Estant ainsi armé, il se tint quelque temps sur les costes d'Afrique pour favoriser l'entreprise concertée. Cependant Charles negligeoit tous les avis qu'on luy donnoit de se prendre garde; & occupoit toutes ses forces à la conqueste de l'Empire d'Orient, à quoy il ne reüssissoit guere bien, son armée navale ayant été battuë par celle de l'Empereur Michel. Tandis que son mauvais destin le tenoit comme aveuglé, voilà que les Siciliens, un jour de Pasques au premier coup de Vespres, égorgerent tous les François par toute l'Isle, mais avec tant de fureur, que les bons Religieux Jacobins & Cordeliers trempoient avec plaisir leurs mains dans le sang, & massacroient les malheureux jusques sur les autels; que les peres éventroient leurs filles qui étoient grosses des François, & écrasoient leurs petits enfans contre les rochers. Ils en tuerent huit mille en deux heures, & ne

ne pardonnerent qu'à un seul, à cause de sa rare probité. Il s'appelloit Guillaume des Pourcelets, Gentilhomme Provençal. 1282.

Charles qui étoit alors en Toscane, fut encore plus irrité qu'étonné d'un si terrible coup : il arme puissamment avec le secours du Pape & avec celuy du Roy de France, qui luy est amené par le Comte d'Alençon, & assiege Messine. Cette ville effrayée de l'éclair de ses armes, & des foudres du saint Siege, se fût renduë d'abord, & toute la Sicile ensuite, si sa juste colere eût pû les recevoir à quelque misericorde. La bonne politique & la Religion Chrestienne luy conseilloient de le faire ; il n'est rien de si dangereux que de porter les esprits à la derniere extremité ; ni rien de plus contraire à la loy de l'Evangile, que de ne rien donner à la misericorde. Aussi ce Prince se rendant inexorable, Dieu l'abandonna ; le desespoir donna du cœur aux rebelles, & l'arrivée de l'Arragonnois les rasseura tout-à-fait. Il étoit abordé à Palerme à la fin d'Aoust, & s'y étoit fait couronner Roy de Sicile.

Neanmoins se sentant trop inégal

1282. en forces à ce Prince, qu'il voyoit appuyé de celles qui luy arrivoient continuellement de France; il s'avisa d'une vilaine ruse, qui luy conserva la Sicile aux depens de son honneur. Il luy envoya offrir de vuider ce different par un combat de leurs personnes, assistez chacun de cent Chevaliers d'élite. Charles plus brave qu'avisé, accepta le deffy malgré le conseil & les deffenses reïterées du Pape. Le Roy Edoüard, parent de tous les deux, leur assura le camp à Bourdeaux; le jour fut assigné au premier de Juillet de l'année suivante; & sur ces paroles d'un perfide, Charles leva imprudemment le siege, & accorda la tréve.

Cependant le Pape déployant toutes les forces de son autorité sur la tête de l'Arragonnois, non seulement l'excommunia, mais encore le dégrada de la Royauté, & exposa son Royaume en proye. Il s'étoit bien préparé contre tous ces efforts; aussi les tourna-t-il en raillerie; car comme s'il eût voulu obeir à la sentence du Pape, il ne se faisoit plus appeller Roy, mais le Chevalier d'Arragon, le Seigneur de la mer, & le pere de trois Rois.

Le jour du combat venu, Charles

entra dans le camp avec ses cent Chevaliers, & y demeura depuis le soleil levant jusqu'à soleil couchant. L'Arragonnois n'avoit garde de paroistre : mais sur le soir il arriva en poste ; & s'en étant allé trouver le Seneschal de Bourdeaux, il prit acte de ce qu'il s'étoit presenté, & luy laissa ses armes pour en servir de témoignage. Cela fait, il se retira en grand-haste, feignant qu'il avoit peur de quelque surprise de la part du Roy de France. Bel acte de comparition, & digne de la bravoure d'un Prince à qui ses Sujets ont donné le nom de GRAND. 1282.

Le Pape qui l'avoit frappé d'excommunication dés l'an passé, la reaggrava encore celuy-cy : de plus, il fit publier la Croisade contre luy avec les mêmes indulgences & privileges que pour la Terre-sainte ; & donna son Royaume à Charles Comte de Valois, second fils de France, qu'il en fit investir par le Cardinal Jean Cholet son Legat, lequel il envoya exprés à Paris. Et certes la destitution de Pierre ayant lieu, cette couronne, par droit hereditaire, étoit devoluë à Charles de Valois, puisqu'il étoit fils de la sœur de ce Roy. 1283.

EMPER. ANDRONIC, fils de Michel, R. 50. ans, & encore RODOLFE.

1284. Toutes ces menaces n'ébranlerent point l'Arragonnois, il se confirma dans son crime par les bons succés de Roger de Lauria son Admiral. Ce Capitaine, le meilleur homme de mer de son siecle, ayant remporté plusieurs avantages sur les gens de Charles, se vint planter devant Naples durant son absence, & fit si bien qu'il attira Charles le Boiteux son fils au combat le cinquiéme de Juin, le vainquit & le mena prisonnier à Palerme. Sa teste y courut grand risque, on la vouloit faire servir de represailles pour celle de Conradin; & les Siciliens l'avoient condamné à mort: mais Constance craignant la suite de cette tragedie, le tira adroitement de leurs mains, & l'envoya en Arragon au Roy son mary.

La douleur du pere étoit d'autant plus grande, qu'il arriva trois jours aprés la prise de son fils, avec bon nombre de vaisseaux bien armez. Il eut bien de la peine à contenir la Poüille & la Calabre; & ayant encore lutté six mois contre ses infortunes, il mourut à Foggi dans la Poüille le 7. de Janvier de l'an 1285. laissant son fils Charles le Boiteux heritier de ses

malheurs aussi-bien que de sa couronne. 1284.

L'année précedente étoit mort Alfonse Roy de Castille, presque entierement déposßedé de ses Estats par Sanche son fils ingrat & dénaturé. Au lit de la mort il fit son testament, par lequel il luy donna sa malediction paternelle, le priva de sa succession, & y rappella Alfonse & Ferdinand, qui étoient les fils de son fils aisné Ferdinand, & à leur défaut Philippe Roy de France, auquel la Castille appartenoit déja, à cause de Blanche de Castille mere de saint Louis. Mais le bon droit n'est pas toûjours le plus fort, Sanche sceut bien se maintenir dans la possession.

Le seiziéme du mois d'Aoust le fils aisné du Roy Philippe ayant même nom que luy, & le surnom de BEL, âgé seulement de quinze ans, épousa Jeanne Reine de Navarre, & Comtesse de Brie & de Champagne, qui n'en avoit que treize; le Pape luy ayant envoyé dispense, parce qu'elle étoit sa cousine germaine par sa mere.

Cependant un Legat du Pape avoit 1285. fait prescher la Croisade contre Pierre Roy d'Arragon; le Roy Philippe

1285. voulut luy-même être le chef de l'entreprise, pour instaler Charles son second fils dans ce Royaume. Son armée n'avoit pas moins de vingt-mille chevaux, & de quatre-vingt-dix mille hommes de pied. Il chargea une partie de cette infanterie sur cent quatre-vingt vaisseaux qu'il menoit pour porter des vivres & de l'artillerie; Jacques Roy de Majorque & Minorque, que Pierre son frere avoit dépoüillé de ses terres, le suivoit, ou pour mieux dire, le conduisoit dans ce voyage, afin de les recouvrer.

L'armée assemblée à Narbonne se mit en marche au mois de May. Perpignan se rendit à Jacques & receut les François, Elna fut prise par force, & tout ce qui se trouva dedans massacré, hormis le bastard de Roussillon, qui leur montra un passage dans les montagnes. Ces deux Villes étoient des terres de Jacques; on les luy mit entre les mains.

L'Arragonnois qui gardoit les détroits, se voyant les François à dos, abandonna ses postes & leur laissa l'entrée de la Catalogne libre. Ils y prirent plusieurs places d'insulte, & aprés planterent le siege devant Giron-

ne. Pierre s'étoit mis aux aguets pour 1285.
le ſecourir; mais ayant dreſſé une embuſcade pour intercepter le convoy qui venoit du port de Roſes, il y fut battu & ſi griévement bleſſé, qu'il abandonna la partie. Alors la place ſe rendit faute de vivres, ayant ſoûtenu plus de cinquante jours de ſiege.

Trois mois aprés le combat, le Roy d'Arragon mourut de ſa bleſſure dans Valence. Alfonſe ſon fils aiſné luy ſucceda en ce Royaume-là, & Jacques le ſecond s'empara de celuy de l'Iſle de Sicile.

Le reſte de la campagne ne fut pas ſi heureux pour les François, l'Admiral Lauria ſçachant que par un ménage imprudent ils avoient renvoyé les vaiſſeaux des Piſans & des Genois qu'ils tenoient à leur ſolde, chargea le reſte de leur flote & le prit tout ou le coula à fond; hormis ce qui ſe ſauva dans le port de Roſes. De la perte de ces vaiſſeaux s'enſuivit une grande diſette dans l'armée des François; & cette diſette, jointe aux chaleurs exceſſives, y engendra des maladies qui la mirent preſque toute ſur la litiere. Le Roy luy-même tomba en langueur, ſoit de déplaiſir, ſoit de fatigue; & n'eſpe-

1285. rant rien de bon dans l'hyver qui approchoit, il reprit le Chemin de la France, & se fit rapporter en litiere à Perpignan.

Gironne & toutes les places qu'il avoit conquises en Catalogne, durerent peu de jours aprés son départ. Le chagrin qu'il conceut de cette revolution, & l'agitation du chemin, redoublerent si fort son mal, qu'il en mourut à Perpignan le sixiéme jour d'Octobre de l'an 1285. Il étoit dans le commencement de la quarante-cinquiéme de sa vie, & de la seiziéme de son regne. Ses entrailles & ses chairs furent inhumées dans la Cathedrale de Narbonne, & ses os apportez à S. Denys.

Si l'on considere ses qualitez, il fut vaillant, bon, liberal, juste & tres pieux, mais trop simple & trop aisé à tromper. Si sa conduite, elle ne fut pas trop heureuse pour les entreprises qu'il fit au dehors; mais elle ne le pouvoit estre davantage pour le dedans de son Royaume, parce qu'il le rendit riche & florissant par une paix de quinze ans sans aucune vexation d'imposts, & dans l'observation d'une tres-exacte justice.

Il épousa deux femmes, Isabelle fil- 1285.
le de Jacques I. Roy d'Arragon & Marie sœur de Henry & Jean Ducs de Brabant. De la premiere il laissa deux fils, sçavoir Philippe & Charles; Philippe regna; Charles fut Comte de Valois & pere d'un Philippe qui vint à la Couronne. De sa seconde il eut un fils & deux filles; le fils fut Louis Comte d'Evreux. *De luy* sortit la BRANCHE D'EVREUX, dans laquelle la Couronne de Navarre fut portée par mariage. Les filles étoient Marguerite & Blanche: Marguerite fut mariée l'an 1298. à Edoüard I. Roy d'Angleterre; Blanche ayant été fiancée deux fois, l'une avec Jean de Namur fils aisné de Guy Comte de Flandres, l'autre avec Jean d'Avesnes Comte d'Ostrevant, fils de Jean d'Avesnes Comte de Hainaut, épousa enfin l'an 1298. Rodolphe Duc d'Austriche fils aisné d'Albert Empereur. Elle en eut un fils, mais l'an 1305. la mere & l'enfant furent empoisonnez dans la ville de Vienne; [on ne dit point le sujet ni les auteurs de ce crime.

La Reine Marie vescut encore trente-six ans depuis la mort du Roy son époux, car elle ne mourut que l'an

1321. les Cordeliers de Paris eurent son corps, les Jacobins son cœur. Ces deux Convens partageoient ainsi les reliques des Princes comme ils partageoient leurs faveurs.]

ISABELLE,

I. FEMME DE

PHILIPPE III.

Son extraction. JACQUES Roy d'Arragon étant venu voir saint Louis à Corbeil traita du mariage de sa fille Isabelle, avec Philippe aisné des enfans de France. L'alliance fut trés-agreable à tous les deux Royaumes, & deslors l'Infante fut conduite à la Cour de Louis : mais parce que les deux accordez étoient encore trop jeunes, Philippe n'ayant que treize ans & sa Maîtresse que douze, le mariage fut differé jusqu'à quatre ans delà. Clermont en Auvergne vit la réjoüissance de leurs nôces, & l'Evêque leur donna la benediction nuptiale le Dimanche de la Pentecôte de l'an 1262. Ce

Son mariage avec Philipp. III.

jour dedié au Saint-Esprit auteur de paix & de concorde, fut un augure de la parfaite amitié qui toûjours depuis regna dans ces deux cœurs. Son époux ne se pouvant séparer d'elle la mena dans son vaisseau à l'expedition de Tunis : mais en ce voyage ils eurent à souffrir les cruelles peines que ressentent ceux qui ont de vives aprehensions qu'il n'arrive quelque fâcheux accident à l'objet qu'ils aiment. Comme Isabelle plaignoit son Epoux exposé aux dangers de la mort, de la captivité & des maladies contagieuses, il souffroit les mêmes ennuis pour l'amour d'elle, se repentant d'avoir commis une chose si précieuse à l'inconstance de la mer, tantôt s'accusant de cruauté d'avoir engagé une Dame si délicate parmi le bruit des armes & la confusion d'un camp, & de l'avoir mise en état de brûler de soif & de chaud sur les sables de ces païs étrangers ; & ensuite la crainte de l'avenir le saisissoit & lui donnoit une douleur extrême, & principalement quand il se representoit en cette extrémité où nôtre armée fut réduite par la mort de saint Louis, que cette belle Princesse serviroit de victime à la fureur

Son mari la mene avec lui en Afrique.

Soucis & ennuis de l'un & de l'autre en ce voyage.

des Barbares, ou de joüet à leur insolence. Ces tristes pensées redoubloient les accez de la fiévre de ce Souverain saisi, & sa chere Isabelle toûjours attachée auprés de son lit, ne prenant repos ni nuit ni jour, luy donnoit des consolations dont elle n'avoit pas moins besoin elle-même. Aprés tant d'ennuis Dieu voulut que l'un & l'autre s'étant glorieusement tirez de ces dangers par l'arrivée du Roy Charles, ils repasserent en Sicile, & de là ils descendirent en Calabre pour revenir en France. Mais cette Reine n'y arriva pas ; la mort est par tout, & se sert aussi bien des choses les moins dangereuses pour tuer, que du venin de la peste, & du tranchant de l'acier. Comme ces deux Epoux traversoient la Calabre, ils trouverent en leur chemin la riviére de Crate si petite & si gueable, qu'il n'y avoit point de bac ni de batteau pour la passer. Isabelle la passant donc à gué comme les autres, soit que la rive fut un peu haute, soit que son cheval eût choqué à quelque caillou dans l'eau, il fit un effort qui la renversa par terre. La chûte fut rude, & de malheur encore la Princesse grof-

Ils reviennent en Europe

Accident cause de la mort d'Isabelle l'an 1271

se de sept ou huit mois tomba sur le côté, & se blessa si considerablement, que ni les soins de Philippe, ni le traitement des Medecins ne lui pûrent apporter aucun soulagement. Elle mourut avec son fruit à Cosence âgée de vingt-quatre ans seulement le 22. de Janvier l'an 1271. Son corps fut apporté à Saint Denis en France. Son testament ne fut que de legs pieux, & pour rendre ce dernier acte de complaisance à son mari, ou bien afin qu'il le ratifiât, elle en institua executeur son favori Pierre de la Brosse. Cette Reine eut quatre enfans mâles, Loüis qui fut empoisonné jeune par la Brosse, Philippe surnommé le Bel qui regna, Charles dit de Valois, tige de la Branche du même nom qui a produit douze Rois à la France, & Robert qui mourut jeune.

Son testament & ses enfans.

MARIE,

II. FEMME DE PHILIPPE III.

Marie épouse Philippe en secondes nôces l'an 1274

LE Conseil de Philippe lui ayant remontré qu'il ne devoit pas ainsi passer ses beaux jours sans compagnie, ce Prince jetta les yeux sur Marie fille de Henri VI. Duc de Brabant, & d'Alix de Bourgogne. Le contrat de ce mariage fut passé au bois de Vincennes au mois d'Août de l'an 1274. Suivant les Articles qui y furent arrêtez, le Duc Jean fils & heritier de Henri amena sa sœur en France, les villes d'Artois la reçûrent avec une grande magnificence, & Robert Comte du païs, cousin germain du Roi, l'accompagna jusqu'à Paris avec une belle suite de Dames & de Chevaliers. Le Roi desirant la recevoir avec un apareil digne de sa grandeur, avoit convoqué non seulement tous les Seigneurs & Barons de ses terres, mais il avoit encore envoyé

des Heraults chez tous les Princes voisins, pour convier les Chevaliers de venir honorer la fête qu'il vouloit faire, recevant tous les grands Seigneurs dans sa Cour & tenant table ouverte pour tous Chevaliers tant naturels qu'étrangers. En présence d'une si belle assemblée Philippe fit couronner la Reine dans la sainte Chapelle par les mains de Pierre Barbet Archevêque de Reims. Ce Sacre fut suivi d'un festin solennel & de huit jours de jeux, de tournois, & d'allegresse publique. Peu de temps aprés on vit des fruits de ce mariage. L'année suivante nâquit un garçon, & dans six ans aprés encore deux filles, autant de moyens pour confirmer davantage à la Reine les bonnes graces de son Epoux. Leur amitié augmentoit ainsi tous les jours, & elle rejoüissoit tous les gens de bien. Un seul méchant homme lui porta envie, & fit tous ses efforts pour la détruire. C'étoit Pierre de la Brosse, homme de la lie du peuple, lequel en sa premiere vacation avoit servi de Chirurgien à S. Loüis. Il s'avança beaucoup auprés de ce Prince par les recommandations de Philippe, dont il avoit obsedé l'esprit. L'histoire ne dit point comment, mais

Est couronnée à la sainte Chapelle.

La Brosse lui porte envie.

Quel étoit la Brosse & ses actions.

elle assûre qu'il l'occupoit si absolument, qu'aussi-tôt que S. Loüis fut mort, Philippe lui donna la Charge de Chambellan & l'administration de ses plus importantes affaires, dans laquelle il se comporta avec toutes sortes de méchancetez & de tyrannies. La Reine qui avoit le cœur haut & le courage inflexible, au lieu de ployer devant la Brosse, déclaroit ses méchancetez au Roi, & s'opposoit à ses tyrannies. La Brosse voyant qu'il n'y avoit plus qu'elle qui eût la liberté de parler contre lui, & craignant que ses persuasions animées de douces caresses ne lui fit perdre les bonnes graces de son Prince, employa toutes sortes de moyens pour bannir la Reine de la Cour. Ce dessein ne fut pas plûtôt formé que cent langues mercenaires se mirent à noircir la réputation de cette Princesse, & firent entendre au Roy, qu'elle disoit souvent qu'elle étoit bien malheureuse de n'avoir des enfans que pour être vassaux de ceux du premier lit, qu'en vain elle avoit eu l'honneur d'épouser un Roi, si elle ne pouvoit obtenir que ces enfans précedassent ceux du premier mariage; qu'il sembloit que la raison vouloit que son fils

Faussetez de la Brosse contre la Reine.

qui étoit né d'un pere Roi précedât les autres qui avoient été nez lorsqu'il ne l'étoit pas. Ces faux rapports souvent réïterez & déguisez diversement, selon qu'ils voyoient l'esprit du Roi disposé, tendoient à la perdre, mais il en arriva autrement par un moyen dont la malice humaine, quelque grande qu'elle soit, ne semble pas être capable. La Brosse empoisonne Loüis l'aîné des enfans du premier lit. Une fiévre maligne accompagnée d'un dévoyement d'estomac & de furieuses convulsions, ensuite sa mort précipitée, & aprés sa mort des taches livides sur toute la peau, & l'infection des parties nobles toute visible, montroient assez la cause de son mal inopiné. Alors les espions de ce favori & ses gens à gages firent bien remarquer à tout le monde les effets du poison, & semerent peu à peu les bruits que la Reine n'avoit point aimé ce Prince, controuvant à ce sujet plusieurs discours qu'ils disoient avoir entendus d'elle, & ajoûtant quelques circonstances supposées. La Reine au contraire connoissant bien d'où cela procedoit, accusoit la Brosse, & pressoit le Roi de faire une rigoureuse perquisition sur ce crime, in-

Il empoisonne Louis enfant du premier lit.

Pour en rejetter le crime sur elle.

sistant qu'on mît à la question les personnes qui avoient approché du jeune Prince, qu'on se saisit des premiers auteurs de ce bruit, & que sans doute ils se trouveroient être complices de l'empoisonnement, si on les interrogeoit séparément dans des cachots. A quoi la Brosse opposant avec adresse ses faux témoins, renversa le crime si puissamment sur la Reine : qu'elle pensa en être accablée. Il ne tenoit pour la convaincre que de trouver quelqu'un qui dît affirmativement qu'elle l'avoit commis. Je ne fais point de doute que son ennemi n'en cherchât par tout, mais ne s'étant trouvé personne assez méchant pour assûrer qu'il l'avoit vû : le Roi demeura dans une fâcheuse perplexité d'esprit, ne sçachant sur qui décharger justement la douleur qu'il avoit conçûë de la mort de son fils. Cependant on lui rapporta qu'il y avoit une femme à Nivelle Religieuse de l'Ordre des Beguines, * qui avoit l'art de deviner & de découvrir infailliblement les choses les plus cachées, dequoi elle avoit donné une infinité de bonnes preuves, en quoi l'on peut voir la simplicité & l'ignorance du siecle. Philippe envoya vers

Le Roi ne peut découvrir la verité.

* *Cet Ordre pour les abus qui s'y glisserent a esté aboli.*

Envoye l'Evêque de Bayeux pour en consulter une Devine.

Fourbe de cet Evêque.

elle Pierre Evêque de Bayeux & Matthieu Abbé de S. Denis pour la consulter sur les auteurs de cet empoisonnement. Comme ces deux Prelats furent arrivez à Nivelle, l'Evêque cousin germain de la femme de la Brosse ayant peur que la Beguine ne revelât le secret de l'affaire, fit semblant de s'en aller à l'Eglise achever son office, & laissant l'Abbé à la maison il alla seul la trouver. Et aprés avoir apris d'elle qui étoit l'auteur du crime, peut-être le sçavoit-il aussi-bien qu'elle, il la pria de ne le point reveler à son compagnon quand il viendroit. Ainsi lors que Matthieu alla pour la consulter, elle répondit que ce n'étoit point sa coûtume de repeter deux fois la même chose, & qu'il le demandât à l'Evêque à qui elle l'avoit dit. Mais cet Abbé s'informa en vain à l'Evêque, car il ne lui en voulut rien découvrir, ni même devant le Roy; & il s'en excusa sur ce que la Beguine ne lui avoit rien voulu dire que sous le sceau de la confession, qu'il ne lui étoit pas loisible de violer. Le Roy mal satisfait de cette légation & soupçonnant quelque chose de sinistre contre la Brosse, députa derechef vers cette Deviners- Autres Députez vers la Devine.

ſe, Thibaud Evêque de Dol & Arnoul de Viſmale Chevalier du Temple, leſquels l'ayant curieuſement interrogé n'en tirerent point d'autre réponſe ſinon que la Reine étoit innocente & fidelle, & que le Roy n'ajoûtat point de foy à ſes calomniateurs. Cet oracle levant les ſoupçons contre l'innocence d'Iſabelle, accrut ceux que Philippe avoit ſur la Broſſe. En même tems arriva de Brabant le Duc Jean averti du danger où ſa ſœur étoit reduite, lequel à l'inſtant offrit le combat à quiconque la voudroit accuſer, demandant au reſte qu'on lui fît reparation d'honneur d'une ſi noire calomnie. Il ſembloit même que ſi on lui eût refuſé Juſtice, il s'alloit former un parti contre la Broſſe : car Robert d'Artois, le Duc de Bourgogne, & pluſieurs autres Princes témoignoient ouvertement leur mécontentement, ce qui obligea le Roy à écouter leurs plaintes. Outre ce parricide ils accuſoient ce favori de vol, de peculat, & de grandes trahiſons & intelligences avec les ennemis de la France, principalement avec les Rois d'Arragon & de Caſtille, auſquels il avoit promis de livrer la perſonne du Roy & ſon armée. Toutefois

Sa réponſe en faveur de la Reine.

Jean de Brabant ſon frere accuſe la Broſſe fort & ferme.

la Brosse avoit conduit ses affaires si adroitement, que l'on n'en pouvoit avoir aucunes preuves convainquantes, ensorte que venant à manquer il alloit glorieusement être absous; mais lorsqu'il pensoit être hors de danger, l'on trouva une lettre signée de sa main & scellée de son cachet, qui découvrit une partie de ses trahisons. Sur cette preuve irreprochable on lui fit son procez, & il fut condamné à estre pendu, & la Reine demeura par ce moyen victorieuse, & son innocence fut pleinement justifiée. Il n'arriva depuis à cette Princesse aucune traverse jusqu'à là mort de Philippe, laquelle lui fut trés-sensible, non seulement pour l'affection qu'elle avoit pour ce Prince, mais encore parce qu'elle se voyoit dépourvûë de tout apui, ayant à obéïr à un Roy qui n'étoit point de son sang. Ses ennuis néanmoins furent adoucis par la bonté naturelle de Philippe le Bel, qui la considerant comme sa propre mere déferoit beaucoup à ses conseils, & la retenoit auprés de sa personne avec autorité. Cette Reine passa quinze ou vingt ans en la Cour autant respectée que si elle eût encore eu son mari, aprés

Trahison de la Brosse découverte par une lettre.

Est pendu.

Reine veuve respectée du Roy son beau-fils.

lesquels lassée des embarras du grand monde, & redoutant un revers de Fortune qu'elle avoit autrefois pensé éprouver, elle se retira pour mener une vie privée, non pas toutefois oisive, mais employée aux exercices Chrêtiens, & elle a laissé des marques de sa pieté sur les terres qui lui avoient été assignées pour son doüaire en Picardie. Nous en avons une dans l'Hôpital de Noyon qu'elle réédifia & dota de nouveaux revenus. Plusieurs maisons de Cordeliers sont redevables à sa liberalité : elle avoit un Confesseur de cet Ordre, & elle l'aima tant qu'elle voulut être enterrée dans leur Eglise à Paris. Elle survêcut son mari de trente-six ans, & mourut à Paris l'an 1321. le dixiéme de Janvier, quatre jours aprés le décés de Philippe le Long. De sorte que quand elle n'auroit eu que quinze ans quand elle fut mariée, elle seroit morte à l'âge de soixante & deux ans. Elle eut trois enfans, un fils nommé Louis, qui fut Comte d'Evreux, & pere de ces Comtes d'Evreux qui furent Rois de Navarre ; Deux filles, Marguerite mariée à Edoüard le pere Roy d'Angleterre, de laquelle la vie & les avantures furent tragiques ; &

Ses fondations.

Sa mort, son âge & sa sepulture l'an 1321

Ses enfans.

Blanche accordée premierement à Jean de Namur fils aisné de Guy Comte de Flandres, & ensuite à Rodolphe Duc d'Austriche, Princesse magnanime, & qui meritoit une meilleure fin qu'elle n'eut, ayant été empoisonnée avec un de ses fils.



PAPES encore HONORE' IV. 25. mois.

VACANCE de 9. mois & demy.

NICOLAS IV. élu le 22. Fev. 1288. S. 4. ans 1. mois & demy.

VACANCE 2. ans 3. mois.

CELESTIN V. Instituteur des Celestins, élu le 5. de Juillet 1294. S. 5. mois & trois jours.

BONIFACE VIII. élu le 24. Decemb. 1294. S. 8 ans, 9. mois & 18. jours.

BENOIST XI. élu le 22 d'Oc. 1303. S. 8 mois, 17. jours.

PHILIPPE IV. ROY XLV.

Non pour avoir puni le rebelle Flamand,
Ni pour avoir dompté l'orgueil de Boniface ;
Mais par un formidable & secret Jugement,
Le Ciel flétrit mes fils, & fit perir ma race.

VACANCE onze mois. CLEM. V. élu le 5. Juin 1305. transfere le Siege en France, S. 9. ans, moins 5. semaines.



PHILIPPE IV.

SURNOMMÉ LE BEL,

ROY DE FRANCE XLV.

ET

DE NAVARRE AUSSI

par sa femme.

Agé de dix-sept ans quelques mois.

APRÉS que Philippe eut ramené en France le reste de l'armée, & rapporté les os de son pere à saint Denys, il alla se faire sacrer à Reims par les mains de l'Archevêque Pierre Barbet, le sixiéme de Janvier 1286. la Reine sa femme y fut aussi couronnée. 1286.

Guy de Dampierre avoit succedé en la Comté de Flandre aprés la mort de sa mere, & en avoit rendu l'hom-

1286. mage à Philippe le Hardy ; mais ni sa mere ni luy, faute de volonté, ou de pouvoir, n'avoient point encore fait jurer & ratifier les articles du traité de l'an 1225. passé entre Philippe Auguste & Ferrand, parce qu'en effet ils étoient fort ruineux pour les Flamands. Cette année le Roy ayant menacé Guy, s'il ne le faisoit sans delay, de ne le plus reconnoistre pour vassal & de luy déclarer la guerre, les Villes communes du païs en furent si intimidées, qu'elles promirent de se soûmettre à sa volonté.

Depuis la mort de Philippe III. Edoüard Roy d'Angleterre n'avoit obmis aucun devoir pour confirmer les traitez avec son successeur. L'année 1286. étant descendu en France par le païs de Ponthieu, il fut reçû à Amiens par plusieurs Seigneurs que le Roy envoya au devant de luy ; delà il vint à Paris où il fut magnifiquement traité, assista au Parlement qui se tint aprés Pasques, & partant de cette Ville vers les festes de la Pentecôte s'en alla par terre à Bourdeaux.

Le sujet apparent de son voyage estoit le desir qu'il avoit d'accommoder l'affaire du Roy d'Arragon, par-

ce qu'Alfonse fils aisné & successeur 1286.
de Pierre avoit épousé sa fille Alienor.
Il n'oublia pas aussi de faire encore une tentative pour avoir quelque dédommagement pour la Normandie & autres terres ausquelles son pere & luy avoient renoncé : mais il ne put rien obtenir sur l'un ni sur l'autre point. Estant de retour à Bourdeaux il reçût solemnellement les Ambassadeurs des Rois de Castille, d'Arragon & de Sicile, tous ennemis de la France ; ce qui ne donna pas peu d'ombrage à Philippe.

Cette année Alexandre III. Roy d'Escoße étant mort sans enfans, il y eut une sanglante & longue querelle pour sa succeßion entre deux Seigneurs, dont chacun se portoit pour son plus proche heritier, tous deux étans du sang d'Escoße par filles. Ils se nommoient Robert de Brus, & Jean de Bailleul. Ce dernier étoit originaire de Normandie, l'Histoire ne marque point de quelle contrée, car il y a plusieurs terres du nom de Bailleul. Ces deux competiteurs s'étant rapportez de leur different à Edoüard Roy d'Angleterre, il prononça en faveur de Bailleul, soit qu'il crût son droit meilleur, soit qu Bail-

seul se fût rendu son vassal, & qu'il eût promis de tenir la Couronne de luy, comme les Escossois le luy reprocherent.

1287. Jean de Launoy Viceroy pour Philippe en Navarre, continuoit la guerre contre les Arragonnois. Mais un Seigneur du païs nommé Jean Cordaran à qui il avoit confié le commandement des armées, ayant été battu par leurs troupes, les François consentirent des tréves entre les deux Royaumes.

Le Roy d'Angleterre travailloit serieusement à terminer le differend du Royaume d'Arragon & du Royaume de Sicile. Pour cet effet il s'aboucha avec Alfonse dans la ville d'Oloron en Bearn, & ensuite il prit la peine de faire un voyage jusqu'en Sicile, afin de traiter avec Jacques frere d'Alfonse, qui, comme nous avons dit, s'étoit emparé de cette Isle.

Sa negociation fut un peu retardée par les notables progrez que quelques Seigneurs François firent dans cette Isle-là. Mais comme les autres qui y passoient pour achever de la conquerir, eurent esté defaits & pris sur mer

par l'Admiral Lauria, ils entendirent plus volontiers à un accommodement.

Aprés cet eschec on travailla si efficacement au traité, qu'il fut conclu que Charles le Boiteux fût mis en liberté, promettant qu'il feroit en sorte vers le Comte de Valois qu'il renonceroit au Royaume d'Arragon, & vers le Pape qu'il investiroit Jacques de celuy de l'Isle de Sicile. Que s'il ne pouvoit obtenir la renonciation de Charles dans trois ans, il se remettroit volontairement dans les prisons. Que cependant il payeroit trente mille marcs d'argent pour sa rançon à Alfonse; & que pour assurance de tout cela il donneroit ses trois fils, & cinquante Gentilshommes qualifiez en ostage. Lorsqu'il fut délivré de prison, il ne se crut point obligé à tenir ce qu'il avoit promis par force: au contraire étant venu à la Cour de France, il exhorta de tout son pouvoir le Comte de Valois de ne se point desister de son droit sur le Royaume d'Arragon; & passant aprés en Italie il le fit couronner par le Pape le 29. May 1289. (c'étoit Nicolas IV.) Roy de Sicile* deçà & delà le Far. 1288.

* La Sicile deçà le Far, c'est le Royaume de Naples.

1289. Jacques d'Arragon voyant le traité rompu se jetta sur la Calabre, où la ville de Catensane s'étoit revoltée en sa faveur. Robert d'Artois y mit aussi-tôt le siege; le Roy Jacques & son Admiral Lauria accoururent au secours, & ayant été repoussez, s'en allerent investir Caïete. Ils pensoient par ce moyen-là faire diversion: mais Charles & Robert les suivirent du même pas, & les assiegerent eux-mêmes si étroitement, qu'ils les reduisirent à la faim. Alors le Sicilien eut l'adresse de faire intervenir le Legat du Pape, qui demanda une tréve de deux ans. Charles mal informé de l'extremité où estoient ses ennemis, la luy accorda un peu trop facilement; Robert en conceut tant de dépit qu'il se retira en France, & emmena toutes ses forces avec luy.

Dom Sanche Roy de Castille fort troublé chez luy par des revoltes, desiroit ardemment d'avoir la paix avec le Roy Philippe. Pour cela il vouloit luy rendre les deux fils d'Alfonse de la Cerde, & dans cette pensée il avoit essayé de les tirer d'entre les mains de l'Arragonnois qui les gardoit. Comme ce Prince les luy

eut ouvertement refusez, il traita avec Philippe, s'obligeant de donner le Royaume de Murcie à l'aîné de ces deux freres, & quelques autres terres au second. L'Arragonnois ayant appris cet accommodement, se hâta de les mettre en liberté, afin qu'ils luy demeurassent obligez, & qu'il fussent toûjours ennemis de Sanche. En effet, ils furent si mal conseillez que de ne vouloir pas tenir l'accord que Philippe leur cousin germain avoit fait pour eux, & armerent aussi-tost contre le Castillan.

Le déplaisir qu'eut Philippe d'être ainsi dédit par ces deux freres, fut adroitement ménagé par le Castillan; de sorte que ces deux Rois s'entrevinrent à Bayonne, & là ils firent un nouveau traité, par lequel Philippe, suivant les avis de quelques Conseillers interessez, abandonna entierement ses malheureux cousins, & de plus ceda & quitta à Dom Sanche tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la Couronne de Castille.

Alfir Sultan d'Egypte avoit dés l'an 1288. osté les villes de Tripoly, de Syrie, de Sidon, de Tyr, & quelques autres forteresses aux Chrestiens. Il ne 1291.

1291. *leur restoit plus du tout en ces païs-là que le port d'Acre ou Ptolemaïde, qui fit tréve avec le Sultan. Les François, les Pisans, les Genois & les Venitiens y avoient chacun leurs quartiers & leurs Magistrats : le Pape, le Roy de Chypre, le Comte de Trypoly, le Patriarche de Jerusalem & les Templiers en disputoient la souveraineté. Dans ces divisions ce n'étoit que meurtres, vols & pillages dans la Ville & aux environs.*

Avec cela ils furent si imprudens que de souffrir que quelques bandes de Croisez qui étoient arrivez de nouveau, rompissent la tréve. Le Sultan Melec-Arafe qui avoit succedé à Alfir, en demanda reparation : & comme il ne fut pas en leur pouvoir de luy livrer les infracteurs, il assiegea la Ville, & aprés quarante jours d'attaques continuelles il l'emporta d'assaut le 19. May 1291. Tout ce qui étoit dedans fut passé au fil de l'épée, à la reserve de ceux qui purent se sauver dans les vaisseaux.

✠ *Telle fut la fin des conquestes des Chrestiens en Syrie & de leurs expeditions en Terre-sainte ; car quoique depuis les Papes ayent fait encore prê-*

cher quelques Croiſades pour la recouvrer, que pluſieurs Princes & Chevaliers ſe ſoient voüez pour cette guerre, qu'on ait nommé des chefs pour la conduire, & que plus de cinquante ans durant ce fût encore la mode de faire en mourant des legs pour y entretenir certain nombre de Chevaliers: neanmoins depuis la perte d'Acre il n'y a plus paſſé de troupes, mais ſeulement des Pelerins; & cette devotion n'a plus ſervi que de pretexte de lever des decimes, que les puiſſances ſpirituelles & ſeculieres partageoient enſemble. 1291.

Il falut enfin que Charles le Boiteux, pour retirer ſes enfans & les Gentilshommes qu'il avoit baillez en oſtage, & qu'on avoit menez à Sarragoſſe, portaſt Charles Comte de Valois ſon couſin, à renoncer au Royaume d'Arragon. Moyennant quoy le Roy Alfonſe s'obligeoit d'aller avec ſes forces en Terre-ſainte, & en paſſant par la Sicile, de faire tout ſon poſſible pour induire ſon frere Jacques, uſurpateur de cette Iſle, à la reſtituer à Charles le Boiteux. Lequel cependant donna ſa fille Clemence en mariage à Charles de Valois, & pour dot

1291. les Comtez d'Anjou & du Maine.

Othelin Comte de Bourgogne prés d'être accablé par le Duc Robert, qui vouloit que la Comté relevast de sa Duché, & luy rendît hommage, se jetta à corps perdu sous la protection du Roy Philippe, luy amenant sa fille aînée nommée Jeanne, afin qu'il la mariast à quelqu'un de ses fils; & en faveur de cette alliance il luy donna dés lors sa Comté, s'en reservant seulement l'usufruit sa vie durant. Cette Jeanne fut depuis mariée à Philippe le Long fils aisné du Roy, qui alors estoit encore au berceau, & sa sœur Blanche au second, qui s'appelloit Charles le Bel.

Les usures excessives des Banquiers Italiens, suçoient toute la substance du pauvre peuple: le Roy qui avoit besoin d'argent fut bien aise de trouver ce pretexte de justice pour tirer d'eux de grandes sommes. Il les fit donc tous prendre la nuit du premier jour de May; mais comme sous ce pretexte on arresta aussi les bons marchands, & qu'on fit des taxes sur eux aussi-bien que sur ces sangsuës, cette recherche, qui de soy étoit juste & necessaire, se convertit en un brigandage

extrêmement odieux. 1291.

On tient que cette année la maisonnette que la sainte Vierge avoit habitée à Nazareth, & où l'Incarnation du Verbe luy avoit été annoncée, fut transferée par les Anges sur une petite montagne dans la Dalmatie à l'autre bord de la mer Adriatique; que de là, trois ans aprés, elle fut apportée au bord de deçà dans un bois qui appartenoit à une veuve nommée Lorete, & qu'elle fut encore remuée par deux autres fois en deux differens lieux au dernier desquels les Anges l'ont laissée. Il s'y est basti une magnifique Eglise & une mediocre Ville, & le tout garde le nom de Lorete.

L'Empereur Rodolphe acheva ses 1292. *jours dans le bourg de Germesheim proche de Spire, le dernier de Septembre, ayant regné dix-huit ans. Il jetta les fondemens de la prodigieuse grandeur de la maison d'Austriche; mais il sappa ceux de l'Empire dans l'Italie, en negligeant d'y passer, & en vendant la souveraineté à plusieurs Villes de Toscane l'an* 1286. *particulierement à celles de Luques & de Florence, qui l'acheterent de luy à prix d'argent.*

1292. *En sa place Adolphe Comte de Nassau fut élu le sixiéme de Janvier, & couronné à Francfort; brave & genereux Prince, qui eût mieux soûtenu ce titre qu'aucun de ses ancestres, s'il eût eu autant de richesses qu'il avoit de vertu.*

EMPP. encore ANDRONIC II. & ADOLFE DE NASSAU, R 6. ans & demy est tué en un combat.

La paix d'entre la France & l'Angleterre avoit duré jusques-là au grand contentement des deux nations, quand la querelle fortuite d'un marinier Anglois avec un marinier Normand sur la côte de Guyenne, où ils étoient descendus pour faire eau, les commit l'une contre l'autre; premierement à se piller de vaisseau à vaisseau, puis à s'attaquer avec des flottes entieres. Les Anglois y eurent du pire; leur Roy Edoüard demanda restitution des marchandises qu'ils avoient perduës en ces rencontres; Philippe au contraire le fit assigner pour comparoir en sa Cour de Parlement comme son vassal. Edoüard y envoya son frere Edmond; mais Philippe ne s'en contentant pas, le fit declarer contumax, & ordonner que ses terres seroient saisies.

En execution de cet Arrest l'année suivante le Connestable Raoul de

Nesle saisit plusieurs Villes de la 1293.
Guyenne, & même celle de Bourdeaux qui en étoit la capitale.

Ainsi une riote d'entre des particuliers alluma une guerre dangereuse, & qu'on peut dire avoir été trés-funeste à la France; puis qu'elle a donné lieu au renversement de ses anciennes loix & de sa liberté, à la destruction de ses plus nobles familles, & à l'établissement de diverses charges & subsides sur le peuple; dont la trop grande foule est ordinairement suivie d'un autre plus grand mal, qui sont les revoltes & les seditions. Comme il se vit cette année dans une grande émotion qui se fit à Roüen; mais qui eut la fin qu'ont de pareilles entreprises, c'est-à-dire le supplice des plus échauffez, & le bannissement ou la ruine des autres.

L'Anglois irrité de la perte de ses 1294.
places en Guyenne, sollicitoit tous les Princes contre la France, particuliérement l'Empereur Adolfe par de grandes sommes d'argent, & Guy de Dampierre Comte de Flandres, par l'espoir du mariage de son fils Prince de Galles avec Philippette fille de ce Comte. Adolfe envoya défier le Roy

1294. en paroles hautaines, mais on ne luy donna point d'autre réponse qu'une feüille de papier blanc, ou selon d'autres ces deux mots, *trop Allemand*. Il n'en put témoigner du ressentiment que par de vaines menaces, & au reste il tourna ses armes contre quelques rebelles d'Allemagne.

Quant à Guy, ayant esté attiré à Paris avec sa femme & sa fille par des lettres du Roy pleines de douceur, il fut bien étonné de s'y voir retenu prisonnier. Il est vray qu'au bout d'un an on le mit dehors luy & sa femme, mais on garda toûjours sa fille pour rompre les mesures d'un mariage trop nuisible à la France.

L'an 1294. le Cardinal Benoist Caïetan, soit par intrigues, soit par artifices, comme quelques-uns l'ont écrit, obligea le Pape Celestin V. du nom à abdiquer le Pontificat, & par les mêmes voyes il se fit élire; on le nomma Boniface VIII. Ses ancestres étoient Catalans d'origine & avoient pris le nom de Caïetan, * parce qu'ils avoient premierement demeuré à Caïete, avant que de se transplanter dans la ville d'Anagnia où il étoit né.

*Caëtan

A son advenement il s'entremit de

moyenner la paix entre les Princes 1294.
Chrestiens. Il ne la put pas procurer entre la France & l'Angleterre : mais il acheva celle d'Arragon avec la France. Le Roy Alfonse étoit mort, & Jacques son frere luy avoit succedé. Il fut dit par le traité que Charles Comte de Valois renonceroit au Royaume d'Arragon, dont il avoit esté investi par le Pape Martin IV. pourveu que l'Arragonnois repudiant Isabelle de Castille pour cause de parenté, épousast sa fille ; qu'il mît en liberté les trois fils & autres ostages de Charles le Boiteux, & qu'il rendist la Sicile & ce qu'il avoit conquis dans l'Abrusse : mais Federic son frere puîné, à qui Alfonse avoit par testament legué ce Royaume, ne laissa pas de se faire proclamer Roy par les Siciliens.

Depuis ce traité, ce qu'on appelloit le Royaume de Sicile fut démembré en deux, celuy delà le Fare retint le nom de l'Isle, & celuy de deçà fut appellé le Royaume de Naples. Ils furent rejoints ensemble l'an 1503. & sont encore aujourd'huy en une même main.

Les fils de Charles le Boiteux ayant 1295.

1295. *esté mis en liberté, l'aîné nommé Loüis entra dans l'Ordre des Freres Mineurs. L'année suivante il fut promeu par le Pape à l'Evêché de Toulouze, qu'il n'accepta pourtant qu'aprés qu'il eut fait ses vœux.*

L'Anglois avoit deux choses fort à cœur; l'une de s'assujettir le Royaume d'Escosse, & l'autre de recouvrer les Villes de Guyenne. Il croyoit avoir fort avancé la premiere, ayant obligé Jean de Bailleul à luy rendre hommage; & pour la seconde, il preparoit une puissante armée navale, & s'étoit fortifié d'amis & d'alliances. Mais Philippe allant au devant de ses desseins, induisit le Roy Jean, déja fort ébranlé par les Ecossois, qui s'indignoient de s'assujettir aux Anglois, de rompre le traité qu'il avoit fait avec Edoüard, & de s'allier avec la France. Il luy promit pour seureté de cette nouvelle liaison, de donner la fille aisnée du Comte de Valois à son fils aîné nommé Edoüard.

Au même temps il fit, à force d'argent, remuer les peuples du païs de Galles, qui par les saillies d'une liberté feroce & indomptable; se jettoient facilement aux champs. Les grands

ravages qu'ils firent cette fois dans la 1295.
Comté de Penbrox & aux environs, rompirent toutes les mesures de l'Anglois : il fut contraint d'aller en personne de ce costé-là pour arrester leurs progrez, & d'abandonner les affaires de Guyenne, jusques à ce qu'il fust venu à bout de ces vieux ennemis ; comme il fit les ayant domptez presque tous dans quatre mois.

En ces années la Principauté de Milan & Villes voisines s'affermit & se perpetua dans la famille des Viscomtes ; à quoy Othon Viscomte Archevêque de Milan ne contribua pas peu. Matthieu fils de son frere en fut créé le premier Duc *cette année 1295. & prit l'Investiture de l'Empereur Adolfe qui luy donna aussi le Vicariat de l'Empire dans la Lombardie.*

Dans Pistoye Ville de Toscane alors assez puissante il arriva que la riche & nombreuse famille des Cancellari se partagea en deux factions, l'une des Noirs, l'autre des Blancs ; la premiere se joignit avec les Guelfes, la seconde avec les Gibelins. Cette fureur s'épandit dans toute l'Italie & causa une infinité de seditions & de meurtres.

Le Pape Boniface estoit docte & ha-

bile, mais fier, hautain, imperieux & entreprenant. Il croyoit que tous les Princes de la terre dûssent ployer sous ses commandemens; mais il trouva en teste un Philippe Roy de France, jeune Prince, d'un naturel peu scrupuleux, encore moins endurant, plus puissant que pas un de ses predecesseurs, & qui avoit un conseil de gens hardis & impetueux. Tellement que ce Pape qui suivoit ardemment la visée qu'il avoit d'obliger tous les Rois à la guerre sainte, luy ayant envoyé dire à luy & à l'Anglois, qu'ils eussent à faire tréves sur peine d'excommunication, il répondit qu'il ne prenoit la loy de personne pour le gouvernement de son Royaume, & que le Pape en cela n'avoit droit que d'exhortation & non pas de commandement. Ce fut le premier sujet d'inimitié entre ces deux grandes puissances.

1296. Il y en eut presque en même-temps deux autres; l'un que Boniface receut les plaintes du Comte de Flandres qui avoit imploré sa justice, sur ce que Philippe refusoit de luy rendre sa fille; l'autre qu'il érigea l'Abbaye de S. Antonin de Pamiez en Evêché, & en pourveut celuy qui en étoit Abbé.

Remarquez en passant que cette Ville s'appelloit autrefois Fredclas.

Le Roy Philippe fut choqué de cette erection, & plus encore du choix de l'Evêque (il se nommoit Bernard Saisset) parce qu'il le croyoit homme factieux & trop devoüé à Boniface. Aussi il ne luy permit pas de prendre possession de cette nouvelle Eglise, & il falut que Loüis Evêque de Toulouze l'administrast deux ans durant.

La guerre s'étoit toûjours faite en 1295. Guyenne depuis l'an 1293. par le Com- & 96. te de Valois & le Connestable de Nesle, & puis par Robert Comte d'Artois. Les Anglois y avoient pour chefs Jean Comte de Richemond, & Edmond frere de leur Roy. Que serviroit de marquer en détail les prises de plusieurs petites villes & les diverses rencontres ? Les François disent qu'ils remporterent deux victoires signalées, dont l'une fut gagnée par le Comte de Valois, & l'autre par le Comte d'Artois. Il est certain qu'Edmond ayant esté battu par le premier auprés de Bayonne, fut contraint de se retirer dans cette ville-là, où il mourut ; & que le Comte de Lincoln qui commanda les troupes Angloises

aprés luy, ayant perdu beaucoup de ses gens devant la ville de Dacs, n'osa attendre Robert d'Artois, & se retira.

1297. Cependant il se formoit une tres-dangereuse tempête contre la France, s'étant fait une grande ligue à Cambray, à la poursuite de l'Anglois où ce Roy étoit entré avec le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers, de Luxembourg, de Gueldres & de Bar, Albert Duc d'Austriche, l'Empereur Adolfe, & le Flamand luy même. Tous ces Princes envoyerent separément des cartels de deffy au Roy Philippe; mais pas-un ne le fascha si fort que celuy du Comte de Flandres, parce qu'il étoit son vassal.

Le Comte de Bar commença l'attaque, en ravageant la Champagne; mais il se retira si-tôt qu'il apprit que Gautier de Crecy, Lieutenant de l'armée du Roy, brûloit & ravageoit son païs. Peu aprés, la Reine s'étant avancée de ce côté-là pour deffendre sa Comté de Champagne, il fut si lâche que de se rendre à elle sans se deffendre. On l'envoya prisonnier à Paris, d'où il ne put sortir qu'à de

rudes conditions : car il rendit hommage au Roy de sa Comté, qu'il avoit toûjours prétendu tenir en Franc-alleu : & de plus il fut condamné par Arrest du Parlement d'aller porter les armes en Terre-sainte jusqu'à ce que le Roy le rappellast. 1297.

Quant à Florent Comte de Hollande, il fut tué par un Gentilhomme, dont il avoit deshonoré la femme. Son fils nommé Jean mourut peu aprés luy, pour avoir mangé quelque mauvais morceau. Jean d'Avesnes Comte de Hainault, leur cousin & plus proche parent, herita de la Hollande & de la Frise.

Le plus grand faix de la guerre tomba sur la Flandre; le Roy Philippe entra dans le païs avec une grande armée, à laquelle la Reine joignit ses troupes aprés avoir domté le Comte de Bar. Il prit Lille aprés un siege de trois mois; & Courtray & Doüay sans beaucoup de peine ; tandis que d'un autre côté Robert Comte d'Artois gagnoit la bataille de Furnes, où le Comte de Juliers fut si mal mené, qu'il mourut de ses blessures.

Adolfe retenu en Allemagne par les affaires que les François luy suscite-

1297. rent, ou par l'argent que le Roy Philippe luy donnoit sous main ; ne mena point au Flamand le secours qu'il avoit tant attendu. On trouva aussi moyen, à force d'argent, de débaucher de ce party-là Albert Duc d'Austriche, qui emmena avec luy le Duc de Brabant ; & les Comtes de Luxembourg, de Gueldres & de Beaumont. Pour l'Anglois, qui étoit là en personne, & avoit son armée navale à Dam, & ses troupes dans les villes de terre, il donna plus d'incommodité que d'assistance au Flamand. Joint que les plus grandes villes de la Flandre, comme Gand & Bruges, n'avoient point été d'avis de cette guerre, & que même il y avoit une faction declarée pour les François, qui se faisoit nommer les PORTE-LYS.

L'Anglois s'étant donc retiré à Gand avec le Comte de Flandres aprés la bataille de Furnes, ne trouva point d'autre moyen de charmer les armes des François en ce païs-là, que par une tréve. L'intercession du Comte de Savoye, & de Charles Roy de Sicile, la leur obtint avec beaucoup de peine, depuis le 10. d'Octobre jusqu'au jour des Rois, pour la Guyen-

ne, & jusqu'à la saint André seulement pour la Flandre.

Edoüard sceut employer ce temps-là fort utilement : car ayant repassé la mer, il alla attaquer les Escossois qui avoient secoüé le joug ; & non seulement contraignit leur Roy Jean de Bailleul & ses Barons de luy rendre hommage une seconde fois, dont il fut dressé une chartre en langue Françoise ; & de renoncer à l'alliance de France : mais encore le detint prisonnier avec quelques uns de ses Seigneurs, & l'enferma dans la Tour de Londres, resolu de ne le point relâcher qu'il n'eust terminé tous ses differends avec les François.

La tréve expirée, il fit quelques préparatifs pour revenir en Guyenne au mois de Mars de l'année 1298. neanmoins comme l'un & l'autre des deux Rois avoit une partie de ce qu'il desiroit ; sçavoir, celuy de France trois bonnes villes en Flandres, & celuy d'Angleterre le Royaume d'Escosse ; il ne fut pas difficile à leurs Ambassadeurs, qui s'assemblerent pour cela à Montreüil sur la mer, de prolonger la tréve jusqu'à la fin de l'année. 1298.

1298. Il fut dit que les alliez des deux Rois y seroient compris, par consequent Jean de Bailleul; mais on ne put jamais obtenir sa délivrance: Et que toutes les places conquises en Flandres demeureroient à Philippe durant ce temps-là. L'Anglois néanmoins s'obligea par serment envers le Flamand, de ne point faire de paix qu'elles ne luy fussent renduës; mais cependant il accorda son mariage avec Marguerite sœur de Philippe; & celuy de son fils Edoüard avec Isabelle fille de ce Roy, qui luy rendit les villes de la Guyenne.

L'argent qu'Adolfe avoit receu à toutes mains du François & de l'Anglois, fut cause de sa perte; & au contraire celuy qu'Albert en avoit pris pour même fin, servit à élever sa fortune. Car ce dernier en ayant employé une partie à corrompre les Princes d'Allemagne, qui étoient fâchez qu'Adolfe ne leur eût fait aucune part du sien; il arriva que dans une Assemblée qu'ils firent à Prague pour le couronnement du Roy Venceslas, ils se laisserent persuader que le Pape consentoit à la déposition d'Adolfe, comme étant inutile à l'Empire:

pire : & en effet la cabale se trouva si forte, qu'ils le déposerent, & élurent Albert Duc d'Austriche. Les deux competiteurs en vinrent aux mains prés de Spire le deuxiéme de Juillet; Adolfe combattant vaillamment, mais trahi, ou tout au moins delaissé par les siens, y perdit la vie.

L'élection d'Albert étoit illegitime ; il falut que pour la rectifier, il la remist, au moins en apparence, entre les mains des Electeurs qui l'élurent une seconde fois dans toutes les formes le 27. du même mois. Mais le Pape refusoit constamment de l'approuver, & destinoit cette couronne à Charles Comte de Valois, pour lequel il avoit une estime particuliere.

Il sembloit qu'il voulust adoucir les aigreurs du Roy Philippe : car l'année précedente il avoit canonisé S. Louis son ayeul ; & il interpreta fort favorablement la Bulle par laquelle il avoit deffendu aux Ecclesiastiques de payer aucunes decimes ni contributions aux Princes. Philippe croyant qu'il l'avoit faite exprés pour le choquer, s'en étoit fort offensé : on avoit écrit plusieurs lettres sur ce sujet de part & d'autre, & les choses avoient pensé en venir à

1298.

EMPP. toûjours ANDR. & ALBERT élu le 2. Juillet, R. 10 ans.

l'extremité. Toutefois Boniface, sur les instances de quelques Prelats François, s'étoit porté à la raison, declarant qu'il n'entendoit point empêcher les contributions volontaires, pourveu qu'elles se fissent sans exaction. Il ajoûta qu'elles se pourroient lever sans permission du Pape dans les besoins de l'Etat; & même que dans les necessitez urgentes on y pourroit contraindre par l'autorité Apostolique spirituellement & temporellement.

1299. Mais comme les esprits étoient déja ulcerez de part & d'autre, la playe se renouvella peu de temps aprés. Boniface avoit esté choisi arbitre des differends qu'avoit le Roy avec l'Anglois & le Flamand: aprés qu'il eut entendu leurs Députez, il donna une sentence arbitrale, qui ordonnoit que la fille du Flamand seroit mise en liberté, & ses villes restituées; & comme s'il eût esté Juge souverain, il la fit prononcer publiquement dans son Consistoire. Ce qui blessa tellement le Roy & son Conseil, qu'ayant esté apportée à Paris par le Deputé Anglois, le Comte d'Artois, homme de boutade, l'arracha de ses mains, la déchira & la jetta au feu.

La Reine de son côté ayant conceu une haine mortelle pour le Flamand, employoit tout son pouvoir à irriter la colere du Roy contre luy. De sorte que la tréve expirée, le Comte de Valois eut ordre d'entrer en Flandres, & de le pousser à bout. 1299.

Il le poursuivit si vivement, qu'ayant pris Dam & Dixmude sur luy, il l'assiegea dans Gand avec toute sa famille. Ce Prince infortuné destitué de tout secours, & abandonné de ses Sujets mêmes, fut conseillé de se remettre entre ses mains avec ses deux fils. Le Comte de Valois luy promit de bonne foy qu'il le meneroit à Paris pour traiter luy-même avec le Roy; & l'asseura que si dans un an il ne pouvoit obtenir la paix, on le remettroit en liberté, & au même endroit où on l'avoit pris. Mais le Roy ne voulut avoir aucun égard à ce que son oncle avoit juré, il retint le Flamand & deux de ses fils, & les separa en diverses prisons.

Le Comte de Valois se piquant de ce qu'on violoit la foy qu'il avoit donnée au Flamand, ou par quelque autre motif d'ambition, sortit hors du Royaume, & passa en Italie, où le Pape l'appelloit instamment depuis trois

1299. ans. Il y épousa Catherine fille & heritiere de Baudoüin dernier Empereur de Constantinople ; & le Pape luy donna cet Empire, & le fit son Vicaire ou Lieutenant par toutes les terres de l'Eglise, esperant, par son moyen, de conduire la grande entreprise de la guerre sainte qu'il rouloit toûjours dans sa tête.

Pour la troisiéme fois la tréve fut prolongée entre les deux Rois ; en vertu dequoy les prisonniers furent mis en liberté de part & d'autre, & particulierement Jean de Bailleul Roy d'Escosse. Il fut mené en Normandie, & laissé à la garde de quelques Evêques qui s'en voulurent bien charger.

L'Empereur Albert ne pouvoit obtenir sa confirmation de Boniface ; & Philippe craignoit les audacieuses entreprises de ce Pape : pour cette cause, l'un & l'autre de ces Princes voulant empêcher qu'il ne se servist de leurs divisions pour les ruiner, s'aboucherent ensemble à Vaucouleurs. Dans cette entrevuë ils renouvellerent les anciennes confederations de l'Empire avec la France ; & pour s'unir plus étroitement, ils traiterent le mariage

de Rodolfe fils d'Albert avec Blanche fille de Philippe. Il ne fut accompli que l'année suivante.

A la premiere année du quatorziéme siecle de l'Ere Chrestienne, le Pape publia une Indulgence generale ou relaxation des peines canoniques deuës aux pechez, pour tous ceux qui confessez & penitens, visiteroient l'Eglise de saint Pierre & saint Paul à Rome durant un certain nombre de jours. Depuis, Clement VI. la reduisit à cinquante ans, & l'appella Jubilé. Urbain VI. à trente-trois, & l'envoya par toute la Chrestienté. 1300.

Les ennemis de Boniface luy ont reproché qu'en cette ceremonie il parut tantost en habits Pontificaux. tantôt en habits Imperiaux, faisant porter deux glaives devant luy pour marquer sa double puissance spirituelle & temporelle. Il l'avoit en effet, mais la derniere seulement sur ses terres. Toutefois il ne l'entendoit pas de la sorte; comme ses actions & le sixiéme livre des Decretales, où il avance hardiment qu'il n'y a qu'une seule puissance, qui est l'Ecclesiastique, ne le monstrent que trop.

Cette institution du Jubilé semble ti-

1300. *rer son origine des Jeux seculaires. Les anciens Romains les celebroient de cent ans en cent ans; le Paganisme ayant esté aboli, les peuples ne perdirent pas la Coustume de venir de tous costez à Rome la premiere année de chaque siecle; mais sanctifiant cette profane solemnité, ils faisoient leurs devotions sur le tombeau des Princes des Apostres.*

Plusieurs mettent en cette année le commencement de la redoutable Maison des Othomans, & disent que les Turcs ayant conquis beaucoup de païs sur les Grecs dans l'Asie, les diviserent en sept Principautez, dont la Province de Bithynie écheut par sort à Osman ou Othoman, fils d'Ortogules qui estoit en grande reputation de probité & de valeur parmy les siens. Ses successeurs ont devoré non seulement les autres six Principautez, mais de plus l'Empire de Grece, le Royaume d'Egypte; & pris tant de terres sur les Princes Chrétiens, qu'il est à craindre qu'à la fin ils n'engloutissent l'Empire d'Occident.

Boniface étoit aheurté à l'expedition de la Terre-sainte, & se persuadoit, à l'exemple de ses prédecesseurs, avoir droit d'y obliger tous les Prin-

ces Chrestiens. Il envoya donc Bernard Saisset, Evêque de Pamiez, vers Philippe, avec charge de l'exhorter à ce voyage, & de le semondre aussi de tenir parole au Comte de Flandres en mettant sa fille en liberté. Il s'acquitta de sa charge en termes si hautains, & d'ailleurs on fit croire au Roy qu'il tenoit en plusieurs rencontres des discours si injurieux contre sa personne, & si factieux contre le repos de son Estat, qu'il donna ordre de l'arrester prisonnier.

Il étoit d'ailleurs fort échauffé par les mauvais, & peut-être faux rapports de Guillaume de Nogaret: car il luy faisoit entendre que lorsqu'il avoit été envoyé Ambassadeur vers le Pape pour luy donner part de son alliance avec l'Empereur Albert, il avoit reconnu qu'il étoit fort mal disposé envers luy, qu'il avoit de mauvais desseins, & qu'il menoit une vie scandaleuse & tres-indigne d'un successeur des Apôtres.

De son côté Boniface dépêcha l'Archidiacre de Narbonne luy commander de mettre l'Evêque de Pamiez en liberté; & luy signifier une bulle qui portoit que le Roy étoit sous sa cor- 1301.

1301. rection pour les pechez qu'il commettoit dans l'administration du temporel, aussi bien que pour les autres: que la collation des Benefices ne luy appartenoit point, & que la Regale étoit une usurpation. Par une autre Bulle il suspendit tous les privileges accordez par ses prédecesseurs au Roy, à ceux de sa maison, & à son Conseil: & par une troisiéme il ordonna à tous les Prelats du Royaume de se rendre à Rome pour remedier aux desordres de Philippe, & aux entreprises qu'il faisoit sur l'Estat Ecclesiastique.

Le Roy, à l'instance du Clergé, remit l'Evêque de Pamiez entre les mains de l'Archevêque de Narbonne son Metropolitain: mais il deffendit aux Prelats la sortie hors du Royaume, & à tous ses sujets le transport de l'or & de l'argent. Et pour le point qu'il croyoit blesser sa souveraineté, il trouva bon de s'appuyer de l'autorité de tous les Estats de son Royaume pour la soûtenir. Les ayant donc assemblez dans Nostre-Dame le 10. Avril de l'an 1301. ils declarerent qu'ils ne connoissoient autre Superieur au temporel que luy. Le Clergé écrivit

écrivit au Pape en cette conformité, 1301.
comme la Noblesse & le tiers Estat aux Cardinaux, qui dans leur réponse asseurerent que ce n'avoit jamais esté l'intention du Pape de s'attribuer cette superiorité.

Pendant ces querelles il parut une prodigieuse comete au ciel. Elle commença de se monstrer pendant l'Automne vers les parties Occidentales, & dans le signe du Scorpion, lançant ses rayons quelquefois du côté de l'Orient, & quelquefois du côté de l'Occident. Elle fut veuë seulement un mois.

Le Comte d'Artois, Nogaret, Pierre Flote Chancelier du Roy, & les Colonnes que Boniface avoit dépoüillez, proscrits & emprisonnez, envenimoient les choses de plus en plus. Plusieurs neânmoins se scandalisoient qu'on s'aheurtât si fort contre le Pere commun des Chrestiens; ainsi il fut trouvé bon de soûtenir que Boniface ne l'estoit pas, & qu'en sa personne on ne choquoit point le Vicaire de JESUS-CHRIST, mais un méchant homme qui s'étoit intrus dans la Papauté.

Le Roy étant donc au Louvre, Nogaret, en presence de plusieurs

1301. Princes du Sang & Evêques, presenta une requête le douziéme jour de Mars, l'accusant d'heresie, de simonie, de magie, & autres crimes énormes; & demandant l'assistance du Roy, à ce qu'il fût assemblé un Concile general pour delivrer l'Eglise de cette oppression.

Le Pape avoit dépesché en France un Cardinal nommé Jean le Moine, natif du Diocese d'Amiens, habile homme & fort sçavant, sous pretexte de negocier quelque accommodement avec le Roy, mais en effet pour sonder les dispositions du Clergé en sa faveur. Ne les trouvant pas telles qu'il desiroit; & se voyant entouré de gens qui l'observoient, il se retira promptement. Mais Boniface mal satisfait des réponses que le Roy fit à ses propositions, envoya une autre bulle qui le declaroit excommunié, pour avoit empesché les Prelats d'aller à Rome, leur deffendoit de l'admettre aux Sacremens ni à la Messe, leur commandoit de se rendre à Rome dans trois mois, & en ajournoit nommément quelques-uns, sur peine de déposition.

1302. *Durant ces contrastes, Charles Comte de Valois étoit passé en Sicile avec*

une puißante armée à deßein de la reduire sous l'obeïßance de Charles le Boiteux son neveu. Il y fit si peu de progrés, qu'il trouva meilleur de negocier la paix entre les deux parties. Et en effet il y reüssit mieux qu'à la guerre. Les conditions du Traité furent, que Federic épouseroit Eleonor fille du Boiteux, pour la dot de laquelle la Sicile luy demeureroit sous le titre de Royaume de Trinacrie: mais que s'il n'avoit point d'enfans d'elle, cette Isle retourneroit au Boiteux ou à ses heritiers, en payant par eux cent mille onces d'or. 1302.

Avant son expedition en Sicile, il avoit esté envoyé par le Pape à Florence, pour calmer les factions dont cette Republique étoit horriblement tourmentée. Durant cinq mois qu'il y demeura, ses soins & son autorité ne purent empescher que les Guelfes & Noirs ne proscrivißent les Blancs, qui la plus part étoient Gibelins; & ne ruinassent leurs maisons. Dante Aligeri, l'un des plus rares esprits de son temps, qui étoit de la faction des Blancs, quoique d'ailleurs il fût Guelfe, se trouva du nombre des bannis, & ne put jamais se faire rappeller. Il s'en prit au

1302. *Comte de Valois, qui n'avoit pas empesché cette injure; & essaya de s'en venger sur toute la Maison de France, par un cruel trait de plume, qui sans doute auroit fait impression dans la posterité, si elle n'avoit des preuves plus claires que le soleil, qui dissipent cette calomnie.*

Il y a des Auteurs qui rapportent à cette année 1302. l'invention de la Boussole ou aiguille mariniere, par un certain Flavio natif de Melfe; toutefois on en trouve des connoissances dans quelques Auteurs bien avant ce temps-là; de sorte qu'on ne peut tout au plus donner à ce Flavio que la gloire de l'avoir mise en une plus grande perfection.

Cette même année 1302. la Flandre se revolta & se perdit pour les François. Ces peuples irreconciliables ennemis de l'injustice & de l'oppression, ne purent souffrir les violences & les imposts dont leur jeune Gouverneur Jacques de Chastillon les vexoit par les méchans conseils de Pierre Flote, homme violent & avare; aussi étoit-il borgne. Ils appellerent donc pour leur chef Guillaume fils du Comte de Juliers & d'une fille

du Comte Guy ; duquel aussi les fils 1302.
puisnez, & ceux de Jean son frere, accoururent dans la Comté d'Alost pour appuyer ce soûlevement.

Le feu commença à Malan, & s'alluma plus fort dans Bruges. La garnison Françoise y ayant esté massacrée, les villes de Furnes, Berghes, Bourbourg, Cassel, suivirent ce mouvement ; & Guy Comte de Namur, l'un des fils du Flamand, mit le siege devant la Citadelle de Courtray.

Le Roy leva une grande armée pour chastier les rebelles, & en donna la conduite à Robert d'Artois. Ce Prince marcha pour secourir Courtray avec dix mille chevaux & quarante mille hommes de pied. Les Flamands, quoiqu'ils fussent mal armez, & qu'il n'eussent ni Noblesse ni cavalerie, oserent l'attendre de pied ferme, se postant sur l'autre bord d'un canal : la cavalerie Françoise qui ne l'appercevoit point, courant les charger sans reconnoistre, se précipita dans ce gouffre de bourbe, & s'y enfonça presque toute. Aprés cela les Flamands se faisant un pont des corps des hommes & des chevaux, allerent attaquer leur infanterie sur l'autre

1302. bord, la défirent entierement,] & remporterent une pleine victoire. Il y perit plus de vingt-mille François, du nombre desquels étoient Robert d'Artois, plus de vingt grands Seigneurs avec luy, Pierre Flote, l'une des principales causes des maux de la France. Ce malheur arriva le neuviéme de Juin.

Pour se venger d'un si sanglant affront, le Roy luy-même se mit aux champs avec plus de cent mille hommes: mais l'asseurance des Flamands, & l'avis que luy donna sa sœur Reine d'Angleterre, que s'il hazardoit une bataille, il seroit trahi par les siens, l'empêcherent d'aller plus avant que Doüay; joint que les pluyes de l'Automne rendoient la marche tres-difficile.

Cette guerre, fort fâcheuse d'elle-
1303. même, l'eust esté bien d'avantage, si l'Anglois s'en fût mêlé, comme il le devoit aprés y avoir engagé les Flamands. Son alliance leur fut assez inutile, mais leur embarras servit fort à ses affaires: car aprés avoir prolongé la tréve trois ou quatre fois avec les François, il la convertit enfin en une paix avantageuse pour luy. Elle

fut concluë à Paris le 20. de May 1303.
1303. Le traité portoit que Philippe luy rendroit tout ce qu'il avoit pris de la Guyenne, & luy donneroit des lettres d'investiture de cette Duché. Reciproquement Jean de Bailleul fut mis en liberté ; mais les Escossois le mépriserent comme un homme de peu de valeur, qui avoit deux fois ployé les genoux devant le Roy d'Angletere, & ne le reconnurent plus pour leur Prince legitime ; si bien qu'il demeura en France, où il acheva ses jours en homme privé. On ne marque point quel fut le sort de son fils Edoüard. Du reste, quoique les Anglois eussent entierement subjugué l'Escosse, il arriva neanmoins à quelques années de là que Robert fils de Robert Brus, releva ce Royaume qui sembloit éteint, & l'affranchit du joug de l'Angleterre.

Le courage des Flamands étant indomptable, leur vieux Comte qui s'ennuyoit de sa prison, obtint une tréve par le moyen d'Amé Comte de Savoye: pendant laquelle on luy permit, laissant ses fils en ôtage, d'aller vers les villes de Flandres, pour essayer de les reduire à la volonté du Roy.

1303. La même année le Roy ayant avis qu'il se couvoit de dangereuses factions en Languedoc & en Guyenne, fit un voyage en ces Provinces, où il visita & caressa fort les Villes & la Noblesse. Au retour, Guy de Lusignan Comte d'Angoulesme & Seigneur de Cognac n'ayant point d'enfans, luy resigna ses terres, au grand prejudice de trois sœurs qu'il avoit. Le Roy, pour les dédommager en quelque façon, leur donna je ne sçay quels autres petits fiefs dans l'Angoulmois.

Vers ce temps-là la Reine Jeanne sa femme heritiere de Navarre, Champagne & Brie, bâtit & fonda dans l'Université de Paris ce fameux College qui porte le nom de Navarre, & qui a été jusqu'à cette heure le berceau de la plus illustre Noblesse Françoise. Elle mourut sur la fin de la même année.

1304. Le Comte Guy n'ayant pû rien gagner sur les Flamands, le Roy resolut de les faire ployer par force. Il assembla la plus grande armée qu'on eût veu de long-temps, & se mit à la teste. Il y avoit des François, des Allemands, des Espagnols, des Italiens, & même un grand nombre de Juifs. En même

temps il en avoit aussi une sur mer, qui étoit commandée par ce fameux Roger de Lauria. Celle-cy gagna une sanglante bataille contre Philippe, l'un des fils du Flamand qui assiegeoit Ziriczée sur Jean Comte de Haynaut & de Hollande, à qui, par ce moyen, la Zelande demeura. Le Roy, peu aprés, en remporta une autre par terre à Monts en Puelle, entre l'Isle & Doüay, le 18. d'Aoust 1304. mais sa personne y courut une tres-grande risque: ces feroces rebelles, pour avoir leur revanche de ce qu'il les avoit battus le matin dans leurs retranchemens, en sortirent sur le soir, & percerent de furie jusqu'à son pavillon; mais enfin il fut tué plus de 25000. hommes des leurs. 1304.

Pour tous ces eschecs ils ne se rebuterent point: mais ayant fermé les boutiques de leurs villes, & mis sur pied soixante mille combattans, ils se presenterent devant l'Isle qu'il tenoit assiegée, demandant la paix ou la bataille. Cette furieuse resolution leur obtint la paix. Les conditions furent qu'ils jouïroient de leur liberté, biens, privileges & forteresses: que le Comté seroit remis en sa Comté, hormis aux terres de deçà la rivie-

1304. re de Lis, lesquelles demeureroient au Roy, comme aussi les villes de l'Isle & Doüay, jusqu'à ce que le Comte fust entierement d'accord avec luy, & que les Flamands eussent payé la somme de 800000. livres.

Les prisonniers mis en liberté, le Comte Guy alla visiter son païs & ses enfans. A quelques mois de là, estant revenu à Compiegne de bonne foy, comme il l'avoit promis, pour achever le traité, il y mourut peu de jours aprés, âgé de 80. ans. Son fils aîné nommé Robert de Bethune luy succeda en sa Comté.

L'année precedente, avant que de faire cette expedition, le Roy Philippe avoit pensé à se prémunir contre les bulles de Boniface; & pour ce sujet il avoit convoqué une seconde Assemblée generale de ses Sujets à Paris. Les Comtes Guy de saint Pol, Jean de Dreux & Guillaume du Plessis Seigneur de Vezenobre, y accuserent le Pape d'heresie, & de plusieurs cas si horribles, qu'un Chrétien ne peut pas les nommer, bien loin de les croire. Duplessis offrit de le poursuivre pardevant le Concile, adherant à l'appel interjetté cy-devant par Nogaret, &

se mettant sous la protection du Concile & des Apostres S. Pierre & S. Paul. Le Roy promit de procurer la convocation du Concile ; & en cas que Boniface vinst à proceder contre luy, forma son appel comme avoit fait Duplessis. 1304.

De plus, craignant que ses peuples trop foulez d'imposts, & mal contens du gouvernement de ses Ministres, ne vinssent à luy manquer au besoin, il trouva à propos, pour prévenir tous les rémuëmens & factions qui se pourroient faire en faveur de ce grand nom de Pape, de tirer des lettres de toutes les Provinces, Villes, Corps, Communautez, Eglises, Maisons Religieuses, Prelats & Seigneurs de son Royaume ; par lesquelles ils approuvoient sa resolution, & se joignoient à luy.

Durant ces procedures, Nogaret étoit allé en Italie afin de se saisir de la personne de Boniface, sous pretexte de l'amener de gré ou de force au Concile. Le Pape s'étoit retiré dans Anagnia, ville de sa naissance, où il se croyoit plus en seureté qu'à Rome ; & là il devoit, le jour de la Nativité de Nôtre-Dame, publier une bulle,

1304. par laquelle il excommunioit le Roi, dispensoit ses Sujets de son obeïssance, & donnoit son Royaume au premier occupant. Il l'avoit déja offert à l'Empereur Albert, & pour l'y engager, avoit confirmé son élection.

Mais la veille, Nogaret qui se tenoit caché en un Château là-auprés, se faisant assister de quelques Gentilshommes du païs, Gibellins de faction, & d'ailleurs ennemis de Boniface; de Sciarra Colonne, & de 200. chevaux de troupes qne Charles de Valois avoit laissées en Toscane, entra dans Anagnia, dont il avoit gagné le peuple; & ayant forcé son palais, se saisit de lui. Ce qui ne se fit pas sans des outrages de paroles & de fait contre sa personne, & sans que ses tresors, qui estoient immenses, & les maisons de trois ou quatre Cardinaux, ne fussent pillées. [Quelques Auteurs ont écrit que Sciarra lui donna un soufflet, & que lui voyant Nogaret, lui reprocha courageusement que son pere avoit été brûlé comme heretique Patarin.]

Le quatriéme jour le peuple d'Anagnia se repentant de sa lâcheté, chassa les François & leurs troupes de la ville. Le Pape étant ainsi en liberté, se

retira dans Rome ; mais là cet esprit 1304.
superbe, outré de l'affront qu'il avoit souffert, fut attaqué d'une fievre chaude, dont il mourut le 12. jour d'Octobre 1303.

Nicolas Cardinal d'Ostie, de l'Ordre des Freres Prescheurs, fut élû par les Cardinaux le 22. d'Octobre; il s'appella Benoist XI. Celui-là intimidé par le malheur de son prédecesseur, traita les choses plus doucement. Il receut honorablement les Ambassadeurs du Roi, sans vouloir pourtant admettre à l'audience Nogaret qui en étoit un ; & envoya trois bulles qui annulloient toutes celles de Boniface, & remettoient toutes choses en pareil état qu'auparavant. Il revoqua même les condamnations contre les Colonnes, hormis qu'il ne retablit pas dans la dignité de Cardinal les deux qui en avoient été dégradez, mais il procede rigoureusement contre Nogaret & tous ceux qui avoient assisté à la capture de Boniface, & au vol des tresors de l'Eglise.

Il mourut le neuvieme mois de son Pontificat, le septiéme jour de Juillet de l'an 1304. Les deux factions des Cardinaux, dont les uns étoient Fran-

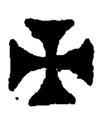
1304 çois, les autres Italiens & amis du Pape, furent prés d'onze mois dans le Conclave à Perouse, avant que de se pouvoir accorder ; à la fin les Italiens en nommerent un François, c'estoit Bertrand Got* Archevêque de Bourdeaux, qu'ils sçavoient être fort ennemis du Roi, & d'ailleurs sujet de l'Anglois. Les François avant que d'y consentir, en donnerent promptement avis au Roi, qui estoit pour lors en Poitou. L'ayant donc mandé secretement, & s'estant abouché avec lui en un bois prés de S. Jean d'Angely, il lui déclara qu'il estoit en son pouvoir de le faire Pape, moyennant six choses qu'il desiroit de lui ; dont il lui en dit cinq, & reserva de lui déclarer la sixiéme en temps & lieu. L'Archevêque ambitieux & vain, se jetta à genoux devant lui, & promit tout pour acheter cette suprême puissance. Par ce moyen il fut élû estant absent le cinquiéme jour de Juin de l'an 1305.

* Ou de Got, de Geut Agatis. Il étoit fils de Beraud Seigneur de Vilandrand prés de Bordeaux

1305. Au lieu d'aller en Italie, comme les Cardinaux l'en supplioient, il les manda à Lyon pour assister à son couronnement qui s'y fit le quatorziéme de Novembre. Le Roi, son frere Charles, grand nombre de Princes, de Sei-

gneurs, & une infinité de peuple se trouverent à cette ceremonie. Le Roi ayant durant quelque pas tenu les renes de la mule du Pape, laissa aprés faire cet office à son frere Charles, & à Jean Duc de Bretagne, pour se mettre à cheval & marcher à côté du saint Pere. Durant la marche une vieille muraille trop chargée de monde s'écroula, & par sa chûte accabla le Duc de Bretagne & un frere du Pape, blessa Charles grievement, le Roi assez legerement, & abbatit la Tiare de dessus la teste du saint Pere. Presage des malheurs que la translation du saint Siege en France devoit causer à ce Royaume, à toute la Chrétienté, & à la Papauté même; car par ce moyen elle se soûmettoit à la discretion de la puissance seculiere. 1305.

Au partir de Lyon, le Pape retourna à Bourdeaux où il sejourna tout l'an 1306. Il passa l'année suivante à Poitiers. Puis l'an 1308. afin de s'exempter des importunitez de la Cour de France, il porta son Siege dans la ville d'Avignon, qui estoit à Charles Roi de Sicile son vassal. 1306. & suiv.



Le sejour de la Cour Romaine en France y a introduit ou fort augmenté

trois grands desordres, la simonie fille du luxe & de l'impieté, la chicanne exercice de gratte-papiers & de gens oiseux, tels qu'estoient une infinité de clercs faineans qui suivoient cette Cour, & un autre execrable déreglement à qui la nature ne sçauroit donner de nom.

1306. Pour satisfaire à ses promesses, Clement continua l'absolution que Benoît avoit donnée au Roy, restablit les Colonnes dans le Cardinalat, fit une promotion de dix autres Cardinaux, dont il y en avoit neuf François, & expliqua ou revoqua toutes les bulles de Boniface qui blessoient l'autorité du Roy.

1307. Nogaret & les autres gens du conseil du Roy, par le desespoir où ils étoient de pouvoir jamais obtenir leur absolution, poursuivoient avec grand chaleur l'accusation contre Boniface; & le Roy pressoit Clement de condamner sa memoire & de faire brûler son corps, ne croyant pas se pouvoir autrement décharger de ses censures & de ses reproches. Mais Clement pour éluder cette poursuite, en remit la décision à un Concile general, qui fut assigné à trois ans de là à Vienne en Dauphiné:

Dauphiné: & cependant il se fit diverses procedures & instructions pour cette affaire. [Il en a esté donné un gros volume au public: où parmi beaucoup de veritez il paroist aussi de l'animosité, & même des contradictions: car entre les témoins il y en a qui accusent Boniface d'atheïsme, & d'autres de magie.]

Les Juifs étoient toûjours l'exe- 1308.
cration des Chrétiens, particulierement du peuple, à cause qu'ils l'écorchoient par leurs cruelles usures, & par les exactions des nouveaux impôts dont ils étoient les inventeurs & les traitans. Aussi en revanche étoient-ils sujets à toutes sortes d'insultes; dans les seditions, dans les croisades on se jettoit toûjours sur eux; & on les accusoit à toute heure ou d'avoir fait outrage à la sainte Hostie, ou d'avoir crucifié des enfans le Vendredy-saint, ou d'avoir maltraité quelque image de Nostre-Seigneur ou de la Vierge; & s'ils se tiroient des mains des Juges, ils ne se sauvoient pas de la fureur de la populace. Les Princes même aprés s'être servis de ces maudits instrumens, leur faisoient rendre gorge, & les chassoient souvent de leurs terres, afin d'a-

voir de l'argent pour les rappeller. Cette année ils furent arrestez par toute la France le vingt-deuxiéme de Juillet, bannis du Royaume, & leurs biens confisquez. Fut-ce zele ou avarice?

1306, & suiv. Le Roy avoit des Ministres durs, impitoyables, & acharnez à tirer le dernier denier. Le plus puissant de tous étoit Enguerrand le Portier Seigneur de Marigny, qui en faisant venir de grandes levées de deniers à son maître, n'oublioit pas aussi de remplir ses coffres, & de mettre dans sa famille beaucoup plus de terres, de charges & de benefices, que n'en doit prendre un serviteur fidelle & desinteressé. Ainsi les peuples avoient à souffrir beaucoup.

L'un de leurs plus grands maux fut l'imposition du centiéme denier, puis du cinquantiéme sur toutes les marchandises, & du cinquiéme sur tous les meubles & immeubles de ses sujets, tant Laïques qu'Ecclesiastiques. Le changement des monnoyes ne fut pas moins fâcheux; on les avoit fait fort foibles, de bas aloy & de trop haute valeur: on les voulut rabaisser, la perte y étoit grande, le peuple de Pa-

ris s'en mutina, pilla & démolit la 1306.
maison d'Estienne Barbet maistre de &
la monnoye; delà il courut au Tem- suiv.
ple où le Roy étoit logé, & y commit cent insolences : mais la sedition passée il en fut pendu un grand nombre en divers endroits.

Les Templiers furent fort notez pour avoir contribué à cette mutinerie, & jetté parmi le peuple des paroles offensives contre la personne du Roy; on croyoit qu'ils étoient piquez de ce qu'ayant beaucoup d'argent, ils perdoient beaucoup à ce rabais, & de ce que le Clergé dans les decimes qu'on l'obligeoit de payer, les avoit taxez nonobstant leurs privileges. Il y a apparence que le Roy, qui n'oublioit jamais les offenses, garda le souvenir de celle là dans son ame, & que ce fut un des motifs qui le porta à s'en venger sur tout l'Ordre.

En achevant la paix des Flamands, il y fut changé ou ajoûté plusieurs conditions : entre autres il fut dit que le Roy pourroit bannir trois mille des plus factieux; Que les villes de Gand, Bruges, Ipre, l'Isle & Doüay seroient demantelées, & que si le païs en general, ou quelque particulier offen-

soit le Roy ou ses Officiers, il seroit aussi-tôt foudroyé des censures Ecclesiastiques.

1307. L'année suivante Loüis Hutin fils aîné du Roy, visita son Royaume de Navarre qui luy étoit écheu par la mort de sa mere, & fut sacré à Pampelonne le 5. de Juin. Avant que de s'en revenir il enleva les deux chefs de factions qui avoient troublé la Navarre, c'étoit Fortunio Almoraruidez & Martin Ximenes de Aybar.

1307. & suiv. On vit bien-tôt l'effet de la promesse secrete que le Pape Clement avoit faite au Roy pour le venger des Templiers. Les trop grandes richesses de ces Chevaliers, leur orgueil insupportable, leur conduite avare & choquante envers les Princes & Seigneurs qui passoient en la Terre-sainte, le mépris qu'ils faisoient des puissances temporelles & spirituelles, par dessus tout cela leurs dissolutions & libertinages les avoient rendus fort odieux, & donnoient un specieux pretexte à la resolution que le Roy avoit prise de les exterminer.

Donc sur la denonciation de deux scelerats d'entre eux, que la grandeur de leurs crimes, ou l'assurance

de l'impunité & l'espoir de la recom- 1307.
pense poussoient à cela, le Roy du con- &
sentement du Pape, avec lequel il s'é- suiv.
toit nouvellement abouché à Poitiers,
les fit tous arrester en un même jour douziéme d'Octobre de l'an 1307. par tout le Royaume, saisit leurs biens, & s'empara du Temple à Paris, & de tous leurs tresors & papiers. [Le Roy Charles de Naples fit la même chose en Provence pour luy complaire. On enferma ceux qui furent pris en France dans le Château de Melun, & on en donna la garde & le gouvernement au Confesseur du Roy; sans doute pour mieux ménager leurs depositions par son moyen, & pour rendre témoignage au public de leurs crimes.]

Le grand Maître, il s'appelloit Jacques de Molay, Bourguignon de naissance, ayant esté mandé par des lettres du Pape de l'Isle de Chypre, où il faisoit vaillamment la guerre aux Turcs, se presenta à Paris avec soixante Chevaliers de son Ordre, desquels étoit Guy frere du Dauphin de Viennois, Hugues de Peralde & un autre des principaux Officiers. On les arresta tous à la fois, & on leur fit aussi-tôt leur procez, hormis aux trois

1307. & suiv. que j'ay nommez, dont le Pape voulut se reserver le jugement. Il en fut brûlé pour une fois cinquante-sept tout vifs & à petit feu, & une autre cinquante-neuf; mais il denierent à la mort tout ce qu'ils avoient confessé dans les tourmens. [On se servit de grandes & extraordinaires precautions pour persuader la justice de ces terribles jugemens; on les obligea de confesser les crimes dont on les chargeoit, non seulement devant leurs juges, mais encore devant les plus considerables de la Noblesse & de la Bourgeoisie, qu'on invita de se trouver à leur interrogation. Et l'on desira même que l'Université fist une celebre assemblée pour les condamner.]

Sans doute qu'ils étoient coupables de plusieurs crimes énormes, mais non pas peut-être de tous les cas (je ne sçay s'il faut dire horribles ou ridicules) qu'on leur imposoit. Cependant à l'instance du Roy Philippe, les Chevaliers de cet Ordre furent aussi arrestez par tous les autres Estats de la Chrêtienté & fort maltraitez, non pourtant en plusieurs endroits jusques à la mort. Cette poursuite dura jusqu'à l'an 1314. [Cependant les deux

scelerats qui s'étant rendus leurs denonciateurs, se promenoient la teste levée par le Royaume. Mais le Ciel ne les souffrit pas long-temps sur la terre; l'un des deux fut pendu pour un nouveau crime qu'il commit depuis son absolution; & l'autre assassiné par ses ennemis.

Comme le Roy Edoüard I. alloit 1307.
faire la guerre à Robert de Brus, qui disputoit la couronne d'Escosse, il mourut sur les confins de ce Royaume. Son fils aîné Edoüard II. luy succeda, mais il ne fut pas semblable ni à son pere ni à son fils. Car se laissant vilainement gouverner à son favori Pierre Gaveston, puis aux deux Spensers, il causa de grands troubles & soûlevemens dans son Estat.

Cette année vit tracer les premiers lineamens de l'alliance Helvetique dans une genereuse conspiration des trois Cantons d'Uris, Schuits & Underuald, contre les oppressions des Lieutenans de la maison d'Austriche, qui possedoit la Duché de Soüaube. Mais ce fut seulement l'an 1315. qu'ils en redigerent les conditions par écrit, & qu'ils les firent confirmer par l'Empereur Louis de Baviere.

1308. L'an 1308. le premier jour de May l'Empereur Albert fut tué prés de Rinfeld au dessous de l'ancien Château de Habsbourg, par la conspiration de Jean fils de Rodolphe Duc de Soüaube, dont il détenoit les terres. Le Roy Philippe pressoit fort le Pape de faire tomber l'Empire à Charles Comte de Valois : mais le Pape redoutant le trop grand accroissement de la maison de France, manda aux Electeurs de se hâter d'élire Empereur quelque Prince de leur nation : tellement qu'ils nommerent Henry Comte de Luxembourg, qui fut le septiéme du nom.

EMPP toûjours ANDRONIC II. & HENRI VI. R. 5. ans.

Le sixiéme de May de l'année suivante 1309. Charles le Boiteux Roy de
1309. *Sicile; fort malheureux en guerre, mais tres-illustre en paix, & fort aimé de ses peuples, ce qui est la souveraine gloire d'un Prince, acheva sa vie & son regne dans sa ville de Naples. Il avoit eu neuf fils. L'aîné se nommoit Charles Martel, le second Loüis & le troisiéme Robert. Le premier fut Roy de Hongrie, à cause de Marie sa mere, fille du Roy Estienne IV. mais il étoit mort avant son pere, ayant laißé un fils qu'on nommoit Carobert, succeßeur*

ceſſeur de ſon Royaume. Le ſecond fut 1309.
Evêque de Toulouze.

Pour le troiſiéme qui étoit Robert, il ſe meut une grande queſtion entre luy & Carobert, ſçavoir lequel étoit preferable dans la ſucceſſion de Charles le Boiteux, ou le fils de l'aîné ou l'oncle, & ſi le fils repreſentoit le pere pour ſucceder à ſon ayeul. Les Juriſconſultes de ces temps-là, & le Pape même (autant par des motifs du bien public que par des raiſons de Droit) conclurent pour le neveu; le Pape l'admit à l'hommage, l'inveſtit & le couronna dans Avignon le premier Dimanche du mois d'Aouſt de l'an 1309.

Remarquez pour la ſuite que Carobert eut deux fils, Louis & André: que Louis fut Roy de Hongrie aprés ſon pere, & de Pologne par ſa femme Elizabeth fille de Ladiſlas, & qu'André épouſa à ſon malheur Jeanne I. Reine de Sicile, fille de Charles Duc de Calabre, qui étoit fils du Roy Robert. Comme auſſi que Louis eut deux filles, Marie Reine de Hongrie qui épouſa Sigiſmond Duc de Luxembourg, depuis élen Empereur, & Heduige Reine de Pologne, qui fut mariée à Jagellon Grand Duc de Li-

thuanie, dans la maison duquel ce Royaume est demeuré jusqu'à l'an 1572.

1310. Le Concile de Vienne approchant, le Pape, afin d'obvier à la poursuite obstinée que faisoient les gens du Roy contre la memoire de Boniface, donna toutes les bulles qu'on pouvoit desirer pour la justification du Roy & de ses Officiers. Même, de crainte que Nogaret ne rallumast la querelle, il luy accorda l'absolution : mais à condition qu'il fist certains pelerinages, & qu'il passast en Terre-sainte pour n'en revenir jamais. Il mourut avant que d'avoir obeï à cette sentence.

Les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem s'étoient retirez dans l'Isle de Chypre aprés la prise d'Acre ; s'y voyant maltraitez par le Roy de cette Isle, ils chercherent un autre établissement, & s'en acquirent un par la prise de la ville de Rhodes & de cinq autres Isles voisines. Ils la gagnerent sur les Turcs aprés deux ans de siege ; les Turcs l'avoient ostée aux Sarrasins, & les Sarrasins à l'Empire de Grece.

Un an aprés les Turcs firent de
1311. grands efforts pour la reprendre : mais les Chevaliers s'y maintinrent vail-

lamment avec l'aide du Comte de Savoye, on l'appelloit Amé V. qui en remporta le surnom de *Grand*, & le conserva depuis par plusieurs autres genereuses actions. On peut bien avoir appliqué à celle-là la Devise ou Symbole F. E. R. T. que ses successeurs retiennent encore aujourd'huy, & faire dire à ces quatre lettres FORTITUDO EJUS RHODUM TENUIT: mais il est certain que les Princes de cette maison la portoient long-temps auparavant. 1311.

Le Concile general fut ouvert à Vienne le premier jour d'Octobre de l'an 1311. le Pape declarant que c'étoit pour le procés des Templiers, pour le recouvrement de la Terre-sainte, pour la reformation des mœurs & de la discipline, & pour l'extirpation des heresies. Philippe s'y rendit l'année suivante vers la my-Carême avec une superbe suite de Princes & de Seigneurs, assista à l'ouverture de la seconde Session, & prit seance à la droite du Pape, mais sur un siege plus bas. L'Ordre des Templiers y fut condamné & éteint, ses biens laissez en la disposition du Pape, qui en donna une partie aux Chevaliers de saint Jean.

1312. Le Roy les mit en possession du Temple à Paris, & de plusieurs terres l'an 1312. moyennant quelques sommes de deniers qu'ilsluy fournirent. L'Ordre des Begards ou Begardes fut aussi aboli par le Concile. C'étoit une sorte de Moines qui faisoient profession de pauvreté, mais non pas d'abstinence ni de celibat, & qui d'ailleurs étoient accusez de beaucoup d'erreurs.

Pour le point le plus important, qui étoit le procés contre la memoire de Boniface, le Roy, quoique là present, n'en eut pas la satisfaction qu'il desiroit. Car il fut prononcé que ce Pape avoit toûjours esté bon Catholique; on ne parla point des autres crimes. Trois fameux Docteurs, l'un en Theologie, l'autre en Droit-Civil, & l'autre en Droit-Canon, le démontrerent au Roy par plusieurs raisons. Il se trouva même deux Chevaliers Catalans qui le soûtinrent en
1311. jettant leur gage de bataille, & personne ne le releva; car il est plus aisé d'être violent que d'être vaillant. Du reste le Pape & les Cardinaux firent un Decret, portant qu'il ne seroit jamais rien reproché au Roy de tout ce qui avoit été fait contre Boniface,

La ville de Lyon avoit long-temps relevé des Rois d'Arles, qui en avoient donné la Seigneurie temporelle à l'Archevéque : mais depuis les Rois de France profitant de la foiblesse & de l'éloignement des Empereurs Rois d'Arles, avoient peu à peu tiré à eux la protection, puis la souveraineté de cette ville. Or pendant les guerres d'entre la Savoye & le Dauphiné, les Bourgeois craignant d'estre pillez, avoient eu recours à Philippe, qui leur avoit donné un gardiateur, lequel étant entré dans leur ville, contre ce qui avoit esté arresté, l'Archevêque émeut le peuple pour le chasser. Le Prince Loüis Hutin y étant allé avec une armée, l'amena prisonnier ; & il ne put jamais être délivré qu'en cedant la jurisdiction temporelle au Roi ; pour laquelle le Pape luy moyenna quelque recompense. Mais depuis Philippe le Long la luy rendit entierement. 1312.

L'Empereur Henry qui étoit passé en Italie dés l'an 1310. pensant y rétablir la dignité de l'Empire, y trouva tant de contrastes de la part des Guelfes, des grandes Villes, & de Robert Roy de Naples, qu'il y

VACANCE de l'Empire d'Occident un an.

1313. *perit aussi-bien que ses predeceßeurs. Il mourut le vingt-quatriéme d'Aoust dans le territoire de Sienne, ayant été empoisonné, comme l'on disoit, en communiant, par un Moine Dominicain Florentin [qui mesla quelque liqueur mortelle dans le Calice.*

Le Pape Clement ayant à l'exemple de ses predecesseurs, publié une Croisade par toute la Chrétienté, afin de reconquerir la Terre-sainte, le Roy assembla un grand Parlement de tous les Princes & Seigneurs de son Royaume dans la ville de Paris. Edoüard II. Roy d'Angleterre s'y trouva, comme son vassal, & fut reçû comme son gendre. Dans cette assemblée solemnelle, Philippe fit ses trois fils Chevaliers, avec les magnificences accoutumées en ce temps-là, dont l'une étoit que l'on donnoit des robes neuves à tous les Grands, aux Dames, aux Chevaliers, & aux Bannerests & Escuyers, à tous les Officiers du Roy, & aux gens des Comptes. Cette ceremonie achevée, il prit la Croix, ses fils ensuite, puis un nombre incroyable de Seigneurs imiterent son exemple. En cette occasion desirant montrer aux étrangers par un petit échantillon, quelles pou-

voient estre les forces de son Royaume, 1313.
il fit mettre les habitans de sa ville de Paris en armes, & il se trouva qu'ils étoient trente mille hommes de pied, & vingt mille chevaux bien armez.]

Robert Comte de Flandres redemandoit hautement ses villes de Lille, Doüay & Orchies, soûtenant qu'il en avoit payé le rachapt à Enguerrand de Marigny, qui gouvernoit absolument le Roy & le Royaume. Les Flamands refusoient aussi de demanteler leurs Villes, & de payer ni le principal ni les interêts des sommes qu'ils devoient au Roy, il falut donc leur commencer la guerre.

Pour subvenir aux frais, le Roy convoqua les notables [des trois Estats de son Royaume à Paris dans la grand-Sale du Palais. La étant sur un theatre fort elevé, où il fit asseoir les députez du Clergé & de la Noblesse, ceux du tiers-Ordre étant assis en bas, Enguerrand de Marigny expliqua ses intentions, & ayant remontré les besoins de l'Estat, demanda un secours present. Les députez se laissant gagner à ses belles paroles, luy accorderent par la bouche d'Estienne Barbete un impôt de six deniers pour livre. Mais

1314. toutes les Villes de Picardie & Normandie s'y opposerent fortement, & tout le reste appella la justice du Ciel sur la tête de Marigny, auteur de toutes ces desolations. Ces cris ne toucherent point une ame si dure ; au contraire il agrava encore le mal par une nouvelle fabrication de méchante monnoye d'or & d'argent.

Aprés tout, il n'y eut que luy & les financiers qui en eurent le profit ; car comme il avoit assez fait son compte sur les frais de cet armement, lorsque le Roy eut passé la riviere de Lis, & que les armées furent en presence, il embrassa l'entremise des Legats du Pape qui proposoit un accommodement, & porta le Roy à une tréve peu honorable pour la France. Ainsi cette grande levée de bouclier, qui eût dû conquerir toute la Flandre, s'en alla aussi-tôt en fumée.

Cette honte de Philippe fut suivie d'une bien plus grande. Toutes les femmes de ses trois fils, Marguerite, Jeanne & Blanche furent accusées d'adultere. La premiere femme de Louïs Hutin, & la troisiéme de Charles étant convaincuës de ce vilain crime avec Philippe & Gautier de Launoy freres,

& gentilshommes Nomands, furent 1314.
par Arrest du Parlement, le Roy y
ſeant, confinées au Château-Gaillard
d'Andely, & les deux galands écorchez tout vifs; traiſnez dans la prairie de Maubuiſſon nouvellement fauchée, mutilez des parties qui avoient peché, & puis décolez, & leurs corps pendus par ſous les aiſſelles au gibet. Marguerite la pluscriminelle des trois perit en priſon; Blanche fut repudiée ſept ans aprés ſous pretexte de Parenté. Pour Jeanne qui étoit femme de Philippe le Long, aprés qu'elle eut auſſi été enfermée prés d'un an, ſon mari voulut bien la reconnoître pour innocente, & la reprit avec luy; Plus heureux ou du moins plus ſage que ſes deux freres.

Il y avoit plus de cinq ans que Molay grand Maiſtre des Templiers, & ſes trois compagnons étoient en priſon. Ils avoient confeſſé tous les crimes qu'on leur imputoit, dans l'eſperance d'obtenir leur liberté aux dépens de leur honneur; mais comme ils virent qu'on les détenoit toûjours priſonniers, Molay & le frere du Dauphin ſe retracterent; auſſi furent-ils brulez tout vifs l'onziéme du mois de Mars

1314. dans l'Isle du Palais. Molay persuada à tout le monde par sa merveilleuse constance qu'il étoit innocent. On conte, mais sans nulle autre preuve que celle de l'évenement, qu'il adjourna le Pape à comparoir devant Dieu dans les quarante jours, & le Roy dans l'année. En effet ils ne passerent pas ce terme.

Pour le Pape, étant tourmenté de fâcheuses & cruelles maladies, il mourut à Roquemaure sur le Rhosne, comme il s'en retournoit en son païs natal pour prendre l'air. Par son testament il ordonna que son corps fût porté dans l'Eglise d'Uzest, c'est un bourg au Diocese de Basas. Les Cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour en élire un autre : mais aprés quatre mois, ne pouvant s'accorder, & s'ennuyant d'être enfermez, ils mirent le feu dans le Conclave, & se retirerent de côté & d'autre. Ainsi le Siege demeura vacant deux ans & trois mois.

EMPP. toûjours ANDR. & LOUIS DE BAVIERE, R. 35.

L'Empire le fut aussi quelque tems aprés la mort de Henry VIII. puis il tomba dans un dangereux schisme, une partie des Electeurs ayant donné leurs voix à Louis Comte Palatin

de Baviere, & l'autre à Federic le Bel Duc d'Austriche. 1314.

[Il s'étoit plus levé de deniers extraordinaires durant ce regne seul que dans tous les autres precedens ; & neanmoins parce qu'on avoit fait entreprendre au Roy des choses au dessus des forces de son Estat ; & que d'ailleurs étant enveloppé par ceux qui manioient ses finances, il leur en laissoit prendre leur bonne part en recompense de ce qu'ils donnoient les moyens de faire ces exactions: Ses coffres étoient comme le tonneau de Danaé où l'on versoit sans cesse, & qui ne remplissoit jamais. Ainsi c'étoit toûjours à recommencer, un impôt en attiroit un autre nouveau & plus grand. Cette année on voulut doubler les subsides, & y comprendre la Noblesse & le Clergé, qui d'ailleurs se croyoient extrêmement lesez de ce que le Roy énervoit leurs justices, & tiroit à soy tous les avantages que jusques-là ils avoient eu droit de tirer de leurs sujets. Ils luy firent souvent de tres-humbles remontrances : mais comme ils virent qu'elles étoient inutiles, ils resolurent de passer aux effets, & commencerent à former de dangereu-

ans. FEDERIC D'AUSTRICHE son competiteur.

1314. ses ligues, non seulement dans chaque Province, mais dans toutes ensemble, pour la deffense, disoient-ils, de leurs droits & de leur liberté. La premiere se brassa en Bourgogne, & servit de modelle à toutes les autres. Tous les Seigneurs & Gentilshommes, les Evêques, les Chapitres, les Abbez & les députez des Villes & communes la signerent, promirent de se secourir mutuellement, de ne se disjoindre jamais, nommerent deux Jurez ou Capitaines pour garder l'entrée du païs; six autres pour ordonner, quand il seroit besoin de s'assembler en armes ou en conseil, deux Seigneurs pour Juges Souverains, & un par dessus s'ils ne pouvoient s'accorder pour vuider les differens qui pourroient survenir dans ces assemblées, comme aussi tous les procés, soit de meubles, soit d'heritages. A l'exemple & à la sollicitation des Bourguignons, ceux de Champagne, de Nivernois, de Vermandois, de Beauvoisis & des contrées voisines, suivirent aux mêmes conditions pour tous leurs hoirs & successeurs, & nommerent douze Chevaliers de part & d'autre pour en être

comme les gardiens, protestant qu'ils 1314.
vouloient garder les feautez, hommages & devoirs au Roy & aux autres leurs Seigneurs, & ne se point départir de l'obeïssance envers leur Souverain

Enfin l'incendie des factions embrasant tout le Royaume, & environnant de même de tous costez la ville de Paris, qui de soy n'estoít pas trop bien disposée & tres-puissante, tout tendit à un soûlevement general; & le Roy se voyoit à la veille ou d'être obligé à subjuguer son Royaume comme un païs ennemi, ou à souffrir la restriction de son autorité, & de revoquer tout ce qu'il avoit fait pour l'étendre. Alors il reconnut que son Ministre Enguerrand l'avoit engagé à pousser les choses trop avant. L'embarras du present, la crainte de l'avenir, qui de jour en jour luy paroissoit plus grande par les mauvaises nouvelles qu'il recevoit des Provinces, luy causoient à toute heure des allarmes & des chagrins. Sur cela il tomba malade, soit de fâcherie, soit de quelque indisposition naturelle, ou bien d'une cheute de cheval comme il piquoit ardemment après un liévre, ou de quelque autre cau-

1314. se plus cachée & plus méchante. Il mourut le vingt-neuviéme jour de Novembre dans la quarante-huitiéme année de son âge, & la vingt-neuviéme de son regne.

Fontainebleau, qui avoit été le lieu de sa naissance fut celuy de son trépas. Son corps gist à saint Denys ; son cœur à Poissy dans l'Eglise des Religieuses de saint Dominique. Il avoit bâti ce Monastere en l'honneur de saint Louïs son ayeul, qui étoit né en ce bourg-là.

Estant au lit de la mort touché d'un repentir bien tardif, il prit pitié de son pauvre peuple, fit cesser la levée des nouveaux imposts, & ordonna à son fils de les moderer, de fabriquer de bonnes monnoyes, & d'avoir soin de la justice & police de son Estat. [Il ordonna aussi par son testament qu'on reparast tous les torts qui se trouveroient avoir été faits, outre grand nombre de legs pieux & plusieurs autres pour recompenses de service. Il laissa de plus une grande somme d'argent pour employer à l'expedition de la Terre-sainte, qu'il recommanda sur toutes choses à son fils aisné. Dans toute cette troisiéme race les Rois & les Princes de

leur sang ordonnoient toûjours en 1314.
mourant qu'on satisfist ceux qui se plaignoient d'eux avec justice ; qu'on payast leurs dettes, & qu'on restituast ce qu'ils avoient du bien d'autruy. Ce qui étoit une marque, non pas qu'ils eussent commis plus d'injustices que les autres, mais qu'ils avoient plus de religion & de conscience.

Il eut de sa femme Jeanne Reine de Navarre trois fils & trois filles. Les trois fils, Louis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, regnerent tous l'un aprés l'autre, & ne laisserent point de posterité masculine. Le Long, du vivant de son pere, avoit eu pour son appanage la Comté de Poitiers; & Charles celle de la Marche. Des trois filles, Marguerite épousa Ferdinand Roy de Castille, fils de Sanche l'Usurpateur ; Isabeau fut femme d'Edoüard II. Roy d'Angleterre ; & Blanche mourut jeune.

Philippe fut le plus beau Prince & le mieux fait de son temps. Il eut le cœur haut & fier, l'esprit prompt & vif, l'ame ferme & resoluë. Il fut vaillant, magnifique & liberal, fort avide de gloire, encore plus d'argent, & grand dépenseur, severe jusqu'à la du-

1314. reté, & plus vindicatif que misericordieux.

Du reste, les grandes exactions, les frequens changemens & alterations des monnoyes, les desolations continuelles des Provinces frontieres pour ses guerres mal conduites, le peu de progrés qu'il fit en Flandres pour tant de grandes levées de deniers ; la puissance absoluë de son Ministre, cruel, avare & insolent ; le procés fait à ses belles-filles pour adultere, & le repentir amer qu'il témoigna à sa mort d'avoir tant vexé ses Sujets, dont sur la fin de ses jours il demanda pardon à Dieu, & absolution au saint Pere, monstrent assez quel a esté son regne & sa conduite.

Eglise du 13. siecle.

LA ferveur des Croisades dura encore tout ce siecle, & bien au delà. Les Papes qui en étoient les Promoteurs, apprirent à les employer non seulement contre les Infidelles, puis contre les Heretiques; mais aussi contre leurs ennemis particuliers. Ce qui leur acquit du commencement beaucoup de grandeur, mais ensuite beaucoup de jalousie & de haine auprés des Princes les plus Chrestiens, lesquels

quels d'ailleurs s'ennuyoient de leur voir faire des actes de souveraineté temporelle en toutes rencontres. Car ils donnoient les terres des Heretiques à ceux qui les conqueroient, ainsi qu'ils firent celles des Albigeois à Simon de Montfort, & s'y reservoient des cens & des tributs : ils prenoient celles des Seigneurs sous leur protection & sous celle de saint Pierre : car dans les guerres d'entre les particuliers, qui alors étoient permises & fort frequentes, il y avoit sauveté pour les terres de l'Eglise : ils ordonnoient aux Chrestiens de se croiser, donnoient la direction & la souveraine conduite de ces armées à leur Legats, imposoient des decimes & des subsides sur le Clergé pour ces expeditions, & les distribuoient à telles troupes & à tels Seigneurs qu'il leurs plaisoit. Ils exhortoient les Souverains, & s'ils étoient un peu foibles, leur commandoient de prendre les armes ou de les poser ; se constituoient les arbitres & les Juges entre les Rois ; & quand l'une des parties avoit recours à eux, ils défendoient à l'autre de la poursuivre. De plus ils se rendoient maîtres absolus des privile-

Eglise du 13. siecle.

Eglise du 13. siecle. ges, des dispenses & de toute la discipline: même de la plufpart des benefices, aufquels ils nommoient fous divers pretextes.

Conciles. Les Conciles se tenoient presque tous par leurs Legats; & nul sans leur consentement. Quant à ceux de ce siecle, les uns furent convoquez pour l'extirpation des herefies, quelques-uns pour les querelles d'entre le Pape & l'Empereur; plusieurs pour la reformation des abus, & d'autres pour des faits particuliers.

Ceux qui furent tenus contre les Heretiques. Contre l'herefie des Albigeois, il y eut le Concile de Lavaur en 1213. à la priere du Roy d'Arragon, qui demandoit un accommodement pour les Comtes de Toulouze, de Foix, de Cominges & de Bearn. Il obtint du Pape une tréve entre le Toulouzain & Simon de Montfort; mais le saint Pere la revoqua aussi tôt. Celuy de Montpellier en 1215. donna à Montfort les terres qu'il avoit conquises sur les Albigeois. C'étoit un acte de souveraineté, qui traitoit presque le Roy comme vassal, & ces Comtez-là comme arriere fiefs.

Celuy de Toulouze, assemblé l'an 1228. pour achever ces heretiques,

confirma ce qui avoit esté fait la même année à Paris avec Raymond Comte de ce païs-là. Le Cardinal Romain Legat en avoit assemblé un à Bourges l'an 1226. pour ordonner des terres de ce même Comte, dans lesquelles son fils demandoit d'être rétabli. Il s'y trouva sept Archevêques : mais celuy de Lyon prétendant la Primatie sur celuy de Sens, & celuy de Bourges sur ceux de Bourdeaux, d'Ausch & de Narbonne ; on y prit seance comme dans un Conseil, non pas comme dans un Concile. Au partir de là, le Legat essaya de faire valoir des bulles, par lesquelles le saint Pere se reservoit le revenu de deux prébendes dans chaque Eglise Cathedrale, & de deux places de Moines en chaque Abbaye, pour grossir les revenus de sa Cour. Les Eglises se récrierent contre cette entreprise si fortement, que le Legat fut contraint de la delaisser, & même d'en avoüer l'injustice.

Eglise du 13. siecle

On en tint un à Narbonne l'an 1235. où présida le Legat, Archevêque du lieu, afin de donner conseil & aide aux Jacobins pour l'extirpation des Albigeois heretiques. On regla le moyen de proceder contre eux l'an

Eglise du 13. siecle.

1246. dans celuy de Beziers. qui estoit composé des Prelats de la Province Narbonnoise. Celuy de Terragone, l'an 1242. fit la même chose contre les Vaudois, dont les opinions se glissoient en ces quartiers-là.

Heresies.

Outre les Albigeois, les Vaudois, & cette fourmiliere de diverses sectes qui s'étoient provignées dans le Languedoc & dans la Gascogne; il y eut un certain Amaulry * de Chartres, Docteur de Paris, qui vers l'an 1204. se mit à debiter ses fantaisies comme des veritez; disant entre autres choses, que si Adam n'eût point peché, les hommes se fussent multipliez sans generation: Qu'il n'y avoit point d'autre paradis que la satisfaction de bien faire; ni point d'autre enfer que l'ignorance & les tenebres du peché: Que la loy du S. Esprit, avoit mis fin à celle de JESUS-CHRIST, & aux Sacremens, comme celle-cy avoit accompli celle de Moyse, & les ceremonies du vieux testament: & que toutes les actions qui se faisoient dans la charité, même les adulteres, ne pouvoient être mauvaises. Cette doctrine excitans de grands scandales, l'Auteur fut obligé d'en aller rendre

* ou Aymeric.

compte au Pape, qui le contraignit de se retracter. Ce qu'ayant fait seulement de bouche, & non pas de cœur, ses disciples persisterent dans ses revêries, & y en ajoûterent plusieurs autres. Pierre II. Evêque de Paris, & Frere Guerin Evêque de Senlis, & principal Conseiller du Roy Philippe, ayant découvert les personnes & les secrets de cette secte, par un Emissaire qui se fourra parmi eux, en firent prendre un grand nombre, hommes & femmes, clercs & laïques. Ces gens ayant esté convaincus & condamnez en un Concile qui se tint à Paris l'an 1210. furent livrez au bras seculier, qui pardonna aux femmes, & fit brûler les hommes. Eglise du 13. siecle.

Comme les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs poussoient à l'envy les uns des autres dans la subtilité Scolastique, il s'en trouva quelques-uns qui s'égarerent dans ce païs chimerique, & qui furent aussi-tôt reprimez par la sacrée Faculté, ou par les Evêques. Ainsi au Concile de Paris, qui fut tenu l'an 1277. l'Evêque Estienne corrigea un Guillaume Frere Mineur, qui avoit avancé plusieurs propositions heterodoxes tou- Scolastiques.

Eglise du 13. siecle. chant l'ame, le libre arbitre, la resurrection, & l'éternité du monde: mais dés qu'on les eut condamnées, il les retracta avec soûmission, contre l'ordinaire des esprits singuliers, qui ayant une fois pris l'essor, ne reviennent presque jamais.

☞ On trouve aussi un certain David de Dinand, qui soûtenoit que Dieu étoit la matiere premiere: saint Thomas l'a doctement refuté. On voit dans le quatriéme tome de la Bibliotheque des Peres, que l'an 1242. Guillaume Evêque de Paris, dans une Assemblée de Docteurs de Theologie, condamna quelques erreurs touchant l'essence divine, le saint Esprit, les Anges, & le lieu des ames aprés la mort; & plusieurs autres propositions fausses ou temeraires, qui toutes provenoient de la subtilité contentieuse des Docteurs Scholastiques.

Ceux qu'on tint pour la discipline, ou pour d'autres occasions

Il seroit trop long de cotter tous les Conciles qui se firent pour la discipline, ou pour d'autres occasions. Les deux plus celebres furent ceux de Lyon. Le Pape Innocent III. présidant au premier l'an 1245. prononça une sentence d'excommunication con-

tre l'Empereur Federic II. Au second, qui se tint l'an 1274. le plus nombreux qui ait jamais été, car il y avoit cinq cens Evêques, soixante-dix Abbez, & mille autres Prelats : le Pape Gregoire X. fit diverses constitutions; entre autres celle qui porte, que les Cardinaux seroient enfermez dans le conclave pour l'élection du Pape. Il y receut aussi l'Empereur Michel, & l'Eglise Grecque, à la reconciliation avec l'Eglise Romaine. Eglise du 13. siecle.

Robert de Corceonne, Cardinal Legat, en assembla un à Paris l'an 1212. pour la reformation des abus, & des Clercs tant seculiers que reguliers. Gerard de Bourdeaux en tint un de sa Province à Cognac l'an 1238. pour la même fin, & pour maintenir les droits de l'Eglise. Vincent de Pilmy Archevêque de Tours en assembla aussi un de sa Province à Rennes l'an 1263. pour le second point. Dans celuy de Bourges de l'an 1296. où présida Simon de Brion Cardinal Legat, il fut traité de la liberté de l'Eglise, des elections, du pouvoir des Juges deleguez ou ordinaires, du for competant, des dixmes, des testamens, des privileges, des peines canoniques, & des Juifs. Si-

Eglise du 13 siecle.

mon de Beaulieu Archevêque de Bourges en assembla un l'an 1287. où il ramassa & reforma toutes les constitutions que ses prédecesseurs avoient faites en divers Conciles de cette Province.

L'Evêque de Beauvais pretendant que le Roy (c'estoit S. Louïs, mais encore jeune) avoit usurpé des droits de son Eglise, fit en sorte que Henry de Brienne avec toute sa Province de Reims, entreprit vigoureusement cette cause. Il convoqua trois Conciles pour en avoir raison; deux à S. Quentin en 1230. & 33. & un à Laon en 1232. où il poussa l'affaire si avant, qu'enfin le Roy devenu majeur leur donna satisfaction.

Avant Charlemagne, l'Archevêque de Bourges ne pretendoit aucune Primatie sur les deux autres Metropolitains de cette Province: mais ce Roy ayant fait sa ville la capitale du Royaume d'Aquitaine, composé des trois Provinces de ce nom, & de la Narbonnoise premiere, qui est le Languedoc, voulut qu'elles y ressortissent toutes pour le spirituel, afin de les mieux lier ensemble. Le Pape autorisa cette nouveauté; & elle avoit pour couleur, que

Bour-

Bourges étoit la Metropole de la pre- miere Aquitaine. Ainsi cet Evêque prit le titre de Primat & celui de Patriarche sur les Archevêques de Narbonne, de Bourdeaux & d'Auch. Celuy de Narbonne avoit secoüé le joug dés lors qu'il s'étoit formé des Comtes de Toulouze - Marquis de Gottie; celuy de Bourdeaux en voulut faire autant quand la troisiéme Aquitaine fut laissée aux Rois d'Angleterre sous le titre de Duché de Guyenne. L'Archevêque de Bourges avoit pour luy la possession de plus de trois siecles, & les jugemens de plusieurs Papes: mais l'autre se deffendoit par le droit commun, & par les anciens usages de l'Eglise Gallicane. La querelle dura longtemps; celuy de Bourges assembla plusieurs Conciles pour cela, specialement un dans sa ville l'an 1212. procedant toûjours contre l'autre comme contre son inferieur; jusques là que Gilles de Rome, vers l'an 1302. fit excommunier Bertrand de Got par Gautier de Bruges de l'Ordre des Mineurs, Evêque de Poitiers, parce qu'il prenoit aussi-bien que luy le titre de Primat d'Aquitaine. Bertrand fut si offensé, que Gautier, qui étoit son Suf-

Eglise du 13. siecle.

Hist. du 13 siecle.

fragant, se fust rangé du côté de sa partie, & qu'il eust eu l'asseurance de fulminer contre luy; que lorsqu'il fut parvenu à la Papauté, étant à Poitiers l'an 1308. il le déposa & le renvoya dans son convent. Terrible punition pour un Moine, quelque bon qu'il soit: aussi en tomba-t-il malade, & il luy fut plus aisé de sortir du monde que de la ville de Poitiers, où il mourut.

Les entreprises que les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs faisoient pour les confessions & la penitence sur le droit des ordinaires, en vertu de quelque bulle qu'ils avoient obtenuë du Pape Martin IV. obligerent Pierre Barbet Archevêque de Reims d'assembler un Concile dans sa Metropole l'an 1287. pour y donner ordre. Il fut ordonné qu'on poursuivroit cette affaire en Cour de Rome, les Evêques n'ayant pas eu la force d'y apporter le remede eux-mêmes.

Ordres Religieux

Dans les commencemens de ce siecle, la France vit les quatre Ordres Religieux qu'on appelloit les quatre Mendians, sçavoir des Prescheurs, des Mineurs, des Carmes, & des Augustins, prendre racine dans ses terres &

y pululer merveilleusement. Les deux derniers n'ont point d'Instituteurs certains, mais ont été composez de l'assemblage de plusieurs pieces, comme nous le marquerons. Celuy des Mineurs * fut institué par saint François, fils d'un Marchand de la ville d'Assise. Celuy des Prescheurs, par S. Dominique de Guzman, Gentilhomme Espagnol, & Chanoine d'Osma. Chacun d'eux a aussi ses Religieuses vivans sous la même Regle. Sainte Claire, native d'Assise, fut la premiere qui s'enrôlla dans celle de S. François. Ils commencerent tous deux en même temps vers l'an 1208. Ces Ordres furent confirmez tous deux au Concile de Latran l'an 1215. par le Pape Innocent III. [Le premier prit le titre de Freres Mineurs par humilité; le second de Freres Prescheurs, à cause que l'esprit de S. Dominique, sur lequel il forma ses disciples, estoit de prêcher, principalement pour convertir les Heretiques.]

Eglise au 13. siecle.

* Les Mineurs ont été nommez Cordeliers, à cause de leur ceinture de corde. Et les Prêcheurs, Jacobins à cause que leur premier Convent à Paris fut à la ruë saint Jacques.

Celuy des Freres Mineurs fut le premier qui renonça à la proprieté de toutes possessions temporelles, & qui fit profession d'une pauvreté Evangelique, pour se conformer à JESUS-

Eglise du 13. siecle.

CHRIST & à ses Apostres. En suite les trois autres se picquerent de suivre son exemple.

Il s'est multiplié en plus de cinquante differentes branches produites par differentes reformes, additions ou retranchemens; nonobstant que ses Chroniques marquent bien expressément, que le premier qui voulut particulariser dans l'habit, quoiqu'il fût un des huit plus anciens compagnons de saint François, fut frappé de lepre, & se pendit de desespoir.

Or le Patriarche S. François s'étant mis à prêcher au mont Carmerio, prés d'Assise, fut suivi d'un grand nombre de peuple de l'un & de l'autre sexe, qui ne le voulut jamais quitter qu'il ne les eût tous receus pour freres & sœurs. De là prit naissance l'Ordre des PENITENS, qu'on nomma le TIERS-ORDRE, eu égard à celuy des Mineurs, & celuy de sainte Claire. Les Freres Prescheurs ne manquerent pas d'en faire un de même. Ceux qui s'y enrôlloient n'étoient que des seculiers, & la pluspart gens mariez; les Religieux ne pouvoient les recevoir à aucun vœu, ni prendre aucune superiorité sur eux, parce qu'ils

étoient sujets à la jurisdiction hierarchique. Depuis, au moins dans les Mineurs, il s'en est fait un institut de Religieux: astreints par des vœux & par un capuchon aussi-bien que les autres. Eglise du 13. siecle.

L'Ordre des Carmes commença en Syrie de cette sorte. Plusieurs pelerins des regions de l'Occident y vivoient épandus en divers Hermitages exposez à la violence & aux incursions des Barbares: Aymeric Legat du Pape, & Patriarche d'Antioche, les ramassa & les mit tous sur le Mont-Carmel; qui ayant esté jadis la retraite du Prophete Elie, leur a donné lieu de se dire ses disciples & ses successeurs. Albert Patriarche de Jerusalem, natif du Diocese d'Amiens, & arriere-neveu de Pierre l'Hermite, dressa leur Regle, ou l'approuva vers l'an 1205. le Pape Honorius III. la confirma l'an 1207. saint Louis, à son retour de la Terre-sainte, en ramena quelque bande en France, & les établit à Paris. Il y en avoit pourtant déja d'autres de cet Ordre en divers endroits, particulierement à Bourdeaux: car on trouve que Simon Stock, Anglois de

Eglise du 13. siecle. naissance, leur Prieur general, y mourut l'an 1250. Leur premier habit étoit blanc, le manteau chamarré par en bas de plusieurs bandes ou cerceaux jaunes : le Pape Honorius IV. leur ayant commandé de le changer, ils osterent ces bandes du manteau ; mais pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent la robe minime sous le manteau blanc.

Quant aux AUGUSTINS, cet Ordre fut composé d'un assemblage de plusieurs sortes de Congregations d'Hermites dans l'Occident, qui avoient differens habits & differentes Regles. J'en remarque une entre autres nommée DE LA PENITENCE DE NOSTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST, qui avoit esté instituée à Marseille par l'ordre du Pape Innocent IV. vers l'an 1251. & s'étoit épanduë en France & Italie. Le Pape Alexandre IV. par sa Constitution du mois de may de l'an 1256. les assembla toutes en une sous la Regle de saint Augustin, leur donna l'habit noir, & pour premier General Lanfranc Septalane, Milanois. Alors ils quitterent les deserts, & s'habituerent fort volontiers dans les villes.

L'esprit des Religieux de ce siecle-là se trouva tellement tourné à la besace, (aussi les nommoit-on presque tous Besaciens * ou Porte-sacs) & à croire que la plus grande perfection consistoit dans cette humble pauvreté qui donne de l'admiration au peuple; qu'on voyoit fourmiller de tous côtez grand nombre de ces sectes de Mendians de l'un & de l'autre sexe. La plus fameuse, aprés celles que nous avons marquées, étoit celle des Begards & des Beguines. Mais comme l'Eglise se sentit surchargée de ces nouvelles bandes de faineants, qui d'ailleurs s'enorgueillissoient de leur fastueuse pauvreté, & donnoient l'essor à leurs fantaisies pour semer de nouveaux dogmes; elle les supprima toutes, & reserva seulement les quatre qui restent aujourd'huy. Eglise du 13. siecle. * Saccati.

Sous la Regle de Saint Augustin fut aussi établie la Congregation de SAINTE CATHERINE DU VAL DES ESCOLIERS, l'an 1217. dans le Diocese de Langres, par un certain Guillaume, qui ayant estudié à Paris, & enseigné depuis en Bourgogne, se retira dans cette solitude avec ses escoliers, & fit approuver son insti-

Eglise du 13. siecle.

titut par l'Evêque Diocesain. Sept ou huit ans auparavant, dans le même Diocese, on en avoit veu commencer un autre de la Regle de Cisteaux dans le lieu dit LE VAL DES CHOUX.

Celuy de la SAINTE TRINITÉ DE LA REDEMPTION DES CAPTIFS, fut confirmé par le Pape l'an 1209. Il se vante de n'estre point de la fabrique * des hommes, mais de celle de Dieu, lequel, disent-ils, en donna le dessein au bienheureux Jean de Matha, Gentilhomme Provençal, & Docteur en Theologie à Paris; & à l'Hermite Felix, qui s'estoient retirez dans une solitude prés de Meaux. Je trouve que les Religieux de cet Ordre se nommoient autrefois les FRERES AUX ASNES, à cause qu'ils se servoient de ces montures.

* Non à Sanctis fabricamus, sed à solo summo Deo.

Celuy de NOSTRE-DAME DE LA MERCY, institué [à la] même fin, doit son être à Jacques Roy d'Arragon l'an 1223. à Raimond de Pegnafort Dominicain, son Confesseur; & à Pierre de Nolasque, Gentilhomme natif du Diocese de S. Papoul en Languedoc.

 Eglise du 13. siecle.

La Congregation des SOEURS DE SAINTE MARIE MERE DE CHRIST, fut instituée à Marseille dans le Monastere de Sainte Marie des Arches, par le Prieur & les Religieux de cette maison ; & confirmée par le Pape Alexandre IV. l'an 1257. Le peuple les nommoit, à cause de leur habit, les Blancs-Manteaux ; & ce nom est encore demeuré au Convent qu'on leur donna à Paris l'an 1286. dans lequel il y a aujourd'huy des Benedictins.

Devotions

Tous ces Ordres, particulierement les Mendians, s'appliquerent fort à exciter dans les cœurs la devotion au saint Sacrement, & celle à la sainte Vierge. S. Dominique institua le Rosaire, qui est composé de certain nombre d'*Ave Maria*, & de *Pater*, que l'on recite en son honneur, & dont, pour ainsi dire on luy fait une couronne ou chapeau * de fleurs pour mettre sur la tête de la Reine des Anges. Les Carmes, pour ne leur pas ceder en zele vers la Mere de Dieu, ont établi la dévotion du Scapulaire, auquel ils attribuënt de grandes vertus, particulierement pour se racheter des peines du Pur-

* De là vient le mot de *Chapelet*.

Eglise du 13e siecle.

garoire, & pour ne pas mourir sans confession. Ils asseurent que S. Simon Stock leur General l'institua sur une vision qu'il eut de la sainte Vierge.

La devotion envers les Reliques des Saints étoit toûjours tres-ardente. Charles le Boiteux, Roy de Sicile & Comte de Provence, au retour de sa prison, étant persuadé des revelations de deux Freres Prêcheurs, dont l'un étoit son Confesseur, fit fouïr en un certain lieu nommé Ville-late, au Diocese d'Aix, où l'on trouva un corps, qu'on creut être celuy de sainte Magdelaine. On disoit qu'il avoit été inhumé là-auprés par saint Maximin, & depuis caché en un autre endroit proche du premier, durant les incursions des Sarrasins. Charles le fit relever avec grande ceremonie; & bâtit un beau Convent en la même place pour les Freres Prêcheurs. L'affluence des peuples, par succession de temps, l'a accompagné d'une ville qui porte le nom de saint Maximin.

Les Moines Benedictins de Vergelay en Bourgogne étoient neanmoins en pleine possession de dire qu'ils avoient ce saint corps chez eux,

Eglise du 13. siecle.

& qu'il leur avoit été apporté d'Aix, ou selon d'autres, de Jerusalem, par les soins de Gerard de Roussillon, Fondateur de cette Abbaye, vers l'an 882. Le concours universel des peuples du Royaume, les bulles de plusieurs Papes, même depuis cette invention de Ville-late, l'authorité des Rois Louis VII. & Louis IX. qui avoient fait leurs devotions en ce lieu, rendoient cette croyance incontestable à l'égard des François. Mais celle des Grecs détruisoit également les pretentions des Moines de Vezelay, & celle des Jacobins. Car on trouve dans quelques-uns de leurs Escrivains du septiéme siecle, que le corps de la Magdeleine étoit encore à Ephese; & leurs Historiens racontent, que l'empereur Leon le Philosophe, qui ne commença à regner que l'an 886. le transfera de cette ville-là à Constantinople, comme aussi le corps du Lazare de l'Isle de Chypre.

Quoy qu'il en soit, depuis cette nouvelle découverte faite à Ville-late, on mit en avant, que cette Sainte fuyant la persecution des Juifs, s'étoit sauvée par Mer en Provence avec le Lazare son frere, sa sœur Marthe,

Eglise du 13. siecle.

Marcelle servante de Marthe, & saint Maximin, l'un des soixante & douze disciples de Nôtre-Seigneur : Que Maximin fut le premier Evêque d'Aix, & Lazare de Marseille : Que Marthe prescha la Foy au Diocese d'Aix, & qu'elle vainquit le dragon qu'on nommoit *la Tarasque*, dont le nom est demeuré à la ville de Tarascon, où estoit la taniere de ce monstre : Que la Magdelaine se retira dans une BAULME * ou grotte, d'où, aprés vingt-ans de solitude & de mortification, les Anges enleverent son ame dans le sejour des Bien-heureux ; & plusieurs autres choses inconnuës aux siecles precedens.

* C'est ce qu'on nomme la SAINTE BAUME.

Université.

Les sciences florissoient avec grand éclat dans l'Université de Paris ; la Theologie, l'étude du Droit Civil & Canon, la Medecine, & la Philosophie, avec les Arts : mais n'étant pas accompagnée des belles lettres & de l'éloquence, qui n'y ont eu lieu que long-temps aprés, elles ne s'expliquoient qu'en termes barbares, & apprenoient plus de chicanes que de veritez solides.

Comme tous les supposts de l'Université étoient Ecclesiastiques, la Ju-

risprudence & la Medecine se trouvoient aussi en leurs mains ; & le Pape étoit reconnu pour Chef de ce Corps, & de tous les gens de lettres. Pour la Medecine, ils n'enseignoient guere que la theorie sous le nom de PHYSIQUE ; laissant la pratique des remedes aux Laïques : de là sont venus les Apothicaires. Quant à la Jurisprudence, les Papes eussent bien voulu la reduire toute au Droit-Canon & à leurs Decretales (desquelles il faut avoüer que la France a tiré la plus part de ses formes & de son ordre judiciaire ;) afin que tout le Christianisme usant de mêmes loix au temporel & spirituel, s'accoûtumât à ne reconnoître qu'un Chef, sçavoir celuy qui a tous les droits divins & humains dans sa poitrine.

Eglise du 14. siecle.

Voilà pourquoy, à mon avis, Honorius III. par sa bulle de l'an 1219. fit défenses, sur peine d'excommunication, d'enseigner le Droit Civil à Paris & dans les autres Citez de France ; & Gregoire IX. les renouvella à l'égard de celle de Paris. Quelques-uns croyent que ces deux Papes en userent de la sorte à la priere des Rois Philippe Auguste, & saint Louis. En effet, les Lettres du Roy Philip-

pe le Bel pour l'institution de l'Université d'Orleans, le portent ainsi: mais quelques-uns doutent de la verité de leur exposé, & pensent que les deffenses d'Honorius & de Gregoire n'étoient qu'à l'égard des Ecclesiastiques, lesquels ils vouloient détacher de la trop grande affection qu'ils avoient à l'étude d'une connoissance, qui étant lucrative, leur faisoit deserter la Theologie.

Que l'une ou l'autre de ces opinions soit vraye, il est certain que depuis ce temps-là on n'a pas laissé d'enseigner le Droit Civil dans l'Université de Paris jusqu'à l'an 1579. que cet avantage luy fut ôté en vertu d'un article qui se trouva dans l'Ordonnance de Blois: mais le Roy Louis XIV. l'y rétablit en 1679. & certes il n'y florissoit pas tant qu'en celle de Toulouse & en celle d'Orleans.

L'Université de Toulouze fut instituée l'an 1230. par le Roy saint Louis: celle d'Orleans ne le fut que l'an 1312. par le Roy Philippe le Bel. Il est vray que plus de cent ans auparavant il y avoit dans cette derniere ville, comme à Toulouze, Angers, & plusieurs autres, une escole fort celebre; mais

qui n'avoit point de sceau, ni le droit de graduer, & autres marques d'une Compagnie formée & approuvée par le Prince. Clement V. en reconnoissance de ce qu'il y avoit estudié, donna plusieurs bulles, toutes de l'an 1303. pour l'eriger en Université. Les Escoliers s'en étant voulu servir l'an 1309. sans qu'elles fussent approuvées du Roy, les Bourgeois s'y opposerent à main armée; & ces troubles ne cesserent point que le Roy l'an 1312. n'eust donné la forme à ce corps par son autorité legitime. Eglise du 13. siecle.

Celle de Montpellier, autrefois fort fameuse pour la Medecine, à cause du commerce qu'elle avoit avec les Medecins Arabes qui étoient en Afrique, avoit esté érigée par le Pape Nicolas IV. & par les Lettres patentes du Roy l'an 1289. Les autres du Royaume, qui sont encore au nombre de dix, Angers, Poitiers, Bourges, Bourdeaux, Cahors, Valence, Caen, Reims, Nantes & Aix, ont esté instituées dans les siecles suivans, & en divers temps.

Quant à l'Université de Paris, qui, à la reserve de celle de Toulouze, estoit encore l'unique dans la France;

Eglise du 13. siecle.

Gens sçavans.

elle attiroit ou produisoit tout ce qu'il y avoit alors de sçavans hommes. J'en nommeray les plus illustres, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Vincent de Beauvais, tous trois de l'Ordre des Freres Prescheurs; Jean Gilles ou Joannes Ægidius, qui étoit aussi du même Ordre; Rigord de celuy de saint Benoît, & Chapelain de Philippe Auguste, & Richard d'Oxford, tous trois Philosophes & Medecins; Arnaud de Villeneuve de la même profession; Jean de Sacrobosco qui excella dans les Mathematiques; Roger Bacon Anglois de nation & de l'Ordre de saint François, esprit tres-subtil & consommé en toutes sortes de doctrines, particulierement en Chymie, dans les œuvres duquel se trouve le secret de la poudre à canon; Michel Scot, qui pour acquerir plus parfaitement ces connoissances & celles de l'Astronomie & des Mathematiques, apprit les langues Orientales; Alexandre de Halez, qu'on surnomma le Docteur irrefragable; Bonaventure son disciple, & long-temps aprés Jean Duns le Scot, tous trois de l'Ordre des Freres Mineurs & grands Scolastiques. Le Scot vêcut dix ans dans

le

le siecle suivant, on l'appella le Docteur subtil, & il le fut en effet. Il se piqua d'avoir des opinions opposées à celles de saint Thomas, comme l'étoient leurs deux Ordres : c'est ce qui a produit dans l'Escole les deux sectes de Thomistes & de Scotistes. On compte encore parmi les doctes, Robert de Sorbonne natif du village de ce nom, qui est prés de Sens; Guillaume de saint Amour, & Chrestien de Beauvais originaires de ces lieux-là, & rudes adversaires des Freres Prescheurs & Mineurs; Guillaume III. & Estienne II. Evêques de Paris; Henry de Gand celebre Docteur en Theologie; Guillaume Archevêque de Tyr & Chancelier de saint Louis; Gilles Colomne Romain, celebre Jurisconsulte & Moine Augustin, qui fut Archevêque de Bourges. Il vêcut plusieurs années dans le siecle suivant, & écrivit l'an 1302. en faveur de Philippe le Bel contre Boniface, montrant que l'autorité du Pape ne s'étend point sur le temporel.

Eglise du 13. siecle.

[Les plus illustres des Doctes en ce siecle-là étoient les Cardinaux; non pas tant pour leur dignité éca-

Cardinaux.

Eglise du 13. siecle. tante que pour leur science & capacité; car il y en avoit fort peu qui ne fussent tres-habiles en Theologie, ou en Droit-Canon, & bien plus grand nombre étoit de naissance obscure ou mediocre, que de haute Noblesse. Nous en trouvons dans ce treiziéme siecle plus de trente tous François, sans parler de Guillaume Archevêque de Reims, qui est du siecle precedent, étant mort l'an 1202. C'est luy qui bâtit la ville de Beaumont en Arragonne, & qui fit confirmer par des bulles du Pape & par un reglement de Louis VII. à ses successeurs, le droit de sacrer eux seuls les Rois de France: Eudes de Château-Raoul, Pierre de Bar-sur Aube, Guillaume de Bray-sur-Seine, tes trois surnommez du lieu de leur naissance; Guy Paré Abbé de Cisteaux; Jacques de Vitry, & Jacques Pantaleon étoient tous de bas lieu, mais d'une éminente doctrine. Vitry étoit fils d'un Vigneron d'Argenteüil prés Paris, Pantaleon d'un Cordonnier de Troyes en Champagne. Celuy-cy parvint à la Papauté, & se nomma Urbain IV. Il institua la Fête-Dieu. Paré étant Legat à

Cologne ordonna que l'on sonnât une clochette à l'élevation de la sainte Hostie & du Calice, & devant le saint Sacrement quand on le portoit par les ruës aux malades. Trois autres Cardinaux François monterent encore au souverain Pontificat par leur merite; Guy le Gros fils d'un simple Gentilhomme de saint Gilles en Languedoc, mais tres-fameux Avocat en Cour de Rome, Pierre de Tarentaise Archevêque de Lyon, natif de Bourgogne, & Simon de Brion sçavant Jurisconsulte & Chancelier de France, issu d'une maison noble du païs de Touraine. Le premier s'appella Clement IV. le second Innocent V. l'autre Martin IV. Le zele que doivent avoir tous les gens de lettres pour l'honneur de l'Université de Paris, me fait aussi souvenir des Cardinaux Jean Cholet & & Jean le Moine, lesquels y ont fondé deux beaux Colleges qui portent leurs noms. Le premier étoit petit fils d'un Eschevin d'Abbeville, l'autre fils d'un Gentilhomme d'auprés d'Amiens.] Illust. du 13. siecle

[Plusieurs de ces mêmes Docteurs joignirent une grande sainteté de vie Saints.

Eglise du 13. siecle. à leur rare sçavoir. L'Eglise invoque les suffrages d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin, & de Bonaventure du Bain-royal. Comme aussi de Pierre de Châteauneuf de l'Ordre de Cisteaux & Legat du Pape, martyrisé par les Albigeois en l'an 1208. De Bertrand Evêque de Cominges qui rebastit cette Ville, à laquelle le nom de son restaurateur est demeuré ; de Guillaume de Nevers, qui nourrissoit tous les jours deux mille pauvres ; d'Estienne de Die en Dauphiné tiré de l'Ordre des Chartreux ; de Gefroy de Meaux qui renonça à l'Evêché & se retira au Monastere de saint Victor à Paris, qui étoit alors, comme il est encore aujourd'huy, tres-florissant en doctrine & en pieté ; de Guillaume de Valence, sous lequel les Evêchez de Valence & de Die furent unis l'an 1275. & de Robert du Puy. Celuy-cy tres-noble par sa naissance, & plus encore par sa vertu, ayant été tué l'an 1220. par un gentilhomme qu'il avoit excommunié pour ses crimes ; le peuple en vengeance rasa toutes les maisons de l'assassin, & le Roy le bannit du Royaume luy & toute sa race.

On doit ajoûter à cette troupe immortelle Elezar de Sabran gentilhomme Provençal, Comte d'Arian, que le celibat perpetuel dans le mariage fit le compagnon des Anges, & ses liberalitez charitables le pere des pauvres ; Yves Prestre, Curé & Official du Diocese de Treguier en Bretagne, bon Jurisconsulte, & qui par un plus noble interêt que celuy de l'argent, fut toûjours l'Avocat de l'indigent & de l'orphelin. Les gens de pratique le reconnoissent pour leur patron, & ne l'imitent guere. Il mourut l'an 1303. Eglise du 13. siecle.

Entre ceux qui portent la Couronne de gloire au Ciel, le grand Roy saint Louis, qui a porté la Couronne royale icy-bas, & son neveu de même nom, fils de Charles II. Roy de Sicile, tiennent un des plus hauts rangs. Ce dernier ensevelit les grandeurs du monde dans le sac de la penitence, s'étant fait Moine dans l'Ordre de saint François ; d'où il fut tiré malgré luy, pour être Evêque de Toulouze. Il mourut l'an 1298.

JEANNE,

FEMME DE

PHILIPPE LE BEL.

JEANNE fut fille unique & heritiere de Henry le Gros Roy de Navarre & Comte de Champagne, & de Jeanne fille de Robert Comte d'Artois frere de saint Louis. Son pere sentant qu'à cause de ses indispositions il ne feroit plus guere de sejour en cette vie, la fit reconnoistre & couronner Reine lorsqu'elle n'avoit que deux ans & demi, & venant à déceder six mois aprés, il ordonna par son testament qu'elle prendroit un mari dans la Maison de France. Si-tôt qu'il eut les yeux fermez, les Arragonnois & les Castillans firent chacun leur brigue pour se saisir d'elle & du Royaume. Sa mere fuyant la violence, la sauva en France à la Cour de Philippe le Hardy son cousin germain, où dés lors son mariage avec Philippe le Bel

fut conclu entre les parens : mais non pas accompli que jusqu'en 1284. le Prince ayant quinze ans, & elle environ treize, & l'an 1286. elle fut sacrée Reine de France avec lui. La concorde & l'amitié durerent entre eux aussi long-temps que leur vie, & le Roy déféra tant à cette Princesse, qu'il luy laissa toûjours l'entiere joüissance de son Royaume de Navarre, & de son Comté de Champagne ; si bien qu'on peut dire d'elle qu'elle a regné (ce qui ne se trouve en aucune Reine de France que je sçache) & qu'elle a porté le Sceptre aussi-bien que la Couronne. Ses soins accompagnez d'une grande prudence, chasserent les Arragonnois & les Castillans de la Navarre ; & bien qu'elle n'y allât point, parce que son Epoux ne lui vouloit pas permettre de s'éloigner de lui, elle y maintint heureusement la paix durant qu'elle vêcut, par de sages Gouverneurs & par de bons réglemens. Ses Sujets la reveroient à cause de sa justice temperée d'une douceur salutaire : & elle tenoit tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles & par les cœurs, étant également belle, éloquente, & liberale. Tou-

tes ſes actions ne tendoient qu'à acquerir de la gloire, & à ſe conſerver un illuſtre ſouvenir chez la poſterité. Ce fut pour ce ſujet qu'elle bâtit la ville de Carres, autrement le Pont la Reine en Navarre, & l'Abbaye de la Barre au Fauxbourg de Château Thierry, qu'elle fit tant de pieuſes fondations aux Chartreux, aux Cordeliers & aux Jacobins, qu'elle careſſoit & recompenſoit ſi abondamment les gens de lettres; & qu'elle fonda ce noble Collége de Navarre & de Champagne, l'Ecole de la Nobleſſe Françoiſe, & l'honneur de l'Univerſité de Paris. Avec cela Jeanne ne tenoit pas ſeulement la premiere place dans le Conſeil & dans le maniement des affaires, mais encore dans la conduite des Armes: car quand ſon mari alloit en Flandres cette Reine menoit des troupes ſur la frontiere de Champagne, & j'ay lû que marchant à la tête comme une courageuſe Amazone elle contraignit Henry Comte de Bar de venir s'humilier devant elle, & l'amena priſonnier l'an 1297. auſſi le Roy avoit tant confiance en la force de ſon eſpit & de ſon courage, qu'étant un jour tombé malade en danger de mourir, il ordonna que s'il mouroit elle

elle tiendroit la Regence, mais elle décéda avant lui le 2. jour d'Avril 1304. aprés avoir vécu vingt ans avec lui, & 33. ans en tout. Elle laissa Matthieu Evêque de Soissons & Gilles Abbé de S. Denis exécuteurs de son testament, presque tout rempli de legs pieux. Son corps repose dans l'Eglise des Cordeliers.



ACANCE qui commença sous la fin de Philippe le Bel, & dura en tout 2. ans 3. mois & demy.

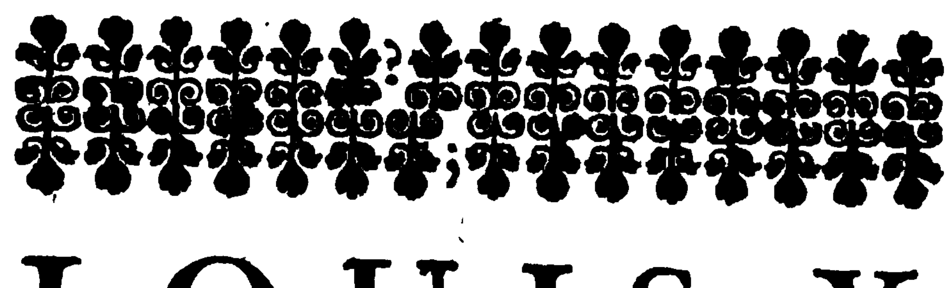
LOUIS X.

ROY XLVI.



* qui fait bruit, noise. Hutinet est le plus petit maillet des tonneliers, mais qui fait le plus de bruit.

On ne sçait pas bien quel caprice,
A ce Prince imposa le surnom de * HUTIN;
Mais au chef des Voleurs il ôta le butin,
Et fit des Pendars exemplaire Justice.



LOUIS X.

DIT HUTIN.

ROY XLVI.

Agé de vingt-cinq à vingt-six ans.

AUSSI-TOST que Philippe fut mort, Louis son fils aîné luy succeda. [Son premier acte fut de ratifier le testament de son pere, & d'en faire jurer l'execution à ses freres, aux gens de son Conseil, & à ceux de sa Chambre des Comptes; mais il ne jura pas luy-même, il fit jurer un de ses freres pour luy. La Cour étoit fort broüillée par la haine que les Grands avoient pour Marigny; les ligues dont nous avons parlé, tenoient tout le Royaume en combustion, & les peuples estoient extrêmement échauffez, à cause des grands impôts & des frequentes 1314.

alterations des monnoyes : voilà pourquoy il n'osa pas entreprendre d'aller à Reims se faire sacrer, de crainte d'y trouver des oppositions. Cependant son Conseil travailloit de toute son adresse à desunir ces ligues qu'il ne pouvoit pas rompre par la force : mais il luy fut impossible de les entamer, tant elles se tenoient étroitement serrées. De sorte qu'aprés six mois de vaines tentatives, il ne trouva point de meilleur expedient que de leur faire droit sur leurs plaintes, & de leur accorder tout ce qu'elles demandoient, dans l'assurance qu'avec le temps & avec l'autorité il retireroit plus qu'il ne relâchoit.

1315. Bien qu'il fût majeur, & qu'il eût esté employé dans les affaires depuis plusieurs années, neanmoins il ne s'y étoit point meuri : il avoit seulement les vices de la jeunesse, & n'en avoit point les avantages ; foible & ployant au moindre effort, folâtre, enjoüé & dereglé, de beaucoup de bruit & de peu d'effet. Ainsi Charles de Valois son oncle se mit en possession presque de toute l'autorité ; Il destitua plusieurs Officiers pour avancer ses creatures ; & comme il ne s'étoit point

trouvé d'argent pour les frais du Sacre, il prit de là occasion de rechercher les financiers, particulierement Enguerrand de Marigny, avec lequel il avoit déja eu de rudes prises. 1315.

[Le Roy ayant donc mandé son Conseil au bois de Vincennes, & les principaux financiers pour rendre compte, comme ils ne le rendoient pas bon, on le manda avec raison à Enguerrand. Il avoüa qu'il avoit pris des sommes considerables des Flamands, mais que c'étoit pour affoiblir d'autant les ennemis de la France: du reste qu'il n'avoit rien fait que par les ordres du deffunt Roy. Mais il n'en demeura pas là, il eut l'audace de soûtenir à celuy qui étoit l'oncle de son Maître, que s'il y avoit manqué de finances, c'étoit luy-même qui en avoit pris la meilleure part, & avec cela il ne feignit point de luy rendre un démenty. L'épée de ce Prince l'en eût puni tout sur l'heure, si le Ciel ne l'eust reservé à un plus infame châtiment. Le Comte jura au Roy qu'il ne mettroit jamais le pied dans sa Cour ni dans son Conseil, s'il ne luy faisoit justice de ce voleur. Marigny fut donc arresté à quelques

1315. semaines delà comme il venoit au Conseil (ce fut le dixiéme de Mars), mis en prison dans la tour du Louvre, & delà transferé dans celle du Temple. [On emprisonna aussi Raoul de Presle fameux Avocat son ami, qui eût pû luy fournir des moyens de se défendre. On accusoit ce dernier d'avoir contribué à la mort du Roy Philippe : & d'abord par une procedure extraordinaire, Hutin donna tous ses biens à Pierre Machaut un de ses favoris, lequel sceut si bien les retenir, qu'encore que depuis l'innocence de Raoul eût esté reconnuë, & sa personne mise en liberté ; neanmoins il obligea sa femme & ses enfans de les luy ceder, & de ne les revendiquer jamais pour quelque cause que ce fût.

Quelque temps aprés on mena Marigny au bois de Vincennes pour répondre devant le Roy & son Conseil. L'Avocat Jean d'Asnieres y proposa contre luy plusieurs chefs d'accusation : les cinq principaux étoient, Qu'il avoit alteré les monnoyes, surchargé les peuples d'impôts, volé plusieurs grandes sommes, dégradé les forests du Roy, pris de l'argent des Flamands & entretenu intelligence

avec eux. Aprés cette accusation il fut 1315.
conduit au Temple, suivi des cris & des huées de la populace.

Comme les procedures sembloient se rallentir, & que l'Archevêque de Sens, & l'Evêque de Beauvais freres de l'accusé, employoient tous les moyens pour obtenir sa grace du Roy, qui se rendoit assez exorable, & pour fléchir le Comte de Valois à se contenter d'un bannissement perpetuel hors du Royaume; il arriva que l'on découvrit que sa femme & sa sœur, comme ce sexe est credule & superstitieux, faisoient des images de * cire pour *envouter* le Roy & les Princes de son sang, c'est à dire, pour les lier par des charmes de magie. Et quoique pour s'excuser elles protestassent qu'elles ne faisoient cet enchantement qu'avec dessein d'adoucir le ressentiment du Comte, neanmoins on les mit en prison; & il prit occasion de là de presser le jugement de toute sa force.

* *Devovet absentes, simulacraque cerea fingit, &c.*

On fit courir un bruit, vray ou faux, qu'Enguerrand avoit un demon familier, & qu'ayant demandé à cet esprit quel seroit l'évenement de son affaire, il luy avoit répondu, qu'il ne pouvoit être que fort mauvais; & qu'il se de-

1315. voit souvenir qu'il luy avoit souvent prédit qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy, sinon quand il n'y auroit ni Pape, ni Empereur, ni Roy de France. Enguerrand avoit creu que ces trois choses ne se pouvoient pas rencontrer tout à la fois, & partant que sa fortune & sa vie ne seroient jamais en danger: & neanmoins il se trouvoit alors que le S. Siege & le Trône Imperial étoient vacants, & qu'il n'y avoit point de Roy en France, parce que Hutin n'étoit pas encore sacré, & que selon la coûtume de ce temps-là, on ne pouvoit pas dire qu'il étoit veritablement Roy. Ainsi Enguerrand commença à perdre courage: Hutin lâcha la main & l'abandonna à la rigueur de la justice; on le livra au Prevôt de Paris, & on le mena au Chatelet. Il n'y demeura que les deux premiers jours des Rogations: car la veille de l'Ascension on l'en tira pour le conduire à Montfaucon * *où il fut pendu au plus haut du gibet avec les autres larrons*. Il protesta de son innocence jusques à la mort, mais ses richesses immenses prouvoient assez la justice de cet Arrest. Son corps ayant esté long-temps au gibet la pasture des

* Ce sont les termes des grandes Chroniques de S. Denis

corbeaux, le Roy Charles le Bel le 1315.
rendit aux prieres de Philippe Archevêque de Sens son frere, qui l'inhuma dans l'Eglise des Chartreux de Paris, où peu aprés il luy alla tenir compagnie.]

Au même temps qu'on luy fit son procés, les financiers de sa cordelle furent saisis au corps, & plusieurs mis à la question. Ils ne confesserent pourtant rien; tant ces chenilles sçavent se tenir enveloppées, aimant mieux à toute extremité perdre la vie que le bien. On poussa la recherche jusques sur ses amis, & particulierement sur Pierre de Latilly Evêque de Chaalons & Chancelier de France. On l'accusoit d'avoir donné le boucon à l'Evêque son predecesseur, & même au feu Roy.

L'execrable usage du poison s'étoit rendu fort commun en France, & c'étoit à mon avis, parce que les Ministres du deffunt Roy avoient esté extrêmement violens & vindicatifs, & que les François avoient eu beaucoup d'affaires & de commerce delà les monts. Ce Prelat accusé d'un crime si exécrable, fut constitué prisonnier entre les mains de l'Archevêque de

1315. Reims son Metropolitain, puis quelques mois aprés remis au jugement des Evêques de sa Province. A ce sujet il fut assemblé un Concile à Senlis au mois d'Octobre de cette année 1315. où l'Archevêque de Reims se trouva avec ses suffragans. L'accusé, selon sa requête & suivant le droit, fut premierement reintegré dans sa liberté & dans son Evêché. Ensuite s'étant trouvé que quatre femmes avoient esté convaincuës & punies d'avoir empoisonné son predecesseur, il fut absous à pur & à plein: [mais ce ne fut que sur la fin de l'an 1316. sous la regence de Philippe le Long: le Pape Jean XXII. donna des lettres pour sa justification.

L'exemple des Grands avoit causé une corruption generale parmy le peuple; les maux qu'il avoit soufferts sous le regne de Philippe le Bel ne l'ayant point porté à s'amender, le Ciel le chastia par un de ses plus rudes fleaux. Il tomba des pluyes continuelles durant tout l'Esté de cette année qui pourrirent tous les bleds & les raisins: les processions des Parroisses & des Monasteres, où les Prêtres & les Religieux alloient nuds pieds en grande

devotion, ne flechirent point la colere 1315.
de Dieu; tellement que l'année suivante il y eut une si grande disette de vivres, que l'on crioit à la faim par toute la France & dans les Païs-bas. Les boulangers, qui dans la cherté ne manquent point de faire leur profit de la misere des pauvres, mesloient de la lie de vin & des excremens de cochons & plusieurs autres immondices dans leur pain pour le rendre plus gros & plus pesant. Comme on se fut apperceu de leur méchanceté, on fit dresser des rouës sur des pôteaux par tous les quartiers de la Ville, & on fit monter sur chacune un de ces coquins tenant en ses mains des morceaux de ce méchant pain, puis on les bannit du Royaume.

Il ne falut pas moins de cinq ou six mois pour appaiser les mécontentemens des Provinces, & donner satisfaction sur toutes les plaintes qui s'étoient élevées de tous côtez. Cet embarras dissipé, & s'étant trouvé quelque argent par le rappel des Juifs pour douze ans seulement, & autres inventions, pour subvenir aux frais du Sacre & de la guerre de Flandre qu'on avoit resoluë, Hutin partit pour aller se faire sacrer

1315. à Reims. Dés le commencement de son regne il avoit envoyé vers Robert Roy de Naples, luy demander en mariage sa niéce Clemence fille de son frere Charles Martel Roy de Hongrie. Cette Princesse s'étant embarquée, fut attaquée d'une furieuse tempête qui luy fit perdre toutes ses precieuses hardes & tout son équipage; si bien qu'elle aborda en France dénuée de toutes choses. Elle trouva le Roy à S. Dié prés de Troyes, & il l'épousa en cet endroit-là sans beaucoup de solemnité. De là il continua son chemin à Reims, & il y fut sacré & couronné le jour de l'Assomption.]

Les Gentilshommes & Communautez du païs d'Artois, ayant plusieurs sujets de plainte contre leur Comtesse Mahaut, le Roy la manda en presence d'Amé le Grand Comte de Savoye, & l'obligea de donner les mains à ce qu'il en prist connoissance.

Cet Amé le Grand fut un des Potentats le plus considerable de son tems. Il acquit le titre de Prince de l'Empire, qui luy fut donné par l'Empereur Henry VII. l'an 1310. Il accreut son Estat des Seigneuries de Bresse & de Baugey par son mariage avec Sybille fille uni-

pie de Guy Sire de Baugey; comme aussi l'une partie du petit païs de Revermont & des Comté d'Ast & d'Yvrée. Il eut le Revermont par achapt du Duc de Bourgogne, qui l'avoit eu de Humbert Dauphin de Viennois; la Comté d'Ast luy vint par concession de l'Empereur Henry VII. celle d'Yvrée par la sujetion volontaire des peuples. Sa sagesse le fit regner par toutes les grandes Cours de l'Europe, sçavoir de l'Empereur, du Roy Philippe de France, & d'Edoüard d'Angleterre, & trouver l'art d'estre si bien avec tous ces Princes, qui étoient fort mal ensemble, qu'il se rendit le perpetuel mediateur des differens que l'interest & les jalousies faisoient naître parmi eux.

[Le Flamand avoit contrevenu en plusieurs points au traité fait avec Philippe le Bel, & avoit refusé de comparoître en la Cour du Roy; à cause dequoy il y avoit un jugement des Pairs contre luy. La ceremonie du Sacre achevée, le Roy qui avoit ses forces toutes prestes, entra en Flandre; tandis que d'autre côté Guillaume Comte de Haynault ravageoit les pays le long de l'Escaud. Les Flamands avoient assiegé Lille, la marche 1311.

du Roy les obligea de se retirer : il les poursuivit si chaudement qu'ils furent contraints de se jetter dans Courtray. Il les y assiegea fort inconsiderément sans être muni de vivres, durant les pluyes de l'Automne & dans un méchant païs. Le mauvais temps & le
1312. manque de vivres firent ce que son ennemy n'avoit osé entreprendre, ils le contraignirent de lever le siege, & de s'en revenir en France, laissant la plus grande partie de son bagage & de son arriere-garde dans la fange à la mercy des Flamands. Ils ne se trouverent pourtant pas en estat de se rejoüir de cet avantage, d'autant que les ravages des gens de guerre causerent une si horrible famine dans leur pays, que le peuple y mouroit à milliers.

1315. & 16. Il avoit falu pour cette malheureuse guerre, avoir recours aux mêmes inventions du regne precedent. Pour cet effet Hutin assembla la Noblesse & le peuple par les Sénechaussées & les fit exhorter de luy fournir des subsides extraordinaires, sous promesse qu'on les rembourseroit des revenus du domaine. Il taxa les marchans Italiens, & leur vendit le droit de Bourgeoisie. Il exigea une decime sur le

Clergé dont les Cardinaux assemblez 1316.
à Lyon luy firent present ; & il prit
les deniers de celle qui avoit esté levée
pour le passage de la Terre-sainte, à
condition neanmoins de les rendre ;
en effet son successeur les rendit & en
prit quittance. De plus il vendit tous
les petits Offices de judicature par les
Provinces ; rechercha les malversations des Officiers & en recueillit des
taxes ou des confiscations. Il offrit même à tous ses sujets qui étoient encore
de serve condition, des lettres d'affranchissement, moyennant un certain
prix. Ce dernier moyen ne luy reüssit
pas : la plûpart trouverent cette charge
beaucoup plus pesante que le joug même de leur servitude : Tellement qu'il
falut les forcer de prendre de ces lettres ; & il ne leur fut pas libre de ne le
point être.

Lorsque Hutin fut arrivé à Paris,
il s'occupa à écouter les plaintes qu'on
luy portoit de tous côtez des exactions
de ses Officiers. Il deputa des Commissaires pour en faire de rigoureuses
enquestes, & il y en eut quelques-uns de chastiez par leur cou, la plus
grande partie par leur bourse. Il tint
aussi un grand Parlement à Pontoise, où

1316. le Comte de Flandre vint demander pardon, & promit d'executer les conditions qu'on luy imposa. Il y étoit forcé par les cris de ses sujets, qui se voyant reduits à une extrême famine, étoient prés de se donner à la France pour avoir du pain : mais quand ils en eurent tiré abondance de bleds & de vins ils retournerent à leurs premiers sentimens.

Vers la fin du mois de May de l'an 1316. Le Roy Louis ressentit les effets des venefices devenus fort ordinaires en France. Il luy fut donné un poison si violent, (on ne sçait de quelle main) qu'il l'emporta le cinquiéme de Juin. Le vulgaire crût que cet accident avoit été presagé par une comete qui avoit déployé sa terrible chevelure dans le Ciel le vingt-uniéme jour du mois de Decembre du mois precedent. Il mourut au bois de Vincennes, le dixneuviéme mois de son regne & le vingt-septiéme an de son âge [On l'enterra à saint Denis avec une double Couronne de France & de Navarre. Un Historien proche de ces temps-là rapporte une autre cause de sa mort. Il dit que s'étant trop échauffé à joüer à la Paulme au bois

bois de Vincennes, il descendit dans 1316.
une cave & y but du vin si frais qu'il
luy transit les entrailles, & le frappa
à mort, de sorte qu'il ne vécut que
deux ou trois jours.

Par son testament il ordonna que celuy de son pere seroit executé, qu'on acquitteroit ses dettes, que l'on contenteroit tous ceux qui se plaindroient avec raison, & qu'on feroit restitution aux heritiers de Raoul de Praësle. Avec cela il fit quantité de legs pieux aux Eglises de France & de Navarre, l'entretien de cent écoliers dix ans durant, quatre mille livres pour le mariage de pauvres Damoiselles, cinquante mille pour le voyage de la Terre-sainte, & dix mille aux enfans d'Enguerrand de Marigny, non pas à titre de restitution, mais par pitié, & en consideration tant du miserable estat où la faute de leur pere les avoit reduits, & de ce que l'un d'eux étoit son fillol, que des services que leur mere avoit rendus à la Reine sa mere.]

Il laissa Clemence sa seconde femme enceinte de quatre mois. De sa premiere, qui étoit Marguerite fille de Robert II. Duc de Bourgogne,

il avoit eu une fille nommée Jeanne, à qui le Royaume de Navarre, & les Comtez de Brie & de Champagne appartenoient.

CLEMENCE,

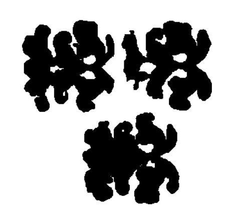
FEMME DE LOUIS HUTIN.

IL fut proposé de marier Louis avec Jeanne fille d'Othelin, Comte de Bourgogne, ensuite avec Beatrix fille de Sance IV. Roy de Castille: mais ni l'un ni l'autre mariage n'ayant eu aucun effet, son pere lui donna Marguerite deuxiéme fille de Robert II. Duc de Bourgogne & d'Agnés fille de Saint Louis. Il en eut une fille nommée Jeanne, qui estant incapable de succeder au Royaume de France, herita de celui de Navarre, & le porta dans la maison d'Evreux, en épousant le Comte Philippe. Cette Marguerite ayant deshonoré la couche nuptiale fut mise au

Château-gaillard sur Seine. Comme elle eût été deux ans en cette rigoureuse prison, le Prince chercha une autre femme, & fit demander Clemence fille de Charles Martel Roy de Hongrie, & de Clemence de Hasbourg fille de l'Empereur Rodolfe I. Or Louis X. ne pouvoit pas épouser celle-cy qu'il ne fut dégagé d'avec l'autre, ce qui lui étoit bien difficile par les voyes ordinaires : c'est pourquoy prenant le plus court chemin, non pas le meilleur & le plus droit, il la fit étrangler avec des linceuls quand il sçût que Clemence aprochoit. Elle arriva peu de jours avant son Sacre, l'an 1315. les nôces en furent solemnisées à Paris, & il la fit sacrer avec lui à Reims. On esperoit une heureuse lignée de cette conjonction, mais il plût au Ciel d'en ordonner autrement. A peine avoient-ils passé dix-huit mois de tems ensemble, que son Epoux mourut de poison au Bois de Vincennes, la laissant enceinte de cinq mois. La Reine en fut saisie d'un si grand déplaisir qu'elle tomba dans une fievre quarte, qui nuisit tellement à son fruit qu'il vécut peu de jours : car elle accoucha le 14. Novembre;

& il mourut le 22. ou selon d'autres vers la my-Decembre, c'étoit un fils qui fut nommé Jean, & qu'on peut conter parmi les Rois de France, puis que par la mort du Roy prédecesseur la Couronne doit incontinent écheoir au plus proche mâle. Depuis ce tems-là Clemence ne joüit point d'une santé parfaite, bien qu'elle ait vêcu encore douze ans. Le Roy son Epoux outre vingt-cinq mille livres de dot qu'il luy avoit assignées par Contrat de mariage, & qu'il lui confirma par testament, lui donna encore les terres de Maineville, Maisons, Hebecour, Marigny, Dampierre, Escoüis, & toutes les autres qui avoient esté confisquées sur Enguerrand de Marigny. Les Rois Charles le Bel & Philippe de Valois lui augmenterent encore ses pensions, & les Princes en faisoient tant d'estime, qu'ils l'appelloient par leurs lettres & dans leurs discours ordinaires la bonne Reine. Elle employa sagement toutes ces richesses en des usages pieux, comme à rebâtir & orner les Eglises du Gâtinois que Philippe le Long lui avoit assigné pour ses vingt cinq mille livres de doüaire, & n'ayant pas oublié l'affection naturelle

qu'elle devoit au païs de sa naissance, elle fonda richement un Hôpital en la ville de Bude en Hongrie, & un College pour l'instruction des pauvres enfans orfelins, auquel elle envoya des Régens de l'Université de Paris. Bref elle distribuoit si liberalement tout ce qu'elle avoit, qu'elle en demeuroit quelquefois incommodée. Comme elle gagnoit ainsi le Ciel par ses grandes charitez, elle y fut appellée le 13. d'Octobre de l'an 1328. décédant à l'Hôtel du Temple à Paris. Elle est enterrée dans le Cœur des Jacobins, où la Reine Jeanne veuve de Philippe le Long sa belle-sœur lui fit faire un tombeau de marbre.



REGENCE

SANS ROY

cinq mois durant.

1316. LORSQUE Louis Hutin sortit du monde, Philippe le Long Comte de Poitiers, son frere, étoit à Lyon, où, suivant ses ordres, il travailloit à faire élire un Pape, pour remplir le siege vacant depuis plus de trois ans. Il s'y étoit employé avec tant de zele & de perseverance, qu'enfin il avoit assemblé tous les Cardinaux à Lyon dans le Convent des Jacobins. Estant obligé de partir, il laissa la garde du Conclave au Comte de Forez.

Au bout de quarante jours ils elurent le Cardinal Jacques Dossat, qui se fit appeller Jean, & fut le XXII. de ce nom. Il étoit natif du païs de Quercy, fils d'un pauvre Savetier, de petite taille, & de plus petite mine; mais tres habile & tres-sçavant pour

ce temps-là. Quelques Auteurs ont 1316.
écrit que les Cardinaux ne pouvant s'accorder entre eux de l'élection d'un Pape, ils la déférerent à sa seule voix; & que sans hesiter il se nomma luy-même, au grand étonnement de tout le Conclave, qui pourtant en passa par là.

[Philippe arrivé à Paris, se mit en possession d'exercer les fonctions de la Royauté: il se logea dans le Palais Royal, & en fit boucher toutes les portes, hormis une. Cependant la Reine Clemence ayant declaré qu'elle étoit enceinte, & le Comte de Valois la protegeant, parce qu'il se voyoit éloigné de la Couronne, on convoqua les Barons ou Seigneurs du Royaume. Ils ordonnerent enfin que l'on garderoit soigneusement le ventre de la Reine: Qu'en attendant son accouchement, Philippe gouverneroit; qu'il recevroit tous les revenus de la Couronne, & qu'il luy fourniroit tout ce qui seroit necessaire pour son entretient: Que si elle n'accouchoit que d'une fille, il seroit dés-lors reconnu & proclamé Roy; mais que si elle faisoit un fils, il auroit la Baillie ou garde du Royaume, & tout pouvoir de fai-

1316. re la paix ou la guerre, & de dispo-
ser des finances, en donnant 20000. livres par an à la Reine jusqu'à ce que son fils eût atteint 24. ans, qui étoit l'âge de Majorité.

Cette grande affaire ainsi reglée, tous les Princes & Barons luy rendirent hommage comme à leur souverain : le seul Eudes Duc de Bourgogne n'y donna point son consentement; luy & ses amis pretendoient qu'en cas que la Reine Clemence n'eût pas un fils, la couronne appartiendroit à Jeanne niéce de ce Duc, & fille aisnée de Louis Hutin, qui l'avoit reconnuë pour legitime.] Car encore que la succession des mâles fût établie, non point par une loy expresse, mais par la coustume reçuë de tout tems chez les François; neanmoins parce que dans tous les autres Royaumes de la Chrestienté, & dans les grands fiefs, les filles succedoient, & qu'en France il ne s'étoit point presenté depuis long-tems aucune occasion de les exclure;] la chose n'étoit pas sans obstacle, quoiqu'elle fût sans doute. Ainsi le Long eut besoin de beaucoup de prudence & d'amis. Le Duc de Bourgogne ne jugea pas

pas que l'affaire fût encore meure pour 1316.
la pousser ; mais de peur qu'il ne mesarrivast à sa niéce, il obligea Philippe de la luy remettre entre ses mains pour l'élever & la garder ; à la charge qu'il ne la marieroit que par son consentement & par celuy des Princes de la Maison de France, s'il faisoit autrement, il en perdroit sa Duché, & pour cela se soûmettre à son jugement.

Les Flamands se trouvent dans une extrême détresse : ils voyoient toutes les avenuës de leurs païs bouchées par mer & par terre, leur commerce rompu, & les vivres qu'ils avoient tirez de France tantost consumez. Ils envoyerent donc des députez vers le Long, pour le supplier de leur accorder quelque moderation du traité qu'ils avoient fait avec Philippe le Bel. Ce Regent ne pensant pour lors qu'à établir ses affaires, leur accorda facilement leur priere, & des tréves : mais à ces conditions entre autres, que le Comte & son fils Robert le viendroient trouver en sa Cour : Qu'il ordonneroit au pere de passer avec luy dans la Terre-sainte ; & au fils de faire certains pelerinages : Que le Comte luy cederoit les villes de Lil-

1316. le, Doüay & Bethune; & qu'il luy payeroit cent mille livres de forte monnoye.

Sur la fin du mois d'Aoust la Reine Clemence tomba malade d'une fievre quarte, qui nuisit extrêmement au fruit qu'elle portoit dans son ventre.] Le quinziéme de Novembre elle mit au monde un fils qu'on nomma Jean-Baptiste, mais qui étoit si attenué, qu'il mourut au bout de huit jours. On l'enterra à saint Denis; & dans la pompe funebre il fut proclamé Roy de France & de Navarre. C'est ce qui a donné lieu à des Auteurs modernes d'en accroistre le nombre des Rois de France, & de l'appeller Jean I.



716. # PHILIPPE V.

ROY XLVII.

PAPES.

JEAN XXII. éleu le 7. jour d'Aoust l'an 1317. S. 18. ans & 4 mois, dont 5. ans sous ce regne.



Avant que de regner, je fus Regent cinq mois,
Mon zele rassembla tout le sacré College,
Pour finir le scandale, & remplir le saint Siege:
Et ma valeur soûmit le Flamand à mes loix.

PHILIPPE V.

DIT LE LONG,

à cause de sa taille,

ROY DE FRANCE XLVII.

Et joüissant du Royaume

DE NAVARRE.

âgé de ving-huit ans.



E's que la vie du petit Prince Jean fut désesperée, la dispute touchant la couronne se renoûvella plus fort qu'auparavant. Charles Comte de Valois sembloit favoriser la petite Jeanne fille de Hutin ; & le Duc de Bourgogne son oncle reclamoit pour elle. Mais cependant Philippe le Long bien accompagné alla se faire sacrer à Reims le 9. de Janvier 1317. les portes de la ville étant fermées, de peur qu'on n'y vinst faire opposition. [En

1316.

1317.

Oo iij

1317. effet il sembloit qu'on s'y préparast : car son oncle le Comte de Valois refusa d'assister à son Sacre, & même Charles son frere Comte de la Marche se retira fort mal-content, le matin du jour même qu'on devoit faire cette ceremonie. L'Evêque de Beauvais qui n'étoit que Comte Pair, y emporta la préseance sur celuy de Langres qui a le titre de Duc. Pierre Mauclerc ayant fait hommage lige à saint Louis de sa Duché de Bretagne, avoit erigé cette Duché en Pairie ; & ce fut par ce moyen que le Duc rendit ses successeurs Pairs de France. Jean ne se trouva point à ce Sacre. Mais Philippe, pour l'accoûtumer doucement au joug, luy remit & pardonna son absence, bien qu'il ne luy eût envoyé son excuse que quelque temps aprés.

La ville de Paris, qui d'ordinaire entraîne toutes les autres par son exemple, receut le nouveau Roy avec de grandes réjouïssances ; & luy, pour confirmer son droit de plus en plus,] y convoqua une assemblée generale des Seigneurs, des deputez des communautez & des villes, & sur tout des Bourgeois, & de l'Université de Pa-

tis : tous lesquels jurerent entre les mains du Chancelier (c'étoit Pierre d'Arablay depuis Cardinal) de ne reconnoistre point d'autre Roy que luy, & ses hoirs masles à l'exclusion des filles. [Le contrecoup retomba sur les siennes : car il n'eut point d'enfans mâles; & un fils unique qu'il avoit eu de Jeanne sa femme, étoit mort du temps qu'il sejournoit à Lyon. 1317.

Les esprits étoient en si mauvaise disposition, & en ces detestables empoisonnemens si frequents, que Philippe ne voyoit point d'assiete ferme ni de seureté pour les siens, s'il venoit à manquer. Ce fut pour cela qu'il fit une estroite union entre la Reine sa femme & ses enfans nez & à naître d'une part, & les Comtes Charles de la Marche son frere, & Louis d'Evreux son oncle d'autre part. Dans laquelle ces deux Princes jurerent qu'ils honoreroient son épouse comme leur Reine, ses enfans comme leurs Seigneurs, & son fils s'il venoit à en avoir, comme leur Roy.

Pour la même raison il fit un traité avec le Duc de Bourgogne, Agnes sa mere, & Jeanne fille de Hutin & petite fille d'Agnes, par lequel il leur

1317. aſſignoit de grandes ſommes de deniers ſur la Comté d'Angoulême pour être par eux employées en Pairies ou Baronies ; & il vouloit que s'il mouroit ſans enfans mâles, les Comtez de Champagne & de Brie retournaſſent à Jeanne. D'autre côté le Duc, au nom de ſa mere, & de Jeanne, luy cedoit tout le droit que cette pupille pouvoit avoir ſur les Royaumes de France & de Navarre, & ſur les ſuſdites Comtez ; il promettoit de luy faire ratifier le traitté, lorſqu'elle ſeroit en âge, & accordoit qu'elle fut mariée à Philippe fils de Louis Comte d'Evreux, lorſque la diſpenſe ſeroit venuë de Rome. Afin de ſceller ce traité par une alliance, le Roy donna Jeanne ſa fille aînée au Duc qui n'étoit point encore marié, & pour dot la Comté de Bourgogne.

Robert II. Comte d'Artois avoit eu une ſœur nommée Mahaut, & un fils qui s'appelloit Philippe. Mahaut fut mariée avec Othelin Comte de Bourgogne, & de ce mariage eſtoient iſſuës deux filles que le Bel donna à ſes deux fils. Or Philippe fils de Robert mourut aux guerres de Flandres avant ſon pere : mais il laiſſa un fils qui ſe

nommoit Robert comme son ayeul. La Comté d'Artois devoit appartenir à celuy-cy, toutefois le Bel l'avoit adjugée à Mahaut, sur ce pretexte que ce n'étoit pas un fief masculin, & que selon la coûtume de ce pays-là, la representation n'avoit point de lieu. Robert pourveut contre ce jugement par les voyes de fait: il arma durant la regence du Long, & se rétablit en possession par la force; mais l'affaire mise en negociation, les terres furent sequestrées entre les mains du Roy, & enfin adjugées à Mahaut, dont le Long avoit épousé la fille. Ce jugement interessé cause bien des malheurs.

Par trois fois, en moins de dix-huit 1318. & suiv
mois, on recommença la guerre aux Flamands, & par trois fois on la finit par une tréve. Mais ny les uns ny les autres n'avoient point envie de la tenir; les Flamands parce qu'ils se croyoient trop lezez, les François parce qu'ils avoient fait dessein de les subjuguer entierement.]

Le grand peril où la France s'estoit 1319.
veuë aprés la mort de Hutin, pour le doute de la succession, & les cruelles guerres qui avoient affligé l'Ecosse

1319. pour un sujet presque pareil [aprés le trépas du Roy Alexandre IV. furent cause que dans le renouvellement de l'alliance qui se fit entre les deux Couronnes, on ajoûta cet article ; Que s'il y avoit jamais differend pour la succession de l'un de ces deux Royaumes, » celuy des deux Rois qui seroit resté, » ne permettroit point qu'aucun autre » s'élevât dans le thrône, que celuy qui » auroit pour luy le jugement des E» stats ; Qu'il viendroit en personne » le défendre ; & qu'il s'opposeroit à » quiconque luy voudroit contester la » Couronne.

[Les gens de la faveur & les financiers avoient étrangement abusé de la facilité du Roy Philippe le Bel, & de Hutin son fils, chargé le thresor Royal de quantité de pensions, démembré les plus belles terres du domaine, dégradé les forests, fait des échanges frauduleuses, & extorqué des dons qu'ils n'auroient pas dû prendre, s'ils eussent aimé leur Roy & son Estat, quand même ils les auroient meritez. Le Long trouvant ses coffres épuisez, cassa toutes ces pensions, revoqua tous ces dons, & se remit en possession de ses terres. Les peuples virent alors avec joye fai-

sur les biens de ceux qui pour se gorger 1319.
de pillage, avoient porté les choses
avec le plus de violence, sur tout Flotte, Machaud, Nogaret, & du Plessis.

La Comtesse Mahaut s'opiniastra de telle sorte à changer les coûtumes du païs d'Artois, que les Seigneurs & les communautez se revolterent contre elle. Les uns ni les autres n'en eurent que du chagrin & de la perte : la Comtesse fit de grandes dépenses, & acquit la haine de ses peuples ; eux reciproquement virent desoler leurs terres, & enfin furent contraints de se soûmettre. Tout l'avantage fut pour les François, lesquels ayant presté assistance à la Comtesse saccagerent tout le païs, & s'y rendirent les maistres.

Autant en arriva aux Bourgeois de Verdun, qui pensant se mettre à couvert des injustices de Thomas de Blamont leur Evêque, s'étoient mis sous la protection du Roy. Cette année s'étant émeu querelle & division entre ces habitans, on n'en marque point la cause, une partie en chassa l'autre hors de la ville. Le Comte de Bar embrassa la querelle des bannis, ravagea

1319. les environs de la ville, & y prit quelques Chasteaux. L'Evêque & son frere le Seigneur d'Aspremont, soûtinrent la faction contraire. Le Roy comme protecteur y envoya son Connestable, qui sceut si bien manier les esprits; que par son moyen ils furent reconciliez ensemble, & les bannis rappellez, mais les uns & les autres assujettis à la France.

Le Cardinal Gosselin avec l'Evêque d'Amiens, avoit esté envoyé par le Pape pour traitter de l'accommodement des Flamands avec le Roy: le Comte Robert avoit une fois rompu la tréve avec tant d'emportement que l'Evêque de Tournay ayant ordre du Cardinal d'aller annoncer sa venuë, n'osa pas y aller en personne, mais donna cette commission à trois freres Mineurs. Cependant le Comte assembla son armée pour entrer dans le territoire de Lille: mais quand il eut passé la Lis, les communes de Gand & des autres grandes Villes, qui dans toutes ces guerres avoient acquis une puissance qui contrebalançoit la sienne, luy signifierent, qu'ayant juré la tréve avec le Roy, elles ne porteroient point les armes contre luy.

De ce refus survint une guerre civi- 1320.
le entre leur Comte & eux. Le Cardinal ne perdit point cette occasion d'agir auprés du Comte, & le reduisit enfin à promettre qu'il se rendroit à la my-Carême à Paris pour faire hommage au Roy, & ratifier les traitez precedents. Il y manqua neanmoins cette année-là, apportant quelques excuses frivoles, mais la suivante, étant vivement pressé par le Cardinal, il s'y trouva avec son fils Louis, & les procureurs des villes.]

« La paix fut donc concluë le vintiéme de May. Les villes de Doüay, Lille & Orchies devoient demeurer au Roy. Les Flamands s'obligeoient de luy payer trente mille Florins d'or, & juroient de ne point assister leur Comte en cas qu'il contrevinst à ce traitté. Le Roy promit sa fille Marguerite à Louis Comte de Nevers & de Retel fils d'un autre Louis, qui étoit fils aîné du Comte Robert, à la charge qu'il succederoit en la Comté de Flandre, quand mesme son pere decederoit avant son ayeul. [Mais un Avocat, que le Comte avoit amené avec luy, fit apposer dans le traité une clause portant que les Flamands

& leur Comte demeuroient d'accord par ensemble de l'execution. Le Comte prit pretexte là-dessus de ne pas noüer le traitté, d'autant qu'il se plaignoit qu'on avoit trompé ses deputez dans la cession qu'ils avoient faite en son nom des villes de Doüay, Lille, & Orchies, en ce qu'on ne leur avoit pas donné la contre-lettre qu'on leur avoit promise ; il partit donc de nuit pour s'en retourner en Flandre avant que le saufconduit qu'on luy avoit donné fût expiré. Les Procureurs des Communes dépescherent en diligence aprés luy, pour luy dire que s'il ne revenoit, ils seroient contraints de l'abandonner, & de se declarer contre
1319. luy, parce qu'autrement, comme ils
& 20. étoient au pouvoir du Roy, ils n'auroient bien-tost plus de testes pour mettre dans leurs Chaperons. Il entendit bien par là le danger où ils se trouvoient ; & il voyoit que s'ils se retiroient de son obeïssance, la Flandre étoit perduë pour luy : cette crainte le ramena à Paris, & le força d'en passer par où le Conseil du Roy luy ordonna.]

Les Gibelins se rendant puissans en Italie, le Pape Jean XXII. sollicita

si instamment le Roy de France, qu'il y fit passer Philippe fils du Comte de Valois, lequel depuis fut Roy, pour secourir Verceil que les enfans de Matthieu Viscomti Seigneur de Milan, tenoient assiegé. Il n'avoit que quinze cens chevaux, mais le Pape, le Roy Robert de Sicile, les Florentins & autres Guelfes, luy devoient envoyer des troupes pour faire une grande armée. Comme il sejournoit à Mortare le fils aisné de Matthieu sçût si bien gagner son Lieutenant par argent, & luy-même par soûmissions & belles paroles, qu'il luy persuada de s'en retourner en France sans tirer l'épée; neanmoins il plastra auparavant je ne sçay quel traitté de reconciliation entre les deux factions dans la Lombardie seulement. 1320.

Sur le commencement de l'année 1320. une manie pareille à celle que nous avons veuë du temps de saint Louis, saisit les païsans & les pastoureaux pour le recouvrement de la Terre-sainte. L'instigation d'un Moine renié & celle d'un Prestre chassé de sa Cure, exciterent ce soûlevement. Ils firent monstre au pré aux clercs à Paris, passerent en Aquitaine, & de-

1320. là en Languedoc, massacrant par tout les Juifs & pillant leurs magasins. On se lassa bien tost de leurs insolences; le Comte de Foix leur donna la chasse si vivement, qu'il les dissipa tous, en ayant fait brancher en tels endroits une vingtaine, en d'autres quarante, en d'autres cinquante.

Il advint en ce même temps que Robert de Cassel second fils du Comte de Flandre, accusa Louis son frere aisné d'avoir voulu empoisonner son pere. Sur cela Louis fut arresté prisonnier, & ses gens & son Confesseur mis à la torture. Comme on ne put trouver aucune preuve de ce crime, on le mit en liberté; à condition toutefois qu'il n'entreroit jamais au païs de Flandre. Par ce moyen Robert se vouloit frayer le chemin à la succession de son Pere au prejudice de son frere aîné.

☞ *L'Histoire n'a pas jugé indigne de ses remarques, que cette année 1320. le Prevost de Paris nommé Henry Capperel, pour avoir fait pendre un pauvre innocent en la place d'un riche qui avoit esté condamné à mort pour ses crimes, fut par Arrest du Parlement attaché au même gibet. Nous voyons tous les jours*

jours ses pareils sauver le riche coupable, & chastier la bourse innocente.

Les Ladres ne donnoient pas seulement de l'horreur à tout le monde, mais aussi de l'envie, d'autant qu'ils joüissoient de grands biens, & que cette vilaine maladie ne les rendoit point incapables des plaisirs; joint qu'ils ne payoient aucuns des subsides, dont les peuples étoient extrêmement foulez. Ce fut peut-estre pour cela qu'on les accusa d'avoir conspiré avec les Juifs, d'intelligence avec les Turcs, de desoler la France. On disoit qu'ils jettoient leurs ordures, ou des sachets de poison dans les puits & dans les Fontaines, à dessein d'infecter de la lepre tous ceux qui se portoient bien, ou de les empoisonner. Ils étoient d'ailleurs coupables de plusieurs autres crimes contre nature; aussi furent-ils les uns condamnez au feu, les autres resserrez étroitement dans les Ladreries. [Le Roy avoit mis leurs biens en sa main : mais les Evêques luy ayant genereusement remontré que l'administration leur en appartoit, il la leur remit aussi-tost, avec protestation neanmoins, qu'il 1321.

1321. n'entendoit point leur donner un nouveau droit, s'il ne leur appartenoit pas. Pour les Juifs, le peuple en fit justice luy-même, & en brûla quantité. Le Roy chassa toute la nation du Royaume.

On soupçonna avec quelque raison qu'on avoit cherché querelle à ces miserables pour avoir leurs dépoüilles : car le genie de ce regne ne fut pas moins fiscal que celuy de Philippe le Bel. Par ce motif,] le Conseil du Long avoit resolu d'établir par toute la France mêmes poids, mêmes mesures, & même monnoye, sous pretexte du bien public; mais en effet pour en tirer de l'argent. Car sous couleur de quelques frais qu'il faloit faire pour dédommager les Seigneurs & les Eglises qui y avoient interest, il voulut prendre la cinquiéme partie du bien des sujets, & le Roy avoit mandé à toutes les Villes de luy envoyer des députez, desquels il sçauroit ce qu'ils voudroient y contribuer, c'est à dire tout ce qu'il luy eust plû. Ceux de la ville de Paris devoient le lendemain comparoistre; & on ne sçait pas ce qu'ils eussent répondu. Mais tous les peuples étoient en grande émo-

tion ;] & d'ailleurs les Princes & les 1322.
Prelats qui avoient droit de battre monnoye, ne pouvoient se resoudre à souffrir que les Commissaires du Roy travaillassent à cette reformation ; ils en avoient appellé aux Estats, & cherchoient à se liguer avec les Villes, pour s'opposer à un reglement qui ne se faisoit que pour establir un impost.

Là-dessus Philippe, qui depuis cinq mois entiers étoit malade d'une fievre quarte jointe à une dysenterie, sentit redoubler son mal, & enfin mourut au bois de Vincennes le troisiéme jour de Janvier. La commune opinion luy donne trente-un an de vie, & cinq ans & six semaines de regne. Son corps fut porté en ceremonie à saint Denis, son cœur aux Cordeliers de Paris, & ses entrailles aux Jacobins. Depuis S. Louis ces bons Peres s'attribuoient comme un droit special d'avoir quelques parties des entrailles de nos Rois, sçachant bien qu'on ne les leur donnoit point sans quelques fondations.

[Par son testament il ordonna aussi bien que ses predecesseurs, le payement de ses dettes, la reparation des torts & exactions injustes qu'il avoit faites, & l'execution des testamens de

1322. son frere & de son pere ; comme s'il eust pû obliger ses successeurs d'executer ce qui étoit de son propre fait, & qu'il avoit negligé de faire, ou que sa volonté seule deust passer envers Dieu & envers le prochain pour une satisfaction réelle.

Nous trouvons au reste dans la Chambre des Comptes grand nombre de reglemens qu'il fit pour sa *maison*, pour les menus Officiers de justice, pour son Parlement & pour son Châtelet de Paris; déterminant leurs fonctions & leur nombre. Je remarqueray en passant qu'il fixa celuy des Notaires du Châtelet à soixante, celuy des Sergens à cheval à quatre-vingt dix-huit ; & celuy des Sergens à pied à cent trente-trois : Qu'il deffendit aux Conseillers de son parlement de recevoir aucune sollicitation des parties, ni d'entendre des gens de leur part, ni même d'écouter aucun éclaircissement ; mais de se contenter de l'instruction qu'ils en auroient par les plai-



doyers des Avocats. Les Rois consideroient cet auguste tribunal comme le cœur de leur Royaume ; ils avoient un grand soin d'en éloigner tout venin, & de le préserver du soupçon

même de corruption. 1322.

Il y en avoit de ce temps-là beaucoup dans la jurisdiction du Châtelet: le Prevost de Paris se dégradant, pour ainsi dire, luy-même, tenoit rarement le siege, & commettoit le jugement des affaires à ses Lieutenans, ausquels il vendoit ces commissions. Comme c'estoient des gens de bas lieu, fils de Lombards, ou de Marchands, & qui mettoient tout en commerce; ils mandoient les parties dans leurs maisons, pour vuider les causes hors de la veuë du public; & se taxoient tels salaires & telles amendes qu'il leur plaisoit; exerçant ainsi une judicature clandestine, & un brigandage manifeste. Le Long pourveut à ce desordre, en commandant au Prevôt de faire luy-même sa charge.

J'ai tiré la meilleure partie de ces singularitez des memoires tres-curieux qui m'ont esté communiquez par M. de la Noüe Bouet, Chanoine Regulier de S. Victor. Le public se promet de ses soins qu'il lui donnera bientost les regnes de ces trois fils de Philippe le Bel, qui seront remplis de grand nombre de choses fort rares, & dans une forme aussi riche que la matiere.]

Son mariage.

Le pere de la Princesse mourut avant que de voir accomplir ce mariage, qui fut celebré l'an 1306. dans la ville de Corbeil, où nos Rois alloient souvent tenir leur Cour, quand ils faisoient quelque solemnelle assemblée. Lorsque les Princes Louis & Charles découvrirent l'impudicité de leurs femmes, Philippe accusa aussi la sienne envers le Roi son pere, & la Cour s'étonna de voir trois freres aussi malheureux & aussi peu avisez l'un que l'autre, s'efforcer de faire connoistre par preuves & par témoins leur deshonneur. Les trois Princesses furent mises en bonne garde : les femmes de Louis Hutin & de Charles le Bel furent convaincuës, comme je l'ai dit, *il ne se trouva point de preuves assez fortes contre Jeanne : de sorte qu'aprés un mois de prison elle fut renvoyée absoute. Son mari s'en tint à ce jugement, car il ne faloit pas moins qu'un Arrest pour guerir sa jalousie, il se repentit de l'avoir accusée, & lui demandant pardon de cet injurieux procedé, il la reprit auprés de lui. Si depuis il y eut entr'eux une affection veritable & sans ressentiment du passé, je vous le laisse à penser : mais il est à présumer

Souçonnée d'adultere, & accusée par son mari

* *Sur la fin de la vie de Philippe le Bel.*

Declarée innocente.

Son mari la reprend

présumer ainsi, puis qu'ils en eurent plusieurs gages mutuels ; je veux dire des enfans ; Louis, qui mourut la même année ; Jeanne, qui épousa Eude IV. Duc de Bourgogne ; & Marguerite, qui fut donnée à Louis de Flandres Comte de Nevers, & depuis Comte de Flandres : Isabelle, d'autres l'apellent Marie, mariée en premieres nôces à Guigues Dauphin de Viennois fils de Jean II. & en secondes à Jean Baron de Faucongmey, l'un des plus riches Seigneurs de la Franche-Comté : Blanche, qui méprisant les poursuites d'Alfonse XI. Roy de Castille, se consacra à Dieu dans le Convent des Cordeliers de Longchamp. Jeanne survécut son mari de huit ans, & mourut vers l'âge de trente-neuf à quarante dans la ville de Roye en Picardie l'an 1329. comme elle étoit en chemin pour aller prendre possession du Comté d'Artois, qui lui étoit échû par le decez de sa tante Mahaut, ou plûtôt, comme je croi, pour aller querir sa fille en Flandre: car elle s'étoit si fort aigrie contre le Comte son gendre, à cause qu'il ne satisfaisoit pas à son gré à quelques articles du mariage, que sans avoir égard

En a cinq enfans, 1 garçon, 4 filles.

Leurs mariages.

Sa mort, l'an 1329.

vaux prieres du Roi Philippe de Valois, elle vouloit la séparer d'avec lui. C'est elle qui a fondé le College Royal de Bourgogne devant les Cordeliers, des deniers provenans de la vente de son Hôtel de Nesle qu'elle avoit à Paris. Pierre Bertrand Evêque d'Autun, qui depuis fonda aussi un College de son nom prés S. André des Arts, & fut Cardinal, & ce docte Nicolas de Lyra Jacobin, furent directeurs de cette fondation Royale. Elle legua encore cinq cens livres aux pardons d'outre-mer, car son mari lui avoit fait prendre la Croix, elle fonda plusieurs Monasteres & Hôpitaux, & fit de grands biens à S. Denis & au Convent de Longchamp. Ses entrailles sont enterrées au Chœur de cette Abbaye, & son corps en l'Eglise des Cordeliers à Paris auprés du cœur de son Epoux, comme elle l'avoit ordonné par son testament.

Elle fonde le College Royal de Bourgogne.

College d'Autun par qui fondé.

Autre Fondation de Jeanne.

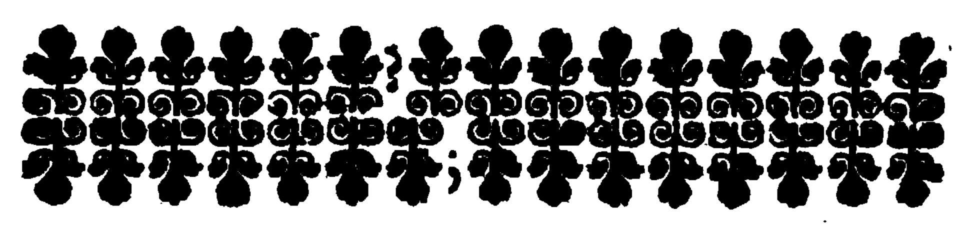
> PAPES encore JEAN XXII. pendant tout ce regne.

CHARLES IV.

ROY XLVIII.



Qu'eſt ce que la grandeur ? qu'eſt-ce que la beauté ;
Une fleur d'un moment, que le deſtin moiſſonne,
Au plus beau de mes jours un ſort précipité
Vient m'arracher la vie & ma triple couronne.



CHARLES IV.

DIT LE BEL,

ROY DE FRANCE XLVIII.

& joüissant du Royaume

DE NAVARRE.

Agé de vingt-huit ans.

LA succession des masles étant bien établie, Charles vint à la Couronne, & fut sacré à Reims l'onziéme de Fevrier sans aucune opposition. Tous les Pairs y assisterent, hormis le Roy d'Angleterre & le Comte de Flandres. 1322.

A son advenement à la Couronne, il declara qu'il avoit déliberé de regler son Royaume, & de soulager ses peuples ; pour cet effet, de retirer son domaine, & de reduire tous les poids & mesures, & toutes les monnoyes à

1322. une. Mais pour le dernier point, comme les loix que les Rois faisoient, n'avoient lieu que dans leurs propres terres, & que le consentement des Seigneurs étoit requis pour les faire recevoir sur les leurs, tous les Evêques s'y opposerent, & demanderent du temps pour en deliberer, convoquant pour cela des Conciles Provinciaux. Le Roy y envoya ses Seneschaux, pour leur representer que tous ses desseins ne tendoient qu'au bien public, & qu'il ne prétendoit en tirer aucun avantage pour luy. Je ne trouve point qu'elle fut leur resolution, mais que toutes les monnoyes furent fonduës & reduites à une espece, qu'on nommoit *Agnelets*; & que tandis qu'on y travailloit, on deffendit le cours de celle des Seigneurs.

La Justice étoit si corrompuë dans tout le Royaume, qu'il fut contraint, pour en retrancher la gangraine, de donner la commission à deux ou trois particuliers conjointement dans chaque Province, de faire le Procés en jugement dernier à tous les Officiers contre lesquels il y auroit des plaintes, sans recevoir aucunes appellations. Quand à la réforme des finances, il fit

rechercher ceux que le Long avoit épargnez. [Premierement le nommé Gerard de la Guette, natif de Clermont en Auvergne, & de bas lieu. Cet homme ayant eu le souverain maniement des finances sous Philippe le Long, & tenu dans les regnes precedens les fermes des monnoyes avec ses deux freres, avoit horriblement volé le Roy & le public. Le Roy Charles l'ayant fait arrester pour ses déprédations, il fut appliqué à la question, & on la luy donna si rude qu'il mourut au milieu des tourmens. On ne laissa pas de traisner son corps par les ruës, & de le pendre au gibet de Paris. 1322.

On fit ensuite une recherche generale des Traitans & des Fermiers, qui étoient presque tous Lombards & Italiens, cruels usuriers & grands exacteurs. On confisqua tous leurs biens, & on les renvoya en leur païs aussi gueux qu'ils en estoient venus.

[Les guerres particulieres causoient sans cesse des troubles dans le Royaume; & les jouftes & tournoys en faisoient souvent naistre parmi les Seigneurs. Philippe le Bel & Louis Hutin avoient deffendu l'un & l'autre, prenant pour specieux pretexte, qu'ils

1322. empeschoient le voyage d'outre-mer, & qu'ils engageoient la Noblesse à de grandes & ruineuses dépenses. Charles renouvella ces prohibitions, mais on n'y obeït entierement que lorsque l'autorité Royale fut montée à un plus haut point sous les Rois ses successeurs.]

Il avoit esté assez indulgent pour ne pas faire mourir Blanche sa femme, qui avoit esté condamnée d'adultere, comme nous l'avons veu : lorsqu'il fut parvenu à la Couronne, le desir d'avoir des enfans le porta à la repudier. Il prit pour cela le prétexte de parenté ; & aprés qu'elle eut receu le voile dans Maubuisson, il épousa Marie fille de l'Empereur Henry de Luxembourg. Celle-là étant morte l'an 1324. dans ses premieres couches, & son enfant peu de jours aprés elle, il épousa en troisiémes nôces Jeanne fille de Louis Comte d'Evreux son oncle, ayant pour cela obtenu dispense du Pape Jean XXII.

Aprés la mort de Louis Comte de Nevers & de Rethel, arrivée à Paris, (car il s'étoit retiré dans la Cour de France ;) & celle de Robert de Bethune son pere, Comte de Flandres,



advenuë bien-tôt aprés : le fils aisné de Louis portant même nom que luy, recueillit toutes ces trois Comtez. 1325.

Mais Robert de Cassel son oncle se prétendant plus proche d'un degré, parce qu'il étoit fils de Robert, là où Louis n'en étoit que petit-fils, se presenta au Roy, demandant l'investiture de celle de Flandre. Cependant Louis en alla aussi-tôt prendre possession, sans luy avoir rendu le devoir de vassal. Ce qui irrita tellement le Roy, qu'encore que ce jeune Prince fût son neveu, il le fit ajourner au Parlement, & l'arresta prisonnier.

Le Parlement saisi de la connoissance de cette grande affaire, prononça en faveur de Louis, lequel étant mis en liberté, rendit hommage au Roy, & jura de ne redemander jamais les villes de Lille, Doüay & Orchies. Le Roy confirma l'appannage donné par le pere à Robert de Cassel. Il accorda aussi Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande avec Louis, qui desista de luy disputer les Isles de * Valachre.

* Vvlacheren.

Un Jourdain, Seigneur de l'Isle en Aquitaine, avoit commis plusieurs crimes énormes, & massacré un Huis-

1323. sier Royal de sa propre masse, comme il l'ajournoit à comparoistre en Parlement. Il fut neanmoins si fou que de venir à Paris, se fiant sur ses grandes alliances, & sur ce qu'il avoit épousé la niéce du Pape Jean XXII. Nonobstant ces considerations, il fut constitué prisonnier au Chastelet, & par arrest, traisné à la queuë d'un cheval, & pendu au gibet de Paris.

Le Roy avoit sujet de se plaindre d'Edoüard, parce qu'il n'avoit pas assisté à son sacre, & que son Seneschal de Bourdelois avoit mis garnison dans un Chasteau que le Seigneur de Montpesat avoit basti en un lieu qui étoit des terres de France. Aprés donc quelques negotiations, où il sembloit que les Anglois ne marchoient pas de bon pied, il envoya Charles de Valois son oncle en Guyenne; qui serra si fort Edmont Comte de Kent, frere d'Edoüard, dans la ville de la Reoule; qu'il l'obligea de capituler avec luy, & de passer aussi-tôt en Angleterre, pour porter son frere à donner satisfaction au Roy; promettant, s'il ne le pouvoit obtenir, de se remettre en prison. Cependant le Comte de Valois acheva de conquerir toute la

Guyenne, à la reserve de Bourdeaux, saint Sever & Bayonne. 1324.

Le Conseil d'Angleterre trouva bon que la Reine Isabelle, qui étoit sœur du Roy Charles le Bel, passast en France avec Edoüard son fils aîné pour negocier la paix. & 25.

Elle conduisit l'affaire avec beaucoup d'adresse & acheva le traité ; faisant en sorte que son fils Edoüard fut investi de la Duché de Guyenne & du Comté de Pontieu, dont il rendit hommage au Roy.

Le Roy d'Angleterre avoit auprés de luy les deux Hugues Spensers pere & fils : le dernier ayant esté nourri avec luy dans une familiarité peu honneste, avoit un empire absolu sur son esprit, & luy faisoit faire tout ce qu'il desiroit. Les Seigneurs Anglois 1325. ayant tramé quelque conspiration & pris les armes contre ce favori, il les attira à un pourparler, où il les fit arrester contre la foy publique, & ensuite trencher la teste à vingt-deux Barons, desquels étoit Thomas Comte de Lancastre fils du Prince Edmond, qui de son vivant étoit frere du Roy Edoüard. Poursuivant sa pointe, il éloigna de la Cour la Rei-

1325. ne Isabelle & le Comte de Kent frere du Roy ; & même il chercha secretement les moyens de les faire perir, soit qu'ils fussent de la conspiration des Seigneurs, ou qu'il apprehendast leur credit. Ce fut la principale cause qui les obligea de prendre l'occasion de venir en France.

Le Roy Charles y receut sa sœur avec toutes les tendresses d'un bon frere, la garda assez long-temps dans sa Cour, l'honorant & la traitant selon sa qualité, & luy promit secours d'argent & d'hommes, autant qu'il le pourroit, (sans rompre neanmoins avec l'Angleterre) pour chastier cet insolent favori qui continuoit d'abattre toutes les testes qui luy faisoient ombre.

La malheureuse Flandre n'étoit presque jamais sans troubles. Les Flamands n'aimoient guere leur Comte, parce qu'il étoit trop François d'affection, & qu'il demeuroit peu dans le païs. Il eut un long & sanglant demêlé avec les Bourgeois de Bruges ; Robert de Cassel les soûtenoit, parce que le Comte avoit voulu le faire assassiner. Ils firent Jean Comte de Namur, oncle du Flamand prison-

nier, & quelque temps aprés ils le retinrent aussi luy-même, les Bourgeois de la ville de Courtray, à laquelle il avoit mis le feu, s'étant saisis de sa personne. Mais quand le Pape eut jetté un interdit sur le païs, que ces mutins eurent esté battus par les Gandois, qui alors estoient fidelles à leur Comte, & qu'ils virent que le Roy envoyoit des forces à son secours, ils furent contraints de s'humilier devant luy. Il les chastia par de grosses amendes, par la perte de leurs plus beaux privileges, & par le bannissement d'un grand nombre des plus échauffez. 1325.

Il y avoit plus d'un an que Charles Comte de Valois languissoit d'une maladie fort bijarre, & encore plus douloureuse. Que sçait-on si ce n'étoit point l'effet de quelque cruel poison ? Car en ces temps-là l'usage en étoit fort commun ; à raison de quoy Philippe le Long avoit par un reglement exprés deffendu l'approche de sa cuisine, de son eschansonnerie & de son lit, aux gens inconnus. Les Medecins ne connoissant point la cause ni les remedes de ce mal, le pauvre Prince s'alla imaginer que c'étoit une puni-

1315. tion divine, pour la trop aspre poursuite qu'il avoit faite contre Enguerrand de Marigny. On n'a pas oublié de marquer sa penitence, & de compter les satisfactions qu'il fit à sa memoire; mais peut-estre qu'elles partoient d'un esprit aussi malade que le corps; & au bout du compte il ne se trouve point qu'il ait fait aucune restitution à ses heritiers. Aprés tout si Dieu chastioit si rudement un Prince pour avoir poursuivi un voleur public en justice par des voyes injustes & avec mauvaise intention, que ne meritoit point ce voleur pour avoir tourmenté si long-temps tant de millions d'ames innocentes?

[Nous trouvons une lettre d'un des Secretaires de ce Prince, qui porte qu'il se seroit fait recommander aux prieres dans les Eglises, & particulierement auroit fait faire un vœu sur le celebre tombeau de Hugues de S. Victor, & qu'aussi-tost aprés ce vœu il luy auroit pris une crise qui l'auroit gueri, & lui auroit conservé la vie encore pour quelque temps. Mais certes ce respit ne fut pas long, puisqu'il mourut à Nogent-le-Roy le vingt-cinquiéme jour d'Octobre de cette même

année. Son corps, suivant sa disposition testamentaire, fut inhumé aux Jacobins de Paris entre ses deux premieres femmes, & son cœur aux Cordeliers proche du lieu où la troisiéme avoit éleu sa sepulture : car il en avoit épousé trois. La premiere fut Marguerite fille de Charles le Boiteux Roy de Sicile, dont il laissa deux fils, sçavoir Philippe qui vint à la Couronne, & Charles Comte de Chartres, puis d'Alençon, dont vint la branche des Comtes puis Ducs d'Alençon. La seconde, fille de Philippe de Courtenay Empereur titulaire de Constantinople ; & Mahaut fille de Guy de Chastillon Comte de S. Paul. De ces deux dernieres il ne resta que des filles.]

Les Spensers redoutant l'orage qui 1325.
les menaçoit du côté de la France, & 26.
obligerent Edouard de redemander instamment sa femme ; & ils employerent tant d'artifices, & semerent tant d'argent dans la Cour du Roy Charles, & même dans celle du Pape, pour le faire agir auprés de luy, qu'enfin Charles, gagné par presens, ou intimidé par la crainte d'une rupture, ou faisant scrupule de soûtenir & d'autori-

ser le scandale, non seulement retira les promesses qu'il avoit faites à sa sœur; mais encore deffendit sous peine de bannissement à tous Chevaliers de l'assister, & luy commanda de sortir de ses terres.

Un certain Roger de Mortemer
1326. gentilhomme Normand étoit bien avant dans les bonnes graces de cette belle Princesse: les Spensers avoient pris occasion d'en donner de la jalousie à son mari, & de retenir ce Roger dans la Tour de Londres: mais ayant trouvé moyen de s'en sauver, il estoit venu la rejoindre en France; & peut-estre que ce ne fut pas un des moindres sujets pour lesquels le Roy Charles, ennemi de ces turpitudes, ne la voulut plus souffrir & l'abandonna.

Au sortir de la Cour de France, elle se retira toute desolée dans la Comté de Ponthieu, puis en celle de Haynaut, où elle fut si heureuse, que Jean frere du Comte Guillaume se declara son Chevalier, la fit bien recevoir dans la Cour de son frere, & ayant assemblé trois cens Chevaliers, la ramena en Angleterre.

Si-tôt qu'on sçeut sa venuë, Henry Comte de Lancastre, frere de Thomas-

mas, se rendit auprés d'elle; les Comtes, Barons & Chevaliers y accoururent de toutes parts. Elle assiegea le Roy & les deux Spensers dans Bristol; Spenser le pere & le Comte d'Arondel gendre du fils furent pris dans la ville & decapitez. Le Roy & le jeune Spenser, qui s'estoient retirez dans le Chasteau, & de-là pensoient se sauver dans une barque, furent attrapez sur la mer. Le favori, suivant la sentence des Barons fut traisné sur un bahu dans les ruës de la ville d'Herford; aprés cela monté au haut d'une échelle, où le bourreau luy couppa les parties qui avoient fait le scandale, & luy arracha le cœur du ventre, puis les jetta au feu, & ensuite mit son corps en quatre quartiers. 1326.

Pour le Roy, les Seigneurs luy firent son procés, le dégraderent de la Royauté & le condamnerent à une prison perpetuelle, puis mirent son fils Edoüard III. en sa place. Depuis, les amis de ce malheureux Roy faisant diverses pratiques pour le sauver acheverent de le perdre. On resolut d'en dépêcher le monde & d'une cruelle maniere. On luy fourra un fer chaud dans le fondement par un tuyau

de corne, de peur que la brûlure ne parust. Sa femme à son tour fut chastiée par son propre fils de cette horrible vengeance.

Cependant le jeune Roy Edoüard
1327. épousa Philippe, la seconde fille des quatres que le Comte de Haynault avoit de Jeanne fille de Charles Comte de Valois.

Plusieur bandes d'aventuriers Gascons que l'on nommoit *les bastards*, peut-être parce que leurs Chefs estoient tels, ravageoient la Guyenne: Ils passerent jusqu'en Saintonge où ils se saisirent de la ville de Xaintes; mais voyant que les Capitaines que le Roy Charles y avoit envoyez, se resolvoient à leur donner bataille, ils se retirerent de nuit ayant mis le feu à la ville.

Alfonse de Castille surnommé de la Cerde, qui avoit mené des troupes contre eux, étoit tombé malade en ce pays-là; d'où étant revenu à la Cour, il mourut au village de Gentilly prés Paris, dans l'Hostel du Comte de Savoye. Il eut un fils nommé Charles qui fut depuis Connestable, mais cause de grands malheurs.

A la priere des Romains, qui s'en-

noyoient que leur ville fût privée si long-temps de la presence & des émoluments du Pontificat, Louis de Baviere avoit passé les monts dés l'an 1324. sans estre d'accord avec le Pape. Ainsi ces deux grandes Puissances mirent toute l'Italie en feu, les factions des Guelfes & des Gibelins renouvellant leurs horribles tragedies. 1327.

La France même s'en ressentit par les levées excessives que le Pape fit sur les Eglises pour entretenir cette guerre, & pour se venger des Milanois, les plus obstinez des Gibelins & ses plus fâcheux ennemis. D'abord le Roy s'y opposa avec vigueur, mais il se relâcha aussi-tôt que le Pape luy eût permis de lever des decimes sur son Clergé deux ans durant. Ainsi l'un & l'autre apprenoient à leurs successeurs de partager les biens sacrez, & faisoient une playe à l'Eglise, qui bien loin de se fermer, s'aggrandit tous les jours.

[Ce fut cette année que Charles érigea en Duché & Pairie, la Baronnie de Bourbon, & terres y acquises & qui s'y pourroient acquerir en faveur de Louis de Bourbon fils du Comte de Clermont & petit fils de saint Louis: A condition que si la Comté de

1327. la Marche que Charles luy avoit donnée en échange pour la Comté de Clermont, venoit à être demembrée de cette Duché, elle retourneroit à son premier titre. Les termes qui marquent les causes de cette érection sont fort memorables, & comme des pronostics de la grandeur future de cette branche. Que le Roy l'a fait en consideration des richesses, des services & de la generosité des Princes de cette Maison, qui ont toûjours esté en augmentant; qu'étant comme ils sont, du sang Royal, il se tient honnoré de leur élevation & qu'il espere que ses successeurs seront honnorez de leur grandeur.

Quelques années auparavant Philippe fils de Louis Comte d'Evreux luy ayant exposé que Philippe le Bel avoit érigé la Comté d'Evreux en Pairie, mais que les lettres s'en étoient perduës, il donna charge à son Chancelier de faire enqueste de la verité. Le rapport du Chancelier ne fut pas favorable à Philippe: neanmoins le Roy de sa pure grace luy accorda cette érection-là, entendant qu'il ne seroit pas obligé d'en produire jamais d'autres lettres que les siennes.]

Peu de jours aprés, l'avant-veille 1328.
de Noël il devint malade dans le bois de Vincennes, & aprés y avoir langui six semaines, il y mourut enfin le premier jour de Fevrier, âgé seulement de trente-quatre ans, ayant tenu le sceptre pendant six ans & un mois. Il ne foula pas moins les peuples qu'avoit fait son pere & son frere Philippe : Quoique d'ailleurs il fût d'un naturel liberal & débonnaire, & qu'il aimât à prendre conseil de ceux qu'il croyoit les plus éclairez & les plus gens de bien, ayant toûjours prés de luy des Seigneurs & des Prelats d'un merite particulier & d'une prudence reconnuë.

Il épousa trois femmes. La premiere fut Blanche fille d'Othenin Comte de Bourgogne, laquelle étant tombée en faute, il se contenta de la repudier, & de couvrir sa honte du voile sacré. La seconde, fut Marie, fille de l'Empereur Henry VII. qui s'étant blessée durant sa premiere grossesse, mourut avec son fruit. La troisiéme, qui étoit Jeanne fille de Louis Comte d'Evreux son oncle, n'eut que deux filles : dont l'une nommée Marie ne survêcut son pere que de quelques années, & l'au-

tre qui fut posthume, & s'appella Blanche, épousa Philippe Duc d'Orleans, fils du Roy Philippe de Valois.

LES III. FEMMES DE CHARLES LE BEL.

Blanche fille d'Othelin accusée d'adultere.

I. BLANCHE fille puînée d'Othelin Comte de Bourgogne & de Mahaut d'Artois fut la premiere femme de Charles, que son pere Philippe le Bel luy avoit fait épouser vers l'an 1310. Elle ne vêcut pas plus chastement que la femme de Louis Hutin sa belle sœur, & elle fut aussi accusée d'adultere par son mari & convaincuë l'an 1315. On les renferma toutes deux par punition de leur crime dans le Château-gaillard en Normandie. Louis plus vindicatif fit étrangler la sienne avec un linceul, mais Charles son frere ayant donné la liberté à celle-ci aprés deux ans de rigoureuse prison lui laissa la cour & les environs du Château libres sous bon-

ne garde jusqu'à l'an 1322. que desirant avoir des enfans, il trouva un expédient de dissoudre le mariage, qui fût par bonheur une alliance spirituelle, Mahaut d'Artois sa mere estant maraine de Charles, & le Pape jugeant cet empêchement d'autant plus suffisant qu'ils n'avoient point encore eu d'enfans. Charles s'étant ainsi délivré de cette infamie, afin que Blanche ne parût plus, la fit voiler dans l'Abbaye de Maubuisson, où elle vêcut en grande penitence le reste de ses jours.

Mesme releguée en un Monastere.

II. LA même année il épousa à Troye en Champagne Marguerite fille de Henry de Luxembourg VII. du nom, Empereur d'Allemagne & de Marguerite de Brabant, aussi honnête & vertueuse que belle & agreable Princesse: mais la troisiéme année d'aprés ses nôces un funeste accident l'enleva hors de ce monde. Son chariot versa comme elle alloit à Montargis, & se brisa de telle sorte qu'il offensa le fruit qu'elle portoit dans ses entrailles, & par la mort de l'enfant qui étoit un fils, causa celle de la mere. Il y en a qui disent qu'elle

Marguerite de Luxembourg.

Meurt à Montargis. fut inhumée dans l'Eglise des Dominicaines de Montargis ; La Chronique de Flandre rapporte qu'elle est ensevelie aux Cordeliers de Paris. Les Histoires semble dire que la Reine & son fils furent empoisonnez, & que quelques-uns furent soupçonnez de ce crime, s'il est vray, je n'en sçai point le sujet.

Jeanne d'Evreux III. EN troisiéme nôces Charles quatriéme prit, mais avec dispense, sa cousine germaine Jeanne fille de son oncle paternel Louis Comte d'Evreux, qu'il fit couronner en grande magnificence en la Sainte Chapelle du Palais, l'an 1326. D'elle nâquirent trois filles. 1. Une, qui mourut avant que d'être bâtisée. 2. Marie, qui vécut environ 14. ans, & mourut l'an 1342. sans avoir été mariée. 3. La troisiéme postume fut nommée Jeanne, qui épousa Philippe Duc d'Orleans. Ainsi cette Reine n'ut point l'honneur de donner des Rois à la France, n'ayant enfanté que des filles : elle s'efforça bien de leur faire tomber le Royaume de Navarre, mais les Etats du païs s'étant assemblez pour voir à qui il appartenoit, l'ajugerent à Jeanne

Ses enfans, sa mort & sa sepulture.

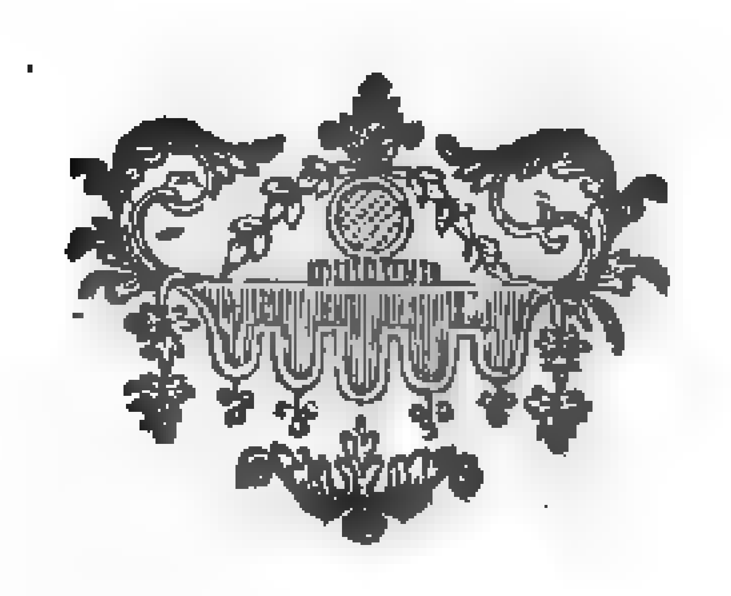
Jeanne fille de Louis Hutin, mariée à Philippe Comte d'Evreux. Elle survêcut long-tems son mari, & se plaisoit d'ordinaire en Brie, où elle déceda l'an 1370. à Brie-Comte-Robert âgée de soixante ans. Son cœur est inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, & son corps à saint Denis auprés du Roy son Epoux.

REGENCE.

COMME Charles le Bel n'avoit aucuns enfans mâles & que sa femme étoit enceinte; la tutelle du fruit à venir fut donné à Philippe fils aîné de Charles Comte de Valois, & le mâle le plus proche du défunt Roy, qu'on disoit l'avoir ainsi ordonné par son testament. Deux mois aprés la Reine accoucha d'une fille, on la nomma Blanche qui en son temps fut marié, comme nous l'avons dit cy-dessus. 1328. 1328. en Avril.

Ainsi secha sur pied & perit toute la descente de Philippe le Bel. Surquoy on pourroit dire, comme a fait

un celebre Autheur, que la Providence Divine ne voulut pas permettre, que ceux qui avoient ſaccagé le Royaume par tant d'exactions & de violences, euſſent des deſcendants qui le poſſedaſſent, ſi ce n'étoit que la Branche des Valois ne l'a pas mieux traitté qu'ils avoient fait.





PHILIPPE VI.

ROY XLIX.

PAPES

encore JEAN XXII. prés de sept ans pendant ce regne.

BENOIST XII. fils d'un munier de Saverdun au pays de Foix, élû le 20. Decem. 1334. S. 7. ans, 4. mois.

CLEM. VI. élû le 7. May 1342. S. 10. ans 7. mois, dont 8. ans & 3. mois pendant ce regne.

Le Ciel de devant moy voulut oster trois freres ;
Pour me faire à monter au Roy BIEN-FORTUNÉ.
Aux plaines de Crecy i'eus les destins contraires,
Mais à mes descendans j'acquis le Dauphiné.

SECONDE PARTIE DE LA TROISIE'ME RACE.

PREMIERE BRANCHE COLLATERALE.

PHILIPPE VI.

DIT DE VALOIS.

SURNOMME' LE BIEN FORTUNE';

ROY XLIX.

âgé de trente-six ans.

LE point de la question qui se mût aprés la mort du Roy Charles le Bel, entre Philippe Comte de Valois, & Edoüard Roy d'Angleterre, fils d'Isabelle sœur du Roy défunt, pour sçavoir auquel des deux la regence du Royaume appartiendroit jusqu'au temps des couches de la Reine, n'a 1328.

1328. pas esté bien entendu par la pluspart de ceux qui en ont parlé. On ne doutoit pas que les femmes ne fussent incapables de succeder à cette noble Couronne, ni que le mâle le plus proche ne la dût pas recueillir ; car tous les deux competiteurs étoient d'accord de ces deux points. Mais il s'agissoit de juger lequel des deux Princes étoit le masle le plus proche ; & si les femmes étant excluses de ce droit, pouvoient par representation le transmettre à leurs fils, lesquels n'ayant point en eux le sujet de l'exclusion, qui est l'imbecillité du sexe, sembloient n'en devoir pas estre exclus. Plusieurs Jurisconsultes en Droit Civil & en Droit Canon, si le supplément de Nangis dit vray, étoient de cet avis, & disoient qu'Edoüard étant neveu du défunt Roy, le touchoit de plus prés d'un degré que Philippe, qui n'étoit que son cousin germain. Les François au contraire, soûtenoient que personne ne pouvoit donner un droit qu'il n'avoit point : Qu'ainsi la mere d'Edoüard n'en ayant jamais eu ni pû avoir, elle n'en avoit aussi pû donner à son fils, autrement l'accessoire eût esté plus principal,

que le principal même.] 1328.

Les Pairs & hauts Barons du Royaume furent convoquez à Paris pour décider cette grande question. Les brigues y agirent de part & d'autre, avec d'autant plus d'efforts que la regence étoit un préjugé certain pour la royauté. Robert d'Artois Comte de Beaumont, dont le rang, l'eloquence & la reputation pouvoient beaucoup sur l'assemblée, s'y employa de tout son pouvoir pour Philippe, parce qu'il pensoit que l'avantage qu'auroit ce Prince, luy serviroit de préjugé contre Mahaud pour l'Artois. Enfin, ses vehementes persuasions, la force de la Coûtume Salique, tres-conforme à la Loy de la nature, & l'aversion que les François avoient pour la domination étrangere, obligerent l'assemblée de conserver le droit des mâles, & de prononcer que la regence appartenoit à Philippe.

Durant cette regence, les Estats firent faire le procés à Pierre Remy. Le plus rude supplice des mauvais Financiers, & cette le plus utile au public, n'est pas de les punir, mais de rogner tellement les griffes à leur rapacité, qu'ils ne puissent pas meriter de

1328. l'être. Pierre Remy sieur de Montigni, avoit succedé à Marigny, & à la Guette dans l'administration des finances : leur funeste exemple le toucha moins que la passion qu'il eut de s'enrichir comme ils avoient fait. Aussi par Arrest du Parlement, *où se trouverent dix-huit Chevaliers, vingt-cinq Seigneurs Princes, & le Roy même* qui n'étoit point encore sacré, il fut condamné *à traîner & à pendre comme traître*. L'execution s'en fit le vingt-cinquiéme d'Avril. Sa confiscation montoit à douze cens mille livres, * somme prodigieuse pour ces temps-là, & preuve certaine de ses voleries. Il fut attaché au gibet de Montfauçon, qu'il avoit fait rebâtir, s'étant luy-même préparé le logement qu'il meritoit.

* C'etoit plus qu'aujourd'huy quinze millions

[Deux ans aprés, un Raimond de Betigues entreprit de faire une nouvelle monnoye, au grand détriment du public ; mais le même esprit qui lui avoit suggeré cette pensée, luy inspira un tel desespoir, qu'il se fit justice lui-même, & se pendit de ses propres mains.

Les Etats de Navarre ayant eu avis que Philippe s'intituloit Regent de

Navarre aussi-bien que de France, 1328.
luy voulurent ôter toute esperance de s'emparer de cette Couronne; Et pour cela s'étant assemblez à Pampelonne, ils declarerent & nommerent pour leur Reine legitime, Jeanne, fille du Roy Hutin, & femme de Philippe Comte d'Evreux: & tout aussi-tôt ils envoyerent des Ambassadeurs en France pour la venir demander. Le Regent n'ayant aucun droit apparent de la retenir, ni elle, ni son Royaume, leur accorda leur demande; mais avant que de la laisser aller avec son époux, il les obligea de luy ceder les Comtez de Brie & de Champagne, lesquelles il unit à la Couronne, & de prendre en échange les Comtez de Mortain, de Longueville & d'Angoulême.

Cependant la Reine veuve étant accouchée, & n'ayant fait qu'une fille, les Estats qui avoient déferé la regence à Philippe de Valois, luy confirmerent la Royauté.

Il fut sacré à Reims avec la Reine sa femme le vingt-huitiéme de May Dimanche de la Trinité 1328. On le surnomma le BIEN-FORTUNÉ, parce que la mort avoit ôté ses trois

1329. cousins du monde, pour lui déferer la Couronne. [Est-ce une bonne fortune, que de voir tomber un si terrible poids sur sa tête ? & y a-t il plus de sujet de se réjoüir que de s'attrister, d'une charge qu'on ne peut bien faire sans une infinité de risques, de soucis & de fatigues ?]

Depuis Hugues Capet, il n'y avoit point eu de regne plus ensanglanté par les guerres que le fut celui-ci. Les commencemens en furent signalez par le gain de la celebre bataille du Mont-Cassel. Les grandes villes de Flandres s'étoient mutinées contre leur Comte Louis, & le mal-menoient si fort, luy & toute sa Noblesse, qu'il n'osoit entrer dans aucunes de ses villes, que dans celle de Gand. Le Roy, comme son Seigneur & son proche parent, prit sa défense; & dés le lendemain de son Sacre, il resolut de faire un voyage dans la Flandre avec une armée. Elle étoit de ving-cinq mille hommes, divisée en six esquadres ou brigades, sans en compter une de cinq Bannieres seulement, destinée pour la garde du Roy, & commandée par Miles de Noyers qui portoit l'Oriflame. Les Flamands

avoient posté seize mille hommes sur 1329.
une montagne prés de Cassel pour
garder leur frontiere. Comme Philippe s'étoit campé dans un valon au dessous d'eux, ils eurent l'audace de former une entreprise sur sa personne, & de l'aller attaquer dans son logement. Ils firent trois gros pour percer tout d'un tems jusques à sa tente, à celle du Roy de Boheme, & à celle du Comte de Hainault, pensant les surprendre tous trois à l'improviste. Sa personne y fut en tres-grand peril, mais tandis que les plus braves de ses gens lui servoient de rempart & arrêtoient les ennemis, les autres s'armerent, & chargerent si vivement les Flamans, que les trois Princes deffirent ces trois gros, & en assommerent un tres-grand nombre. [Le combat dura jusques aprés Soleil couché; & le Roy apprehendant que le desespoir de ceux qui restoient, ne causast quelque desordre dans ses troupes pendant l'obscurité de la nuit, qui n'a point de honte, leur laissa le chemin libre pour s'enfuir.]

Toute la Flandre mattée par ce grand échec, se soûmit à sa mercy. Il y fit pendre, bannir & confisquer

1329. plusieurs centaines d'hommes : l'année
& 30, d'aprés il demantela cinq ou six de leurs villes, [leur osta leurs privileges & leurs armes, & leur donna de grosses garnisons. Mais] s'il attiédit leur chaleur pour quelque temps, il ne l'éteignit pourtant pas : [au contraire, il leur laissa dans le cœur une rage, qui bien-tôt aprés s'exhala avec beaucoup de furie.

Le Dauphin Guigues l'avoit suivi en cette expedition, & avoit eu bonne part au gain de la journée de Mont-Cassel, dans laquelle il avoit commandé la septiéme esquadre à douze bannieres. Comme il fut de retour en son païs, la guerre d'entre luy & Edoüard Comte de Savoie se ralluma, quelque soin que leurs amis communs prissent de l'éteindre. C'étoit un fort vaillant Prince, mais extrêmement débordé, qui mettoit au rang de ses conquestes les femmes d'autruy. Un jour qu'il assiegeoit le Château de la Perriere en la Paroisse de saint Gilin du Ras à trois lieuës de Grenoble, il y fut blessé d'un trait d'arbaleste dans les parties qui avoient peché, en telle sorte qu'il en mourut quelques jours aprés. Le Ciel pour

faire voir que c'étoit un coup de sa colere, en voulut avertir Charles Prince de Boheme ; car étant dans un Village du Parmesant, il vit en songe que ce malheureux Prince avoit esté enlevé par une troupe de gens armez, dépouillé tout nud, élevé en un lieu eminent, afin d'être en veuë à tout le monde, & là mutilé des parties qui le rendoient homme. Charles raconta ce songe à son pere, qui alors faisoit la guerre en Lombardie ; & sçachant qu'il avoit dessein d'aller secourir Guigues, parce que ce Dauphin l'avoit assisté en ce païs-là, il luy dit qu'il n'étoit pas besoin qu'il poursuivît son voyage, parce qu'assurement Guigues avoit esté tué. Ce Roy ne laissa pas pour cela de continuer sa marche, mais au second logement il reçut nouvelles certaines de la mort du Dauphin. La memoire de cette vision se conserve encore dans une Eglise Collegiale que Charles fonda au même lieu où il l'avoit euë.

1329. & 30.

Humbert II. frere de Guigues luy succeda, & fut le dernier Dauphin, comme nous le dirons en son lieu. Il ajoûta aux titres de ses Ancêtres celuy de Duc de Champsaur, dont on ne trouve point

1329. l'origine, de Comte de Briançonnois & de Marquis de Cesanes. Il obtint aussi l'an 1336. des lettres de l'Empereur Louis de Baviere pour ériger ses terres en Royaume sous le titre de *Royaume de Vienne*, mais il ne s'en servit point. Il établit un Siege souverain à Grenoble pour rendre justice, auquel il donna le nom de *Conseil Delphinal*. Louis XI. estant Dauphin, l'érigea en Parlement l'an 1453.]

De six grandes Pairies layes les Rois s'en estoient approprié quatre. Philippe, comme pour en substituer d'autres en la place, en érigea plusieurs, sçavoir Beaumont le Roger l'an 1328. pour Robert d'Artois & l'an 1329. la Baronnie de Bourbon, celle-cy avec titre de Duché, celle-là avec titre de Comté; Puis encore en diverses années il érigea Alençon, Evreux, Clermont en Beauvoisis; Toutes pour des Princes de son sang & sur des terres veritablement de beaucoup moindre dignité & consideration que celles des six premieres Pairies, mais autant au dessus de celles de ce dernier siecle, que les Princes du sang le sont au dessus des simples Gentilshommes.

Edoüard Comte de Savoye, estoit ve-

nu en France demander secours au Roy son parent, contre le Dauphin de Viennois & le Comte de Geneve, ses ennemis perpetuels. Etant mort à Paris, & n'ayant laißé qu'une fille, Jean III. Duc de Bretagne, mary de cette Princeße, fit instance pour avoir sa succession : mais les Estats de Savoye, ausquels presidoit Bertrand Archevêque de Tarentaise, declarerent que la loy Salique y avoit lieu, & appellerent Aymon frere du défunt, à la Couronne. 1329.

[Comme le Roy d'Angleterre tardoit trop à venir rendre hommage à Philippe ; & que par ce delay il laissoit croire qu'il ne le reconnoissoit pas pour Roy de France, le Parlement donna arrest, qui ordonnoit que sa Duché de Guyenne & autres, terres, seroient saisies s'il ne comparoissoit aprés les sommations & les delais juridiques. On l'envoya donc sommer par deux Seigneurs, selon l'ordre de la justice des fiefs, de venir rendre hommage à son Seigneur souverain. La crainte qu'il eut de perdre ses fiefs, ses affaires n'étant pas en estat de soûtenir une guerre pour les défendre, luy fit promettre qu'il

1329. se rendroit à son devoir au plûtôt, moyennant quoy la saisie de ses terres fut sursise. Sur la fin de Juin il se rendit en grand équipage à Amiens, où le Roy l'attendoit avec les Rois de Boheme, de Navarre & de Majorque, & le regala magnifiquement durant quelques jours. Aprés que l'Anglois eut fait toute l'instance possible qu'on luy restituast ce qu'on avoit pris de la Guyenne sur son pere, durant sa minorité, & qu'il vit qu'il ne pouvoit rien obtenir, il se resolut enfin de faire hommage.] Mais ce ne fut que de bouche, & en paroles generales seulement, ayant voulu auparavant prendre conseil de ses Barons, pour sçavoir quelle sorte d'hommage il devoit. Quand il fut retourné en Angleterre, & qu'il eut pris leurs avis, il envoya au Roy Philippe des Lettres scellées de son grand Sceau, par lesquelles il declaroit que cet hommage étoit lige, & qu'il le devoit pour la Duché de Guyenne, & pour les Comtez de Ponthieu & de Monstreuil. Il sembloit qu'aprés un aveu si solemnel, il ne dût jamais revenir à ses prétentions sur la Couronne de France.

Les

Les troubles qui étoient survenus 1329.
en Angleterre l'avoient empêché de satisfaire plustôt à ce devoir. Sa mere & son Robert de Mortemer luy avoient fait croire que son oncle Edmond Comte de Kent, avoit conspiré de luy oster la vie. En effet ce Comte poursuivoit la delivrance du Roy Edouard II. son frere, qu'il ne croyoit pas estre mort. Sur ce rapport le jeune Edouard le fit arrester & condamner à mort un peu trop legerement : mais depuis Roger & la Reine sa maitresse, furent traitez de même. Car le jeune Roy ayant esté informé, qu'eux avec Simon de Betford, avoient fait mourir son pere, ce qu'il avoit ignoré jusqu'alors ; d'ailleurs étant las du scandale qu'ils donnoient, & outre cela avide d'avoir les grands tresors qu'ils possedoient, fit couper la teste à Roger & à Betford, sur pretexte de plusieurs autres crimes, & resserra sa mere dans un Chasteau, avec mille livres seulement de pension. Elle n'en jouit pas long-temps ; car on luy avança ses jours, tres-justement si c'eust esté par l'ordre d'un autre que de son fils.

La discorde d'entre le Pape Jean

1329\. *XXII. & l'Empereur Louis de Baviere, paſſa a une telle extremité, que Louis étant en Italie, ſe meſla à l'exemple de l'Empereur Othon, de dégrader Jean de la Papauté, & ſubſtitua en ſa place Michel de Corbiere, Frere Mineur ſous le nom de Nicolas V. Michel de Ceſenne General de cet Ordre, & pluſieurs de ſes Moines, l'appuyerent fortement par leurs ſermons & par leurs écrits.*

Ces Moines, & les autres Imperiaux ayant ſemé dans toute la Chrétienté, pluſieurs reproches & ſanglantes invectives contre le Pape Jean XXII. il fut tenu une Aſſemblée du Clergé à Paris, où l'Evêque revêtu de ſes habits Pontificaux, & aſſiſté de pluſieurs autres Prelats de ſon Clergé, remontra au peuple, dans le parvis de Nôtre-Dame, les attentats & les erreurs de Corbiere, & le dénonça excommunié, luy, l'Empereur Louis & Michel de Ceſenne, avec leurs adherans.

Deux choſes ruinerent ce party; la mauvaiſe conduite de l'Empereur, qui fut contraint de ſortir de l'Italie; & la déſunion qui ſe mit parmy les Freres Mineurs, dont pluſieurs s'étant ſe-

parez de leur General, l'affoiblirent si fort, qu'à la fin il fut désavoué de tout l'Ordre. Tellement que Corbiere aprés diverses avantures, s'étant laissé prendre & mener à Avignon l'an 1330. demanda pardon à Jean XXII. la corde au col : mais il n'en fut pas quitte pour cela ; on le mit en prison, où il mourut quelques mois aprés. 1329.

[Il ne faut pas confondre cette même assemblée du Clergé à Paris, avec une autre du Clergé & des Seigneurs qui se tint dans la même Ville & la même année 1329. par l'autorité du Roy, au sujet des plaintes que faisoient les Baillifs & Juges Royaux, contre les Officiaux des Evêques, qui entreprenoient, disoient-ils, sur la Jurisdiction des Juges seculiers. Il s'y trouva cinq Archevêques & quatorze Evêques representant toute l'Eglise Gallicane. L'affaire fut discutée en un Conseil tenu à Vincennes, depuis encore dans une assemblée du Parlement à Paris en presence du Roy. Pierre de Cugnieres, Chevalier Conseiller du Roy & son Avocat General au Parlement portoit la parole pour les Juges Royaux ; & il ne tendoit pas seulement à rogne la Jurisdiction des Officiaux,

1329. mais à énerver le sacré domaine de l'Eglise. Comme il estoit fort habile pour ce temps-là, & qu'il avoit longtemps étudié cette cause, il parla fortement & au gré de toute la Noblesse, & pensa emporter l'esprit du Roy. Mais Bertrand, Evêque d'Autun, qui depuis fut Cardinal, & Pierre Roger élû Archevêque de Sens, & à quelque temps de-là fait Pape, s'estant chargez de la défense de leur corps, luy répondirent fort éloquemment, & avec des raisons invincibles. Le Clergé fut en grand péril de se voir arracher tout-à-fait sa Justice, & même ses plus beaux domaines. Toutefois le Roy ayant balancé quelques jours entre l'incitation des flateurs qui se vouloient gorger du patrimoine du Crucifix; & le zele hereditaire à toute la Maison de France pour les choses sacrées, donna enfin un arrest le vingt-huitiéme de Decembre, qui maintint l'Eglise en sa possession, protestant qu'il avoit plus à cœur d'en augmenter les droits, que de les ébrécher. Ce fut pour cela qu'ils luy donnerent le surnom de *Bon Catholique*. Neanmoins depuis un tel choc, l'autorité de ce sacré Corps a esté tellement affoiblie, principalement par

les appels comme d'abus, qu'il croit avoir aujourd'huy plus de sujet de plainte contre les Juges seculiers, qu'ils n'en avoient en ce temps-là contre luy.]

La France étant alors dans une profonde paix, le Roy Philippe, suivant les traces de ses predecesseurs, avoit conçû le desir d'entreprendre une expedition à la Terre-sainte. Pour cet effet, au retour d'un pelerinage qu'il fit à Marseille en petite compagnie, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à saint Louis Evêque de Toulouse, il visita le Pape en Avignon, & confera en particulier avec luy de son dessein. 1330.

Sur la fin de l'année, il convoqua les Etats de son Royaume, & leur fit entendre la passion qu'il avoit pour la guerre sainte. De leur avis, il envoya demander au Pape la permission de lever des decimes sur le Clergé de toute la Chrestienté, & encore plusieurs autres choses; mais le saint Pere les trouva si extraordinaires, qu'il ne pût pas luy donner de réponse favorable.

Les Anglois ne pouvoient digerer qu'Edouard eût renoncé si faci-

1331. lement à la Couronne de France ; ils ne cessoient de l'éguillonner à y revenir, & l'occasion leur sembloit favorable, dautant que l'Ecosse, dont la France avoit accoutumé de faire un contrepoids à l'Angleterre, étoit extrêmement brouillée. Car Edouard fils de Jean de Bailleul, qui avoit long-temps mené une vie privée dans sa maison de Normandie, s'étoit avec peu de forces restably dans ce Royaume, & avec l'assistance d'Edouard, en avoit chassé le Roy David qui s'étoit retiré à la Cour de France avec sa femme & ses enfans.

[Robert d'Artois, nonobstant l'arrest du Parlement, qui avoit adjugé la Comté d'Artois à Mahaud, ne s'étoit point défait de ses pretentions sur cette terre, & continuoit de la revendiquer par les armes. Mahaud étant venuë à Paris en faire ses plaintes au Roy, fut attaquée d'une maladie dont elle mourut au mois de Novembre. Ainsi] la Comté échût à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, & suivant le traité de mariage, fut donnée à Blanche sa fille, femme d'Eude Duc de Bourgogne. Alors Robert renouvella le

procés, & produisit certaines Lettres 1331.
du grand Sceau, qui luy attribuoient
la proprieté de cette terre, disant
qu'on les luy avoit dérobées, & qu'il
les avoit trouvées comme par miracle.
Il croyoit que le Roy étant son
beau-frere, & luy ayant tant d'obligations
qu'il luy en avoit, n'en approfondiroit
pas la verité. [Mais
lorsque les services sont si grands
que les Souverains ne les peuvent recompenser,
ils tiennent lieu d'offense
en leur endroit, principalement
quand on les en veut faire souvenir.
Il est probable avec cela, que dans
cette rencontre Robert lâcha quelques
paroles de reproches ou de menaces,
qui vinrent aux oreilles du
Roy: Tellement qu'étant irrité contre
luy,] il fit examiner ces Lettres,
si exactement qu'elles se trouverent
fausses; & une Damoiselle de Bethune
qui les avoit fabriquées, en fut
brûlée toute vive, luy ayant esté mis
sus qu'elle étoit sorciere; comme si
on ne pouvoit pas avoir assez d'adresse
pour contrefaire des Lettres sans
l'aide du diable. Ainsi par un arrest
solemnel, Robert fut débouté de sa
demande, & la Comté adjugée à

1331. Blanche & à Eude Duc de Bourgogne, son mary.

Robert, outré de la perte de son procés & de son honneur, s'emporta à des reproches contre le Roy, d'autant plus injurieuses qu'elles étoient veritables, & irrita tellement sa colere, qu'il le poussa à toute rigueur. On se saisit de son Confesseur, & on l'obligea de porter témoignage contre luy, moitié par force, moitié par promesses, & aussi par la consultation de quelques Docteurs faux Casuistes, qui l'assurerent qu'il pouvoit reveler ce qu'il avoit appris en confession. On arresta aussi sa femme, quoique propre sœur du Roy; & aprés les ajournemens & les délais juridiques, faute de comparoistre, on le bannit luy-même à son de trompes & de naquaires, par les carrefours de Paris, & on declara ses biens confisquez.

Il connut àlors qu'il n'y avoit plus de quartier pour luy, & voulut chercher un asile auprés du Comte de Haynault: mais le courroux du Roy ne le souffrit pas si prés, il suscita le Duc de Brabant à faire la guerre au Hennuyer. Robert, pour ne

ne pas causer la ruine de son amy, sortit de ce païs-là; & resolu à toutes les extrémitez où le déséspoir jette un grand courage, se rangea auprés du Roy d'Angleterre; & à force de souffler, alluma un feu qui devora toute la France.

Cependant l'Anglois se fortifioit d'alliez, d'argent & de munitions pour quelque grande entreprise. Il avoit en son party le Comte de Haynault, l'Empereur Louis son beau-frere, plusieurs Princes Allemans, avec les villes de Flandres, & pour s'acquerir plus de pouvoir du côté des Pay-bas, & sur les Princes voisins du Rhin, il avoit acheté bien cher la qualité de Vicaire de l'Empire. Le Roy de son costé, étoit assuré du Comte de Flandres, du Duc de Lorraine, du Comte de Bar, des Rois de Castille, d'Ecosse & de Boheme : mais particulierement de ce dernier qu'il tenoit attaché par plusieurs liens. Car outre que ce Roy avoit épousé une de ses sœurs, & que Charles son fils né de ce mariage, avoit été nourry à la Cour de France; il maria encore Bonne, fille de ce même Roy, a Jean Duc de Normandie. Les

1332.

EMP. DRO. NIC III. dit LE JEUNE, R 8. ans & demy. & encore LOUIS DE BAVIERE.

nôces s'en firent à Melun.

Les desseins de l'Anglois n'étant pas encore formez, ne donnoient aucune apprehension à Philippe ; de sorte qu'il se croisa pour la Terre-sainte, & avec luy trois autres Rois, Charles de Boheme, Philippe de Navarre & Pierre d'Arragon, outre un grand nombre de Ducs, de Comtes & de Chevaliers. Le Clergé en avoit peu de joye, tant on le fouloit d'exactions extraordinaires, comme si on eût voulu ruiner les Eglises de France, pour restablir celles de Palestine.
1333. ce, pour restablir celles de Palestine.

Dans le dessein de cette guerre, Philippe tâcha de mettre la paix entre tous les Princes voisins, il accorda le Duc de Brabant avec le Comte de Flandres, & le Comte de Savoye avec le Dauphin de Viennois. La dispute des premiers étoit pour la Ville de Malines. Elle appartenoit moitié à l'Evêque de Liege, & moitié au Comte de Gueldres: L'Evêque avoit vendu sa part au Comte de Flandres, le Duc de Brabant la reclamoit, s'en disant Seigneur de fief. Il fut dit qu'elle demeureroit au Flamand, si le Duc n'aimoit

mieux luy rembourser 85000. écus. 1333.
Avec cela fut arresté le mariage de trois filles qu'avoit le Brabançon, avec Louis fils aîné du Flamand, Guillaume Comte de Hollande, & Renaud Comte de Gueldres. Le Roy Philippe termina aussi par un accommodement, la guerre que le Comte de Foix faisoit au Roy de Castille pour revendiquer quelques droits prétendus par le Roy de Navarre.

Jean XXII. avoit prêché publiquement en Avignon : * *Que la vision des ames Bienheureuses, & la peine des damnées étoient imparfaites jusqu'au jour du Jugement final*; & il s'efforçoit de faire passer cette opinion pour la doctrine de l'Eglise, à cause que quelques particuliers l'avoient tenuë. La Faculté de Theologie de Paris s'y opposoit courageusement : il essaya de la gagner par le moyen de deux Nonces qu'il luy envoya ; l'un étoit le General des Cordeliers, l'autre un fameux Docteur Jacobin. [L'Université refusa de prester l'oreille à leurs persuasions, les écoliers & les maistres les voulurent chasser ; mais le Roy avant que de les condamner, desira les en-

* Cette opinion avoit été assez commune dans les siecles precedens.

tendre en presence des Docteurs & des Evêques. Pour cela, il fit deux assemblées, l'une de Docteurs dans Paris, & l'autre de Prelats au bois de Vincennes. Dans toutes les deux, le] Nonce Cordelier ayant esté convaincu, il fut fait un Decret scellé de leurs Sceaux qu'il envoya au saint Pere, l'exhortant de croire ceux qui entendoient mieux la Theologie que ne faisoient les Canonistes de la Cour de Rome, & le menaçant, comme fils aîné de l'Eglise, d'y donner ordre, s'il ne se retractoit. Aussi le Pape voyant son opinion mal receuë, dit qu'il ne l'avoit proposée que par maniere de dispute.

1334. *Il mourut l'année suivante, laissant un tresor immense, amassé par les exactions qu'il avoit faites sur le Clergé de France. Pierre Fournier Cardinal, natif de tres bas lieu, mais fort éminent par sa moderation & par sa frugalité, luy succeda au Pontificat, & se nomma Benedict ou Benoist XII.*

1335. & suiv. Artus II. Duc de Bretagne, avoit épousé deux femmes : la premiere, fut Marie fille & heritiere de Guy Vicomte de Limoge : la seconde Yoland, fille de Robert IV. Comte de Dreux,

& d'une Beatrix fille & heritiere d'A- 1335.
maury V. Comte de Monfort. De Marie vinrent trois fils, Jean II. qui fût Duc aprés son pere, Guy, qui eut en partage la Comté de Pontieure, & duquel sortit une fille nommée Jeanne, & Pierre qui mourut sans enfans. D'Yoland vint un fils nommé Jean, qui eut la Comté de Monfort comme son bisayeul maternel.

Le Duc Jean II. n'ayant point d'enfans, & son frere Guy étant mort l'an 1330. sans avoir laissé qu'une fille qui se nommoit Jeanne, il étoit aisé de prévoir qu'il naistroit de grands troubles pour la succession de la Duché, entre cette fille & Jean Montfort; car ce dernier prétendoit qu'il étoit plus proche qu'elle d'un degré, & que d'ailleurs étant masle, il la devoit exclure. Or comme le Duc Jean avoit une affection particuliere pour la Maison de France, dont il étoit issu de mâle en mâle, il avoit eu pensée pour éviter la désolation de la Bretagne, d'échanger cette Duché avec le Roy, pour celle d'Orleans, ou de la laisser en sequestre entre ses mains, pour la rendre à celuy des deux contendans qu'il

luy plairoit. Les Seigneurs du païs n'ayant pû souffrir ni l'un ni l'autre, il s'avisa de marier sa niéce à Charles de Chastillon, frere de Louis Comte de Blois, & neveu par sa mere, du Roy Philippe de Valois, à la charge qu'il prendroit le nom, le cry & les armes de Bretagne. Ce mariage fut accomply l'an 1339. Ensuite le Duc le retint auprés de luy, & le traita comme son successeur presomptif; Jean de Montfort, dissimulant les pretentions qu'il avoit au contraire.

1336. [Le dix-neuviéme Juillet de l'an 1336. la Reine Jeanne de Bourgogne accoucha de son second fils, qui fut Philippe depuis Duc d'Orleans, dans le Château du bois de Vincennes. A cette heure-là il s'éleva dans l'air un orage épouvantable de vents, d'éclairs & de tonnerres, qui ébranla le Château, brisa le lit de cette Princesse, déchira ses rideaux, déracina une prodigieuse quantité d'arbres, & tua plusieurs hommes à la campagne.

Si ce prodige signifioit quelque chose, ce n'étoit pas à l'égard de l'enfant qui naissoit : sa vie ne fit point

assez de bruit dans le monde pour meriter de semblables présages ; mais il sembloit pronostiquer cette furieuse tempeste qui se formoit en Angleterre, contre la France, & qui y causa de si horribles dégasts, qu'il a falu plus d'un siecle pour les reparer.] Edoüard parvenu en pleine majorité, sentant son grand courage, & les faveurs de la fortune qui venoit de luy donner la victoire sur les Ecossois, se laissa facilement emporter aux continuelles instigations de Robert d'Artois, qui l'animoit à revendiquer par armes le Royaume de France. Il trouva à propos, avant que d'entrer en guerre, de commencer par les plaintes, & accusa Philippe devant le Pape, de luy avoir ravi cette Couronne durant sa minorité. 1336.

Le Pape ne luy fit point d'autre réponse, que de l'exhorter à ne point troubler un Prince qui s'étoit croisé pour la Terre-sainte : Et bien loin de le flatter dans ses pretentions, il le menaça de l'excommunier, s'il reconnoissoit plus Louis de Baviere pour Empereur, & s'il ne se départoit de l'ailliance qu'il avoit faite avec luy.

1336. Le jeune Roy impatient de plus longs délais, envoya defier le Roy Philippe. Tous ses alliez, chacun en leur particulier, à la reserve du Duc de Brabant, accompagnerent son cartel des leurs; & l'Evêque de Limoges en fut le porteur.

Quelque temps auparavant, le Roy étant averti que cet orage grondoit, étoit allé en Avignon avec Jean Duc de Normandie, son fils aîné, visiter le saint Pere Benedict XII. tant pour se justifier envers luy des accusations de l'Anglois, que pour tailler des affaires à l'Empereur Louis de Baviere, en rendant son accommodement plus difficile avec sa Sainteté.

Le défi signifié, Gautier de Mauny ouvrit la guerre du costé des Païs-bas, par la surprise de la ville de Mortagne, non pas du Chasteau, puis de celuy de Thin-l'Evesque, qu'il garda pour brider Cambray qui vouloit se declarer pour les François. Les Lieutenans du Roy Anglois commencerent aussi la guerre en Saintonge, par la prise du Chasteau de Palencour, dont le Gouverneur, pour s'être mal défendu, eut la tête

tranchée à Paris.

Ainsi l'expedition de la Terre-sainte fut rompuë, le Roy retira les forces qu'il avoit pour cela à Marseille, & retint à son service les Genois, les meilleurs hommes de mer qui fussent alors. Avec leur assistance & avec celle des Castillans, il jetta une armée navale sur les costes d'Angleterre, où elle fit de fort grands maux. Elle étoit pour le moins de soixante mille hommes soudoyez. Et il y avoit alors deux Admiraux avec égal pouvoir, mais par commission seulement; l'un étoit Nicolas Bauchet, aussi Grand Trésorier de France, & l'autre Hugues Kieret.

En même temps son armée de terre 1336.
commandée par Raoul Comte d'Eu & 37.
& de Guines son Connestable, entra en Guyenne, & y conquit les terres du Vicomte de Tartas. Le Comte de Foix qui luy succeda en cet Employ, emporta aussi plusieurs autres petites places. [Ainsi commença cette guerre si funeste à la France, & que l'on previt bien devoir estre treslongue & fort sanglante, le ciel même l'ayant declaré par un grand nombre de prodiges. Car il y eut deux

1337. ou trois ans durant de frequentes éclipses de Soleil & de Lune, d'horribles meteores, des tempestes effroyables, des tonnerres continuels durant l'hyver. Et aprés tout cela, il parut une Comete l'an 1336. vers la feste de la saint Jean, dans le signe des Jumeaux, causée, disoient les Astrologues, par une grande éclipse de Soleil qui s'étoit faite l'année precedente, pendant l'opposition de Mars & de Saturne.

Il étoit trés-important à Edoüard d'avoir la Flandre dans son party : le Comte tenoit le party du Roy, comme étant son vassal, son allié & son amy, mais les Villes étoient fort mal contentes de la France.] Elles balancerent quelque temps entre la crainte de ses armes, & celle de l'indigence que l'Anglois causoit exprés à leurs ouvriers qui vivoient de draperie, ayant défendu le transport des laines d'Angleterre en leur païs : mais lorsqu'une armée Angloise eut défait la leur dans l'Isle de Cadsant, Jacques Artevelle, Bourgeois de Gand, qu'Edoüard s'étoit acquis à force de presens, fit entrer ses Ambassadeurs dans cette Ville-là, & la

porta à traiter alliance avec ce Roy.

Cet Artevelle étoit un simple Marchand, qui avoit esté à la Cour de France, & ensuite avoit épousé la veuve d'un Brasseur de biere; mais au reste fort adroit, entreprenant & politique, qui s'étoit acquis une domination presque absoluë dans la Flandre, & tenoit des Agens par toutes les villes du païs. De sorte que le Comte ne pût arrester ce torrent, & fut contraint de le quitter. 1338.

Durant cela Edoüard, qui aprés la declaration de la guerre, étoit retourné en son Isle, vint aborder au port de l'Ecluse avec une armée de quatre cents voiles. De-là il alla par terre à Cologne conferer avec l'Empereur, qui luy confirma le titre de Vicaire de l'Empire, & luy promit d'attaquer la France avec les forces de l'Allemagne, moyennant de grandes sommes de deniers qu'il demandoit.

[Il n'étoit pas possible que la France soûtint un si pesant choc, sans faire de trés-grandes dépenses: Aussi les François, tant par la haine qu'ils avoient pour les Anglois, que par l'amour de leur patrie, se porterent d'abord sans beaucoup de peine, à contribuer liberalement pour l'entretien

1338. de la guerre: Mais comme ils virent que plus ils faisoient d'effort, plus on les chargeoit, qu'on imposoit sur le peuple plus qu'il ne pouvoit porter, & qu'on violoit les privileges de l'Eglise & de la Noblesse, ils eurent recours au même remede qu'ils avoient pratiqué sous la fin de Philippe le Bel. La Normandie temporisant à embrasser ce moyen fort perilleux, y fut encouragée par Pierre Roger son Archevêque, depuis Pape: Il ameuta & unit les Prelats & les Barons; & elle fut si reconnoissante de ce qu'il luy avoit aidé à conserver sa liberté, qu'elle luy assigna une pension viagere de deux mille livres. Du reste, il fut ordonné par les Estats, comme ils l'avoient déja ordonné du temps de Hutin, qu'il ne se feroit à l'avenir aucune imposition que de leur consentement, & pour le bien trés-évident de l'Estat, ou pour une trés-urgente necessité.]

Au retour de Cologne, Edoüard campa quelques jours devant Cambray ville Imperiale: mais l'Evêque y avoit laissé entrer le Prince Jean fils du Roy Philippe. Comme il vit donc qu'il n'y gagnoit rien, il passa

l'Escaut pour venir combattre le Roy. 1338.
Les deux armées se trouverent en presence prés du village de Viron-fosse en Cambresis, & y furent quelques jours. [Le Roy étoit beaucoup plus fort en apparence : il s'abstint neanmoins de donner bataille sur les avis reïterez que luy envoya Robert Roy de Naples, grand ami de la France, par inclination & par interest, étant du Sang Royal, & issu de Charles, frere de saint Louis. Ce Prince trés-sage, détestoit la guerre entre Princes Chrestiens ; & d'ailleurs, comme il avoit fort étudié la science des Astres, non pas seulement pour connoistre leurs cours, mais bien plus pour en tirer les connoissances de l'avenir, il croyoit avoir leu dans ce grand livre du ciel, un desastre extrême pour la France, si le Roy Philippe hazardoit une bataille contre les Anglois. Ainsi il luy mandoit qu'en quelque endroit qu'il la donnast, il la perdroit, & mettroit son Royaume en un extrême danger. Philippe le crut pour cette fois, & le reste de l'année se passa en courses de part & d'autre.]

Pour les Flamans, comme les trois 1339.

1339. villes de Lille, Doüay & Orchies, leur tenoient fort au cœur, ils offrirent leur ſervice au Roy, s'il vouloit les leur rendre. [S'il euſt été aſſeuré de leur fidelité, il euſt peut-eſtre accepté cette condition. Un ſcrupule les empêchoit de ſe declarer contre luy ; c'eſt qu'ils avoient fait ſerment au Roy de France. Artevelle, pour lever cette difficulté, obligea Edoüard de prendre ce titre : Si-toſt qu'il l'eut pris, ils luy rendirent hommage, & luy preſterent ſerment de fidelité.] On dit que ce fut alors ſeulement qu'il commença à s'appeller Roy de France dans tous les actes publics, & de mettre des fleurs de Lys dans ſon Ecu & dans ſes Sceaux. Toutefois je trouve que dés l'an précedent il avoit deffendu par une declaration, de plus nommer Philippe Roy de France, mais ſeulement Comte de Valois.

Eſtant peu aprés repaſſé en Angleterre pour recouvrer de l'argent, il n'y eut toute cette amée que des ſaccagemens & des combats peu déciſifs, mais trés-cruels. Cependant le Roy employa tant d'adreſſes & tant d'argent, qu'il détacha le pretendu

Empereur d'avec l'Anglois ; en sorte 1340.
qu'il luy abrogea le titre de Vicaire de l'Empire, qu'il luy avoit vendu bien cherement.

Mais de quelque addresse qu'on pût user envers les Flamands, ils ne se laisserent point ramener; & leur Comte n'osant rentrer dans son païs, ni se fier à Artevelle, se tenoit à Lille clos & couvert. Le Pape à la requête du Roy, avoit mis leurs villes en interdit, & tous les Prestres y obeïssoient tres-exactement; ce coup de foudre leur causa d'abord une extrême consternation : mais l'Anglois leur envoya des Ecclesiastiques moins scrupuleux, qui ouvrirent les Eglises, & celebrerent hardiment.

Philippe avoit donné le titre de Duc de Normandie à Jean son fils aîné, & nous l'appellerons ainsi. Ce Duc, aprés avoir fait d'étranges ravages en Haynault, mit le siege devant le Château de Thin-l'Evêque sur la Sambre, pource qu'il incommodoit fort la ville de Cambray. L'armée Françoise, & celle des Flamans, Hennuyers, Brabançons & Gueldrois, tous joints ensemble, se trouverent là en presence : mais quelques jours

1340. aprés, cette derniere se retira sans combattre. Les assiegez l'aïant vûë décamper, mirent le feu à la place, & se sauverent.

Si-tost que l'Anglois se fut fortifié d'argent & de monde, il vint descendre une seconde fois à l'Ecluse, & passa sur le ventre de l'armée navale des François qui s'étoit postée sur cette côte, pour luy en empêcher l'abord. [Ce fut la bataille la *plus* sanglante qu'on eût vûë sur la mer depuis plus de deux cens ans. Il y perit quatre mille Anglois, & plus de vingt-mille François. La discorde qui étoit entre les deux Admiraux de ces derniers, fut la principale cause de leur défaite. Les Anglois en ayant pris un, c'étoit Bauchet, le pendirent par represaille des ravages horribles & par delà le droit des gens, qu'ils avoient faits en Angleterre.]

Cet avantage ayant un peu abattu le courage au Roy Philippe, il se retira, & distribua ses troupes dans les places. L'Anglois l'envoya défier au combat de seul à seul, ou de cent contre cent, ou de leurs armées en bataille rangée. On luy répondit qu'un

qu'un Seigneur ne reçoit point de défy 1340.
de son vassal.

Quelques jours aprés il assiegea Tournay. La place fut reduite à de grandes détresses : mais elle se défendit d'autant plus bravement, que le Roy n'en étoit pas loin avec une puissante armée, & un grand nombre de Princes & Seigneurs, tant étrangers que François.

Cependant les Flamans furent taillez en pieces devant saint Omer, qu'ils avoient assiegé : Eude Duc de Bourgogne, avec une partie des troupes du Roy, les defit à plate coûture.] Robert d'Artois qui les conduisoit, non seulement y pensa perdre la vie, mais encore s'étant retiré à Cassel, fut poursuivi par cette mutine populace, qui l'accusoit de les avoir trahis. Il se vit contraint, tout blessé qu'il étoit, de se sauver vers le Roy d'Angleterre.

Les garnisons Françoises s'étoient rassemblées en corps d'armée pour secourir Tournay. Philippe ayant fait plusieurs tentatives pour cela, avoit perdu l'esperance d'y pouvoir réüssir, quand tout d'un coup Edoüard condescendit à une tréve, soit par l'entre-

1340. mise de Jeanne Comtesse veuve de Hainault, sa sœur, mere de la Reine d'Angleterre, qui étoit pour lors retirée au Convent de Fontenelle, soit, comme dit Villani, pour la desertion du Duc de Brabant; lequel étant gagné par l'argent du Roy; & d'ailleurs ne voulant pas que cette ville tombât au pouvoir des Anglois, se retira du siege avec ses troupes. La tréve devoit durer depuis le 20. Septembre jusques au 25. de Juin ensuivant: Elle fut encore prolongée de deux ans dans une Assemblé, qui peu aprés se tint à Arras, à l'instance des Legats du Pape.

Jean II. Duc de Bretagne, étant mort cette année 1341. au retour du voyage de Flandre où il avoit accompagné le Roy, la guerre qu'il avoit tant apprehendée, s'alluma dans son païs, & le tint en combustion 22. ans durant. Car Jean Comte de Montfort s'étant saisi de Limoges, & se servant liberalement des tresors qu'il trouva dans le Château, s'assura des meilleurs hommes de guerre, & des ville de Nantes, de Brest, de Rennes, de Hennebond, & d'Avray. Puis prévoyant bien que sa partie auroit re-

cours au Roy de France son oncle, il 1341.
passa en Angleterre, où il contracta
une secrette alliance avec Edoüard, &
même luy rendit hommage.

Durant ces progrés Charles de Blois EMP. JEAN-
se pourveut pardevant le Roy, comme PALEO-
souverain Seigneur de la Duché. C'é- LOGUE fils
toit en effet un fief de la Couronne d'AN-
de France, depuis que les Ducs Pier- DRO-NIC III.
re Mauclerc & Jean le Roux son fils mineur
avoient reconnu la tenir des Rois, & & encore LOVIS
de plus elle étoit Pairie; Philippe DE BA-
le Bel l'ayant decorée de ce titre l'an VIERE.
1277. en recompense de ce que Jean
II. luy avoit mené 10000. hommes au
siege de Courtray. Il est vrai que les
Bretons ne tenoient pas grand compte de ce titre. D'ailleurs, l'un & l'autre des contendans avoient présenté
requeste au Roy pour estre reçûs à
l'hommage; lequel, sans doute, ils
eussent fait tel qu'on l'eust desiré.
Voilà pourquoy le Roy remit cette
affaire au jugement des Pairs, qui firent adjourner les deux parties pour
déduire leurs droits.

Jean de Montfort comparut: mais
ayant reconnu par les premieres paroles du Roy, que non seulement sa
cause, mais aussi sa personne couroit

1341. risque, il se sauva de nuit, & s'enfuit en Bretagne luy quatriéme, deguisé en Marchand, ayant laissé tous ses Officiers à Paris; qui faisoient bonne mine, comme si leur Maistre ne s'en fût pas allé, mais qu'il eût gardé le lit pour quelque indisposition.

Afin de mieux couvrir son évasion, il avoit encore laissé une procuration speciale à un de ses gens, pour agir en cette cause auprés du Roy & des Pairs, & donner des faits & moyens pour soûtenir son droit. [En effet, il en fut donné quelques-uns de sa part.] Son adversaire en fournit tout de même, l'un & l'autre neanmoins sans se faire partie; mais seulement articulant leurs raisons & leurs défenses pour instruire les Juges.

Sur ces procedures imparfaites, les Pairs receurent Charles de Blois à l'hommage, & debouterent Montfort de sa requeste. Aussi-tôt Charles & ses amis se mirent en état d'executer l'arrest: le Duc de Normandie entra en Bretagne avec une armée, & ayant forcé Chantoceaux, assiegea Nantes où Montfort s'étoit enfermé. Les Nantois firent d'abord une grande sortie; mais deux cens de leurs Bourgeois y

étant demeurez prisonniers, les autres 1341.
consternez du malheur, passerent d'une grande hardiesse dans une extrême épouvante, comme c'est l'ordinaire du peuple, si bien qu'ils obligerent Montfort de se rendre au Duc Charles. Il l'envoya à Paris, où le Roy le fit enfermer dans la grosse tour du Louvre.

Ainsi il sembloit que l'affaire fût terminée; mais sa femme Marguerite, fille de Robert Comte de Flandre, courageuse & habile Princesse, qui joüoit de teste dans le Conseil, & de l'épée dans les occasions, aussi bien qu'eust pû faire le plus grand Politique & le plus brave Cavalier de son temps, soûtint ce parti ruiné, & le releva par sa vertu heroïque. Elle se retira à Brest, fortifia ses places, mit son fils, âgé seulement de quatre ans, en seureté, l'ayant envoyé en Angleterre; & pressa si fort le secours qu'Edoüard avoit promis à son mari, qu'il se mit sur mer.

Il arriva un peu tard veritablement pour conserver Rennes; mais assez tost pour sauver Hennebond où elle s'étoit retirée. Il se trouvoit neanmoins trop foible pour la maintenir;

car ses ennemis étoient maistres de la campagne, & reprenoient les places: mais Charles de Blois, je ne sçai par quel motif, (peut-estre faute d'argent pour entretenir ses troupes) luy donna du respit par une tréve d'un an; durant laquelle cette Princesse passa en Angleterre pour y representer l'estat de ses affaires.

1342. *Au mois d'Avril de cette année 1342. arriva la mort de Benoist XII. Ce bon Pape plus affectionné à l'exaltation du Saint-Siege, qu'à celle de sa famille, laissa un grand tresor à l'Eglise, & rien du tout à ses parens que des instructions pour leur salut. Pierre Roger fils de Guillaume, Seigneur de Rosieres en Limosin, & Archevêque de Roüen, luy succeda sous le nom de Clement VI. Celuy-là en usa tout au contraire, il ne fit aucun scrupule de s'en servir pour enrichir les siens, & rétablir le Nepotisme trés-préjudiciable à l'Eglise. Le Duc de Normandie donna à Guillaume son frere, qui fut pere du Pape Gregoire XI. la Comté de Beaufort en Valée.*

La Comtesse Marguerite agit si fortement à la Cour d'Angleterre, qu'elle en ramena un puissant secours,

commandé par Robert d'Artois. L'armée navale de France, composée de Genois & d'Espagnols, que commandoit Louis d'Espagne, frere de cet Alfonse, qui depuis fut Connétable, les attaqua vivement prés de l'Isle de Grenezey. Elle les eût bien empêchez de faire descente, si un furieux vent ne l'eust obligée sur le soir de se mettre au large, à cause que ses grands vaisseaux craignoient la terre. Ceux des Anglois étant plus petits, prirent port auprés de Vannes. Robert d'Artois étant descendu à terre, assiegea cette ville, & l'emporta par un assaut qu'il y fit donner de nuit, ensuite d'un autre fort chaud qu'il y avoit donné de jour. 1342.

Mais aprés cela, comme les Capitaines du party contraire sçeurent qu'il avoit envoyé la plus grande partie de son armée au siege de Rennes, & qu'il étoit demeuré dans Vannes, ils vinrent l'y assieger, & le pressent si fort par diverses attaques, qu'ils reprirent la place. Il fut blessé au dernier assaut, & se sauva avec peine par une poterne à Hennebond. De là étant passé en Angleterre, où il pensoit trouver de meilleurs

1342. Chirurgiens, il mourut de ses blessures à Londres, detesté de tous les fidelles François, & regretté passionnément d'Edoüard, qui luy promit de vanger sa mort.

En effet, il descendit peu aprés en Bretagne ; où il assiegea tout d'un coup Nantes, Rennes & Guingamp, protestant qu'il n'entendoit point rompre les tréves qu'il avoit avec les François; mais seulement défendre le bien d'un pupille ; il vouloit dire le fils de Montfort, auquel il avoit promis sa fille en mariage. De l'autre costé, le Duc de Normandie ne crût pas aussi les enfraindre s'il secouroit Charles de Blois son cousin germain.

Aprés plusieurs exploits de guerre de part & d'autre, Edoüard leva le siege de Nantes, & vint se poster devant Vannes : le Duc de Normandie qui avoit une armée de soixante mille hommes, l'y investit aussi-tôt par mer & par terre. Or comme les Anglois étoient presque reduits à la faim, & que les François se voyoient extrêmement incommodez des pluyes de l'Automne, ils furent bien-aises les uns & les autres de sortir de ce mauvais pas par une tréve de deux

ans

ans, qui fut concluë entre-eux pour 1342.
la Bretagne seulement. Les Legats du nouveau Pape la moyennerent; Et avec cela tirerent parole des deux Rois qu'ils envoyeroient en Avignon vers le Saint Pere, pour terminer tous leurs differends par une bonne paix.

Le 28. Janvier 1343. advint la 1343.
mort de Robert le Sage, Roy de Naples, & le seize de Septembre celle de Philippe Roy de Navarre. Robert laissa son Royaume à Jeanne, fille de son fils Charles. Quant à celuy de Navarre, Charles fils de Philippe, & que depuis on surnomma le Mauvais, *vint à cette Couronne sous la tutelle de la Reine Jeanne de France sa mere.*

Le Duc de Normandie & les Députez d'Angleterre se rendirent à Avignon pour traiter la paix; Et quoy qu'ils n'eussent pû demeurer d'accord d'aucune chose, on croyoit neanmoins qu'ils en viendroient à un accommodement, parce que l'entremise du Saint-Pere étoit agréable à toutes les deux parties. Mais sur cela il arriva un fâcheux incident qui les en éloigna plus que jamais, & qui inonda la France d'un deluge de malheurs.

1344. Olivier de Clisson *, & dix ou douze Seigneurs Bretons du parti François, ayant accompagné Charles de Blois en un Tournoy qui se faisoit à Paris, le Roy donna ordre de les arrester prisonniers sur des soupçons de quelque intelligence avec l'Anglois, & bientost aprés les fit décapiter, sans connoissance de cause, au grand étonnement de tout le monde, & avec une extrême indignation de la Noblesse, dont le sang jusques-là, ne s'étoit versé que dans les batailles. Aussi ce Roy trop severe, qui vangeoit même ses défiances, aliena si fort l'affection des Grands de son Etat, que depuis ils le servirent fort mal dans le besoin.

* *Son fils de même nom fut Connétable.*

La mort de ces Seigneurs Bretons irrita aussi furieusement le Roy d'Angleterre; il fut sur le point de traiter de même Henry Seigneur de Leon, du parti de Charles de Blois qu'il tenoit prisonnier : mais fléchi par la priere du Comte d'Erby, il luy donna la vie & la liberté, à la charge qu'il iroit declarer au Roy Philippe, que la tréve étoit enfreinte par ce meurtre, & qu'il alloit luy recommencer la guerre; Comme il fit auf-

si-tost, tant en Guyenne par le Comte d'Erby, assisté des Seigneurs Gascons de son obeïssance, qu'en Bretagne par le parti de Montfort, en attendant qu'il pût aller luy-même le porter dans le cœur du royaume.

Les peuples de France avoient liberalement octroyé au Roy Philippe des subsides notables d'argent pour ses guerres; cette année il en établit encore un tout nouveau sur le Sel; à cause dequoy Edoüard l'appelloit par raillerie, l'*Auteur de la Loy Salique.* Cet impost est de l'invention des Juifs, comme le montre le mot de *Gabelle*, 1345.
qui vient de l'Hebreu. [Dans son commencement il fut fort petit, & seulement pour autant de temps que la guerre dureroit; mais depuis il a passé en droit ordinaire, & on l'a augmenté tellement de fois à autre, qu'il fait aujourd'huy un des plus considerables revenus de l'Etat.

Le Comte d'Erby, aprés s'estre rafraîchi à Bourdeaux avec les troupes qu'il avoit amenées d'Angleterre, sortit aux champs pour attaquer les Provinces de deça la Dordogne. Le Comte de Lille, & les Seigneurs Gascons qui s'étoient jettez dans Ber-

1345. gerac, pensant luy empêcher le passage de cette riviere, furent contrains de luy abandonner cette ville, & de laisser courir impunément toute la haute Gascogne, où il conquit plusieurs petites places.

Lorsqu'il se fut retiré à Bordeau[x] le Comte de Lille, à son tour, ayant mandé les Seigneurs du païs, car il en étoit comme Viceroy, mit le siege devant Auberoche; mais ce ne fut pas avec un pareil bonheur. Le Comte d'Erby venant au secours avec mille hommes seulement, défit son armée qui étoit de dix mille, & le fit prisonnier luy, & dix autres Comtes ou Vicomtes. Aprés quoi il assiegea tout à son aise, & prit les villes de la Reole, d'Angoulême, & plusieurs autres.

Le Comte Jean de Montfort avoit esté delivré en vertu des tréves, à la charge qu'il ne s'éloigneroit point d[e] la Cour: neanmoins il s'étoit allé mettre à la teste de ses troupes en Bretagne. Il assiegea Kemper: mais bien loin de le prendre il y fut battu & pensa être pris. Au partir delà il saceagea Dinan. Puis étant accablé de chagrin & d'ennuy du peu d'avancement de

ses affaires, il mourut vers la fin de 1345.
Septembre, laissant à sa femme la conduite de ses pretentions, & de son fils encore jeune. Il portoit même nom que luy, & depuis il acquit celuy de *Vaillant*.

Le fameux Artevelle avoit promis au Roy Edoüard de faire reconnoître son fils le Prince de Galles pour Comte de Flandres par les grandes villes, à l'exclusion de leur Seigneur naturel. Sur cette assurance Edoüard amena son fils à l'Escluse ; les deputez des villes l'y allerent trouver, il les traitta fort magnifiquement, mais ils ne voulurent point ouïr parler de desheriter leur Comte.

Les ennemis d'Artevelle ne manquerent pas de se servir de cette occasion pour exciter la haine du peuple contre luy : & de le faire passer pour traistre avec d'autant plus de vraysemblance, qu'il fut assez mal avisé de demeurer à l'Escluse quelques jours aprés les autres dé、putez. Lorsqu'il fut de retour à Gand, le peuple se jetta sur luy & le massacra. L'Anglois se retira tout en fureur de la mort de son bon amy : toutefois les villes de Flandres luy ayant envoyé des depu-

1346. tez, il receut leurs satisfactions, & l'offre qu'ils luy faisoient de donner la fille de leur Comte au Prince de Galles.

Il faloit arrester les progrez du Comte d'Erby en Guyenne : le Duc de Normandie se rendit pour cet effet à Toulouze au commencement de Janvier avec cent mille hommes portants armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois, que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Angoulesme. Delà elle se rabattit sur Tonneins, puis elle vint assieger Aiguillon, assis sur la pointe du conflant des rivieres * d'Olt & de Garonne, bien muny & bien fortifié pour ce temps-là.

* de Lot.

Dans tout ce siecle on ne vit point de siege plus memorable, soit pour les attaques, soit pour les défenses. On y donna 3. assauts par jour une semaine durant ; aprés on en vint à l'artillerie & aux machines par terre & par eau. Philippe fils d'Eudes Duc de Bourgogne, & Comte de Boulogne par sa femme, qui étoit fille & heritiere du Comte Guillaume, y fut blessé à une sortie, dont il mourut : ou, comme disent quelques-uns, il fut tué par son cheval

trop fougueux qui le precipita dans un fossé. Il laissa un fils âgé seulement de deux ans. Enfin la perte de la bataille de Crecy arracha le Duc de Normandie de ce siege où il ne s'étoit que trop opiniastré. 1346.

Le deuxiéme jour de Juin Edoüard avec une flote de deux cens vaisseaux où il y avoit quatre mille hommes d'armes, dix mille Archers & autant de fantassins tant Irlandois que Gaulois, se mit sur mer avec son fils aîné pour aller descendre en Guyenne. Il ne se fioit pas tant à ses forces qu'au mécontentement secret de la Noblesse Françoise, & aux diverses intelligences qu'il entretenoit avec plusieurs d'entre les Grands. [Deux choses principalement les avoient éloignez de Philippe; l'une qu'il étoit d'une humeur rude & terrible, & qu'il leur ostoit leurs droits & leurs privileges: l'autre que dégenerant de la frugalité de leurs ancestres & s'étant plongez dans le luxe & dans les voluptez, comme ils trouverent le Roy Anglois extremement liberal, ils prenoient de l'argent de luy pour entretenir leurs foles dépenses & luy vendoient lâchement leur honneur & leur fide-

1346. lité.] Il avoit auprés de luy Geofroy frere de Jean, premier Comte de Harcour, Seigneur fort puiſſant en Normandie : lequel ayant poſſedé les bonnes graces du Roy Philippe, étoit tout d'un coup tombé dans ſon indignation, & n'ayant pû trouver de ſeureté pour ſe juſtifier, s'étoit retiré en Angleterre, le poignard dans le ſein, comme pluſieurs autres, que l'apprehenſion des chagrins du Roy, avoit bannis du Royaume.

Les vents ayant repouſſé deux fois Edoüard de la route de Guyenne, ce Gefroy prit de là occaſion de luy remontrer que le Ciel luy vouloit faire prendre celle de Normandie, pays deſtitué de fortereſſes, extrêmement gras, & qui n'avoit point veu de guerre depuis deux ſiecles. Ses perſuaſions furent ſi fortes qu'il le mena deſcendre au port de la Hogue ſaint Vaaſt en Coſtentin, proche de ſaint Sauveur, qui étoit de ſes terres. Eſtant là il reſolut de traverſer la France pour s'en aller joindre les Flamands.

Son armée marchoit diviſée de jour en trois corps qui ſe rejoignoient

le soir ; Gefroy y faisoit la charge 1346.
de maréchal de camp. Les villes de Valongnes, de Carentant, de Saint Lo, de Harfleur, furent sa premiere proye. Raoul Comte d'Eu & de Guines Connestable de France, & le Comte de Tancarville que le Roy avoit envoyez à Caen, accrurent son butin & sa gloire par leur prise & par la défaite de 20000. hommes qu'ils avoient. Car les bourgeois & les gens du pays qui en faisoient la plus grande partie, plus braves en paroles qu'en effet, les abandonnerent au milieu du combat ; aussi leur ville fut pillée, & les plus riches faits prisonniers.

Au partir de là il continua sa marche par les Evêchez de Lisieux & d'Evreux, saccagea & brûla toutes les villes le long de la Seine jusqu'à Paris, comme Gisors, Vernon, Mantes, Meulan, & vint camper à Poissy. Il n'osa approcher de Roüen, sçachant que Jean Comte de Harcour, étoit dedans avec cinq ou six mille hommes de garnison. De Poissy il envoya le défi à Philippe pour le combattre sous les murailles du Louvre: mais on ne luy fit aucune réponse.

1346. ramollies, qu'ils ne firent aucun effet. Comme ils reculoient devant la gresle des flêches Angloises, le Comte d'Alençon, crût que c'estoit trahison; de dépit il leur passa sur le ventre avec sa cavallerie. Ainsi il commença luy même la déroute, [& elle fut achevée par les Archers Anglois & par leurs hommes d'armes.] Il faut aussi remarquer que les Anglois firent joüer en cette fameuse journée quatre ou cinq pieces de canon qui donnerent bien de l'épouvante: car c'estoit la premiere fois qu'on eust veu de ces machines foudroyantes dans nos guerres. Avec cela quelques-uns d'entre les Grands, bien-aises de voir Philippe engagé en cette occasion, firent plus de mine que d'effet. Ces causes là principalement donnerent la victoire aux Anglois. On y en peut ajoûter une quatriéme, que tous les chefs & Seigneurs François estant frappez d'un esprit d'étourdissemens, combattoient sans sçavoir où ils donnoient de la teste.

La bataille dura depuis quatre heures du soir jusqu'à deux heures avant dans la nuit. De grandes bandes de corbeaux qu'on vit peu avant la meslée voler sur l'armée des François, fu-

rent prises pour un presage de leur défaite. 1346.

De leur costé il demeura sur la place trente mille hommes de pied, douze cens Chevaliers, & quatre-vingt Bannieres. Jean Roy de Boheme, Raoul Duc de Lorraine, Charles Comte d'Alençon, frere du Roy; Louis Comte de Flandres, & douze ou quinze Comtes des plus illustres, entre autres ceux de Harcour, de Sancerre & de Salmes, y perdirent la vie. Le Roy Jean, tout aveugle qu'il étoit, y combattit fort vaillamment, ayant fait attacher son cheval par le frein à ceux de deux de ses plus braves Chevaliers, qui le menerent dans la meslée. Son fils Charles Roy des Romains, y fut blessé de trois coups: mais il n'est point vrai que les Rois de Majorque, d'Ecosse & de Navarre se trouverent à cette journée; les deux premiers estoient en leur pays assez occupez à leurs affaires, & l'autre âgé seulement de treize à quatorze ans, sous la tutelle de sa mere.

Le Roy cette fois *mal-fortuné*, se retira du combat à la faveur de la nuit, & sauva sa personne au Chasteau de

1346. Broye, de là à Amiens, & puis à Paris, pour y refaire une armée, & chercher de l'argent.

Le lendemain de la bataille il se fit encore un carnage deux fois plus grand que le jour précedent ; les milices des Communes de la France, au nombre de plus de quatre-vingt mille hommes ; ne sçachant pas ce qui s'étoit passé, marchoient en confusion pour se rendre au camp comme à une victoire certaine ; Six cens lances & deux mille archers Anglois, rencontrerent ces malheureux dans la pleine, & pour ainsi dire, les fauchant sans resistance, en mirent plus de soixante mille par terre.

L'Anglois ayant ravagé à son aise tout le Boulenois, alla mettre le siege devant Calais vers le huitiéme de Septembre, & s'y attacha avec d'autant plus de securité, qu'il apprit que David Roy d'Ecosse, auquel Philippe avoit envoyé du secours pour faire diversion, avoit esté vaincu & fait prisonnier par la Reine sa femme, comme il attaquoit les frontieres d'Angleterre. Il n'osa pourtant pas attaquer cette place de vive force, sçachant qu'il y avoit une grosse garni-

son, & de braves Chefs.

Avant la bataille de Crecy, l'Empereur Louis avoit esté excommunié par le Pape, & dégradé par cinq des Electeurs, qui mirent en sa place Charles fils de Jean Roy de Boheme. Ce Prince, aprés la mort de Loüis, qui arriva au mois d'Octobre de l'année suivante, fit confirmer son élection, & racheta le droit de deux ou trois autres qui luy disputoient l'Empire, parce qu'ils avoient esté nommez par une partie des Electeurs.

Depuis que le Duc de Normandie eut levé le siege d'Aiguillon, le Comte d'Erby demeuré maistre de la campagne, reconquit toute la Guyenne qui est de-là la Dordogne; & ayant passé les rivieres, ravagea & brûla la Saintonge & le Poitou, prit saint-Jean d'Angely, & le garda, saccagea la grande ville de Poitiers, & l'abandonna aprés s'y être rafraîchi douze jours durant. 1347.

Les Flamans ayant perdu leur Comte à la bataille de Crecy, députerent vers le Roy pour luy redemander son fils, qui étoit leur Prince naturel. Lorsqu'il fut en leur pouvoir, ils le fiancerent à la fille du Roy 1346. & 47.

1347. Edoüard : mais cette alliance étant contraire à son inclination, il se sauva d'entre leurs mains, & revint à la Cour de France.

Aprés qu'il y eut demeuré un an, il fit sa paix particuliere avec les Anglois, du consentement de Philippe son Souverain. Il fut dit, qu'il souffriroit aux Flamands de donner secours à Edoüard : mais que pour *luy*, il ne se mesleroit point des affaires de l'un, ni de l'autre des deux Princes.

Les Flamans étant entierement à la devotion d'Edoüard, faisoient de grandes courses dans l'Artois, & d'autre côté le parti de Jean de Montfort gagnoit le dessus en Bretagne par le secours d'Angleterre : Car Charles de Blois étant allé assieger la Roche de Rion, Montfort luy donna bataille le vingtiéme de Juin, le vainquit & le fit prisonnier avec ses deux fils Jean & Guy, & la plusspart des Seigneurs qui le suivoient. Sa femme ne laissa pourtant pas déchoir son party ; son ambition & le sang Royal d'où elle étoit issuë, luy donnoient assez de courage pour le soûtenir. Elle en ramassa les débris, & le gouverna si bien qu'il se remit encore une fois.

EMP. JEAN CANTACUZENE usurpateur sur Jean Paleologue mineur.

[Ceux

[Ceux qui commandoient dans Calais, en avoient mis dehors toutes les bouches inutiles pour durer plus long-temps, & donner loisir au Roy Philippe d'assembler des forces, & de le secourir. En effet, il s'avança jusques à veuë avec soixante mille combattans, & envoya défier l'Anglois : mais ce fut en vain, l'Anglois avoit fermé son camp de si bons retranchemens, qu'on ne pût trouver moyen de l'attaquer.] Les assiegez pressez de la derniere famine, furent forcez de se rendre le dernier jour d'Aoust, ayant soûtenu le siege un an & trois semaines.

1347.

R 8. ans & encore CHARLES IV. DE LUXEMBOURG.

La renommée n'oubliera jamais le nom d'Eustache de saint-Pierre, le plus notable Bourgeois de Calais, & sa generosité heroïque pour sauver ses Concitoyens. Edoüard mortellement irrité de leur longue resistance, ne vouloit point les recevoir à Composition, si on ne luy en livroit six des principaux pour en faire ce qu'il luy plairoit. Comme leur conseil ne sçavoit que resoudre, & qu'ainsi toute la Ville demeuroit exposée à la vengeance d'un cruel vainqueur, Eustache s'offrit pour estre un de ces six. A

1347 son exemple, il s'en trouva aussi-tôt d'autres qui remplirent le nombre, & s'en allerent la corde au col & nuds en chemise porter les clefs à Edoüard. Il étoit si déterminé à les faire mourir, que la Reine sa femme, qui étoit grosse, eut toutes les peines du monde à leur obtenir la vie. Il chassa tous les habitans de la ville, même les Ecclesiastiques, & la repeupla d'Anglois naturels. [Le Roy Philippe, pour recompenser en quelque façon la genereuse fidelité de ces Bourgeois, les départit par les bonnes villes de son Royaume, leur assigna quelques fonds pour vivre, & ordonna, que tous les Offices qui viendroient à vaquer dans ses terres, leur seroient donnez, & non point à d'autres, jusques à ce qu'ils fussent tous pourvûs.]

Le Roy Robert de Sicile n'ayant point d'heritiers issus de son corps, que Ieanne, fille de son fils Charles Duc de Calabre, l'avoit mariée l'an 1333. à André second fils de Cha-Robert, ou Charles-Robert, Roy de Hongrie, le plus âgé des deux parties n'ayant alors que sept ans. Il étoit arrivé plusieurs années aprés, qu'André n'étant pas aßez au gré de Ieanne, & s'étant

fait couronner Roy par le Pape, pretendant que le Royaume luy appartenoit; quelques conjurez le firent lever la nuit d'auprés d'elle, le pendirent & étranglerent à une fenestre. Charles Prince de Duras qui étoit aussi du sang des Rois de Sicile, & avoit épousé Marie sœur de Jeanne, fut le conseiller & l'auteur de cette infame action. Jeanne n'en étoit pas innocente; Elle eut beau pleurer, beau se lamenter, ses larmes & ses cris l'en justifierent bien moins que son mariage subsequent avec Louis son Cousin Germain, ne l'en convainquit; c'étoit un beau Prince, & selon ses appetits. 1347.

Louis le Grand Roy de Hongrie, étant venu en Italie pour vanger la mort de son frere André, & pour recueillir le Royaume, traitta Charles de Duras tout de même qu'on l'avoit traité le Roy André. Il en eût fait autant à la Princesse & à son beau mary, s'ils fussent tombez entre ses mains: mais elle se sauva de bonne heure en sa Comté de Provence, & son mary l'y suivit peu de temps aprés. Le Pape étant logé sur ses terres, luy rendit de grands honneurs: mais profitant de l'extrême necessité où elle

1347. étoit reduite, il tira d'elle la ville & Comté d'Avignon. Il ne les achera que quatrevingt mille florins d'or de Florence ; * mais pardessus le marché il approuva le mariage de cette Princesse avec le Prince Louis, qui en recompense ratifia cette vente. C'est aux Jurisconsultes à juger si la minorité de cette Reine, & les Edits qu'elle fit depuis, pour declarer nulles toutes les alienations des terres de Provence, qui avoient esté faites tant dés le regne de Robert, que par elle-même tandis qu'elle étoit mineure, ne rendent pas ce contrat nul : mais l'Empereur Charles IV. le confirma, & affranchit entierement cette Comté de la sujection de l'Empire, dont elle relevoit, comme étant un arriere-fief du Royaume d'Arles.

* *Quelques uns disent qu'il ne les paya pas.*

Il est bon de sçavoir que lors que les Comtes Alfonse de Toulouze, & Raymond Berenger de Barcelonne, épouserent les deux filles de Gilbert Comte de Provence, & qu'ils partagerent entre eux sa succession, (dont Alfonse eut tout ce qui est depuis la Durance jusques à la Lisere avec le titre de Marquisat, & Raymond ce qui est depuis la Durance jusqu'à la Mer, avec ce-

luy de Comté,) ils diviserent aussi la 1347.
ville d'Avignon entre-eux, & que les Rois de France, comme successeurs d'Alfonse de Poitiers, frere de Saint Louis, qui avoit épousé l'heritiere de Toulouse, en avoit joüi d'une moitié jusques à l'an 1290. que Philippe le Bel la donna à Charles II. Roy de Sicile, en mariant Charles de Vallois son frere avec Marguerite fille de ce Roy.

Les Seigneurs de Montmorency, de Charny & autres, qui commandoient les troupes Françoises en Artois & Picardie, croyant qu'il n'y avoit point de mal de se ressaisir de Calais durant la tréve, noüerent une intelligence avec Aimery de Pavie, Capitaine Lombard qui étoit dedans. Mais le double traistre ne les écoutoit que pour les surprendre : Il en avertit le Roy Edoüard, qui desirant estre de la partie, passa la mer avec huit cens hommes d'armes pour ne manquer pas un si beau coup de filet. Tellement que quand se vint à l'execution, ils se trouverent malheureusement pris au piege avec les vingt-mille écus du marché, & mille hommes d'élite : Il y en avoit cent qui s'étoient

1348. engagez eux-mêmes dans une tour du Chateau, les autres attendoient dehors pour y entrer. Ils furent tous chargez & taillez en pieces, mais aprés une assez brave deffense.

La France étoit miserablement tourmentée en toutes façons. Elle avoit souffert une horrible famine l'an 1338. & depuis ce temps-là les courses des gens de guerre avoient toûjours causé une grande cherté de vivres dans tout le Royaume. Ces années 1348. & 49. une cruelle peste désola toutes ses Provinces, emportant la huitiéme ou neuviéme partie des personnes.

Il n'y en avoit jamais eu de plus furieuse & de plus meurtriere que celle-là: Elle fut universelle dans tout nostre hemisphere; il n'y eut ny ville, ny bourgade, ny maison qui n'en fussent frappées. Elle commença au Royaume de Cathay l'an 1346. par une vapeur de feu horriblement puante, qui sortant de la terre, consuma & dévora plus de deux cens lieuës de pays, jusqu'aux arbres & aux pierres, & infecta l'air en telle sorte, qu'on en voyoit tomber des formillieres de petits serpenteaux, & d'autres insectes venimeux. Du Cathay, elle passa en Asie & en Grece,

de-là en Afrique, puis en Europe, 1348.
qu'elle saccagea toute, jusqu'à l'extremité du Nord. Le venin en estoit si contagieux, qu'il tuoit même par la vûë. On remarqua qu'elle duroit cinq mois en sa force dans les pays où elle commençoit de s'allumer. Ceux qu'elle traitta le moins cruellement, sauverent à peine le tiers de leurs habitans: mais à plusieurs elle n'en laißa que la quinziéme ou la vingtiéme partie.

L'année precedente il avoit paru sur la ville de Paris, vers la partie Occidentale, une étoile fort grande & fort lumineuse, qui se montroit avant le soleil couchant, n'estant guere éloignée de la terre. Elle grossit extrêmement le jour d'aprés, & se divisa en plusieurs rayons qu'elle dardoit sur la ville, comme la menaçant de la peste furieuse qui l'affligea l'année d'aprés, & qui fut suivie d'une tres-cruelle famine, ne se trouvant plus de laboureurs pour cultiver les terres.

L'argent manquoit pour les necessitez de l'Estat, on se mit à pressurer les Financiers; entre autres Pierre des Essarts, Tresorier du Roy. Il fut condamné à la somme de cent mille florins d'or, mais on la modera à la

moitié ; on multiplia les tailles, la gabelle & les imposts, & on changea plusieurs fois les monoyes, avec tant de rigueur qu'on cisailloit toutes les vieilles qui étoient de bon aloy ; dont le peuple souffroit une horrible perte, sans qu'il en revint que trés-peu d'avantage au Roy. Ensuite pour satisfaire aux plaintes du peuple, on commit pour le maniement des finances, deux Evêques, deux Abbez & quatre Chevaliers, & on chassa du Royaume tous les usuriers Italiens, qu'on nommoit Lombards. Le sort principal qu'ils avoient presté, fut acquis & confisqué au Roy, il n'étoit que de quatre cens mille livres, mais les usures qui se trouverent de deux millions, furent remises aux debiteurs.

1349. La Reine Jeanne, fille de Robert, Duc de Bourgogne, étant morte l'an 1349. le Roy Philippe, quoiqu'il fût encore en deüil, conçût de l'amour pour Blanche, fille de Philippe Roy de Navarre. Il l'avoit fait venir pour la marier à son fils Jean, qui étoit fraîchement veuf de Bonne de Boheme : mais il l'aima mieux pour luy-même, & l'épousa le troisiéme jour d'Aoust de cette année 1349. Son fils prit à femme

femme Jeanne fille de Guillaume Comte de Boulogne. 1349.

Il y avoit depuis longues années une guerre mortelle entre les Comtes de Savoye, & les Dauphins de Viennois. Le Dauphin Humbert, foible de corps & de courage, ne pouvant souffrir les continuelles attaques d'Amé VI. dit le Comte Verd, d'ailleurs étant fort chagrin de la perte de son fils unique, avec cela accablé de dettes, & n'ayant nul amour pour ses parens, s'avisa de donner son pays à quelque grande Puissance, qui fit autant de peine au Savoyard, qu'il luy en avoit fait. Son inclination étoit de s'en accommoder avec le Pape; le peuple eût bien desiré d'estre sous la domination du Savoyard, afin de n'avoir plus de guerre de ce costé-là: mais la Noblesse aima mieux estre au Roy de France, qui avoit plus d'Emplois & plus de Charges à donner. Henry de Villars Archevêque de Lyon, & Jean de Chisi Evêque de Grenoble, porterent le Dauphin de ce costé-là.

Il avoit donc dés l'an 1343. fait une donation au Roy Philippe, de sa Seigneurie de Dauphiné & terres y join-

tes, à la charge que tous les privileges en seroient conservez en leur entier: Qu'elles seroient incorporées pour jamais à la Couronne de France, & que le fils aîné du Roy en joüiroit, & porteroit le titre & les armes de Dauphin. Pour raison de quoy le Roy luy donna quarante mille écus d'or & dix mille florins de rente, à prendre sur le pays.

Cette année 1349. il confirma ce contract, & aprés se retira dans un Convent de Jacobins où il prit l'habit. Le Pape le lia promptement à l'Eglise par les Ordres sacrez, de peur qu'il ne s'allast dédire. Il les reçût tous le jour de Noël, le Sous-Diaconat à la Messe de minuit, le Diaconat à celle du point du jour, & la Prêtrise à la troisieme. Le jour même il celebra, & huit jours aprés il fut promû à l'Episcopat, & honoré du titre de Patriarche d'Alexandrie. Il fut aussi élû superieur du Convent des Jacobins de Paris, où il est enterré. Charles V. fils aîné du Roy Jean, a esté le premier qui a porté le nom de Dauphin.

En 1350. Philippe eut aussi par achat
1350. ou par engagement, de Jacques d'Arragon Roy de Majorque, les Comtes

de Roussillon & de Cerdagne dans les 1350.
Pyrenées, & acquit du même Prince, la Baronnie de Montpellier en Languedoc, que la maison d'Arragon tenoit en arriere-fief de la Couronne de France. Elle luy coûta six-vingts mille écus d'or ayant cours.

Au mois de Juin de l'an 1350. les tréves furent prolongées entre les Rois Philippe & Edoüard, pour trois ans.

Deux mois aprés, Philippe tomba malade à Nogent-le Roy ; peut-estre des fatigues de son nouveau mariage, souvent mortelles aux vieilles gens qui prennent une belle femme. Sentant approcher son heure, il manda ses enfans, & les Princes de son Sang, & leur fit de grandes remontrances ; « Qu'ils eussent à garder la concorde « entre eux, à faire la paix, si on le « pouvoit, à maintenir l'ordre & la « justice, à soulager les peuples ; & autres belles choses que les Princes recommandent plus souvent à leurs Successeurs en mourant, qu'ils ne les pratiquent en leur vivant. Il mourut le vingt-deuxiéme jour d'Aoust 1350. dans la cinquante-septiéme année de son âge, & dans la vingt-troisiéme de son regne. On inhuma son corps à S.

1350. Denys, & son cœur dans l'Eglise des Chartreux de Bourgfontaine en Valois. Il fut fort brave de sa personne, plus heureux dans les negociations que dans les combats; trés-dur à l'endroit de son peuple, soupçonneux, vindicatif, & qui se laissoit trop emporter à l'impetuosité de sa colere. Au reste, c'est presque le seul des Rois de la troisiéme race, qui n'ait point eu d'inclination pour les Lettres & pour les gens lettrez; connoissant, peut-être, qu'il n'étoit pas assez heureux pour avoir des loüanges, & pour exercer les belles plumes.

Il eut deux femmes, Jeanne & Blanche: celle-là fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & celle-cy de Philippe d'Evreux Roy de Navarre. De la premiere il laissa deux fils, Jean & Philippe, & une fille nommée Marie. Jean regna aprés son pere. Philippe eut en appanage la Duché d'Orleans, avec les Comtez de Valois, de Beaumont-le-Roger, & autres terres. Il épousa Jeanne fille posthume du Roy Charles le Bel, & de Jeanne d'Evreux; mais il n'en eut point de posterité, & mourut le premier de Septembre de l'an 1383. âgé de quarante-sept ans;

Marie] épousa Jean Duc de Limbourg fils de Jean III. Duc de Brabant. De sa seconde, Philippe n'eut qu'une fille posthume; elle se nommoit Jeanne, laquelle mourut à Beziers l'an 1373. comme on la menoit à Barcelone, pour épouser Jean Duc de Gironne, fils aîné de Pierre IV. Roy d'Arragon. La Reine sa mere survêcut son mary de prés de cinquante ans, qu'elle passa en perpetuelle viduité. Ainsi sous le Regne de Jean, il y avoit deux Reines doüairieres en France, celle-là, & Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, laquelle mourut au mois de May de l'an 1370. 1350.

JEANNE,

I. FEMME DE PHILIPPE DE VALOIS.

Son extraction.

CETTE Reine étoit fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & d'Agnés de France fille de Saint Loüis, par consequent sœur de cette Marguerite, que Loüis Hutin fit étran-

gler pour son adultere : mais tout à fait dissemblable en mœurs à cette malheureuse Princesse. Jeanne avoit premierement été promise à Philippe Prince de Tarante, fils de Charles II. Roy de Sicile, lequel étant devenu amoureux de Catherine de Valois sœur de nôtre Philippe, eut cette Princesse en échange de Jeanne. Le Contrat de ce mariage fut passé en la Ville de Sens l'an mille trois cens treize. On voit par quelques contrats l'estime qu'il en faisoit, lorsqu'il fut parvenu à la Royauté, vû qu'elle signoit presque dans tous, & que dans plusieurs on lit ces termes, *De l'avis & volonté de la Reine nôtre chere Epouse*, & nous lisons que sa seule intercession, plus puissante que n'avoient été les prieres ni les menaces du Pape, tira de prison quelques Cardinaux & Prelats que le Roy y avoit fait mettre. Quoique cette Princesse eut été couronnée avec Philippe à Reims l'an 1328. elle n'en devint pas plus glorieuse ni plus fiere, & la bonne fortune de son mari ne lui éleva point trop l'esprit. Nôtre Reine ne se servit de cette dignité que pour faire éclater davantage ses vertus. Parmi lesquelles paroissoit pre-

Son mariage. 1313.

miererement un esprit de retraite joint à une rare pudeur : car elle ne sortoit que rarement de sa chambre, & lors seulement que les œuvres de pieté ou de charité l'âpelloient aux Eglises ou aux Hôpitaux : Nous admirons ensuite sa bonté & sa facilité à pardonner les injures : ainsi nonobstant quelques piques qu'elle avoit euës contre Robert d'Artois, lequel durant sa faveur la traitoit avec mépris, elle employa néanmoins tout son crédit pour adoucir la colere du Roy, & elle fit surseoir plusieurs fois la prononciation de l'Arrest qui fut donné contre lui. Il auroit été à souhaiter pour le bien de ce Royaume que Jeanne eût pû le faire revoquer : Si Robert d'Artois n'avoit jamais passé en Angleterre, jamais Edoüard n'auroit passé en France ; ainsi les François n'auroient pas souffert tant de malheurs & tant de disgraces qu'ils endurerent. Durant que Philippe le poursuivoit en Picardie ; nôtre Reine étoit dans l'Eglise de saint Denis, où jour & nuit elle imploroit la bonté Divine, & faisoit faire des prieres continuelles, que le Ciel eût exaucées si les pechez des François ne s'y fussent point ope- Ses vertus & ses actions.

sez une furieuse peste s'étant répandue par la France, cette pieuse Princesse aporta tous les soins possibles pour soulager les pauvres, en faisant preparer des maisons fournies de commoditez & de vivres pour y recevoir des malades, exhortant les Prêtres & les Religieux de les secourir, & donnant de grandes recompenses à ceux qui les vouloient assister. Le Ciel aprés avoir preparé à nôtre Princesse une récompense immortelle pour ses travaux, permit qu'elle fut frapée de contagion. Elle en mourut en son Hôtel

Sa mort & sa sepulture. de Nesle l'an 1348. âgée environ de cinquante cinq ans. Son corps est à saint Denis, son cœur à Cîteaux. Elle

1348. Ses enfans. eut cinq fils, 1. Jean qui regna, 2. un second sans nom, 3. Loüis, 4. & Jean moururent jeunes. 5. Philippe Duc d'Orleans genereux Prince, qui épousa Blanche, fille posthume de Charles le Bel, & mourut sans enfans l'an 1391. Comme Jeanne étoit en couche de celui-ci au Bois de Vincennes, il s'éleva une si effroyable tempête, qu'elle arracha le plus gros chêne du bois, tua cinq ou six personnes, & abatit le pignon de sa chambre. Avec ces cinq fils elle eut une fille

Marie qui mourut l'an 1333. fiancée à Jean de Brabant Duc de Limbourg fils de Jean III.

BLANCHE,

II. FEMME DE PHILIPPE VI.

L'ON doit regarder l'amour dont le cœur de ceux qui ſont avancez dans l'âge eſt atteint comme un feu qui eſt ſi violent, qu'il le conſume auſſi-tôt qu'il l'aproche, le ſecond mariage de Philippe avec Blanche en eſt un rare exemple. Cette Princeſſe étoit fille de Philippe Roy de Navarre & de Jeanne fille de Hutin, la nature l'avoit favoriſée de tant d'avantages, & elle étoit ornée de tant de vertus & de ſi excellentes qualitez, que les Eſpagnols l'avoient nommée *la belle Sageſſe*. Cette Princeſſe avoit été accordée avec Pierre fils d'Alfonſe XI. Roy de Caſtille : nôtre Philippe qui l'avoit obtenuë pour ſon aîné Duc de Normandie, ne l'eut pas

Extraction de Blanche.

Fiancée à Pierre d'Arragon. Philippe la

demande pour son fils & la prend pour lui. plûtôt vûë qu'il changea de dessein ; & il l'aima mieux pour sa femme que pour sa bru. Ainsi les aprêts des nôces qui se faisoient pour le fils, servirent au pere & contre l'ordre des saisons
1349. l'Hyver & l'Eté se joignirent ensemble ; une jeune Princesse de dix huit ans, la plus belle & la plus accomplie personne du monde, avec un Prince avancé en âge, & pour surcroît accablé d'ennuis & de la fatigue de la guerre ; un mariage si mal assorti ne pouvoit pas durer long-temps, car les combats de l'amour sont aussi mortels aux vieilles gens, que ceux de la guerre le sont aux jeunes temeraires ; Le Roy ne joüit que quelques mois des douceurs de son alliance, & laissa son Epouse enceinte d'une fille, qui eut nom Jeanne.

Elle demeure veuve au bout d'un an, l'an 1350. Garde sa viduité.

Aprés qu'il fut mort, cette Reine embrassa une maniere de vie sainte, mais difficile, puisqu'elle avoit formé la résolution de vivre dans une chaste viduité. Et pour conserver un si riche trésor attaqué par tant d'ennemis, elle le munit de toutes les autres vertus, comme d'une charité signalée envers les pauvres, d'une veritable pieté, d'une grande douceur, d'une rare mo-

destie, & elle usoit même de quelque abstinence; C'est pourquoy elle répondit aux Ambassadeurs de Pierre Roy de Castille qui la demandoient pour leur Maître, *Que les Reines de France n'épousoient point de second mari.* On voyoit rarement cette Princesse à la Cour, quoi qu'elle y eût assez de crédit du temps du Roy Jean. Ses prieres jointes à celles de Jeanne veuve de Charles le Bel sa tante & sa meilleure amie, intercederent auprés de ce Prince pour le Roy Charles son frere, qui avoit assassiné le Connétable Alfonse. Je lis encore que ces deux Princesses travaillerent six ou sept fois à moyenner sa paix avec le Roy Jean & Charles V. & que l'an 1358. elles obtinrent du Dauphin une abolition pour les Parisiens. Hors ces occasions de pacifier des differens & de soulager les malheureux, Blanche ne se trouvoit point dans les assemblées, & elle passoit doucement ses jours dans les compagnies Religieuses, ou dans quelqu'un de ses Châteaux éloignez. Celui de Neaufle étoit son ordinaire séjour: elle y mourut âgée de soixante & six ans, l'an 1398. bien avant sous le régne de Charles VI. Son corps

Ses vertus & ses principales actions

Sa mort, l'an 1398. & sa sepulture.

est inhumé à saint Denis dans la Chapelle saint Hippolite. Elle institua heritier son neveu Pierre de Navarre Comte de Mortaing. Sa fille Jeanne fut fiancée à l'âge de dix-huit ans à Jean Duc de Gironne fils aîné de Pierre IV. Roy d'Arragon : mais elle mourut à Beziers comme on la conduisoit en Espagne.



JEAN I.I ROY L.

PAPES

encore CLEM. VI. 2 ans 9. mois, pendant ce regne.

INNOCENT VI. esleu le 18. Dec. 1352. S. 9. ans & prés de 9. mois

VRBAIN V. esleu le 28 Oct. 1362. S. 8. ans & prés de 2. mois, dont un an & 6. mois pendant ce regne.



Ie fus mis si captif sans vaincre mon courage :
Aussi les Ennemis m'ont renuoyé au Roy,
Et firent plus d'estat du gage de ma foy,
Que de trois de mes fils qu'ils auoient en hostage.

JEAN I.

PAR QUELQUES-UNS DIT LE BON ROY.

ROY L.

âgé de quarante-deux ans.

APRÉS que Jean eut assisté aux funerailles du Roy son pere, il alla recevoir l'onction sacrée à Reims, avec sa seconde femme Jeanne de Boulogne, le vingt-sixiéme de Septembre. De-là il vint faire son entrée à Paris le dix-septiéme d'Octobre, tint son lit de justice en Parlement, donna l'Ordre de Chevalerie à ses deux fils aînez, à quelques autres Princes & Seigneurs, & fit monstre de travailler à la Police & à la reformation de son Estat. 1350.

Ce Prince ayant un âge meur, l'experience des affaires, une valeur éprouvée dans les occasions, l'exemple

1350. des fautes de son pere devant les yeux, & quatre fils bien-tost capables de tirer l'épée, promettoit une heureuse conduite & un Gouvernement florissant. Mais ayant les mêmes défauts que son pere, trop d'impetuosité & de precipitation pour la vengeance, peu de prudence, & aussi peu de consideration pour les miseres de son pauvre peuple, il tomba dans de plus grands malheurs & qui ne le quitterent point jusqu'à la mort.

Le sang dont il souilla l'entrée de son regne, en fut un presage, & peut-être une cause, bien plustost que la prodigieuse comete qui parut cette année. Raoul Comte d'Eu, & de Guines Connestable de France, prisonnier de guerre chez les Anglois dés la bataille de Caen, avoit fait plusieurs voyages en France pour moyenner sa délivrance & celle de ses compagnons. On persuada au Roy, fust vray ou faux, que sous ce pretexte il faisoit des menées en faveur de l'Anglois: Il fust donc arresté par le Prevost de Paris, le seiziéme de Novembre, & le dixneuviéme décapité nuitamment, & sans forme de procés, en presence [des Comtes d'Armagnac,

nac, & de Montfort, de Gaucher de 1350.
Chastillon, Duc d'Athênes,] & de quelques autres Seigneurs de marque, devant lesquels on publia qu'il avoit confessé son crime.

Sa dépouille fut ainsi partagée. On donna sa Charge de Connestable, à Charles d'Espagne de la Cerde, favory du Roy, & issu par femmes, du sang de saint Louis, & par masles d'Alfonse Roy de Castille; la Comté d'Eu à Jean d'Artois, fils de ce Robert dont nous avons tant parlé, & celle de Guines à Jeanne, fille unique du défunt, qui en premieres nôces épousa Gautier Duc d'Athênes, & en secondes, Louis Comte d'Estampes, de la branche d'Evreux, duquel vint celle des Comtes d'Eu Princes du Sang. [Outre la Charge de Connestable, le Roy, en faisant le mariage de Charles d'Espagne avec une fille de Charles, Comte de Blois, & pretendu Duc de Bretagne, luy donna l'usufruit de la Comté d'Angoulême, que ce Roy avoit ostée aux enfans de Philippe Comte d'Evreux & d'Angoulmois. Ce qui fut la semence de bien des malheurs.]

Pour ne ceder point en magnifi-

cence à l'Anglois, Prince somptueux & liberal, qui avoit institué l'Ordre de la Jartiere; le Roy Jean institua, ou plûtôt renouvella l'Ordre de l'Etoile, par une celebre Assemblée qu'il tint en son Palais de saint Oüin prés Paris, & ordonna qu'au lieu que les Chevaliers portoient l'Etoile sur leurs timbres ou à leur col, ils la feroient mettre en broderie sur leurs habits. Le Chapitre s'en tenoit le jour des Rois. Charles cinquiéme son fils, voyant cet Ordre avily par la multitude, l'abandonna au Chevalier du Guet, & à ses Archers.

EMPP. JEAN PALEOLOGUE JEAN CANTACUZENE. & CHARLES IV.

1351. Quoique les treves ne fussent pas finies, il se faisoit toûjours quelque entreprise de part & d'autre. Les Anglois s'emparerent de Guines, ayant par argent corrompu le Gouverneur, il se nommoit Guillaume de Beaucorroy. Edoüard s'en excusa par un plaisant mot: Que *les treves estoient marchandes*; & qu'il n'avoit fait que suivre l'exemple du Roy Philippe, qui avoit voulu acheter Calais. Mais le traître qui avoit vendu Guines, ayant esté pris, on luy fit son procés, & il fut tiré à quatre chevaux.

Presque au mesme temps, Guy de

Nesle, Mareschal de France, fut défait & pris avec Arnoul d'Endreghen, & plusieurs gens de marque dans une rencontre en Guyenne. 1350. & 51.

En Bretagne, les deux partis de Blois & de Montfort, quoiqu'ils n'eussent à leur teste que deux femmes, se battoient toujours à outrance. En ce temps-là les défis & combats entre les Chevaliers & les Chefs de partis contraires, étoient fort communs; mais plustôt de certain nombre, que de seul à seul. Aussi les nommoient-ils des batailles. La plus memorable en ces années-là, fut celle de trente Bretons contre autant d'Anglois. Richard Bembro étoit le Chef de ceux-cy, & le Seigneur de Beaumanoir l'étoit des autres. L'avantage demeura aux Bretons, & le plus grand honneur à leur Chef. *

* Du Guesclin se battit une autre fois en champ clos, & de corps à corps avec Bembro & le tua.

L'année suivante 1351. Charles de Blois, qui depuis quatre ans étoit prisonnier en Angleterre, fut delivré à rançon, en donnant ses deux fils en ôtage, pour l'asseurance du payement; & jusqu'à ce qu'il l'eust fourni, il s'abstint de porter les armes.

Les Seigneurs qui avoient esté faits prisonniers dans l'entreprise de Calais 1351.

ayant esté délivrez, faisoient la guerre à Edoüard; le Mareschal de Beaujeu couroit aux environs de Saint-Omer. [Un jour, il y eut un sanglant combat, où Beaujeu fut tué sur la place; mais la victoire demeura aux François avec grand nombre de prisonniers; entre lesquels s'étant trouvé ce Lombard qui les avoit attrapez dans Calais, ils le firent écarteler tout vif.]

1352. Le Comte de Flandres avoit refusé d'assister au Sacre de Jean, parce que ce Roy refusoit de luy restituer ses trois Villes: neanmoins il se resolut de venir l'année suivante à Paris, avec ses principaux Bourgeois de Bruges, où il rendit hommage de ses Comtez de Flandres, de Retelois, de Nivernois, & renouvella le traité de confederation.

Le sixiéme Decembre, arriva la mort du Pape Clement VI. Le Cardinal Estienne d'Albert, Limosin de naissance, & Evêque de Clermont, luy succeda le dix-huitiéme du même mois, & se fit appeller Innocent VI.

Le retour du Roy Charles de Navarre, dans le Royaume, y apporta

une longue suite de guerres & de calamitez. Il avoit toutes les bonnes qualitez qu'une méchante ame rend pernicieuses, l'esprit, l'éloquence, l'addresse, la hardiesse & la liberalité.

Quoiqu'il eust épousé cette année 1353. Jeanne l'une des filles du Roy, il ne laissa pas de poursuivre ses pretentions sur les Comtez de Brie & Champagne, & surcelle d'Angoulesme. Charles d'Espagne, à qui le Roy avoit donné cette derniere, & qui craignoit d'être obligé de déguerpir, le dissuadoit de luy faire aucune raison. Le Navarrois fort malcontent se retira dans sa Comté d'Evreux; & sçachant que le Connestable estoit dans son Château de l'Aigle il entreprit un coup aussi execrable que hardy. Il prit avec luy une centaine de cavaliers, fit escalader le chasteau (c'estoit le sixiéme de Janvier) & poignarder le Connestable dans son lit. Cela fait, il eut l'insolence d'avoüer le coup, de s'en justifier par lettres au Conseil du Roy, & aux bonnes villes du Royaume; d'assembler des troupes, de fortifier des places, & de solliciter tous les Princes voisins à

1353.

1354.

1354. une ligue contre la France.

Le Roy dissimule, & le flate pour l'attirer à Paris : mais il ne veut pôint y venir qu'aprés qu'on luy a accordé des conditions trés-avantageuses, des terres pour la valeur de la Brie & de la Champagne, l'indépendance de sa Comté d'Evreux de tout autre que du Roy, un *échiquier* ou tribunal souverain pour cette terre, l'absolution pure & simple pour ceux qui avoient tué le Connestable, & avec cela une tres-bonne somme d'argent, & le second fils du Roy en ostage.

Avec ces seuretez il comparut au Parlement à Paris le troisiéme de Mars. Le Roy seoit en son lit de Justice, accompagnée des Pairs, du Legat & de quelques Prelats. Le criminel ayant demandé pardon par un discours estudié, meslé de plaintes & d'excuses, le Connestable Pierre de Bourbon eut ordre de l'arrester, seulement pour la forme, & de le mener dans la chambre voisine tandis qu'on deliberoit ; puis aussi-tost on le relâcha à la priere des Reines veuves de Charles le Bel & de Philippe de Valois. Le Legat luy fit une grave

remontrance, & ensuite le Roy le declara absous.

Peu de jours aprés il se retira en Normandie : mais il en sortit incontinent sans le congé du Roy, & fit un voyage en Avignon. Il alloit furetant çà & là, en attendant que l'Anglois se mit en campagne : de sorte que le Roy rentra dans la Normandie & fit saisir ses terres. Mais comme ce Prince revenu de Navarre par mer, eut ameneé des troupes qui saccageoient tout, & que l'on craignoit une descente de l'Anglois, on trouva plus à propos d'user d'adresse avec luy ; Charles fils aîné du Roy sçeut si bien le ramadoüer qu'il l'appaisa, au moins en apparence, & l'amena à Paris.

EMPP. JEAN PALEOLOGUE ayant déposé Cantacuzene, & encore CHARLES IV.

1355.

L'année 1355. l'Empereur Charles IV. alla se faire couronner à Rome, ou plustost se couvrir de honte ; ayant fait cette infame paction avec le Pape qu'il ne séjourneroit pas seulement un jour entier dans la ville : ce qui le mit luy & l'Empire dans le dernier mépris. L'année suivante l'onziéme de Janvier il fit cette celebre constitution que l'on appelle la bulle d'or, *dont les politiques jugent bien diversement.*

1355. Un soir du Mardy gras les Anglois surprirent par escalade le Château de Nantes, & la nuit même Guy de Rochefort le reprit & les hacha tous en pieces en punition d'avoir violé la tréve.

Gaston Phœbus Comte de Foix, qui avoit épousé la sœur du Roy de Navarre, refusoit de relever ses terres du Roy Jean, ce n'étoit peut-estre que celles qu'il relevoit de l'Anglois. Quoy qu'il en fust, le Roy le fist arrester & emprisonner dans le Chastelet de Paris. Mais à un mois de là on le mit en liberté, à la charge qu'il iroit en Guyenne commander les armées du Roy contre le Prince de Galles.

Car les tréves ne furent pas si tost finies, que ce jeune Prince investy de de la Duché de Guyenne par son pere, commença à s'y faire connoistre par des ravages & des brûlements. Il poussa ses courses jusqu'à Beziers. & à Narbonne, sans que les chefs François, sçavoir le Comte de Foix, Jacques de Bourbon Connestable, & Jean de Clermont, qui estoient plus forts que luy, s'opposassent à ses progrés, tant la jalousie les avoit divisez.

Son

Son pere en mesme temps descendit à Calais & courut le Boulonois & l'Artois jusqu'à Hedin; dont il rompit le parc, mais ne pût forcer le Chasteau. Aprés sçachant que le Roy Jean venoit droit à luy, il se retira promptement à Calais & de là dans son Isle sans avoir répondu au genereux défi que ce Prince luy avoit envoyé faire de le combattre de corps à corps, où de puissance contre puissance. 1356.

Le faix de cette guerre ne se pouvoit supporter qu'avec de grandes dépenses; &alors on ne levoit point de subsides extraordinaires, sans le consentement des Estats. Le Roy les convoqua au Chasteau de Ruel, où leur ayant fait representer la necessité des affaires, ils luy accorderent l'entretenement de trente mille hommes. Pour en avoir le fonds il falut remettre la gabelle qu'on avoit ostée, & de plus imposer huit deniers par livre sur les marchandises, & une certaine taxe annuelle sur toutes sortes de revenus, soit en terres, [sans en excepter mesme celles des Princes;] soit en Benefices, soit en offices, & mesme en salaires & en gages des serviteurs;

1356. [mais en recompense le Roy promit de ne point changer les monoyes & d'en faire de bonnes & loyales.]

Ces subsides excessifs causerent des seditions en plusieurs endroits, particulierement à Arras. Le Maréchal d'Endreghen y estant entré sous apparence de pacificateur, joüa bien un autre personnage quand il fut dedans. Il se saisit d'une centaine des plus remuans, & en fit décapiter vingt.

Le Navarrois émouvoit par tout les peuples, sous pretexte du bien public. Avec toutes ses malices neanmoins, il fut si dupe que de se laisser leurrer par le Dauphin & de venir au Chasteau de Roüen avec Louis Comte de Harcour, Jean & Guillaume ses freres, les Seigneurs de Clere, de Graville, de Maubué & de Preaux, & sept ou huit autres ses confederez. Un jour que le Dauphin leur donnoit à dîner, voilà le Roy qui entre par une poterne avec cent homme bien armez, se saisit du Roy de Navarre & de sa compagnie, met le Comte de Harcour, Graville, Maubué, & Doublet dans deux charetes, les mene en pleine campagne, & là leur fait trancher la teste à tous

quatre ſans aucune forme de procés. 1356.
Cela fait il envoya le Navarrois ſous bonne garde au Chaſteau Gaillard d'Andelis ; d'où ayant eſté traduit en diverſes priſons, & ſouvent menacé de la mort, il fut conduit au Chaſteau d'Arleux en Cambreſis.

Un coup ſi violent eut des ſuites tres ſanglantes. Philippe frere du Navarrois, & Gefroy frere du Comte de Harcour qui avoient bon nombre de places en Normandie, y appellerent les Anglois pour venger l'outrage fait à leurs freres. Le Comte d'Erby & le Duc de Lancaſtre avec quatre mille hommes commencerent la guerre en ce païs-là.

Le Roy y alla en perſonne, leur donna la chaſſe juſqu'à l'Aigle, & les ayant écartez dans les bois, mit le ſiege devant Breteüil, petite bicoque qui ſe défendit ſept ſemaines.

Dans ces malheureux temps les plus petites villes ſe fortifioient juſqu'à arreſter de grandes armées. Les villages meſme ſe fermoient de murailles contre les courſes des pillards : Et cette multitude infinie de châteaux ne ſervoit qu'à faire durer la guerre, & devo-

1356. *rer les peuples par les brigands qui se nichoient dans ces trous.*

Il sembloit que la noblesse & la gendarmerie triomphassent des miseres des pauvres gens. Le Luxe, qui le croiroit ! naquit de la desolation. Les Gentilshommes qui jusqu'à Philippe de Valois avoient toûjours esté fort modestes en habits, commencerent à se parer de pierreries, de perles, de découpures, de papillottes, & autres babioles comme des femmes, à porter sur le bonnet des bouquets de plumes, marque de leur legereté, à s'adonner passionnément au jeu, à celuy des dez toute la nuit, à celuy de la paulme tout le jour, à rançonner leurs sujets, & à ravir insolemment tout le bien du paysan, que par dérision ils nommoient Jacques Bon-homme.

Comme le Roy estoit à Chartres où il assembloit toutes ses forces, pour descendre en Normandie, il apprit que le Prince de Galles avec douze mille hommes, dont il n'y avoit que trois mille Anglois naturels, avoit pillé le Quercy, l'Auvergne, le Limosin, & le Berry; & qu'il marchoit pour en faire autant dans l'Anjou, la Touraine & le Poitou. Il

trouva à propos de luy couper chemin 1356.
sur la retraite, & fit marcher son armée le long de la Loire. Le Prince en étant averti, laissa le chemin de Tours, & se retira par le Poitou: mais il ne pût user de tant de diligence, que l'armée du Roy ne l'atteignît à deux lieuës prés de Poitiers. Le Prince le voyant si prés de luy, se retrancha entre des vignes & des hayes fort épaisses, proche du lieu qu'on appelle Maupertuis.

Le Cardinal de Perigord Legat du Pape, passa souvent d'une armée à l'autre pour empêcher qu'on n'en vînt aux mains. Edoüard offroit de payer tout le dommage qu'il avoit fait dans ses courses depuis Bourdeaux, de délivrer tous les prisonniers, & de ne porter les armes ni luy, ni ses sujets, de sept ans, contre la France. Mais le Roy Jean croyant la victoire certaine, rejetta toutes ces soûmissions; Et aveuglé de colere, au lieu de l'envelopper & de l'affamer, ce qui étoit un coup sûr dans trois jours, s'en alla teste baissée avec un courage plûtôt de lion que de Capitaine, l'attaquer dans son fort. Ce fut le dix-neuviéme

1356. jour de Septembre 1356. Même par le plus mauvais conseil du monde il fit mettre pied à terre à toute sa gendarmerie, hormis à trois cens chevaux d'élite qui devoient donner les premiers, & à la cavalerie Allemande, qui avoit ordre de les soûtenir. L'embarras des hayes épaisses, des vignes, & des chemins creux, empêchoit que ces trois cens cavaliers ne pussent aborder, les fleches barbuës des Anglois, desesperoient leurs chevaux, & les renversoient sur les Allemans; Ceux cy tomberent sur l'avant-garde; & elle fut achevée d'enfoncer par un gros des ennemis, qui alors sortit de son fort, & la vint charger.

Tous les quatre fils du Roy estoient à la bataille: leurs Gouverneurs en retirerent trop promptement les trois aînez avec huit cens lances, & ainsi donnerent excuse aux poltrons de les suivre. Il n'y eut que Philippe le plus jeune des quatre, qui s'opiniâtra de courir la fortune de son pere, & combattit à son costé. La vaillance du Roy seul, soûtint le choc assez long-temps; & si le quart des siens l'eust secondé, il eust sans

doute remporté la victoire. A la fin 1356.
accablé de tous côtez, il se rendit entre les mains de Jean de Morebeque Gentilhomme Artesien, qu'il avoit banni du Royaume pour quelque crime; Philippe son fils demeura prisonnier avec luy. Il ne fut tué en cette funeste journée que six mille François: mais dans ce nombre il y avoit huit cens Gentilshommes, dont la pluspart sont enterrez aux Jacobins & aux Cordeliers de Poitiers. Et on trouva parmi les morts le Duc de Bourbon, & le Comte de Ponthieu son frere, le Duc d'Athenes Connétable, les Maréchaux de Nesle & d'Endreghen, & plus de cinquante autres Seigneurs qualifiez.

Le jeune vainqueur aussi courtois que vaillant, traita le Roy comme son Seigneur. Le soir même il le servit à table, & tâcha d'adoucir ses ennuis par des paroles civiles & obligantes. Le lendemain craignant que quelque accident ne luy ôtast une si belle prise, & d'ailleurs voyant ses troupes si chargées de butin, qu'elles étoient incapables de rendre combat, il prit la route de Bourdeaux, & y emmena le Roy avec un prodigieux

nombre de prisonniers. Entre lesquels étoient Philippe Duc de Touraine le plus jeune des quatres fils du Roy, les Comtes de Nassau, & de Sarbruc, celuy de Tancarville, avec son fils, & & Jean d'Artois Comte d'Eu.

CHARLES DAUPHIN LIEUTENANT, PUIS REGENT

âgé de quelque vingt-un an.

1356. COMME il n'y avoit plus d'autorité dans le Royaume, & que le Roy, avant son départ, n'avoit établi aucun ordre, tout se trouva en une horrible confusion. Le Dauphin ne prit d'abord que la qualité de *Lieutenant*; Il crût que c'étoit aux Etats generaux de pourvoir au Gouvernement du Royaume & à la délivrance du Roy. C'est-pourquoy les ayant convoquez à Paris pour le quinziéme d'Octobre, il leur proposa ces deux chefs.

Mais il arriva alors, ce qui arrive 1356.
toûjours dans les desordres, quand les peuples ont esté maltraittez durant la prosperité; ils croyent que c'est le temps de rabbaisser la domination, quand elle a reçû quelque échec. Au lieu d'assistances, le Dauphin ne trouva que des plaintes & de l'aigreur: ils choisirent cinquante personnes pour entendre ses propositions, & ne voulurent rien déliberer en présence de ses Commissaires. Ils demandoient qu'il eust à destituer le Chancelier, c'étoit Pierre de la Forest Archevêque de Roüen, Simon de Bucy Premier president, & six ou sept autres Officiers qui avoient mal administré les Finances; Qu'il delivrast le Roy de Navarre, & qu'il se gouvernast par un Conseil qu'ils luy choisiroient, moyennant quoy ils luy entretiendroient trente mille hommes, mais payez par leurs mains; & c'est ce qu'il ne voulust pas souffrir.

Cependant ils établirent un conseil pour l'administration du Royaume, dont Robert le Coq Evêque de Laon étoit le chef, & commirent des gens à leur devotion pour manier les Finances. Le Dauphin n'ayant pû les fléchir,

1356. ny biaiser leurs resolutions, usa d'adresse pour rompre l'assemblée, & sous divers pretextes obligea les Deputez des villes de se retirer. Aprés, il en envoya d'autres par tous les Bailliages & Seneschaussées, pour leur demander quelque subvention, esperant que chacun en particulier n'oseroit luy dénier ce que tous ensemble luy refusoient hardiment.

Durant la confusion, chacun s'imaginoit avoir le temps propre pour recouvrer ses droits & ses privileges. La Noblesse commençoit de s'allier avec les Villes; & s'ils se fussent une fois accommodez, & qu'ils eussent cimenté cette liaison, la Royauté en eût été fort affoiblie: le Dauphin trouva moïen de détourner la Noblesse de cette union, & de l'attirer à soy par l'espoir des recompenses. Les Villes d'autre costé, entrerent en défiance contre les Gentilshommes, si bien que pour se preserver d'estre pillées par la Gendarmerie, à qui on donnoit toute licence, elles commencerent à se fortifier. Particulierement celle de Paris, qui dressa des chaînes par ses ruës, repara ses fossez & ses murailles, commença d'enfermer tout le quartier de la

ruë Saint-Antoine & de Saint-Paul, 1356.
qui auparavant n'étoit que Fauxbourg. Estienne Marcel Prevost des Marchands, & Ronsac Eschevin, avoient tout pouvoir sur le peuple, & le gouvernoient à leur fantaisie, parce qu'ils témoignoient un grand zele pour ses interests.

Le malheureux Gefroy de Harcour avoit vendu ses terres de Normandie à l'Anglois, pour n'en joüir neanmoins qu'aprés sa mort, desheritant Louis son neveu, parce qu'il n'avoit pas voulu prendre les armes contre sa patrie. Il avoit quelques troupes à S. Sauveur le Vicomte, d'où elles faisoient des courses jusqu'aux fauxbourgs de Caën, & même jusques à Evreux. Les Etats assemblez à Paris y avoient envoyé quatre Capitaines pour luy tenir teste; contre lesquels s'estant mis en campagne prés de la ville de Coutance, il fut défait & tué. Si on l'eust pris en vie, on luy eust fait porter sa teste sur un échaffaut, il aima mieux mourir les armes à la main.

Le Duc de Lancastre, & Philippe de Navarre qui faisoient la guerre en Normandie avec Philippe d'E-

1356. vreux, n'ayant sçû passer la Loire pour aller secourir le Prince de Galles dans le danger où il estoit avant la bataille de Poitiers, s'estoient rabattus en Bretagne. Le Duc y mit le siege devant Rennes le troisiéme de Decembre de cette année 1356. mais la place fut si bien défenduë, qu'il n'y pût rien gagner en dix mois de temps.

A l'exemple du Souverain qui avoit plus songé à l'agrandissement de sa puissance qu'au bien public, tout le monde ne se soucioit que de son interest particulier, & renversoit tout pour y parvenir. Les Deputez que le Dauphin avoit envoyez par les provinces, n'en raporterent que des griefs; le seul pays du Languedoc pour avoir esté moins foulé que les autres, témoigna un deüil public de la captivité du Roy, & offrit de soudoyer cinq mille chevaux pour son service: les autres refuserent tout, à moins qu'on ne le fist ordonner par les Estats.

Le Dauphin ne sçachant d'où recouvrer de l'argent avoit commandé de fabriquer quelques nouvelles monoyes: mais tandis qu'il estoit à

Mets en conference avec l'Empereur Charles IV. son cousin, qui prenoit grande part aux interests de la Maison de France, [Estienne Marcel s'en alla en grande compagnie trouver le Duc d'Anjou qu'il avoit laissé pour Lieutenant à Paris & le contraignit d'en surseoir le cours. Et comme le Dauphin estant de retour se voulut roidir à faire valoir cette monoye, le même Marcel fit prendre les armes à tous les bourgeois & fermer les boutiques, de sorte qu'il le força de se desister de cette entreprise.]

Ayant besoin de quelque autorité publique pour se faire declarer Regent; il avoit convoqué les Estats au cinquiéme de Février 1357. à Paris, & ils furent tenus aux Cordeliers. Mais il n'en pût joüir non plus que la premiere fois. Ils forcerent le Chancelier la Forest, depuis peu fait Cardinal, de quitter les Sceaux, chasserent tous les principaux Officiers des Finances; firent saisir & annoter tous leurs biens; & sur les chaudes remontrances de Robert le Coq Evêque de Laon, desappointerent tous les grands Officiers du Royaume, même ceux du Parlement, hormis seize. Le Dau- 1357.

1357. phin ne trouvant donc pas son compte avec eux ; remit l'assemblée à quinze jours aprés Pâques.

Soit que l'incommodité de la saison, soit que l'avidité des Gascons, dont chacun demandoit autant de recompense, que si luy seul eust gagné la bataille & pris le Roy, ne permist pas aux Anglois de l'emmener hors de Bourdeaux, ils l'y garderent tout l'hyver, mais regalé & servi comme s'il eust esté dans sa Cour même.

1357. Au commencement d'Avril on le transfera en Angleterre ; Et il y fut traité avec autant d'honneur & de respect que s'il eût esté rendre visite à Edoüard. On luy fit une entrée à Londres ; il estoit monté sur un cheval blanc, marque de Souveraineté, & le Prince de Galles à sa gauche sur une petite haquenée. On le logea dans l'Hôtel de Savoye, le Roy, la Reine, & les Grands le visitoient, & on luy laissoit toute sorte de liberté. Cependant les instantes mediations du Pape impetrerent une tréve pour deux ans entre les deux Couronnes ; mais Jean de Montfort & Philippe d'Evreux n'y furent pas

compris. 1357.

Le Duc de Lancaſtre avoit juré de ne point partir de devant Rennes qu'il ne fuſt entré dedans, & qu'on n'euſt vû ſes bannieres arborées ſur les remparts. Comme ſon armée apprehendoit un ſecond hyver qui aprochoit, & que d'autre coſté les aſſiegez eſtoient reduits à la famine, Bertrand du Gueſclin trouva un expedient pour ſauver le ſerment du Duc & la ville; c'étoit qu'il y entreroit luy dixiéme, & que ſa banniere ſeroit miſe ſur la porte durant quelques heures. Pour conclure ce Traité, on fit une tréve entre les deux partis, qui devoit durer juſques à l'an 1360.

Les bandes des gens de guerre n'étant ny licentiées ny payées, les pillards s'aſſembloient avec toute ſorte de méchans garnemens, & couroient impunément les Provinces, tout le plat païs eſtant abandonné à leur miſericorde. Il y en avoit cinq ou ſix differentes eſpeces dont la plus redoutable eſtoit celle d'un Arnauld de Cervoles qui ſe faiſoit nommer l'Archipreſtre. Il entra dans la Comté d'Avignon, força le Pape de racheter le

1357. pillage de ses terres par la somme de quarante mille écus, & ensuite de luy donner l'absolution, & de le traiter à sa table, avec autant d'honneur que s'il eust esté Prince Souverain.

Les gens commis par les Estats pour l'administration des Finances, firent bien-tôt connoistre qu'ils ne l'avoient pas prise pour en déposseder les méchans; mais pour avoir eux-mêmes leur part au pillage. Aussi leur conduite non moins criminelle que celle des Officiers qu'on avoit tant blâmez, décria fort le choix, & par consequent l'autorité des Estats.

Le Dauphin estant donc encore fortifié par l'arrivée des Comtes de Foix & d'Armagnac, & de grand nombre de Noblesse, secoüa enfin leur tutelle, & fit que le Coq se retirant en son Evêché, le laissa le plus fort dans Paris.

[Mais incontinent aprés, l'arrivée du Navarrois rompit toutes ses mesures, & augmenta les broüilleries. Le Roy Jean l'avoit resserré dans le Chasteau d'Arleux en Cambresis, & en avoit commis la garde à Ferrand de Pequigny, Gouverneur d'Artois.

tois. Le Comte d'Evreux frere du 1357.
prisonnier, aprés avoir cherché deux ans entiers toutes les inventions possibles pour le délivrer, en trouva enfin une qui luy réüssit. Quelques Gentils-hommes Navarrois qui s'estoient dévoüez à cette entreprise, avec un petit nombre de soldats choisis, s'estant approchez du Château d'Arleux, déguisez en charbonniers, entrerent à la brune par escalade dans la place, & en tirerent le Roy de Navarre. On crut que ce coup ne s'etoit point fait sans la participation de Pequigny ; & la suite justifia cette croyance. Quoi qu'il en fust, si-tost qu'on sçût les nouvelles de la liberté de ce Prince à Paris, & aprés qu'il eût demeuré quelques semaines à Amiens, l'Evêque de Laon, & sa faction, qui avoient besoin d'un puissant Chef, employant l'intercession des deux Reines Doüairieres auprés du Dauphin, obligea ce jeune Prince de luy envoyer un saufconduit pour venir à Paris, avec permission d'y amener tel nombre de gens armez qu'il luy plairoit. Sur la foy de ce sauf-conduit il vint loger en l'Abbaïe de saint-Germain des Prez, ac-

1357. compagné de grand nombre de ses amis. A son arrivée, une grande partie des Deputez des Estats se retira de Paris, de peur d'approuver sa délivrance, sçachant bien qu'elle ne seroit nullement agréable au Roy. Mais le Conseil que les Etats avoient ordonné pour le Dauphin, en devint encore plus puissant.]

Quelques jours aprés, il fit publier par sa ville, qu'il desiroit entretenir le peuple le lendemain du jour S. André, & le convia de se rendre pour cela dans la place des Lices, qui étoit entre l'Abbaye S. Germain & le Pré aux Clercs. Au jour nommé s'y étant trouvé plus de dix-mille hommes, il monta sur l'échaffaut, d'où le Roy avoit accoûtumé de regarder les combats en champ clos; Et là il remontra avec une éloquence pathetique, l'injustice & la dureté de sa prison, la tyrannique execution de ses amis, le zele qu'il avoit pour le bien de l'Etat; Et sur tout il fit valoir sa grande affection pour la défense de Paris, qui en estoit la capitale.

Sa harangue flateuse châtoüilla d'autant plus le peuple, que depuis

quelque temps il n'étoit traité qu'avec d'extrêmes rigueurs. Le lendemain il fut reçû dans la ville, le Dauphin & luy s'entrevirent dans un lieu indifferent. Le Coq Chef du Conseil, le Prevost des Marchands, l'Université même, presserent tant le Dauphin de luy donner satisfaction, qu'il fallut luy accorder tout ce qui luy plût; [Que ni luy ni les siens ne seroient jamais recherchez de tout ce qu'ils pourroient avoir fait contre l'État; Que ces Seigneurs que le Roy Jean avoit fait executer à mort seroient declarez innocens, leurs corps dépendus & inhumez en terre-sainte, & leurs biens rendus à leurs heritiers; Qu'on luy donneroit à luy une grande somme de deniers pour son dédommagement, & plusieurs places en Normandie pour sa sureté. Cet accommodement signé, il s'en alla en cette Province-là pour voir ses amis & avant toutes choses; il fit celebrer solemnellement dans Roüen les obseques des Seigneurs qui avoient esté décapitez pour son service. Mais dés qu'il fut parti de Paris, le Dauphin commença à lever de la gendarmerie, & manda aux Gouverneurs 1357.

des places qu'il luy avoit cedées de ne le point recevoir : ce qui donna sujet au Navarrois d'armer de son côté ; & à ses amis de Paris, de faire joüer leur faction.

1358. Si dans cette conjoncture l'Anglois l'eust assisté puissamment, il eust bouleversé tout le Royaume : mais comme il avoit laissé échaper dans sa harangue au peuple de Paris, *qu'il avoit plus de droit à la Couronne de France, que ceux qui la disputoient*, il ne luy donna que des secours capables seulement de tirer la guerre en longueur, afin que les deux partis reduits à la derniere foiblesse, subissent le joug qu'il leur voudroit imposer.

Le zele que le Prevost des Marchands avoit pour la liberté publique, trouvant de trop fortes oppositions, dégenera (peut estre malgré qu'il en eust) en une faction manifeste & tres-pernicieuse. La marque en étoit un chaperon mi party de rouge & de pers, qu'il donna pour étrennes au peuple de Paris. Lequel étant divisé & inconstant en ses affections, quelquefois applaudissoit au Dauphin qui le haranguoit en place publique, puis

aussi-tôt retournoit à son Magistrat, 1358.
qu'il croyoit tres-bien intentionné, & d'autrefois demeuroit indifferent.

Pour la troisiéme fois les Etats furent convoquez à Paris, [dautant que sans leur ordonnance il ne se pouvoit faire de nouvelles impositions ; dont on avoit extrêmement besoin pour la rançon du Roy. Car du commencement les Anglois ne demandoient que de l'argent ; Et le Dauphin faisoit courir le bruit, soit qu'il fust vray ou supposé, qu'ils le délivreroient pour six cens mille florins. Desirant donc se rendre le maître de cette assemblée, il amassa des troupes autour de la ville, ce qui offensa extrêmement les Parisiens, & les Députez des Etats.] Le Navarrois en mit aussi à l'entour de cette ville, qui tenoient la campagne : ce fâcheux voisinage incommodoit fort Paris & les environs ; Marcel en rejettoit la faute sur le Dauphin, & luy s'en déchargeoit sur le Navarrois.

Sur cette querelle un des partisans de Marcel, nommé Perin Macé, Changeur du Tresor, massacra Jean Baillet, Tresorier de France, en pleine ruë ; le coup fait, il se sauva dans l'E-

1358. glise de S. Jacques de la Boucherie. Le Dauphin commanda au Mareschal de Clermont, à Jean de Châlons, Seneschal de Champagne, & au Prevost de Paris de l'en tirer par force, & de le mettre en justice. Ils le tirerent donc de-là, & le Prevost de Paris luy fit couper le poing & l'envoya au gibet.

Les Eglises alors, estoient des asiles inviolables; le Clergé & le peuple s'échaufferent étrangement, de ce qu'on avoit arraché un refugié du pied des autels, & l'Evêque de Paris excommunia ceux qui avoient commis cet attentat. [On n'en demeura pas-là, ces Seigneurs étant accusez d'empêcher le Dauphin de faire aucune justice au peuple sur ses griefs, & principalement sur les ravages & cruautez insupportables des gens de guerre ;] Marcel arma trois mille hommes des Mestiers, qui tous portoient des chaperons my-partis, entra dans le Palais où estoit logé le Dauphin, & fit massacrer ces trois Seigneurs en sa presence, [& ensuite exposer leurs corps tout nuds en la Place publique, l'Evêque de Paris les privant par sa sen-

tence, comme excommuniez, de l'honneur de la sepulture. Cela fait il alla à l'Hostel de Ville rendre compte de son action qui y fut hautement approuvée.] Ce ne fut pas tout, il contraignit le Dauphin d'avoüer le fait, dans les Estats qui se tenoient aux Augustins, & puis dans le Parlement; de souffrir le retour du Navarrois dans la Ville; & de luy accorder des terres & des grands dédommagemens. [En même temps Marcel envoya des agens aux principales Villes du Royaume, les conviant de se joindre avec Paris, pour la manutention de la liberté commune, & la reformation de l'Estat : mais elles refuserent de s'unir autrement que pour le service du Roy.] 1358.

Le Navarrois aprés avoir demeuré quelque temps dans Paris, & pensant s'en estre bien asseuré, en sortit une seconde fois pour donner ordre à ses autres affaires. Si-tost qu'il fut dehors, le Dauphin ne perdit point de temps, & se fit declarer Regent par le Parlement. Depuis, tous les Actes se firent sous son nom, sans parler de celuy du Roy; & l'on ne scella plus du petit sceau du Châtelet dont

1358. on se servoit en son absence; mais d'un grand Sceau, qui fut fait exprés pour la Regence.

Il ne vouloit plus estre à la mercy des Parisiens, ny des Estats Generaux, il trouva meilleur d'en tenir de particuliers : Ceux de Champagne à Vertus, & ceux de Picardie à Compiegne, luy accorderent quelques contributions. Les Parisiens offensez qu'on les méprisoit, tâcherent de se saisir des postes d'alentour de leur Ville, N'en ayant pû venir à bout, ils acheverent de la fermer de murs, depuis l'endroit où est la Bastille jusqu'à la tour du bois prés du Louvre, boucherent toutes les portes du costé de l'Université hormis celle de saint Jacque; & depuis cette porte-là jusqu'à celle de Nesle, firent creuser des fossez au devant des murailles; car auparavant il n'y en avoit point.

[Depuis ce temps-là, l'extrême confusion que les guerres des Anglois causerent dans le Royaume, y ayant renversé tous les anciens ordres, étant d'ailleurs une chose trés difficile de convoquer de ces grandes assemblées, contre les courses & les pillages des brigands; & chacun se trouvant plus occupé

occupé à songer à sa propre conserva- 1358.
tion, qu'à maintenir les droits du public, il n'y a plus eu de veritables *Estats*, & le pouvoir de faire des imposts est demeuré à la discretion du Souverain, sans en prendre l'avis des peuples.]

Pendant cette anarchie, la Noblesse, & les autres gens de guerre, exerçoient toutes sortes de violences sur les pauvres peuples de la campagne. Ces malheureux, battus, pillez, courus comme des bêtes sauvages, n'ayant la plûpart pour retraite que les bois les cavernes & les marests, firent enfin, comme ces liévres qui estant aux abois, se jettent au col des levriers; il s'attrouperent par grandes bandes, & se resolurent d'exterminer tous les Gentilhommes.

Cette fureur commença dans le Beauvaisis, & eut pour premier chef, un païsan nommé *Caillet*. On la nomma LA JACQUERIE, parce que les Gentilhommes, lors qu'ils pilloient le païsan, l'appelloient par raillerie, *Jacques bon-homme*. Si les Villes se fussent jointes à ces rustres, c'estoit fait de la Noblesse & de l'Estat Monarchique aussi-bien qu'en

1358. Suisse; mais pas une ne leur ouvrit les portes de crainte d'estre pillée. Ils en tenterent plusieurs inutilement, ruinerent tous les petits Chasteaux du païs, entr'autres celuy de Beaumont sur Oise, & se rendirent maîtres de Senlis : mais du reste ils commirent tant de cruautez plus que brutales, que la Noblesse de tous les partis, François, Anglois & Navarrois, se rallia contr'eux. Le Roy de Navarre défit dans le Beauvaisis la troupe de Caillet, qui ayant esté pris, eut la teste tranchée. Le Dauphin en mit en pieces plus de vingt mille, & ce soulevement s'accoissa tout d'un coup.

Tandis que le Dauphin estoit allé du costé de Sens, ayant laissé le Comte de Foix dans la partie de la Ville de Meaux, que l'on nomme *le Marché*, toute entourée d'eau : les Parisiens qui avoient grand interest de s'asseurer de cette clef de la Marne, envoyerent quelques troupes sous la conduite d'un Epicier pour s'en saisir. Le Maire de Meaux, qui étoit de la faction, leur ouvrit les portes; mais comme les uns & les autres attaquoient le Marché, le Comte sortit sur eux avec de la cavalerie, & les

taillа tous en pieces. L'Epicier y fut 1358.
tué, la Ville saccagée & brûlé, le Maire & quelque Bourgeois décapitez.

Cependant contre la promesse donnée au Dauphin, le Navarrois s'approcha de Paris, & s'estant abouché à S. Oüin avec Marcel entra dans la Ville, & harangua si éloquemment le peuple, qu'il le déclara son general. Mais la Noblesse indignée de voir qu'il la caressoit moins que la Bourgeoisie, l'abandonna; & dans une Assemblée qui fut tenuë à Compiegne, promit toute assistance au Dauphin pour assieger Paris. Les factieux en estant avertis, obligerent l'Université d'aller vers ce Prince luy demander pardon pour eux, offrant telle amende qu'il luy plairoit, leur vie & leur honneur sauf; mais ceux de sont Conseil, qui pensoient avoir trouvé l'occasion de se gorger des richesses de cette grande Ville, l'empêcherent de prester l'oreille à ces conditions, à moins qu'ils ne luy livrassent douze de leurs principaux Chefs:] Si bien qu'il les mit dans la necessité de se reünir tous ensemble le plus fort qu'ils purent, & de s'atta-

1358. cher entierement au Roy de Navarre.

Les affaires ne demeurerent pas long-temps en cet état : les amis du Dauphin s'étant de plus en plus accreditez dans la Ville, firent prendre des ombrages à la Bourgeoisie de ce que le Roy de Navarre y avoit introduit quelques Anglois; elle massacra une partie de ces étrangers; Marcel pour sauver le reste, les mit en prison, puis les laissa évader. Ils se retirerent à saint Denys, d'où ils vengeoient cruellement la mort de leurs compagnons sur tous ceux de Paris qu'ils pouvoient attraper, Le peuple sans vouloir entendre les harangues du Navarrois, le contraignit, luy & Marcel, de le mener de ce costé-là pour les achever : mais soit par la trahison de ces deux Chefs ou autrement, les Anglois les attirerent dans une embuscade, le soir comme ils s'en revenoient tous en desordre, & en tuerent plus de six cens.

Ce sanglant échec redoubla les soupçons & les crieries du peuple ; Marcel & ses Partisans, craignant d'être enfin livrez au Dauphin, conspirerent de livrer plustôt la Ville au

Navarrois, en l'y introduisant de nuit 1358.
par la Bastille. Mais comme les amis du Dauphin avoient toûjours l'œil & l'oreille au guet, un Jean Maillard & un Pepin des Essarts, qui en étoient les Chefs, firent si bien leur partie; qu'ayant assemblé leurs gens sur le point que Marcel devoit executer son coup, ils le tuerent, luy & ceux qui l'accompagnoient avant qu'il eût pû ouvrir les portes.

On voit dans la fin tragique de cet homme; quelle confiance on doit avoir dans l'affection d'un peuple, & quelle seureté il y a à se mesler de ses affaires. Les mêmes qui l'avoient si passionnément aimé, laisserent traîner son corps par les ruës, & dans les boües, & souffrirent que sa mort fust suivie du massacre, du supplice & du bannissement de plusieurs de ses amis. Entre autres de Ronslac Echevin, de Josserand Tresorier du Roy de Navarre, & de Caïllard, qui avoient livré le Château du Louvre [au Navarrois.] Ces trois perdirent la teste en Gréve. Cette execution changea entiérement la face des affaires, les Chaperons my-partis furent jettez au feu; & le Dauphin rentra dans Paris le

1358. vingt-quatriéme jour d'Aoust.

Mais le Navarrois, outré de la mort de ses amis & de ses Officiers, protesta qu'il n'auroit jamais de paix avec les Princes de la Maison de Valois & declara qu'il ne les reconnoissoit plus pour souverains. Dans cette colere il assembla des forces de tous côtez, envoya defier le Dauphin, bloqua Paris par eau & par terre, & appella à son secours le Captal de Buch & Robert Knoles fameux Capitaine Anglois.

Celuy-ci nonobstant la tréve faisoit d'horribles ravages par tout, principalement en Auxerrois & en Champagne. Or ayant esté chassé de devant Troyes par le Comte de Vaudemont, il vint joindre le Navarrois dans l'esperance de piller Paris. Ce fut alors qu'ils brûlerent la ville de Montmorency, qui n'estoit pas des plus petites, comme on le voit à ses ruines. D'un autre costé Philippe de Navarre couroit la Picardie & faisoit plusieurs entreprises sur les villes: mais elles avorterent toutes, & cousterent la vie à plusieurs de ses amis; entre-autres au Maire d'Amiens, & à quelques bourgeois de Laon; dont l'Evêque pour le mesme sujet, fut obligé de se

sauver, afin de mettre sa tête à couvert. 1358.

Le Dauphin n'osoit sortir de Paris de peur qu'on n'y rapellast le Navarrois, lequel y avoit encore des amis en grand nombre. Cependant comme il ne pouvoit mettre aucun ordre nulle-part, toute la France étoit au pillage des gens de guerre, aussi-bien des François que des Anglois. Or à l'heure que la ville de Paris étoit reduite à la derniere disette, & qu'il dépendoit du Navarrois de donner le coup mortel à la France; son cœur en un moment fut touché de repentir ou de pitié, sans qu'on en pût deviner d'autre cause qu'une grace extraordinaire de Dieu sur ce Royaume. Dans ce sentiment, lorsqu'on l'esperoit le moins, il fit son accommodement avec le Dauphin, & se remit presque de toutes ses pretensions à sa volonté; Et il le fit malgré les conseils & la resistance de son frere, esprit violent qui alloit à porter les choses à toute extremité: de sorte qu'étant indigné de ce qu'il ne suivoit pas son sentiment, il le quitta là, & se retira vers les Anglois à saint Sauveur le Vicomte.

Cette paix sauva la ville de Paris; 1359.

mais elle ne soulagea point les Provinces circonvoisines ; * car les garnisons des places qui avoient tenu pour le Roy de Navarre, se declarerent pour l'Anglois, afin de pouvoir continuer leurs pillages. Le Seigneur d'Auberticour Hennuyer ravageoit la Champagne par le moyen de plusieurs chasteaux qu'il tenoit sur la Marne & sur la Seine : Broquard de Fenestranges Chevalier Lorrain, attiré au service de France avec cinq cens avanturiers qu'il avoit à ses gages, en délivra le païs, ayant défait & pris ce voleur en un grand combat prés de Nogent sur Seine : mais luy-même devint un plus rude fleau dans ces contrées-là, désolant & brûlant tout, jusqu'à ce que le Dauphin luy eut payé la solde de ses troupes.

* L'Isle de France, Beausse, Normandie, Picardie, Champagne & Brie.

1359.

Durant toutes ces guerres des Anglois, jusqu'à tant que Charles VII. eut chassé ces avanturiers de la France ; il y eut quantité de ces Capitaines, dont les uns payoient leurs compagnies de leur argent, & les loüoient à qui plus leur en donnoit ; les autres les entretenoient du pillage qu'ils faisoient indifferemment sur tous les partis. On nommoit ces derniers, Bri-

gands. Ceux qui les commandoient estoient des soldats de fortune, qui commettoient mille cruautez; Aussi quand on les attrapoit, on ne leur faisoit point de quartier. 1359.

[La valeur & le cours des monoyes furent ces années dans un extrême déreglement; le gros d'argent monoye de saint Louis se mettoit pour vingt sols Parisis, & le florin d'or de Florence pour vingt francs. Les marchandises étoient cheres à proportion, la quarte de vin se vendoient vingt-quatre sols: mais la veille de l'Annonciation le gros fut remis à douze deniers parisis, & le Florin à trente deux sols; de sorte que qui avoit auparavant vingt sols n'avoit plus que vingt deniers. Les peuples en souffroient un grand dommage, d'autant principalement que les denrées ne ramendant pas de mesme, il n'avoit pas assez d'argent pour se nourrir & s'entretenir.]

Il y avoit sans cesse sur le tapis des propositions de paix entre les deux Couronnes. Le Roy Jean, quoiqu'il eût toute liberté, mesme celle de la chasse, & de toutes les galanteries, s'ennuyoit fort de sa prison: Nean-

1359. moins il se remettoit aux Etats de son Royaume des conditions que l'Anglois luy proposoit pour sa délivrance. Les Etats assemblez à Paris pour cela (ce fut au mois de May) les trouverent si rudes , que tout d'une voix ils choisirent plûtost la guerre, & offrirent de grands secours pour la faire : mais ils ne purent estre levez si-tôt, & le mal croissoit toûjours.

L'Anglois picqué de leur réponse crût qu'il faloit les forcer à parler autrement. Il assembla une effroyable armée, on y comptoit onze cents vaisseaux, & prés de cent mille combattans. Avec cela il descendit à Calais accompagné de ses quatre fils ; & se promettant tout d'une si grande puissance il se mit en marche, nonobstant que l'on fust déja au mois de Novembre. On luy laissa tenir la campagne tout à son aise pendant la rude saison de l'hyver : les villes estoient si bien munies qu'il n'en pût prendre pas une , ny saint Omer, ny Amiens, ny Rheims , devant lequel il fut six semaines , ayant dessein de s'y faire sacrer Roy de France, quand il l'auroit pris. La Bourgogne se racheta du pillage en luy fournissant

deux cents mille florins, & des vivres pour son camp. Le Nivernois composa de mesme, la Brie & le Gastinois furent ravagez.

Sur la fin du Caresme il vint camper à sept lieuës de Paris entre Chastres & Montlehery; & ne voyant aucune avance du costé du Dauphin qui approchât de ses demandes, il planta le piquet tout contre les portes de la ville, à dessein d'obliger les François de parler ou de combattre. 1360.

Lors qu'il y eut demeuré quelque temps sans pouvoir gagner ny l'un ny l'autre, il rebroussa vers la Beausse, resolu de rafraîchir ses troupes le long des bords de la Loire, & en cas de quelque disgrace, de se retirer en Bretagne.

Le Cardinal Simon de Langres Legat du Pape, & les Deputez du Dauphin suivoient toûjours son camp, & le sollicitoient incessamment pour la paix; & toutes les villes de France faisoient des jeusnes, des processions & des prieres à Dieu pour la demander. Un jour qu'il estoit campé dans le païs Chartrain; il s'éleva un orage épouvantable avec tant d'éclairs

1360. & de tonnerres, & une décharge — de gresle si druë & si grosse, qu'elle blessa grand nombre de ses gens & luy tua plus de mille chevaux. Il prit ce prodige pour un commandement du Ciel, & se tournant vers l'Eglise de nôtre-Dame Chartres que l'on voyoit de cinq ou six lieux il promit à Dieu d'achever la paix au plûtost. D'ailleurs le Duc de Lancastre & les Seigneurs Anglois l'en pressoient tres-instamment, à cause que son armée étoit fort débiffée, & qu'ayant emmené toutes les forces d'Angleterre, il l'avoit laissée exposée à beaucoup de perils.

Les Deputez de part & d'autre se rendirent donc le premier de May au village de Bretigny qui est à une lieuë de Chartres. [Il y en avoit quinze de la part du Dauphin, trois d'Eglise, deux de Robe, deux Bourgeois & deux Secretaires du Roy; les autres Seigneurs de marque, nommez neanmoins aprés les Ecclesiastiques, qui n'estoient que des Chanoines. De la part du Prince de Galles il s'en trouva dix-huit, tous hormis le Chancelier d'Angleterre, gens d'épée & de grande qualité.] En cet endroit, traittant au nom des fils aînez des deux

Rois, ils arresterent tous les articles 1360.
dans huit jours.

D'un côté on donnoit à l'Anglois avec ce qu'il tenoit déja, tout le Poitou, y compris le fief de Thoüars & la terre de Belleville, la Saintonge, la Rochelle & le païs d'Aulnis, l'Angoulmois, le Perigord, le Limosin, le Quercy, l'Agenois, le Roüergue, les païs & terres de Gauré, & la Bigorre, avec les villes de ces païs-là en toute Souveraineté. Outre cela Calais, les Comtez d'Oye, de Guisnes & de Ponthieu; & trois millions d'écus d'or de rançon, payables à trois divers termes, pour la personne du Roy Jean. Lequel seroit amené à Calais trois semaines aprés la S. Jean-Baptiste, & mis en liberté aprés la restitution des places, & en donnant pour ostages ses trois fils puisnez, son frere Philippe, & quatre autres Princes du Sang; de plus trente que Comtes, qu'illustres Chevaliers, & deux deputez de dix-neuf Villes, desquelles les noms estoient imprimez. D'autre part le Roy d'Angleterre renonçoit au titre de Roy de France, & generalement à toutes ses autres prétentions, & restituoit toutes les places qu'il avoit

1360. *prises dans d'autres païs que ceux qui luy étoient cedez par ce traité. Tous les deux Princes se soumettoient aux censures du Pape pour l'execution de leurs promesses.*

En attendant que les deux Rois pussent ratifier le traitté, on accorda des tréves pour un an. Au mois de Juillet, l'Anglois fit amener le Roy Jean à Calais, où il fut aussi-tôt visité par ses enfans, & y demeura jusqu'au vingt-cinquiéme d'Octobre, qu'Edoüard s'y étant rendu, tous deux jurerent la paix solemnellement.

Celle du Roy d'Angleterre avec le Comte de Flandres, & celle du Roy de Navarre avec le Roy Jean, furent faites aussi au même lieu de Bretigny, & la derniere jurée par les deux Philippes, freres de ces deux Rois; les traitez furent confirmez par le Saint Pere, sous peines des Censures Ecclesiastiques au premier contrevenant.

[Les ôtages donnez à l'Anglois, il partit de Calais la veille de la Toussaint, & les emmena avec luy en Angleterre. Le Roy Jean sorty de captivité le 24. Octobre, au bout de quatre ans & un mois, alla à Boulogne

faire ses devotions devant l'Image de Notre-Dame, fort reverée en ce lieu-là; puis vint rendre graces à Dieu dans l'Eglise de Saint-Denis. En chemin il redressa sa Maison, & fit deux Maîtres des Requestes, & six Maîtres des Comptes, trois Lais & trois Clercs. A Saint-Denis il reçut les soûmissions du Roy de Navarre, qui le vint saluer & ratifia le traité que son frere avoit signé pour luy. Le treiziéme de Decembre il fit son entrée à Paris, y ayant auparavant rétably les membres de son Parlement, que les Etats avoient cassez; & la ville luy témoigna sa joye par un present de mille marcs de vaisselle d'argent.]

L'extreme necessité qu'il avoit de finances pour payer sa raçon, fit succomber son genereux courage à une bassesse que l'on crût plus préjudiciable à l'honneur de la noble Maison de France, que le traité même de Bretigny. C'est qu'il vendit sa fille Isabelle à Jean Vicomte de Milan six cens mile écus d'or pour la marier à son fils Galeas. 1361.

Quoi-que la Couronne de France & la Souveraineté ne vinssent qu'à l'aîné seul, & ne se divisassent point en-

1361. tre les cadets; neanmoins on leur donnoit des partages en terres qui estoient entierement à eux, qui passoient à leurs filles aussi-bien qu'à leurs fils, & dont ils pouvoient disposer comme de leur propre. Or le Roy pour tenir le corps du Royaume plus puissant, & faire que l'on n'en détachât plus les grandes Provinces, pour ces partages, ou par quelque traité, unit inseparablement à la Couronne les Duchez de Normandie & de Bourgogne, & les Comtez de Toulouze & de Champagne, par Lettres données au Château du Louvre au mois de Novembre de l'an 1361.

Aux Festes de Pâques precedentes, la mort avoit ravi le jeune Philippe, Duc de Bourgogne, & éteint en luy la premiere branche de ces Ducs, laquelle en avoit produit douze, & duré 330. ans. Il ne laissa point d'enfans, & n'en pouvoit pas encore avoir; Marguerite de Flandres sa femme, n'ayant qu'onze ans, & luy que quinze. Il estoit petit-fils du Duc Eudes IV. & fils du Prince Philippe qui avoit esté tué au siege d'Aiguillon, & de Jeanne de Boulogne, laquelle en secondes nôces avoit épousé le Roy Jean,

Jean, & estoit morte l'année derniere. 1361.

Celles des terres de ce Prince qui venoient du costé maternel, retournerent aux heritiers de cette ligne: sçavoir, la Comté d'Artois, & la Franche-Comté à Marguerite fille de Philippe le Long, & de la Comtesse Mahaud, femme de Robert Comte de Flandres, partant ayeule de la femme que ce jeune Duc Philippe avoit épousée. Les Comtez de Boulogne & d'Auvergne allerent à la Maison de Boulogne. Quant au Duché de Bourgogne, le Navarrois le vendiquoit, comme estant fils de Jeanne fille de la Reine Marguerite qui estoit femme du Roy Louis Hutin, & fille-aînée du Duc Robert, pere d'Eudes IV. Duc de Bourgogne. Mais le Roy mit la main dessus, comme étant, disoit-il, le plus proche parent d'un degré, estant fils de la seconde fille du Duc Robert, là où le Navarrois n'estoit que petit fils de l'aînée. Quelques-uns veulent dire qu'il n'entendoit pas bien ses droits, & qu'il devoit recueillir cette Duché comme Souverain, & soûtenir que la Bourgogne estoit un fief masculin, qui luy revenoit faute d'hoirs mâles.

Les troupes de tous les partis n'é-
vacuerent les places qu'avec bien de
la peine, & faisoient les même ra-
vages que durant la guerre. Les Gas-
cons & les Bretons couroient l'An-
jou le Poitou & la Touraine. Les ban-
des de ceux qu'on nommoit les TARD-
VENUS, conduites par quelques Gas-
cons ayant traité de même la Cham-
pagne, la Bourgogne, le Mâconnois &
le Lyonnois, défirent en Bataille à
Brignais prés de Lion, Jacques de
Bourbon Comte de la Marche à qui
le Roy avoit donné ordre de châtier
leurs voleries. Aprés cela elles se di-
viserent en deux bandes, dont l'une
fust emmenée pour de l'argent en
Italie par le Marquis de Montferrat,
qui avoit guerre contre les Vicomtes
de Milan; l'autre s'acharna sur le
Mâconnois, & ne s'en détacha que
lorsqu'elle fut entierement gorgée
comme une sangsuë.

1361. & 62. Ceux qui levoient les imposts & la
gabelle, ne tourmentoient pas moins
les peuples que les autres voleurs.
La vexation fût si horrible, qu'une infi-
nité de familles quitterent la France,
& allerent chercher ailleurs une meil-
leure patrie. Si quelques-uns se pou-

voient garantir de ces miseres, ils ne 1362.
sçavoient où trouver d'azile contre la peste, qui depuis sept à huit ans se rengregeant à diverses reprises, frappoit indifferemment toutes sortes de personnes dans les villes & dans les champs. Il en mourut cette année neuf Cardinaux & soixante-dix Prelats dans la Cour du Pape, & plus de trente-mille personnes dans Paris. Avec cela les Juifs pour la cinquiéme fois, furent rappellez en France, autre fleau pour ajoûter aux imposts, à la peste & à la famine.

C'estoit le droit, ou, pour mieux dire, la licence pratiquée de tout temps par les François, de se pouvoir faire la guerre pour leur querelles particulieres : le Roy le défendit à tous ses sujets, jusqu'à ce que les ennemis fussent hors du Royaume. Et depuis il ajoûta à son Ordonnance des prohibitions de tous duels, défis & ports d'armes, aussi-bien durant la paix, que durant la guerre.

Nonobstant ses défenses, il n'osa pas prendre connoissance de la sanglante querelle qui se renouvella entre les Comtes de Foix & d'Armagnac. d'autant qu'il craignît d'offenser le

1362. Roy d'Angleterre, dont ils étoient vasseaux pour les terres qui estoient en contestation entr'eux. Nous avions omis de marquer cy-dessus comme le differend pour la succession de Gaston de Bearn, avoit fait naître cette cruelle guerre entre ces deux Maisons; Que ce Gaston, qui mourut l'an 1289. avoit eu de Mate* Comtesse de Bigorre, quatre filles, Constance qui épousa Guillaume fils de Richard d'Angleterre, Roy de Germanie, dont il ne vint point d'enfans; Marguerite qui fut femme de Roger Bernard Comte de Foix, *Mate* qui le fut de Geraud Comte d'Armagnac & de Fezanzac; & de Guillemette qui épousa Dom Pierre, fils de Pierre Roy d'Arragon, & frere de Jacques II. Que la premiere & la derniere ne laisserent point d'enfans aprés elles; Que Gaston leur pere par son testament les partagea toutes quatre des terres qu'il avoit tant en France qu'en Catalogne; & qu'en cas que la premiere decedast sans enfans, il donna le Bearn à la deuxiéme qui estoit Comtesse de Foix.

* C'est Amate.

Nous n'avions pas aussi marqué, comme Mate Comtesse d'Armagnac

se sentant lezée par ce testament, avoit refusé de l'approuver ; Que l'an 1294. Bernard son fils (car son mary Geraud estoit mort) accusa le Comte de Foix de l'avoir falsifié, & l'appella en duel dans la Cour du Roy Philippe le Bel. Que par Arrest du Parlement donné l'an 1295. les deux parties furent admises au combat dans la ville de Gisors : mais que comme ils estoient entrez dans le champ, le Roy les en fit mettre dehors, & annulla le duel en prenant les paroles sur luy ; Que cette guerre particuliere fut mise en surseance selon le droit du Royaume, pendant la guerre publique d'entre les François & les Anglois : Que le même Roy dans le voyage qu'il fit en Languedoc l'an 1303. n'ayant pû, par amiable composition, accorder les parties, donna un Arrest qui regloit leurs prétentions, à quoy Marguerite Comtesse de Foix (son mary n'étoit plus) ne voulut pas obeïr. Que la mort de Guillemette, la puisnée des quatres sœurs, causa encore d'autres nouveaux debats, & que Philippe Roy de Navarre, essaya de les terminer l'an 1329. par une Sentence arbitrale. Mais rien ne pût éteindre 1362.

1362. l'animosité irreconciliable de ces deux Maisons , n'y empêcher qu'elles ne cherchassent toutes les occasions de se détruire , comme elles firent cette année 1362. & les suivantes.

Pendant qu'on travailloit assez inutilement à faire vùider les garnisons, il prit envie au Roy Jean d'aller en Avignon visiter le Pape Innocent, à dessein, comme l'on crut, de rechercher en mariage Jeanne Reine de Naples, veuve de son second mary, diffamée veritablement pour sa mauvaise vie, mais qui luy eust apporté en dot les Comtez de Provence & de Piedmont. Sur le chemin il apprit la mort d'Innocent, il ne laissa pourtant pas de continuer son voyage, & le huitiéme d'Octobre il assista au Couronnement de Guillaume Grimoüard, natif de Montferrant, qui avoit esté choisi hors du sacré College, n'étant que simple Abbé. On le nomma Urbain V.

Pendant qu'il étoit en Avignon, le Saint-Pere prêchant l'entreprise de la Guerre-sainte, il accepta la Charge de Generalissime de cette expedition. Les Rois Pierre de Chypre & de Voldemar III. de Dannemark se croiserent aussi au même lieu. Mais les

affaires de la France ne s'accordant pas à cette entreprise, bien loin d'être executée, elle ne fut pas seulement loüée.

Au retour, il prit possession de la Duché de Bourgogne. Comme il étoit encore dans le païs : les Bourguignons luy témoignerent si fortement qu'ils ne pouvoient vivre sans avoir un Prince residant parmy eux, qu'il revoqua & cassa la réünion qu'il avoit faite de cette Duché à la Couronne & la ceda & donna à Philippe son plus jeune fils, qui avoit merité le surnom *de Hardy* à la bataille de Poitiers, *pour la tenir par luy & ses hoirs procréez en legitime mariage.* 1363.

A la fin de cette année 1363. le Roy Jean s'embarqua à Boulogne, & retourna en Angleterre. Quelques-uns ont crût que l'amour d'une Dame avec qui il avoit fait habitude, le remena en ce païs là; mais il est plus glorieux pour luy de dire, comme font quelques-autres, qu'il y retourna par un pur motif de franchise & de bonne-foy; & qu'ayant appris que le Duc d'Anjou son second fils, & l'un de ses ôtages, s'etoit évadé d'Angleterre, ce genereux Roy voulu liberer

1364. l'honneur de ce jeune Prince, & temoigner qu'il n'avoit aucune part à cette action de jeunesse. A quoy on peut ajoûter, qu'il brûloit d'envie de disposer le Roy Edoüard à l'expedition de la guerre sainte, qu'il s'étoit mis bien avant dans l'esprit.

CHARLES DAUPHIN, Regent pour la seconde fois.

1364. IL ne fut pas si-tôt hors du Royaume, que son fils aîné à qui il avoit laissé la Regence, se vit attaqué par son cousin le Roy de Navarre, au sujet de la prétention qu'il avoit sur la Duché de Bourgogne. Ce Prince luy ayant temerairement envoyé un défy, avant que d'avoir ses forces prêtes pour le soûtenir, perdit les villes de Mantes & de Meulan; Elles furent enlevées par Bertrand du Guesclin, Gentil-homme Breton, dont la valeur s'étoit déja élevée bien au dessus du commun.

¶ En Angleterre le Roy Jean avoit eu plusieurs conferences avec Edoüard: Et comme il esperoit de terminer en-

tierement ses affaires, il fut attaqué 1364.
vers la my-Mars, d'une maladie qui l'emporta le huitiéme jour d'Avril. Il mourut dans l'Hôtel de Savoye hors les murs de Londres, aprés avoir vécu cinquante-deux ans, & tenu le Sceptre treize ans & huit mois. Son fils Jean Duc de Berry, les Ducs Philippe d'Orleans, Louis II. de Bourbon, & Jean d'Artois Comte d'Eu, tous les Princes du sang recueillirent ses derniers soûpirs. Le Roy d'Angleterre luy fit une pompe funebre, digne de la grandeur de ce Roy, & de sa propre generosité. Son corps fut rapporté en France, & inhumé à Saint-Denis le septiéme jour de May.

On l'estima le Prince le plus brave de son temps, & le plus liberal envers les hommes de valeur & de merite: mais des mêmes principes d'où procedoient ces vertus, naissoient aussi l'orgueil, & le mépris de tout autre conseil que de celuy de sa teste, la prodigalité, la précipitation & la violence qui mirent son Estat au pillage, & sa personne à la mercy de ses ennemis.

Il ne faut pas luy ôter deux grands

1364. avantages qu'il eut sur les autres Princes de son temps, d'avoir été franc & veritable, & d'avoir observé inviolablement sa parole; ni oublier ce mot heroïque qu'on luy attribuë, QUE SI LA FOY ET LA VERITÉ ÉTOIENT BANNIES DE TOUT LE RESTE DU MONDE, NEANMOINS ELLES DEVROIENT SE RETROUVER DANS LA BOUCHE DES ROIS.

Il épousa deux femmes qui toutes deux s'appelloient Jeanne. La premiere fille de Jean Roy de Boheme, l'an 1332. Et la seconde, de Guillaume Comte de Boulogne, & veuve de Philippe de Bourgogne Comte d'Artois, l'an 1349. De la premiere il eut quatre fils & quatre filles. Les quatre fils furent, Charles qui succeda à la Couronne, Louis Duc d'Anjou, & Comte du Maine; Jean Duc de Berry & d'Auvergne, & Comte de Poitou; & Philippe premierement Duc de Touraine, puis de Bourgogne, Les filles s'appelloient Marie, Jeanne, Isabeau, Marguerite. La premiere épousa Robert, fils aîné de Henry Comte de Bar, en faveur duquel il érigea cette terre en Duché; la se-

conde Charles le Mauvais Roy de Navarre ; la troisiéme Jean Galeas Vicomte, premier Duc de Milan ; la quatriéme se voüa à JESUS-CHRIST dans le Monastere de Poissi. Du second lit il naquit deux filles qui ne vinrent point en âge nubile.

JEANNE,

II. FEMME DU ROY JEAN.

NOUS ne mettons point Bonne de Boheme premiere femme de Jean au nombre des Reines, parce qu'elle mourut avant que son mary fut parvenu à la Couronne : neanmoins ses enfans la rendent si considerable, que je suis obligé d'en marquer quelque chose, avant que de parler de la seconde. Son Pere étoit Jean de Luxembourg Roy de Boheme, fils & pere d'Empereur, qui fut

tué à la journée de Crecy : & sa mere Elizabeth heritiere de Boheme. Ses nôces furent celebrées à Melun l'an mil trois cens trente-deux, avec des pompes égales à la grandeur de ce mariage. Les Auteurs ont remarqué en la personne de cette Princesse une grande prudence, & que par sa génerosité envers les pauvres & les affligez, elle se montroit aussi *Bonne* d'effet que de nom. Son Epoux la cherit sans aucun refroidissement, tout autant qu'elle vêcut. Cette Princesse fut avec luy dix-sept ans, & mourut l'an mil trois cens quarante-neuf, suivant l'ordonnance de son testament il la fit enterrer à Maubuisson prés Pontoise.

Il sortit onze beaux rejettons de cette grande Reine, quatre mâles & sept filles. Les quatre mâles sont Charles, Louis, Jean & Philippe. La loy de l'Etat donna la Couronne à Charles : la volonté du pere assigna le partage aux trois autres, l'Anjou à Louis, le Berry à Jean, & la Bourgogne à Philippe, qu'il avoit toûjours aimé plus tendrement depuis la journée de Poitiers ; Et afin que ces Princes fussent tous égaux en dignité

comme en naiſſance, il érigea l'Anjou & le Berry en Duchez-Pairies. De Louis eſt venuë la ſeconde branche d'Anjou dont la ligne maſculine finit l'an 1481. ſous Louis XI. par la mort de Charles petit neveu de René fils de Charles Comte du Maine, aprés le decez duquel la Provence revint à la Couronne. La lignée de Jean par un ordre renverſé manqua toute avant luy. Celle de Philippe parvenuë à une ſuperbe grandeur perit avec Charles le Hardy, dont l'heritiere fut mariée dans la Maiſon d'Auſtriche. Quant aux filles, Jeanne l'aînée de toutes, fut premierement promiſe à Henry de Brabant Duc de Limbourg, puîné du Duc Jean III. Ce Prince étant mort jeune avant la conſommation du mariage, Jeanne fut accordée à Pierre fils aîné d'Alfonſe Roy de Caſtille : ce qui n'ayant pas réüſſi, je ne vous ſçaurois dire pourquoy, enfin elle fut mariée à Charles le Mauvais Roy de Navarre, beaucoup meilleure que luy, & telle que le Ciel ſembloit l'avoir apariée avec ce Prince pour contrebalancer ſes méchancetez par ſes heroïques vertus. La ſeconde nommée Marie auſſi

promise à Pierre de Castille, fut donnée à Robert premier Duc de Bar. C'étoit un des Favoris du Roy Jean, qui érigea Bar en Duché en sa consideration, ce qui fut bien long-tems avant ce mariage, d'où provint grand nombre d'enfans. Agnes la troisiéme mourut dans le berceau. Isabeau la quatriéme fut venduë à Jean Galeas I. Duc de Milan fils de Galeas II. *du* nom, laquelle eut pour sa dot le Comté de Vertus, l'on peut dire venduë, parce qu'il donna deux cens mille écus pour avoir l'honneur d'une si haute alliance. Telle a esté de tout tems estimée la Noblesse de la Maison de France, que les autres empruntoient leur éclat de celle-là, & ne pensoient être illustres que lorsqu'elles avoient mêlé ce noble sang avec le leur. La cinquiéme fille fut Marguerite, ses parens l'ayant consacrée à Dieu dés le jour de sa naissance, la mirent dans le Convent de Poissi dés l'âge de trois ans: où ayant succé, s'il faut ainsi dire, la pieté avec le lait, elle surpassa autant ses compagnes en sainteté, qu'elle les surpassoit en noblesse d'extraction. Blanche la sixiéme, & Catherine la septiéme moururent si

jeunes, qu'on n'en ſçait que les noms. Il y en a qui les font filles de Jeanne ſeconde femme de nôtre Roy.

Or aprés que Bonne de Boheme fut morte le Roy qui n'étoit encore que Duc de Normandie, quoiqu'il eut cette grande quantité d'enfans, & que d'ailleurs ſa plus vigoureuſe jeuneſſe fut paſſée, avoit tant trouvé de douceur en ſon premier mariage, quil voulut encore épouſer celle-ci dont nous avons le portrait, & qui porte la qualité de Reine, parce qu'elle eut l'honneur de voir ſon mari dans le Trône. Jeanne étoit fille de Guillaume de Boulogne & d'Auvergne, & de Marguerite d'Evreux tante du côté paternel de Charles le Mauvais. Etant unique & heritiere de ces deux belles terres pluſieurs Princes la rechercherent: mais par la volonté de Philippe de Valois elle fut mariée à Philippe de Bourgogne, auquel le Duc Eude quatriéme ſon pere donna par avance le Comté d'Artois, le mariage en fut fait le vingt-ſixiéme Septembre de l'an mil trois cens trente-huit. Ils vecurent enſemble huit ans en aſſez parfaite amitié, ſi ce n'étoit que ſon époux de complexion un peu

amoureuſe prenoit le change, & partageoit trop librement ſes affections avec d'autres maitreſſes. L'an mil trois cens quarante-ſix, ce Prince ayant accompagné le Duc de Normandie ſon couſin au ſiege d'Aiguillon, tomba dans un foſſé, & fut tellement bleſſé de la peſanteur de ſes armes & de ſon cheval, qu'il en mourut. On dit qu'en mourant il luy recommanda affectueuſement ſa veuve, dont il avoit trois enfans, un fils nommé Philippe, & deux filles, Jeanne & Marguerite. Le Duc Jean à cauſe de la recommandation de feu ſon mari, qui étoit mort à ſon ſervice, prit dès-lors un grand ſoin des interêts de cette Princeſſe, il l'envoya viſiter & y fut lui-même à quelque tems de là. Les charmes de ſa converſation l'y remenant ſouvent, il y prit tant de plaiſir qu'à la fin il demeura pris lui-même, & avoüa que les graces parloient par ſa bouche, & que l'amour s'inſinuoit par ſes yeux. Quoique la ſeule conſideration des beautez & des perfections de Jeanne puſſent engager le Duc Jean à l'épouſer, il s'y rencontra encore des interêts d'Etat. Cette derniere cauſe, à mon advis, plûtôt que

l'autre l'obligea de l'époufer, quand il fut veuf de fa premiere femme: car Edoüard regardant fon Comté de Boulogne, qui étoit fort à fa bienfeance à caufe du voifinage de Calais avoit deffein de la marier à quelqu'un de fa parenté, afin d'ôter ce rempart-là aux François. Tellement que Jean pour lui rompre ce coup la prit luy-même l'an mil trois cens quarante-neuf, le dix-neuviéme de Février: les nôces furent faites à fainte Geneviéve de Nanterre, & l'Evêque de Paris leur donna la benediction nuptiale. Jean étoit âgé environ de quarante ans, & elle à peu prés de vingt-neuf: mais au refte avantagée d'une taille fi majeftueufe & d'un maintien fi relevé, qu'on pouvoit penfer en la voyant que fa beauté avoit merité la Couronne, & qu'il n'y avoit point de Dame à fa fuite qui la lui put difputer. Or quoy que cette Reine eût convolé en fecondes nôces; elle demeura tutrice de fes enfans du premier lit, & Regente des Etats de Bourgogne. En cette qualité elle traita le mariage de fon fils avec Marguerite de Flandre fille unique & heritiere du Comte Louis de Mole, &

défiança sa fille Jeanne d'avec Amé VI. Comte de Savoye pour contenter le Roy, qui ayant envie de la marier à quelque autre, donna quarante mille florins au Comte pour racheter la parole de sa fille.

Le Roy ayant perdu sa liberté à la journée de Poitiers & la France son plus pur sang ; la bonne Reine essaya d'aporter quelque remede à un si grand mal. Mais l'épouvente & le desordre étoient si extrêmes par tout, & la rage des Navarrois si violente, que desesperant d'y pouvoir réüssir, elle se retira en Bourgogne pour sauver au moins les terres de son fils de cette ruine universelle. Toutefois huit ou dix mois aprés que cette Princesse y fut, elle eut tant de déplaisir de voir tous les desordres qui étoient en ce Royaume, & de la longue détention de son mari, qu'elle mourut vers l'an mil trois cens cinquante-huit, & le trente-huitiéme de sa vie. Elle n'eut aucuns enfans de ce second mariage. Quant à ceux du premier, les deux filles décéderent avant que d'avoir pris parti, & le fils marié à l'héritiere de Flandres, suivit aussi sa mere à trois ans de là l'an mil trois

cens soixante & un, ne laissant aucune lignée. Le Duché revint au Roy Jean, & je m'etonne que celui, qui a dit que cette Reine herita de son fils par un droit que les Loix appellent oûtre le souhait des parens & contre l'ordre de Nature, n'a pas pris garde qu'elle étoit morte trois ans auparavant, comme le calcul en est aisé à faire, & se peut justifier par les preuves des titres & des bons Auteurs. Le grand Hopital de Boulogne, qu'elle fonda durant qu'elle étoit veuve, est un monument de sa charité; Et sans doute nous en aurions bien d'autres encore, si elle avoit eu dessein de chercher de la gloire dans ses fondations, comme font la pluspart des hommes, qui élevent des Temples plûtôt à leur vanité qu'à la Religion, & qui donnent à un désir de fausse gloire, ce qu'ils semblent accorder à la Charité ou à la Pieté.

Fin du Tome cinq.

TABLE DES MATIERES, DU CINQUIE'ME VOLUME.

A

D

E

H

J

K

L

S.

T.

V.